This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06658805 8

L'ÉTRURIE

ET

LES ÉTRUSQUES

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

L'ÉTRURIE

ET

LES ÉTRUSQUES

OU

DIX ANS DE FOUILLES DANS LES MAREMMES TOSCANES

PAR

A. NOËL DES VERGERS

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Membre de la Société des antiquaires de France, du conseil de la Société asiatique, de l'Académie pontificale d'archéologie, de la Société des antiquaires de Londres, de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, etc.

2

TOME DEUXIÈME

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, ÉDITEURS

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE

Rue Jacob, 56

1862-64.

[Droits de traduction et de reproduction réservés.]

TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE L'ÉTRURIE

(DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA CONQUÊTE ROMAINE).

CHAPITRE PREMIER.

L'Étrurie depuis la fondation de Rome jusqu'à l'avénement de Servius Tullius.

§ I.

Nous ne répéterons pas ici ce qui s'est dit tant de fois à propos des origines de l'histoire romaine, et nous n'avons pas à revenir sur la longue polémique qui depuis plus de quatre cents ans a occupé les érudits. La critique historique est née au quinzième siècle avec le réveil des lettres; mais au quinzième siècle on n'aimait pas les douteurs, et la voie où conduisait le libre examen paraissait dangereuse. Le précurseur d'Érasme, Laurent Valla, qui doutait un peu de Tite-Live, douta beaucoup de la bulle où Charlemagne donnait au Pape son pouvoir temporel : il n'en fallut pas davantage pour jeter du discrédit

sur ces libres penseurs qui n'acceptent pas les choses toutes faites, et malgré les protestations de quelques chercheurs difficiles à contenter, tels que Glareanus, Scaliger, Perizonius, il n'était pas aisé, jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, de nier l'autorité des annalistes de Rome. Alors seulement la critique, s'enhardissant par degrés, inquiéta plus d'une vieille croyance. Déjà en 1722, Pouilly, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, s'attaquait à l'histoire romaine jusqu'aux guerres de Pyrrhus, rapprochait les textes, opposait les passages et faisait ressortir les contradictions. En 1725, Vico, publiant la *Scienza nuova*, voyait des symboles dans les grandes figures historiques ou divines de l'époque primitive. Enfin, quelques années plus tard, Beaufort, reprenant et développant les idées de Pouilly, lançait un véritable manifeste contre l'authenticité des premiers récits de Tite-Live, qui ont du moins gardé et garderont éternellement le charme que l'auteur a su leur donner.

On se prend quelquefois à regretter les résultats d'une critique négative qui nous enlève de gracieuses illusions. S'il est bon de combattre l'erreur, c'est à la condition de lui substituer la vérité. Beaufort n'avait fait qu'abattre : mais un scepticisme absolu, qui nierait tout parce qu'il y a beaucoup de fables, ne serait qu'un genre particulier d'ignorance ou même de crédulité. Quand on eut jeté bas l'histoire roma-

nesque, il fallut mettre quelque chose à la place, et chercher dans la poussière les débris qui pouvaient servir à la reconstruction : ce fut un pénible labeur. Il n'est pas terminé, et l'édifice ne paraît pas encore bien assuré sur ses fondements, car il est plus facile de détruire que d'édifier.

Nous n'avions eu jusqu'à présent rien à détruire dans le travail que nous avons entrepris. Le champ était libre, la place nette, les matériaux rares et clair-semés. Leur qualité, peut-être, compensait ce désavantage : les monuments, qui les composent en grande partie, sont moins sujets à s'altérer que les textes, et ces derniers n'étant pas empruntés aux annales du pays comme dans l'histoire romaine, on ne saurait dire que l'orgueil national ou la vanité des familles en ont altéré la portée. Nous voici, toutefois, parvenus à une époque qui nous met en présence de ces traditions fabuleuses qu'on ne peut ignorer et qu'on ne saurait admettre, du moins sans les soumettre à une sévère critique. Romulus, Numa, Tullus, les Tarquins, sont-ils des héros mythiques, créations du travail des âges et de la pensée des peuples, ou faut-il reconnaître dans les fictions traditionnelles qui accompagnent leur histoire la trace des chants populaires de la Rome primitive transmettant sous une forme poétique d'anciens souvenirs ? Nous admettrons en partie cette dernière hypothèse, tout en apportant les plus grandes restrictions aux récits légen-

daires qu'avait adoptés l'antiquité. Cherchons donc, dans le rôle que font jouer à l'Étrurie les anciennes traditions, la preuve des rapports qui s'établirent dès la naissance de Rome entre les races diverses dont fut entouré son berceau.

La largeur du Tibre séparait seule l'emplacement où s'élèvent les sept collines de territoires appartenant à l'Étrurie, et le Tibre lui-même passait, dans une tradition latine, pour avoir pris le nom d'un roi de Véies nommé Thébris (1). Cependant, bien que le sol où Rome fut fondée ait pu être en partie occupé par des Étrusques, ainsi que nous l'avons dit plus haut (2), leur action n'y eut rien de politique sous les premiers rois. L'hostilité de la ville sabine et de la ville latine, l'antagonisme des deux races, occupent les prolégomènes des annales romaines, et appartiennent à un ordre de faits que nous n'avons pas à apprécier ici.

C'est par la discipline religieuse de l'Étrurie, et probablement aussi par l'habileté de ses constructeurs, que l'élément toscan pénétra tout d'abord dans la tradition dont s'est formée l'histoire de Romulus. Lorsque ce chef de pâtres et de bandits voulut entourer le Palatin d'un mur dont les traces existent encore, il appela pour présider à son œuvre les aruspices,

---

(1) Voyez Varron, *De l. l.*, V, 30

(2) Voyez le chapitre IV, p. 242-243, et *l'Histoire romaine à Rome*, par M. Ampère, t. I, p. 254-262.

dont les prescriptions avaient réglé la construction des formidables enceintes qui défendaient les villes étrusques. Voilà ce que dit Plutarque (1); mais ce que la découverte récente des antiques murailles du Palatin nous permet d'ajouter à son récit, c'est que les ouvriers qui appareillèrent ces pierres régulièrement taillées que nous voyons élevées par assises d'après le système de la construction étrusque, devaient être venus du même pays que les aruspices (2).

Le règne du premier roi de Rome est raconté dans les récits des annalistes sous le double aspect de règne organisateur et de règne guerrier. La puissance et le développement de l'Étrurie à cette époque permettaient difficilement à la légende de faire triompher les armes romaines sur la rive droite du Tibre; mais la légende ne recule pas devant les difficultés. Toutefois, c'est le Latium et la Sabine qui font en grande partie les frais des victoires de Romulus. Une tradition vou-

---

(1) *Vie de Romulus*, c. XI. Cf. ce que nous avons dit de la fondation des villes étrusques au chapitre précédent.

(2) Dans trois endroits différents, au bas du Palatin, on distingue encore, appliqué contre la colline, l'ancien mur de la *Roma quadrata*. Les nouvelles fouilles entreprises par les ordres de l'Empereur sur l'emplacement du palais des Césars, et dirigées avec une si profonde connaissance des lieux par M. Pietro Rosa, viennent de faire connaître qu'on arrivait jusqu'aux portes de la Rome primitive par un *clivus* longeant la muraille, et obligeant les assaillants à prêter le flanc, pendant la montée, aux assiégés qui garnissaient les remparts, selon le système de défense adopté par les villes d'Étrurie dont l'enceinte est encore debout.

lait qu'il eût d'abord appelé à son secours contre les Sabins un lucumon du nom de Cæles Vibenna ou de Lucerus (1), qui serait venu, les uns disent d'Ardée, les autres de Vulsinies (2), et qui se serait fixé à Rome, où ses compagnons peuplèrent le mont Cælius et le *Tuscus vicus*. Un récit qui mérite beaucoup plus de confiance, puisqu'il a pour lui l'autorité de Claude, empereur archéologue qui avait étudié l'histoire des Étrusques dans les annales nationales, reporte l'arrivée de Cæles Vibenna sous le règne de Tarquin, où nous le retrouverons.

Plutarque, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, parlent de grandes victoires remportées par Romulus sur les Fidénates et les Véiens : une légende faisait remonter jusqu'à ce prince la conquête de la partie du territoire de Véies où se trouvaient les *Septem Pagi*, dans le voisinage du Tibre, et ajoutait que, dans une bataille livrée aux Étrusques, le roi de Rome en avait tué sept mille de sa main. Cette fois, Plutarque lui-même n'en veut rien croire : « On a déjà bien assez

---

(1) Une autre tradition, suivie par Properce, lui donne le nom de Lycomedius :

> Tempore quo socils venit Lycomedius armis
> Atque Sabina feri contudit arma Tati (*Eleg.*, IV, II, 51).

(2) Cf. Varron, dans Servius, ad *Æneid.*, l. V, v. 560. — Properce, l. c. — Festus, s. v. *Cæltus*.— Denys d'Halicarnasse, II, 37. Ce dernier fait venir le lucumon ἐκ Σολωνίου πόλεως. Otfried Müller suppose que la véritable leçon est Οὐολσινίου (*Die Etr.*, *Einl.*, II, 15, n. 124).

de peine à admettre, dit-il, que dans les guerres de la Messénie contre Sparte Aristomène ait tué trois cents Lacédémoniens en trois combats (1) ! » Nous avons parlé de la tradition qui rapportait à cette campagne contre l'Étrurie, à la suite de laquelle avait été conclue une trêve de cent années, l'usage établi à Rome de faire paraître dans les pompes triomphales un vieillard vêtu de pourpre, décoré d'une bulle d'or, représentant le roi de Véies vaincu, et devant lequel un héraut criait : « Sardiens à vendre (2) ! » Le souvenir des premières luttes de Rome contre les Étrusques était ainsi consacré par un témoignage rendu à la croyance de leur origine asiatique.

§ II.

Le Sabin Numa, roi législateur, ferme le temple de Janus et vit dans la paix la plus profonde avec ses voisins. Son règne n'aurait donc aucune importance pour une histoire de l'Étrurie, si nous ne croyions reconnaître dans les institutions que la tradition lui attribue des preuves du contact prolongé des Sabins avec les Étrusques, contact où quelques empreintes s'étaient échangées des deux parts, mais où le peuple

(1) *Romulus*, c. XXV, p. 39, éd. Did. Cf. sur la conquête des *Septem Pagi*, Denys, l. II, c. 55. — Tite-Live, l. I, c. 15.
(2) Voyez ch. I, p. 142.

le plus avancé en civilisation avait dû donner plus qu'il n'avait reçu.

Dès l'avénement du nouveau roi, nous retrouvons dans le cérémonial de son intronisation le rituel de la discipline étrusque. Un augure conduit Numa sur le haut du Capitole. Là il le fait asseoir sur une pierre, le visage tourné vers le midi; puis, se plaçant à sa gauche, la tête voilée, il prend en main le lituus, détermine divers points vers la ville ou la campagne, trace des limites imaginaires entre l'orient et l'occident, déclare que la droite est au midi, la gauche au nord, observe les signes dans les différentes régions du ciel qu'il a découpées de son bâton augural, et, les trouvant favorables (on ne nous dit pas quels étaient ces signes), impose les mains au prince, qui est acclamé roi des Romains (1). N'est-ce pas là, évidemment, l'appareil de l'aruspicine étrusque qui tenait intimement aux idées cosmiques de ce peuple et lui appartenait en propre d'après les témoignages de toute l'antiquité (2)? Nous reconnaissons, d'ailleurs, le ca-

(1) Tite-Live, l. I, c. XVIII.

(2) « Je ne doute pas, dit Otfried Müller, que les traits principaux de la discipline augurale ou de celle des auspices, telles que nous les voyons à Rome, ne soient d'origine étrusque. L'idée du *templum* (ou la division du ciel par le lituus de l'augure) y domine et appartient essentiellement à la Toscane. Les Sabins peuvent l'avoir adoptée tout aussi bien que les Latins; mais tout nous porte à croire qu'elle émane originairement de l'Étrurie. Les croyances étrusques relatives à la demeure des dieux, à l'existence des divinités infernales, etc., s'y rattachent étroitement. Toute cette partie de la dis-

ractère des institutions de l'Étrurie dans quelques-unes de celles que la légende attribue au roi sabin.

On sait quelle place tenaient dans la doctrine des Toscans les phénomènes de la foudre. Si les présages tirés du vol des oiseaux sont communs à plusieurs peuples, la science des éclairs était toute particulière à la religion étrusque (cf. Diodore, l. V, 40). On allait jusqu'à dire que leurs aruspices avaient l'art de tirer l'étincelle du nuage, *elicere fulmen*. Or Numa avait élevé sur l'Aventin un temple à *Jupiter Elicius*, qui lui avait enseigné à diriger la foudre et à en détourner les effets (1). C'est encore ce prince qui consacre la propriété par le culte du dieu Terme : il fait arpenter les terres et poser des bornes aux héritages, opérations pour lesquelles la doctrine des rituels étrusques était

---

cipline est fondée sur une cosmogonie mythologique étrangère aux Romains et dont il est prouvé que les points principaux sont de provenance étrusque. » (*Die Etrusker*, l. III, ch. 5, § 4, t. II, p. 120-121.)

(1) Nous avons vu avec une grande satisfaction nos idées sur les influences étrusques au temps de Numa partagées par M. Ampère. Ce savant et spirituel historien de Rome, parlant d'une certaine prédilection du culte des Sabins pour les feux souterrains ou les divinités infernales, ajoute : « Ne doit-on pas expliquer ce côté sombre de la religion sabine, qui est une religion solaire, puisque son principal dieu est Janus ou le soleil, par les influences de l'Étrurie, dont le génie lugubre se montre dans l'antique usage des sacrifices humains, dans la décoration parfois sanguinaire des tombeaux, dans les divertissements homicides des gladiateurs qu'elle inventa, dans les figures hideuses et menaçantes que produit l'art étrusque lorsqu'il est livré à lui-même? Enfin, c'est de l'Étrurie que devait sortir un jour le peintre formidable de l'enfer. » (*L'Histoire romaine à Rome*, t. I, p. 381.)

aussi nécessaire que pour l'art fulgural. Jupiter, qui a séparé le ciel de la terre, disait leur cosmogonie, a ordonné que les champs soient mesurés et désignés par des limites : *constituit jussitque metiri campos, signarique agros*. On traçait donc les divisions de la terre d'après les mêmes prescriptions que les espaces du ciel, et il est probable qu'en attribuant à Numa la délimitation du territoire de Rome, la tradition rappelle en même temps l'influence que l'Étrurie, par l'intermédiaire de l'élément sabin, a pu avoir sur le passage de la vie pastorale à la vie agricole chez les Romains.

C'est que les Sabins, comme les habitants de Rome, n'étaient séparés de l'Étrurie que par la largeur du Tibre. Ils avaient défendu cette limite contre la grande conquête italique des Étrusques ; mais les coutumes ou les croyances qui ne leur avaient pas été imposées par les armes pénétraient dans leurs montagnes à l'aide des échanges pacifiques auxquels les conviait le voisinage d'une race industrielle et commerçante. Les plaines qui forment la vallée du Tibre entre la chaîne du Cimino et les montagnes abruptes des Sabins étaient le rendez-vous des deux nations, et les Véiens, qui les occupaient en partie, avaient un pied dans la Sabine par leurs relations intimes avec Fidènes, placée sur la rive gauche du fleuve (1). Nous

(1) On a trouvé, il y a une vingtaine d'années, près d'un petit village nommé Sommavilla, sur la rive sabine du Tibre, à la hau-

avons parlé déjà du grand marché qui se tenait dans le bois sacré de Féronia, sur les premières pentes du Soracte. C'est là, sans doute, que les habitants de Cures allaient échanger les produits de leurs champs ou de leurs troupeaux contre les objets de luxe qui avaient fait de leur ville une opulente cité (1).

D'où seraient venus ces bracelets d'or que chaque guerrier sabin portait au bras et qui excitèrent la convoitise de la belle Tarpéia au point de lui faire trahir son pays (2)? La Sabine ne contenait pas de mines d'or, et les habitants de ses rudes montagnes ne connaissaient pas l'art de mettre en œuvre les métaux précieux. Nous voyons cependant Numa organiser Sabins et Latins en corps de métiers, afin, dit Plutarque, de faire disparaître toute division entre les

---

teur de Civita-Castellana, des tombes contenant des vases et autres offrandes funéraires parfaitement identiques avec les objets qu'on trouve journellement dans les nécropoles étrusques (voyez *Bull. de l'Inst. arch.*, 1836, p. 172; 1837, p. 65, 70, 73 et 209-213; 1838, p. 71. — Dennis, *Cities and Cemeteries of Etr.*, t. I, p. 188).

(1) Κῦρης δὲ νῦν μὲν κώμιόν ἐστιν, ἦν δὲ πόλις ἐπίσημος, dit Strabon (l. V, c. III, p. 190, éd. Did.). Festus l'appelle : *urbs opulentissima Sabinorum.*

(2) Tite-Live, I, XI. Denys d'Halicarnasse ajoute que les Sabins aimaient alors la parure et les bijoux d'or tout autant que les Étrusques (l. II, c. 38). Fabius Pictor avait écrit dans son histoire, à ce que nous dit Strabon, que les Romains avaient appris à connaître la richesse seulement après avoir soumis les Sabins (l. V, c. III). Il est probable que parures, bijoux, richesses, avaient été importés dans la Sabine par l'intermédiaire de l'Étrurie.

deux races. La tradition nomme tout d'abord des musiciens, puis des orfévres, des fondeurs, des potiers (1), etc. La place d'honneur accordée ainsi à la corporation des musiciens tient sans doute au rôle qui leur était attribué dans les cérémonies du culte : mais s'il est un art dont Rome soit plus particulièrement redevable à l'Étrurie, c'est certainement celui de la musique.

Les poëtes et les historiens font constamment allusion à ce pays quand ils parlent des nombreuses circonstances où les sons de la flûte accompagnaient les différents actes de la vie religieuse ou civile des Romains (2). Le nom des musiciens qui jouaient de cet instrument, et qu'on appela *subulones*, était toscan. Il avait été importé d'Étrurie à Rome où il obtint droit de cité et il est resté l'un des rares débris de la lan-

---

(1) Plut., *Vie de Numa*, c. XVII.

(2) « C'est de l'Étrurie que venaient les flûtes et la musique dont on faisait usage à Rome dans les cérémonies publiques, » dit Strabon (l. V, c. II, p. 183, éd. Did.). Virgile dit aussi : « Inflavit quum pinguis ebur Tyrrhenus ad aras (*Georg.*, II, v. 193). » Ovide n'est pas moins explicite : « Tibicine tusco Ludius æquatam ter pede pulsat humum (*Ars am.*, I, v. 111-112). » Cf. *Fast.*, VI, 659; *Amor.*, III, 13, etc. La renommée des instrumentistes étrusques s'était répandue jusqu'en Grèce. Un Athénien, écolier de Théophraste, avait reçu le surnom de Tyrrhenus, parce que sa passion pour la musique l'avait porté à adopter le costume particulier aux joueurs de flûte toscans (Athénée, l. XIII, 607). A Rome, c'était la coutume dans le collége des joueurs de flûte que, lors de leur fête, aux petites Quinquatries, ils couraient par les rues vêtus de la longue robe des Lydiens ; car nous retrouvons souvent quelque souvenir de l'Asie là où il s'agit d'arts ou de coutumes empruntées à l'Étrurie par les Romains.

gue étrusque qui soit parvenu jusqu'à nous. Quant aux orfévres et aux potiers, nous avons dit plus haut comment le droit de l'Étrurie à réclamer pour elle la primauté des arts qu'ils pratiquaient est prouvé chaque jour par les monuments découverts dans ses nécropoles. Si la tradition qui a fait de Numa l'organisateur de toutes ces professions a quelque valeur ou quelque signification, c'est celle de faire remonter à l'époque du premier roi sabin les modifications que le génie étrusque apporta à la rudesse de l'art chez la race latine.

§ III.

De toute la confédération des Étrusques, ce sont encore les seuls Véiens qui, pendant le règne de Tullus Hostilius, se trouvent en lutte avec Rome. Véies a été longtemps la rivale la plus redoutable d'une ville qui préludait, en combattant contre elle, à la conquête du monde. Lorsque la victoire du dernier des Horaces a soumis les habitants d'Albe aux Romains, Mettus Fuffetius, dictateur des Albains, demande à Tullus ce qu'il ordonne des vaincus : « Qu'ils m'aident à combattre les Véiens, répond-il (1). » C'est en effet contre Fidènes et Véies que le roi des Romains entraîne les Albains, qui ne le suivent qu'à regret. Les armées ennemies se rencontrent au confluent

(1) Tite-Live, I, 26.

du Tibre et de l'Anio. Les Véiens avaient passé le Tibre pour venir au secours des Fidénates. Tullus Hostilius conduit contre eux ses soldats. Mettus, le général albain, doit combattre la garnison de Fidènes; mais il ne se montre pas allié fidèle. Se retirant vers les collines qui bornent au levant la plaine où s'engage la bataille, il prend position sur les hauteurs, prêt à se tourner contre les Romains s'ils plient sous l'effort de l'ennemi. Tullus soupçonne la perfidie et se croit perdu. Il voue un temple à la Pâleur, un autre à l'Effroi (1), et promet à Mars douze nouveaux Saliens; puis, par une inspiration plus efficace, il s'écrie, pour rassurer ses troupes, que c'est lui qui a ordonné le mouvement rétrograde des alliés. Se por-

---

(1) Tite-Live, I, 27. Il y avait déjà quelque chose de la sombre croyance des Étrusques dans cette consécration d'un culte rendu à de malignes et fâcheuses influences, de la part d'un prince que nous verrons périr victime de superstitions empruntées à l'Étrurie : « Hostilius dedicavit Pallorem atque Pavorem, » dit saint Augustin, « teterrimos hominis affectus quorum alter mentis territæ motus est, alter corporis ne morbus quidem, sed color. » Eschyle fait jurer les sept chefs devant Thèbes, par Mars, par Bellone et par la Terreur avide de sang : καὶ φιλαίματον Φόβον. Nous pouvons donc rapporter le culte de ces divinités mauvaises aux Tyrrhéniens pélasges. Les Romains opposèrent plus tard l'Audace à la Peur. Nous lisons dans Appien que Scipion l'Africain, pour préserver son armée de toute terreur panique, sacrifia à l'Audace et à la Peur : Τόλμῃ καὶ Φόβῳ. Voyez, comme confirmation de la tradition, les deniers de la famille Hostilia, où, pour justifier ses prétentions à descendre du roi de Rome, Hostilius Saserna, qui vivait du temps de César, avait fait frapper l'empreinte de deux têtes représentant la Pâleur et l'Effroi.

tant alors à la tête des Romains contre l'armée de Véies, il l'accule au Tibre, la presse, la pousse dans le fleuve, et, après la victoire, punit le général albain d'un affreux supplice. Il le fait attacher à deux chars, qui sont entraînés en sens contraire et le déchirent. Albe est détruite, ses habitants sont transportés sur le Cælius que les Étrusques établis à Rome avaient occupé, dit une tradition, et que peut-être ils quittèrent alors pour descendre au *Tuscus vicus* près du Vélabre.

L'adjonction de la population albaine avait donné plus d'influence à la race latine : on s'en aperçut bientôt dans les conseils. La guerre fut portée au sein de cette race sabine dont la civilisation plus avancée dominait depuis longtemps les pâtres ou les réfugiés, la plupart latins, qui s'étaient réunis autour de Romulus. Des Sabins avaient, disait-on, arrêté quelques marchands romains qui leur faisaient concurrence sur un des plus riches marchés de l'Étrurie établi près du temple de la déesse Féronia, au pied du Soracte. Ce fut le prétexte de l'agression. Les Étrusques, appelés au secours des Sabins, ne leur envoyèrent que quelques volontaires ou quelques recrues de la dernière classe du peuple achetées à prix d'or. Véies voulut se montrer fidèle, dit Tite-Live, à la trêve qu'elle avait conclue avec Romulus (1).

(1) L. I, c. XXX.

C'était s'y prendre un peu tard, et l'annaliste romain oublie ce qu'il a dit plus haut de la bataille de l'Anio.

La victoire que les Romains remportèrent sur les Sabins et les mercenaires étrusques près de la forêt Maliciosa (1) aurait apporté à Rome toute la joie du triomphe, si cette joie, dit la légende, n'eût été troublée par des prodiges. Une pluie de pierres était tombée sur le mont Albain. On avait cru entendre sortir du bois sacré qui couronnait la montagne des voix retentissantes. Une maladie pestilentielle désolait Rome et ôtait aux Romains tout courage pour prendre les armes. Le farouche Tullus Hostilius lui-même, qui ne respirait à l'aise que sur un champ de bataille, se fit dévot, de cette dévotion qui a recours à toutes les superstitions, même les plus frivoles, *magnis parvisque superstitionibus*, dit Tite-Live (2) : c'était revenir à l'Étrurie. L'influence étrusque, qui avait dominé sous Numa, reprit faveur. On multiplia dans la ville les cérémonies religieuses; on feuilleta les rituels; on interrogea les aruspices. Le chef de l'État, voulant sonder tous les secrets de l'art fulgural, accomplit en l'honneur de *Jupiter Elicius* des pratiques mystérieuses qui eurent pour résultat d'attirer

(1) On ne sait quelle est cette localité. Du texte de Tite-Live, l. I, c. XXX, et de celui de Denys, l. III, c. XXXIII, il ressort toutefois qu'elle était située dans la Sabine. Cf. Cluvier, l. II, p. 669.

(2) L. I, c. XXXI.

la foudre sur sa tête. Il fut consumé ainsi que son palais.

Jusqu'à quel point faut-il voir dans ce récit une confirmation de l'art avec lequel les Étrusques auraient su diriger la foudre deux mille cinq cents ans avant la découverte de Franklin? Est-il possible qu'on ait tenté dès lors de présenter une pointe de métal au nuage chargé d'électricité pour en soutirer le fluide? On avait vu des flammes électriques se jouer, par un temps d'orage, autour du fer des lances, et l'on en tirait des augures, voilà ce que nous dit Cicéron (1). Aller plus loin aurait-il été un des secrets de l'aruspicine étrusque? C'était, en tout cas, un secret plein de dangers. Si Numa en fut possesseur, ainsi qu'une tradition légendaire voudrait le faire croire, son successeur, moins habile, aura péri en voulant répéter l'expérience (2).

---

(1) *De Divin.*, l. II, c. 36.

(2) « C'est une vieille tradition dans l'Étrurie, dit Pline, que, par certains rites, on fait descendre la foudre et qu'on la dirigea ainsi sur un monstre appelé Volta, qui menaçait la ville de Vulsinies après en avoir ravagé le territoire. Elle a été aussi évoquée par Porsenna. Avant lui, Numa avait pratiqué cet art, ainsi que Pison, grave autorité, nous l'apprend dans le premier livre de ses *Annales*. Ce fut en imitant cette pratique d'une manière peu conforme aux rites, que Tullus Hostilius fut frappé de la foudre. » (*Hist. nat.*, l. II, § 4, et l. XXVIII, 4.) — Cf. *l'Histoire romaine à Rome*, de M. Ampère, t. I, p. 486, 489. Les passages relatifs à l'évocation de la foudre ont été rassemblés dans un ingénieux travail sur *l'Électricité chez les anciens*, de M. Boullet (voy. *Étude de Mythologie comparée*, par M. Bréal, p. 35).

§ IV.

A Tullus Hostilius succède, dans les annales romaines, Ancus Marcius, petit-fils de Numa. C'est sous son règne que nous voyons apparaître un élément nouveau dans les traditions relatives à l'Étrurie; car rien ne nous a révélé jusqu'à présent que les historiens de Rome aient eu connaissance des relations de l'Étrurie avec la Grèce. Elles existaient cependant, et la légende qui nous en parle pour la première fois en est la meilleure preuve. Le Corinthien Démarate, de la famille des Bacchiades, avait été forcé par l'usurpateur Cypsèle, d'après cette légende, de quitter sa patrie (vers l'an de Rome 94). Corinthe faisait alors un commerce considérable avec l'Étrurie : nous devons le croire, puisque la tradition veut que cet exilé soit venu se réfugier à Tarquinies, amenant de nombreux clients habiles à tous les arts que cultivait la Grèce (1), et apportant d'immenses richesses. Elles le firent accueillir avec faveur. Il s'allia par un mariage à l'une des premières familles de la ville et eut deux fils que la tradition nomme Aruns et Lucumon. Démarate les fit élever avec le plus grand soin : discipline étrusque, sciences ou arts helléniques, ils étudièrent tout ce

(1) Voyez Tite-Live, l. I, 34; Denys, l. III, 46-47. Cf., sur les modeleurs Euchir, Diopus et Eugramme, arrivant en Étrurie à la suite de Démarate, Pline, l. XXXV, c. XLIII, et notre explication des monuments.

qu'on enseignait dans les deux pays, et se marièrent, ainsi que l'avait fait leur père, dans de nobles familles.

Cependant Aruns mourut, et son père fut si vivement affecté de cette perte qu'il ne lui survécut que peu de jours. Lucumon, comme nous l'appellerons puisque la tradition a pris ce titre pour un nom propre (1), était resté seul héritier d'un immense patrimoine. Il se crut appelé à jouer un rôle important à Tarquinies; mais les hautes positions, gardées par l'esprit jaloux d'une caste sacerdotale, ne s'accordaient pas aux étrangers. Le fils du Corinthien se vit repoussé des assemblées politiques, et sa femme Tanaquil, dont l'orgueil souffrait cruellement de ce mécompte, lui conseilla d'aller à Rome : « Là, au milieu d'un peuple nouveau, toute noblesse date d'un jour, » lui fait dire Tite-Live (2), qui reconnaît ainsi combien les institutions de l'Étrurie étaient en avance sur celles des races latine ou sabine. Le jeune ambitieux se laissa facilement convaincre. Il partit, et au moment où son char atteignait au sommet du Janicule, alors qu'il apercevait à ses pieds, sur les bords du Tibre, cette ville encore modeste à laquelle il apportait les arts de la Grèce et de l'Étrurie, le récit légendaire devient plus merveilleux : un aigle descend de la nue, enlève le *pileus* dont il était coiffé, remonte en

(1) Voyez, t. I, la note 1 de la page 271.
(2) L. I, c. XXXIV.

tournoyant dans les airs, puis vient le lui replacer sur la tête. Il aurait fallu que Tanaquil, née dans la ville de Tarchon et des aruspices, fût bien peu habile dans l'art d'interpréter les présages, pour ne pas reconnaître le sens de celui qui répondait si clairement à ses vues ambitieuses. Elle prédit à son époux que les Romains lui offriraient un jour la couronne. Les nouveaux venus étaient donc pleins d'espoir quand ils se présentèrent devant le roi Ancus Marcius, qui leur fit le plus gracieux accueil.

Ancus, petit-fils du plus pacifique des monarques, avait eu plus de guerres à soutenir qu'aucun de ses prédécesseurs : Latins, Sabins, avaient été combattus tour à tour. Il avait aussi porté la guerre chez les Véiens et leur avait enlevé une portion de leur territoire. Maître de l'embouchure du Tibre, il avait fondé le port d'Ostie, près duquel il avait établi les salines qu'on y voit encore, et, pour favoriser le commerce avec l'Étrurie, il avait établi sur le fleuve, en face du Janicule, le premier pont qui ait réuni les deux rives (1). Mais ses victoires lui avaient donné

(1) Silva Mœsia Veientibus adempta, usque ad mare imperium prolatum, et in ore Tiberis Ostia urbs condita : Salinæ circa factæ (Tite-Live, l. I, c. 33). M. Mommsen a émis et développé, avec le talent et l'érudition qui lui ont justement valu un nom si éminent parmi les savants contemporains, l'opinion que Rome avait été dès son origine l'*emporium* du Latium « C'est une question des plus sérieuses pour l'histoire, dit-il, que celle de savoir comment Rome a pu atteindre si promptement l'éminente position à laquelle les caractères physiques de son emplacement ne semblaient pas la conduire. Son

plus d'ennemis que des défaites. L'Aventin et la vallée qui le sépare du Palatin avaient été peuplés par les Latins vaincus qu'on avait incorporés dans l'État.

---

territoire, moins sain, moins fertile que celui des villes voisines, n'avait pas même l'avantage de l'abondance des sources qui durent y être amenées plus tard à grands frais. Les inondations du Tibre, dont les eaux troubles ne sont pas potables, convertissaient en marais insalubres les vallées qui séparent les différentes collines sur lesquelles la ville fut placée. Évidemment, la position n'offrait aucun attrait pour l'émigrant, et la légende elle-même témoignait de la bizarrerie d'un tel choix par les circonstances dont elle entourait l'histoire de Rémus et de Romulus. » — Quel était le caractère spécial d'une telle localité, et comment a-t-il déterminé si promptement l'accroissement de la ville? — M. Mommsen fait observer à ce propos que, tandis que le territoire des Romains était borné de tous côtés, vers l'intérieur, par celui de puissances hostiles ou rivales, il s'étendait sans obstacles sur les deux rives du Tibre jusqu'à son embouchure. Entre Rome et la côte, on ne trouve de ce côté aucune localité signalée comme centre de population, ni aucune trace d'ancienne frontière. Une légende fait remonter la conquête des *Septem Pagi* et des salines du Tibre sur les Véiens jusqu'à Romulus; une autre tradition attribue à Ancus la fortification du Janicule comme tête de pont conduisant en Étrurie, ainsi que la fondation du Pirée romain, Ostie. « Mais nous avons une preuve plus certaine, ajoute l'auteur, de l'ancienne domination des Romains sur la rive droite du Tibre; car, de ce côté, à la quatrième borne militaire sur la *via Portensis*, se trouve le *lucus* de la *Dea Dia*, siége primitif du collége des Frères Arvales. Le fait est que, de temps immémorial, le clan des *Romilii*, le premier des clans romains, était établi dans ce quartier. Le Janicule formait donc une partie de la cité, et Ostie en était comme le faubourg. Or ce fait n'est pas un simple accident. Le Tibre était la voie naturelle du commerce du Latium, et son embouchure sur une côte privée de baies devint nécessairement l'abri du commerce maritime. De plus, le Tibre, depuis très-longtemps, formait la barrière de la race latine contre ses voisins du nord. Il ne pouvait donc y avoir de place mieux choisie que Rome pour servir à la fois d'*emporium* au commerce extérieur et de défense à la frontière du Latium. Elle réunissait les avantages d'une forte position commandant les deux rives du fleuve jusqu'à la mer, et se

C'étaient de nouveaux adversaires pour l'influence sabine que représentait Ancus. Il faut croire que ce

---

trouvait placée dans une situation également convenable pour la navigation du Tibre ou celle de l'Anio. Les petits bâtiments qu'employait alors le cabotage de la Méditerranée remontaient jusque dans ses murs, et elle leur offrait un abri plus sûr contre les pirates que si elle eût été située sur la côte. On pourrait encore retrouver bien des indications à l'appui de l'opinion que Rome a dû aux avantages stratégiques de sa position, sinon son origine, du moins son rapide accroissement. N'est-ce pas à cette position, par exemple, que sont dues les anciennes relations de la ville de Romulus avec Cære, qui, étant pour l'Étrurie ce que Rome était pour le Latium, devint l'alliée commerciale des Romains? De là aussi la grande importance donnée à la construction des ponts jetés sur le Tibre (*pontifex*); de là la proue de vaisseau qui servit d'armes à la cité et figure sur ses plus anciennes monnaies; de là les anciens droits de douane sur les importations et exportations qui se faisaient à Ostie, droits qui frappaient tout ce qui était destiné à la vente (*promercale*), et non ce qui devait servir à l'usage particulier des marins (*usuarium*), constituant ainsi une véritable taxe commerciale. » (*Römische Geschichte*, t. I, p. 44-47.)

Toutes ces déductions de M. Mommsen nous semblent aussi justes qu'ingénieuses. Nous croyons avec lui que, parmi les villes du Latium, Rome est celle qui s'est le plus promptement développée par le commerce. Nous ajouterons, toutefois, que le voisinage de l'Étrurie nous paraît avoir été la cause la plus efficace de ce développement. Si Rome fut la première à défendre le Latium contre les Étrusques, la première aussi elle se trouva en contact avec eux. Ses négociants allaient s'approvisionner sur les grands marchés qui se tenaient au pied du Soracte ou sur le territoire de Vulsinies : nous en avons plusieurs exemples dans les annales romaines. Rarement en hostilité avec toute la confédération, Rome a conservé, même pendant les longues guerres de Véies, des relations amicales avec d'autres lucumonies. Son port a pu être fréquenté de bonne heure par les petits bâtiments qui remontaient le fleuve comme le remontent encore de nos jours les barques d'un faible tonnage; mais les galères qu'il recevait ainsi appartenaient à ces Tyrrhéniens que les témoignages unanimes de l'histoire nous représentent en possession des deux mers qui baignent les côtes de la péninsule. Le com-

prince, auquel on ne fait d'autre reproche que d'avoir trop recherché la popularité, *nimium gaudens*

---

merce maritime exige une marine, et la marine, ainsi que nous l'avons fait observer, a besoin des arts industriels qui n'appartiennent qu'à une civilisation déjà avancée.

M. Mommsen insiste lui-même, dans un autre chapitre, sur la supériorité commerciale et maritime de l'Étrurie : « Pour tout ce qui regardait le commerce, dit-il, les Étrusques avaient une position bien plus favorable que celle des Latins. Habitant l'Italie centrale d'une mer à l'autre, ils avaient sous leur domination tous les grands ports francs de la côte occidentale, les embouchures du Pô sur la mer orientale, et la route de terre qui, dès les temps les plus anciens, reliant Pise à Spina, mettait en communication la Méditerranée et l'Adriatique..... Ils étaient, en outre, possesseurs des articles les plus importants que pouvait fournir le commerce de l'Italie; ils étaient maîtres du fer de l'île d'Elbe, des mines de cuivre de Volaterræ, des mines d'argent de Populonia et de l'ambre, qu'ils recevaient des bords de la Baltique. Sous la protection de leurs pirates redoutés, ce commerce ne pouvait manquer de prospérer; nous ne devons donc pas être surpris de trouver les négociants étrusques et milésiens rivaux sur les marchés de Sybaris, ni nous étonner d'apprendre que cette combinaison de la piraterie et du commerce sur une grande échelle apporta chez eux un luxe si désordonné qu'il détruisit bientôt toute la vigueur de l'Étrurie. » (*Römische Geschichte*, t. I, c. x, p. 132.)

A l'époque qui nous occupe, la confédération était dans sa période d'expansion et d'accroissement. Aussi croyons-nous que l'importance de Rome comme marché principal du Latium était due, pour la plus grande part, à ses relations avec l'Étrurie et à la marine des Étrusques. Non-seulement les Cérites ont été de très-bonne heure dans l'alliance la plus étroite avec la ville de Romulus, mais jusqu'à l'époque de la première guerre punique, ainsi que nous essayerons de le prouver plus tard, la marine des Romains n'était autre que la marine de Cære. Ce fait peut seul expliquer l'apparente contradiction où tombent les anciens historiens quand, d'une part, ils nous parlent du commerce ou des guerres maritimes des Romains antérieurement à leurs expéditions contre les Carthaginois, et qu'ils prétendent, d'autre part, qu'à cette dernière époque seulement le peuple-roi construisit ses premiers vaisseaux.

popularibus auris, dit Virgile (1), n'en avait pas obtenu autant qu'il le désirait. C'est lui qui fit creuser sous les rochers du Capitole, en vue du Forum, la prison Mamertine, que probablement il ne destinait pas à ses flatteurs.

L'arrivée d'un riche aventurier venant mettre à sa disposition clients et trésors ne pouvait être que bien accueillie par le roi de Rome. Le lucumon, devenu citoyen romain, prit le nom de Lucius Tarquinius, en mémoire de sa patrie adoptive. Il porta les armes, comme commandant de la cavalerie, dans une guerre contre Fidènes (Denys, III, 40, 41), et il sut si bien capter la confiance d'Ancus Marcius que, par un acte de sa dernière volonté, ce prince le donna pour tuteur à ses fils : tuteur peu fidèle, puisqu'à la mort du roi, il éloigna ses pupilles sous le prétexte d'une partie de chasse et se fit élire dans les comices où, d'un consentement général, le peuple romain lui déféra la couronne : *ingenti consensu populus romanus regnare jussit*.

Telle est la tradition que nous transmettent les annales romaines pour expliquer la domination des rois étrusques à Rome, tradition toute grecque ; car les Étrusques n'auraient parlé ni des Bacchiades ni de Cypsèle. Jusque-là, cependant, le fond du récit n'a rien d'impossible. Qu'un lucumon toscan venu de

(1) *Æneid.*, VI, 817.

Tarquinies, ville opulente où les arts de l'Étrurie s'étaient épurés au contact des arts de la Grèce, soit venu apporter à Rome l'influence d'une nombreuse clientèle et d'une civilisation avancée ; qu'il ait pris le nom de Tarquin, ou qu'on le lui ait donné en souvenir de son pays, et que, rassemblant autour de lui les Étrusques déjà fixés dans la ville, il ait profité de l'antagonisme des races pour se créer un parti ; qu'il ait intéressé les Latins à sa cause ; que les habitants d'Albe, de Politorium, de Ficana, de Tellène, transportés à Rome après la ruine de leurs cités, aient cru se venger des rois sabins qui les avaient vaincus, en acclamant un chef étrusque, tout cela peut se concevoir. Avec le règne de Tarquin commencent des impossibilités d'un autre ordre qui ont produit chez quelques historiens modernes une réaction complète contre la véracité de l'histoire.

En effet, par un singulier mirage de vanité nationale, les annalistes romains, trouvant l'influence étrusque établie à Rome sous des princes d'origine étrusque, avaient imaginé que ces princes, devenus Romains, firent la conquête de toute l'Étrurie, prétention tout aussi soutenable que celle qui donnerait la France comme annexe à la Savoie, à la suite de la dernière guerre d'Italie. Les réactionnaires dont nous parlions ont voulu voir à leur tour dans l'avénement des Tarquins la complète soumission de Rome aux Toscans. Nous chercherons à découvrir la vérité là où

elle se trouve presque toujours et où on ne va pas assez souvent la chercher : entre les deux extrêmes. Commençons par exposer le système le plus hardi, en ce sens qu'il attaque de front les récits historiques, très-invraisemblables d'ailleurs, et les retourne de fond en comble. Ce système est celui d'Otfried Müller. Voici comment il résume les trois règnes de Tarquin l'Ancien, de Mastarna ou Servius Tullius et de Tarquin le Superbe.

D'après la tradition romaine, dit l'éminent archéologue allemand, un seigneur étrusque de Tarquinies vient s'établir à Rome comme simple particulier et y devient roi sous le nom de Lucius Tarquinius ; puis c'est à ce même Tarquin que les douze cités étrusques rendent hommage en lui envoyant les ornements qu'avait seul droit de porter le chef de toute la confédération, ornements qui dès lors sont adoptés à Rome comme les insignes des rois, des triomphateurs et des magistrats. Voilà le récit que l'on trouve chez les plus anciens historiens de Rome, qui expliquent cet hommage solennel par la conquête de l'Étrurie désormais soumise à la puissance romaine. Quant à nous, ajoute Otfried Müller, nous devons rejeter purement comme impossible cette prétendue soumission de l'Étrurie, qui se trouvait justement alors à l'apogée de sa gloire et dans la pleine jouissance de ses forces ; mais nous devons profiter d'un récit qui devient pour nous comme la clef de toutes les traditions relatives

à cette époque. Nous le prendrons comme point de départ, en faisant autant que possible de nos connaissances sur l'Étrurie la base de nos conjectures.

Tarquinies est pour la confédération centrale la cité à laquelle se rattachent toutes les traces d'unité durable et de solidarité entre les villes étrusques sous un seul chef. Un Tarquinien, Tarchon, fonde, d'après la tradition indigène, les douze cités, et les lucumons qui les gouvernent écoutent à Tarquinies la parole sacrée de Tagès. C'est évidemment avec cette tradition qu'il faut mettre en rapport l'hypothèse que là aussi les douze cités ont rendu hommage à un Tarquinien. Or, une fois qu'il est certain pour nous que ces hommages n'ont pu être rendus à un prince romain, quel autre personnage pourrait être le héros primitif de la tradition, si ce n'est le chef de Tarquinies lui-même ?

Nous devons donc croire que Tarquinies avait fait valoir alors ses anciennes prétentions; elle se trouvait à la tête de toute l'Étrurie : mais Rome elle-même en avait dû faire partie ainsi que la plus grande part du Latium, qui justement à cette époque se trouvait affaibli et comme en voie de dissolution par la destruction d'Albe sa métropole. Il est naturel de supposer que dans ce cas des lucumons de Tarquinies résidassent à Rome, et l'on peut toujours, si on le veut, regarder les deux Tarquins comme des Tarquiniens exerçant dans cette ville le pouvoir suprême. Cependant leur person-

nalité même peut parfaitement être révoquée en doute. Le nom de Lucius venait, dit-on, chez les Latins du titre étrusque lucumon. Tarquinius, qui désigne l'origine, ne pouvait en aucun cas figurer comme nom de famille ou de *gens*, attendu qu'aucune *gens* romaine n'a tiré son nom de celui d'un peuple ou d'une ville : ces noms géographiques servaient seulement pour former le *cognomen* ou surnom ; enfin *priscus* et *superbus*, l'ancien et le superbe, sont bien évidemment de simples désignations, le premier d'une domination antérieure, le second d'une domination plus récente et tyrannique. On peut donc dire que ces deux prétendus rois se trouvent réellement sans nom dans l'histoire, et peuvent être considérés comme des personnages symboliques.

Il n'en est pas moins vrai que l'époque de l'histoire romaine à laquelle ils se rapportent est de la plus grande importance historique et nous en comprenons très-clairement le caractère. La double ville latino-sabine, la Rome des Quirites semble avoir jusque alors, et malgré les vertus guerrières de ses habitants, joué un rôle peu considérable dans l'histoire de l'Italie centrale ; mais tout change avec les Tarquins : la ville devient le point d'appui et le boulevard de leur puissance du côté du sud ; une nouvelle enceinte, de vastes constructions, des temples, des fortifications, en font une cité telle que le Latium ou la Sabine n'en pouvaient vanter une semblable. La tradition nous

montre les rois étrusques dirigeant principalement leurs efforts contre les Sabins qui avaient été auparavant si puissants dans ces contrées. Quant aux institutions civiles, elles rappellent les principes austères de l'aristocratie étrusque, bien que tempérés par une certaine prédilection pour la civilisation et les mœurs de la Grèce; c'est encore là ce qui caractérise les Tarquins comme citoyens de la ville qui avait accueilli la première les Tyrrhéniens, et qui restait toujours en rapport avec la Hellade, ainsi que le prouve non-seulement la tradition du Corinthien Démarate, mais le caractère d'archaïsme hellénique d'un grand nombre d'objets d'art trouvés près de Tarquinies.

Quoi qu'il en soit, la suzeraineté ou la domination supérieure de Tarquinies sur toute la confédération étrusque semble n'avoir pas été acceptée partout avec la même soumission. Les temps de splendeur furent évidemment suivis d'une époque d'orages et de troubles intérieurs. Ce fut celle où Cæles Vibenna, à la tête d'une armée, parcourut l'Étrurie. Il est probable que cette armée partit de Volsinies, ce qui est indiqué à la fois par la tradition romaine, puis aussi par le culte que le compagnon de Cæles, Mastarna, rendait à la Fortune, c'est-à-dire à Nortia, l'une des principales divinités des Volsiniens. Ce serait avec les débris de l'armée de Vibenna que ce Mastarna, devenu Servius Tullius, aurait conquis à son tour la Rome des Tar-

quins, non pas comme allié de ces princes, mais comme leur antagoniste, ce que démontrent plusieurs faits de la tradition populaire conservée à Rome. Toute l'organisation militaire ou politique créée par Servius est en opposition directe avec la constitution de l'aristocratie telle qu'elle existait à Tarquinies : il doit donc avoir appartenu à un tout autre parti que celui des lucumons de ce pays. Puis le régime qu'il avait établi, régime dont les Romains ont conservé un si bon souvenir, et qui fut pour ainsi dire le fondement de leur liberté comme de leur puissance, fut renversé par un retour des lucumons de Tarquinies : c'est cette seconde époque de leur influence qui doit être représentée par le règne de Tarquin le Superbe. Influence tyrannique, ainsi que l'indique l'épithète qui la caractérise, et dont les excès amenèrent l'expulsion totale de cette race orgueilleuse, dont la chute n'affecte pas Rome seule, mais marque la décadence de Tarquinies dans la confédération (1).

§ V.

Le système ainsi exposé par Otfried Müller nous permettrait d'entrer à Rome avec Lucius Tarquinius comme par droit de conquête, et de porter au compte de l'Étrurie la partie des annales romaines qui s'é-

(1) *Die Etrusker*, Einleitung, cap. II, § 16, t. I, p. 118-123.

tend de la fin du règne d'Ancus Marcius à l'exil de Tarquin le Superbe. Nous n'irons pas si loin. A défaut des témoignages écrits, entièrement contraires à ce système, la philologie seule suffirait pour nous mettre en défiance. Sans doute nous ne nous dissimulons pas combien les recherches de cette nature sont délicates, et nous nous garderons d'en forcer la valeur. Nous ne nous préoccuperons donc pas de quelques particularités grammaticales au point de négliger les considérations d'un autre ordre, et de faire violence à toute une série d'inductions concordantes ; cependant il nous semble évident qu'une conquête complète du Latium par l'Étrurie, conquête pendant laquelle se serait organisée toute la constitution romaine, aurait laissé dans la langue, et surtout parmi les termes qui expriment les détails de cette constitution, des traces que nous y chercherions en vain.

Comment, d'ailleurs, expliquer plus tard l'expulsion de la race étrusque alors qu'une possession séculaire lui aurait permis de jeter dans le sol de profondes racines? Revenons donc à nos premières conjectures : ne voyons dans la légende relative aux Tarquins que l'expression d'une action plus complète exercée sur la ville nouvelle par l'Étrurie pendant la dernière période des rois, action prouvée mieux encore par les monuments que par la tradition.

L'expression politique et monumentale du règne du premier Tarquin, tel que nous le transmettent les annales de Rome, a été la fondation du Capitole, où furent adorées les trois grandes divinités de l'Étrurie, Jupiter, Junon et Minerve. Après la guerre glorieuse où, dans leur fiction patriotique, les annalistes racontent que Tarquin a conquis l'Étrurie et la Sabine, ce prince jeta, disent-ils, les fondements du temple dont le nom devait s'unir pour toujours au triomphe des armes romaines.

En rendant un tel hommage aux divinités qui formaient la triade antique, dont le culte avait été probablement apporté en Italie par les Pélasges tyrrhéniens, un prince d'origine étrusque préparait entre des races différentes la fusion qu'amène nécessairement la communauté de la prière. Jupiter Capitolin représentait bien là ce dieu du Latium, adoré sur le mont Albain longtemps avant que Tarquin le Superbe eût élevé sur le sommet de cette montagne le temple où se réunissaient chaque année dans un commun sacrifice les députés des villes latines. Minerve et Junon avaient leur culte dans la Sabine aussi bien qu'en Étrurie. Le lucumon devenu roi put donc ainsi, tout en consacrant le nouvel édifice religieux d'après les rites de la discipline étrusque, inaugurer la politique de conciliation que son successeur passe pour avoir développée par les institutions civiles. Quant à la pompe du cérémonial qu'on nous décrit,

elle est tout étrusque. Tarquin a reçu des douze lucumonies, d'après la légende qui avait le plus de cours à Rome, la couronne d'or, le trône d'ivoire, le sceptre surmonté de l'aigle aux ailes éployées, la toge brodée de pourpre, les douze haches des licteurs (1). Un fait qui n'est mentionné ni par Denys, ni par Tite-Live, attribue à Tarquin une autre importation de l'Étrurie, celle de la bulle d'or. Aurélius Victor et Macrobe (2) racontent que le fils de ce roi, jeune enfant de treize ans, ayant tué un ennemi dans un combat, fut décoré par son père de la robe prétexte et de la bulle : c'est depuis lors que les fils de famille les auraient eues pour insignes. Ce qu'il y a de certain, c'est que la bulle d'or, appelée par Juvénal *aurum etruscum*, était l'un des ornements portés par les lucumons de l'Étrurie (3).

C'est encore à Tarquin l'Ancien que la tradition attribue la construction du cirque Maxime dans la

(1) Florus emploie à la nomenclature de tous les emprunts faits par Tarquin à l'Étrurie le tiers du court article qu'il consacre à ce prince : « Duodecim Tusciæ populos frequentibus armis subegit : inde fasces, trabeæ, curules, annuli, phaleræ, paludamenta, prætexta : inde quod aureo curru, quatuor equis triumphatur; togæ pictæ, tunicæque palmatæ; omnia denique decora et insignia quibus imperii dignitas eminet » (l. I, § 5).

(2) Aurel. Victor., *de Vir. ill.*, c. VI. — Macrobe, *Sat.*, I, 6.

(3) Voyez Plutarque, *Vie de Romulus*, 25; Festus, s. v. *Sardi*, et les monuments. La bulle d'or fut portée à Rome par les triomphateurs dans cette pompe du triomphe qui était tout étrusque. On y renfermait des talismans contre l'envie et la fascination, ou le mauvais œil, superstition italiote qui dure depuis près de trois mille ans.

vallée qui s'étendait entre le Palatin et l'Aventin; l'introduction des jeux du cirque semble avoir été d'abord une importation étrusque, et Tite-Live a soin de nous dire que Tarquin avait fait venir d'Étrurie les chevaux ou les athlètes destinés aux courses ou aux combats (1). Il est vrai que Denys d'Halicarnasse, en décrivant d'après Fabius Pictor la marche solennelle par laquelle s'ouvraient les jeux, semble n'avoir eu d'autre but, comme l'a fait observer Otfried Müller, que de prouver l'origine grecque de chacune des cérémonies qui contribuaient à la pompe de ces représentations, et cela dans le but constant chez lui de revendiquer pour Rome une origine hellénique (2). La question serait de savoir si ce n'est pas par l'intermédiaire de l'Étrurie, depuis longtemps en contact avec la Grèce, que les Romains ont reçu la plus grande part de ce qui peut paraître grec dans ces vieilles coutumes. Appien, parlant de la marche des triomphateurs, dit positivement qu'elle était calquée sur les pompes du cirque chez les Toscans (3), et nous retrouvons en effet dans l'Étrurie les joueurs de flûte aux longues robes de pourpre, la tête ceinte de bandelettes dorées, les chœurs de danse, les thuriféraires, les quadriges, les statues des dieux. L'influence hellénique a pu agir plus tard directement

(1) L. I, 35.
(2) L. VII, c. LXXII.
(3) *De Rebus punicis*, l. VIII, § 66.

sur l'institution des jeux publics à Rome, mais il est probable que jusqu'au sixième siècle ils étaient empruntés à l'Étrurie, qu'elle les eût reçus elle-même de l'Asie ou de la Grèce.

Plusieurs témoignages, en outre de nombreuses représentations sur les vases ou les peintures murales, nous apprennent que les jeux du cirque étaient en grande faveur dans la Toscane ; nous les trouvons à Véies : « Ce fut un augure bien favorable pour la grandeur des Romains, dit Pline, lorsque Ratumena, vainqueur aux courses de Véies, ayant été précipité de son char, ses chevaux arrivèrent à Rome avec la palme et la couronne, ne s'arrêtant qu'après avoir fait trois fois le tour du Capitole. La porte par laquelle ils étaient entrés a pris depuis lors le nom de porte Ratumène (1). Une autre tradition voulait que Porsenna, pendant qu'il assiégeait Rome à la tête de toutes les forces de l'Étrurie, eût conclu une trêve avec les Romains, afin de prendre part à des jeux du cirque dans lesquels il avait été couronné comme vainqueur (2). Plus tard nous retrouvons encore un habitant de Volterra, A. Cæcina, amenant ses quadriges aux courses du cirque Maxime. Il emportait à Rome des hirondelles, ainsi que Pline le raconte, puis leur donnait la

(1) Cf., pour les différentes circonstances de cette tradition, Pline, *H. N.*, VIII, 65 ; — Plutarque, *Vie de Publicola*, 13 ; — Solin, XLVI, p. 300, éd. Panckoucke ; — Festus, s. v. *Ratumena*.

(2) Servius, ad *Æneid.*, l. XI, v, 134.

liberté lorsqu'il voulait annoncer à ses amis le résultat de ces luttes passionnées; elles revenaient à leur nid teintes de la couleur de la faction qui avait remporté la victoire (1). Tertullien compte au nombre des superstitions inhérentes au culte des Étrusques ces jeux dont la pompe, dit-il, avait chez eux un caractère religieux (2). On n'a pas manqué de chercher un système d'explications allégoriques pour ces célébrations solennelles et de retrouver dans la course des chevaux, dans la couleur même des factions, une représentation symbolique de la marche du soleil ou de la succession des saisons. Il faut se défier des tendances trop prononcées qui se sont produites à différentes époques pour interpréter dans un sens mystérieux les actes de la vie publique chez les anciens; nous prêtons souvent à ces actes des causes compliquées, faute de nous placer à un point de vue qui nous échappe, et nous surprendrait peut-être par sa simplicité. Cependant il faut avouer, ainsi que l'a fait observer Müller, qu'aux jeux du cirque, la course du char autour de la spina et les cérémonies qui la précédaient s'accomplissaient dans des circonstances rappelant la *dextratio* telle que l'ont pratiquée les Étrusques, dans les

(1) Pline, *H. N.*, l. X, 34.

(2) In Etruria inter cæteros ritus superstitionum suarum spectacula quoque religionis nomine instituunt (*de Spectac.*, 5). Cf. Isid., *Orig.*, XVIII, 16.

lustrations et autres rites symboliques de leur discipline (1).

Quelques traditions donnent à Tarquin l'Ancien l'initiative des travaux d'assainissement si nécessaires dans les marais qui séparaient alors les sept collines. Il y aurait fait creuser de vastes égouts; on dit même qu'il fit élever des portiques autour de la place du marché, et qu'il entoura d'une enceinte en pierres de taille la Rome agrandie par ses prédécesseurs, bien que ce soit à Servius qu'on attribue généralement l'achèvement de cette enceinte. La tradition varie à propos des différents travaux qu'elle assigne aux rois étrusques, mais elle est constante à leur rapporter tout ce qui se fit de grand en fait d'œuvres publiques dans la Rome des rois.

§ VI.

Si le prince qui travaillait ainsi pour les besoins du peuple, pour ses plaisirs ou pour son culte, avait l'espoir de se faire pardonner son origine étrangère et la hauteur de sa fortune, les annales romaines nous disent que cet espoir fut déçu. Les réformes civiles qu'il tenta d'accomplir révoltèrent l'orgueil des races contre lesquelles elles semblaient dirigées et firent ou-

(1) *Die Etrusker*, l. IV, 1, 9. Cf. l. III, 6, 7, et Solin, 45 : « Tarpeium Jovem terna dextratione lustravit. »

blier tout le reste. Le lucumon étrusque, lorsqu'il servait dans l'armée d'Ancus Marcius, y avait eu, ainsi que le répète plusieurs fois Denys d'Halicarnasse, le commandement de la cavalerie (1). Nous voudrions, à ce propos, pouvoir étudier cette arme telle qu'elle existait en Étrurie, et saisir les rapports qui devaient exister entre les cavaliers tyrrhéniens et les *equites romani*, nommés d'abord *celeres*. Malheureusement l'antiquité ne nous a pas laissé de documents sur la cavalerie des Étrusques; à peine si le cheval tyrrhénien est mentionné bien tard par Oppien (2) et par Florus, qui donne à la phalère dont on ornait à Rome le poitrail des chevaux une origine tyrrhénienne (3). Nous devons croire, malgré ce silence des auteurs, que les plaines du Pô ou des Maremmes, vastes pâturages appropriés à l'élève de la race chevaline, qui s'y fait encore avec succès, fournissaient aux troupes de la confédération les animaux nécessaires à la remonte d'une nombreuse cavalerie. L'amour que les Étrusques avaient pour les jeux du cirque devait d'ailleurs les stimuler à l'amélioration des races (4). Il est donc

(1) L. III, §§ 40 et 41 ; l. IV, § 6.
(2) *Cyneg.*, l. I, v. 170.
(3) *Hist. rom.*, l. I, § 5.
(4) Un fragment d'inscription antique qui se voyait au seizième siècle dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome, a conservé le nom d'un certain nombre de chevaux vainqueurs aux courses. Quelques-uns sont appelés TVSCVS ou TYRRHENVS (voy. Gruter, p. CCCXLI).

naturel de supposer que ce peuple, plus riche et plus avancé en civilisation que les Sabins montagnards ou les pâtres du Latium, a dû entrer pour une large part dans l'élément le plus aristocratique des troupes réunies au service de Rome, c'est-à-dire dans la cavalerie.

Si nous admettons maintenant que Tarquin l'Ancien ait eu, avant d'arriver au souverain pouvoir, le commandement d'une cavalerie en partie composée de ses compatriotes, on s'explique naturellement qu'un des premiers changements tentés par lui dans l'organisation des troupes romaines ait été l'accroissement de ce corps par la création de trois nouvelles centuries de cavaliers qui auraient porté son nom et se seraient recrutées parmi les clients venus avec lui de Tarquinies à Rome. Nous comprendrons aussi, à l'occasion de cette tentative, la résistance des patriciens, inquiets d'un tel envahissement de l'Étrurie déguisé sous des formes légales, résistance qui s'est traduite dans la légende romaine par le rôle qu'elle fait jouer à l'augure Attius Nævius. Élevé à l'école des meilleurs aruspices de l'Étrurie, Nævius était Romain au fond du cœur. Il s'opposa aux projets du roi sous prétexte d'auspices contraires, et prouva sa science augurale, que ce prince voulait discréditer, en lui faisant couper un caillou avec le tranchant d'un rasoir. L'heureux succès de Nævius fut consacré par l'érection d'une statue de bronze qu'on voyait encore, au temps

d'Auguste, dans le Forum, près du figuier ruminal (1). Les vieux souvenirs de la Rome des rois se trouvent ainsi conservés quelquefois par des monuments qui prouvent que ces traditions légendaires ne sont pas dues entièrement à l'invention des chroniqueurs ou des poëtes : elles se rattachent la plupart du temps à quelque fait réel dont s'empare la jeune imagination des peuples, alors qu'ils sont dans leur enfance, et, comme tous les enfants, amis du merveilleux. Obligé de renoncer à son dessein, Tarquin doubla le nombre des cavaliers dans les trois anciennes centuries, et obtint à peu près, par cette nouvelle combinaison, le résultat qu'il s'était promis. Ce prince avait aussi augmenté de cent membres nouveaux le nombre des sénateurs, qui se trouva porté à trois cents par cette promotion (2). On a expliqué de différentes manières l'accroissement du conseil des anciens qui portait le nom de sénat. Il ne semble pas probable qu'une simple augmentation de la population en ait été la cause; ou du moins, si la population se trouvait augmentée, c'est qu'un élément étranger était venu s'y joindre, prenant son rang dans les conseils de la nation comme dans son armée.

A l'exception de quelques historiens qui ont ac-

---

(1) Denys, l. III, c. LXI. — Tite-Live, l. I, c. XXXVI.

(2) Centum in patres legit, qui deinde minorum gentium sunt appellati. Factio haud dubia regis cujus beneficio in curiam venerant (Tite-Live, I, XXXV).

cumulé sous le règne de Romulus tous les faits relatifs au long enfantement de l'organisation romaine, on reconnaît généralement que la division du peuple en trois tribus apparaît sous Tarquin. Ces trois tribus étaient les *Rhamnes*, les *Tities*, les *Luceres*. Nous donnerions comme une preuve certaine de l'influence qu'ont eue les lucumons de Tarquinies sur leur institution la forme étrusque de ces trois noms si nous acceptions l'assertion précise d'un écrivain étrusque, Volnius, qui les réclame pour l'Étrurie : *omnia hæc vocabula tusca* (1). Mais, si les noms étaient étrusques, les éléments appartenaient aux races diverses réunies sur le territoire de la cité. Chacun reconnaît sans conteste que les *Rhamnes* représentaient l'élément romain, et les *Tities* la race venue de la Sabine. Restent les *Luceres* : Festus, qui rattache, comme tant d'autres, au premier roi des Romains la plupart des institutions de la Rome des rois, fait dériver leur nom de celui du chef tyrrhénien qui serait venu d'Ardée au secours de Romulus et qui, dit-il, s'appelait Lucérus (2). Nous voyons du moins dans ces vagues souvenirs la persistance d'une tradition rapportant

(1) Varron, *de L. l.*, V, 55.

(2) Festus, s. v. — Cicéron veut que le nom de *Luceres* vienne de celui de *Lucumo* (*de Republ.*, l. II, c. VIII). Cf. sur les institutions de Tarquin, l'extrait du Mémoire, encore inédit, lu par M. A. Maury à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, extrait publié par M. A. Bertrand, dans la *Revue archéologique*, novembre 1862, p. 277-302.

à l'élément étrusque la formation de la troisième tribu.

Textes ou monuments, tout semble donc prouver, quand on cherche à s'éclairer des lueurs douteuses de l'histoire contemporaine, qu'une action véritable de l'Étrurie sur Rome se trouve représentée dans ses annales par l'avénement des lucumons, et l'augmentation des membres du sénat sous le règne de Tarquin a dès lors sa raison d'être. Elle devient une conséquence forcée de la création de cette troisième tribu ouverte aux nouveaux occupants. Les *Rhamnes*, c'est-à-dire l'élément romain, les *Tities*, composés de Sabins, comptaient chacun cent sénateurs dans le grand conseil de la nation. Les clients du lucumon venu de Tarquinies unis aux Étrusques déjà fixés à Rome formant une tribu nouvelle, les *Luceres* doivent à leur tour être représentés dans le sénat : le nombre des sénateurs est porté à trois cents.

Malgré le mécontentement des races latine et sabine, malgré les complots dirigés contre la vie du premier roi étrusque à la suite des réformes radicales qu'il avait accomplies, il était parvenu, selon la légende, à l'âge de quatre-vingts ans, lorsqu'une dernière conjuration lui coûta la vie. L'augure Nævius avait disparu, dit Denys d'Halicarnasse, sans qu'on sût s'il fallait attribuer sa mort à la jalousie de ses rivaux dans l'art augural ou à quelque acci-

dent (1). Tarquin n'ayant ordonné aucune recherche à ce sujet, ses ennemis l'accusèrent d'un crime. On prétendit que le savant aruspice qui s'était opposé à sa volonté avait été frappé par ses ordres. Les fils d'Ancus Marcius propageaient activement la calomnie. Tarquin voulut se disculper et parvint une première fois à apaiser les clameurs; mais la haine d'une plèbe superstitieuse et crédule ne lui avait pas pardonné. Elle oublia ce qu'il avait fait pour elle, Rome embellie, assainie par des canaux souterrains, défendue par des remparts, et n'écouta que le ressentiment des classes élevées jalouses de l'influence d'une race plus avancée qu'elles en civilisation. Le récit de la mort du prince prouve du reste que les habitudes agrestes des montagnards de la Sabine ou des pasteurs du Latium n'avaient encore été modifiées que bien légèrement par les formes moins rudes de la cour d'un lucumon venu d'Étrurie : il offre en même temps un caractère de simplicité qui, ainsi que l'a fait observer M. Ampère (2), parle en faveur de la fidélité des souvenirs auxquels sont dus la plupart de ces traditions populaires.

Des conjurés sous le costume de bûcherons se présentent devant la résidence royale placée au sommet de la Vélia. Ils pénètrent dans l'atrium, feignant de

(1) L. III, c. LXXII.

(2) Voyez l'intéressant tableau que ce spirituel érudit a tracé de la mort de Tarquin dans *l'Histoire romaine à Rome*, t. I, p. 78.

se disputer et demandant justice. D'autres paysans les accompagnent, favorisant de leurs clameurs tantôt un parti, tantôt l'autre. On crie, on s'injurie, on en vient aux mains. Le roi veut rétablir l'ordre et reçoit dans la mêlée un coup de serpe ou de hache qui l'étend sans vie. A l'aide du tumulte les coupables échappent et se sauvent dans la montagne, ainsi que le fait encore aujourd'hui l'habitant du Trastevere qui vient de frapper son ennemi d'un coup de couteau.

L'impunité, voilà du reste tout le fruit que les conjurés retirèrent de la réussite de leur complot. Les fils d'Ancus Marcius ne devaient pas remonter sur le trône, et c'était encore un aventurier étrusque qui allait recueillir la succession de Tarquin.

CHAPITRE II.

Les deux derniers rois d'origine étrusque à Rome. — Colonies étrusques dans la mer Tyrrhénienne. — Invasion des Gaulois dans l'Étrurie circumpadane.

§ I.

En 1524, un paysan travaillant à sa vigne sur une des collines qui entourent la ville de Lyon, trouva deux tables de bronze où était gravé un discours prononcé par Claude en faveur de cette cité, sa ville natale (1). La découverte de cet intéressant monument a eu pour l'étude de l'antiquité une double importance. Elle a prouvé la confiance que nous pouvons avoir dans Tacite, qui, travaillant sur de véritables pièces d'archives, nous a laissé un abrégé du discours de l'empereur entièrement conforme à ce texte officiel et contemporain. Nous y trouvons de plus des notions tout à fait neuves sur l'origine de Servius Tullius; notions d'autant plus précieuses qu'elles sont dues à un prince passionné pour l'étude de l'antiquité et qui avait écrit une histoire de l'Étrurie d'après les monuments nationaux. « A Tarquin l'Ancien, dit

(1) Voyez, dans les *Nouvelles Archives du Rhône*, t. II, p. 59, les actes consulaires mentionnant la découverte de la table de Claude.

« Claude, succéda Servius Tullius : nos historiens « veulent qu'il soit né d'une esclave nommée Ocrisia, « tandis que les annales étrusques en font le compa- « gnon très-fidèle de Célès Vibenna, dont il partagea « toutes les chances aventureuses. Chassés de l'Étru- « rie par les vicissitudes d'une existence hasardeuse, « ces deux chefs vinrent occuper le mont Cælius avec « les débris de leur armée et la colline doit son nom « à Célès Vibenna. Quant à Servius, qui portait comme « Étrusque le nom de Mastarna, il le changea pour « celui sous lequel nous le connaissons aujourd'hui. « Par la suite il parvint au trône, qu'il occupa d'une « façon glorieuse et utile pour le bien de l'État (1). »

Un autre monument découvert pendant les fouilles qui ont donné lieu à cette publication vient confirmer d'une manière heureuse pour notre sujet les tables

---

(1) .... HVIC·QVOQVE.ET.FILIO.NEPOTIVE.EIVS.NAM.ET.HOC. INTER.AVCTORES.DISCREPAT.INSERTVS.SERVIVS.TVLLIVS.SI. NOSTROS.SEQVIMVR.CAPTIVA.NATVS.OCRESIA.SI.TVSCOS.CAELI. QVONDAM.VIVENNAE.SODALIS.FIDELISSIMVS.OMNISQVE.EIVS.CA- SVS.COMES.POSTQVAM.VARIA.FORTVNA.EXACTVS.CVM.OMNIBVS. RELIQVIIS.CAELIANI.EXERCITVS.ETRVRIA.EXCESSIT.MONTEM.CAE- LIVM.OCCVPAVIT.ET.A.DUCE.SVO.CAELIO.ITA.APPELLATVS.MVTA- TOQVE.NOMINE.NAM.TVSCE.MASTARNA.ET.NOMEN.ERAT.ITA.AP- PELLATVS.EST.VT.DIXI.ET.REGNVM.SVMMA.CVM.REIPVBLICAE. VTILITATE.OPTINUIT. (*Inscriptions antiques de Lyon*, par Alph. de Boissieu, p. 136 et 138.) — Varron (*de L. l.*, V, 46), Festus (s. v. *Cælius*), Denys (II, 36), placent sous Romulus l'arrivée de Célès Vibenna à Rome; mais Tacite est d'accord avec Claude : « Mox Cælium appellatum a Cæle Vibenna, qui dux gentis Etruscæ sedem eam acceperat a Tarquinio prisco. » (*Ann.*, l. IV, c. 65.)

yonnaises et le témoignage de l'empereur archéologue. En parlant des origines de l'Étrurie, j'ai déjà dit quelques mots des peintures murales découvertes par M. Alessandro François et moi dans une crypte de la riche nécropole de Vulci (1). J'ai aussi décrit ailleurs (2) l'impression que me fit éprouver le spectacle dont nous fûmes frappés lorsqu'au dernier coup de pic la pierre qui fermait l'entrée de la crypte céda, et que la lumière de nos torches vint éclairer des voûtes dont rien, depuis plus de vingt siècles, n'avait troublé l'obscurité ou le silence. Tout y était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'entrée, et l'antique Étrurie nous apparaissait comme aux temps de sa splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés aux Romains ou à nos ancêtres les Gaulois. Formes, vêtements, étoffes, couleurs, furent apparents pendant quelques minutes, puis tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, où nos flambeaux vacillants menaçaient d'abord de s'éteindre. Ce fut une évocation du passé qui n'eut pas même la durée d'un songe et disparut comme pour nous punir de notre téméraire curiosité.

---

(1) Voy. t. I, p. 139.

(2) *Revue contemporaine* (31 mai 1862), *Notice sur le Musée Napoléon III.*

Pendant que ces frêles dépouilles tombaient en poussière au contact de l'air, l'atmosphère devenait plus transparente. Nous nous vîmes alors entourés d'une autre population guerrière due aux artistes de l'Étrurie. Des peintures murales ornaient la crypte dans tout son périmètre et semblaient s'animer aux reflets de nos torches. Bientôt elles attirèrent toute mon attention, car elles me semblaient la part la plus belle de notre découverte. Deux portes qui se faisaient face, la porte d'entrée et celle du fond, divisaient la salle funéraire en deux parties égales. D'un côté les peintures se rapportaient aux mythes de la Grèce, et les noms grecs inscrits en caractères étrusques ne laissaient aucune incertitude sur le sujet : les poëmes d'Homère l'avaient inspiré. J'avais sous les yeux l'un des drames les plus sanglants de l'*Iliade*, le sacrifice que fait Achille des prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle. Nous reviendrons en détail, dans notre description des monuments, sur cette représentation comme œuvre d'art et comme signe de l'influence hellénique. Passons à la fresque qui faisait pendant et qui n'avait plus rien de la Grèce, si ce n'est l'art avancé, l'étude du nu, le modelé, la saillie des muscles, l'expression des figures animées par des passions violentes, l'habileté enfin avec laquelle étaient rendus les effets de lumière, les ombres et les demi-teintes. Quant au sujet, il était évidemment national : la forme tout étrusque des noms ins-

crits au-dessus de chaque personnage le démontrait suffisamment. J'avais cru d'abord y reconnaître, à l'aspect d'hommes sans armes égorgés par d'autres hommes armés de glaives, l'un de ces sacrifices sanguinaires que l'antiquité n'a que trop de raison de reprocher à l'Étrurie et dans lesquels les lucumons immolaient aux puissances infernales les prisonniers faits dans le combat. Une récente découverte de M. Otto Jahn (1), au moyen de la restitution d'une seule lettre altérée, altération facile à concevoir, soit par une erreur de celui qui a tracé ces graphites, soit par le défaut de conservation des caractères peints sur la muraille, est venue donner un sens complet et important à cette scène de carnage. Un personnage nu portant une longue barbe, dans une attitude tranquille, présente ses deux mains qui sont liées aux poignets par une courroie. Devant lui un autre homme, également nu et portant aussi la barbe, coupe ces liens avec une épée. Chacun de ces personnages, qui forment un groupe distinct à l'extrémité du tableau, porte le nom d'un des chefs étrusques désignés par Claude dans sa harangue. Celui qui délivre son compagnon s'appelle *Mastarna;* le prisonnier si heureusement délivré

(1) Voyez la *Gazette archéologique* publiée par M. Gherard, année 1862, p. 307-309, et le *Bulletin de l'Institut archéologique*, pour la même année, p. 215-217.

porte inscrit au-dessus de sa tête le nom de *Célès Vibenna* (1).

Il est impossible de n'être pas vivement frappé de l'heureuse rencontre qui semble nous mettre ainsi en présence d'un trait saillant des annales de l'Étrurie se rapportant à l'époque qui nous occupe. Claude nous a dit sur le bronze de Lyon que Servius, sous le nom de Mastarna, avait été l'ami et le compagnon très-fidèle de Célès Vibenna, dont parle aussi Tacite; ils avaient partagé ensemble la bonne et la mauvaise fortune. N'est-il pas naturel de voir dans la peinture de Vulci la représentation d'un des traits qui consacrent cette fraternité d'armes? Célès Vibenna a succombé dans une des entreprises aventureuses de sa vie de condottiere, et il est emmené prisonnier; lorsque son ami, surprenant ceux qui le gardent, coupe ses liens pendant que ses compagnons le vengent en égorgeant ses vainqueurs (2). Nous avons ainsi dans cette crypte funéraire qui appartenait évidemment à des chefs militaires (les armes et les ornements que nous y avons trouvés en font foi) deux images de dévouement fraternel envers un compagnon d'armes : d'une

(1) Nous donnons, dans notre description des monuments, ces noms figurés comme ils le sont sur la paroi de la crypte de Vulci.

(2) L'un des compagnons de Mastarna porte, sur nos peintures, le nom d'Aulus Vibenna. Il peut être considéré comme un parent de Célès Vibenna. Le clan des Vibenna s'est mis à la poursuite de ceux qui lui ont ravi son chef.

part, Achille venge Patrocle en immolant ses ennemis sur sa tombe; de l'autre, Mastarna, plus heureux, sauve la vie à son ami en le vengeant également par de sanglantes représailles.

L'importance historique de cette dernière peinture consiste dans l'appui qu'elle donne au témoignage jusqu'alors unique de Claude et dans le commentaire qu'elle nous permet de faire de ses paroles. Mastarna et son compagnon avaient eu à subir des fortunes diverses, dit l'empereur, et des revers les avaient forcés à quitter l'Étrurie. Le prince archéologue ne s'explique pas davantage. Mais nos peintures nous donnent les noms des acteurs du drame : ils sont Étrusques les uns et les autres; la scène se passe donc en Étrurie. Nous avons là une preuve des guerres intestines que se faisaient les chefs des lucumonies; elles expliquent ce défaut d'unité qui ne permit pas à la confédération de conserver longtemps la puissance qu'elle devait à sa civilisation avancée.

L'émigration des deux chefs, leur installation avec les débris de leurs troupes sur le mont Cælius a donc maintenant sa raison d'être. Ils ont été chassés de la confédération par les vicissitudes d'une existence hasardeuse, *varia fortuna,* et l'empressement avec lequel les aventureux condottieri auraient été reçus par un prince de même origine que la leur s'explique facilement. Des services rendus en paix ou en guerre auront amené plus tard Mastarna sur les marches du

trône. Devenu le gendre du roi, ainsi que le veut la tradition, il n'avait plus qu'un pas à faire, et fut appelé au pouvoir suprême par les sénateurs. Voilà, dit Tite-Live, le premier exemple d'un roi nommé par le sénat, sans l'intervention du peuple. Cicéron est d'accord avec lui. Il est vrai que Denys d'Halicarnasse affirme, au contraire, que les acclamations populaires portèrent Servius au pouvoir, tandis que le sénat voulait casser une élection à laquelle il n'avait eu aucune part. Toujours la même contradiction dans les textes; attachons-nous donc au témoignage des monuments toutes les fois que nous sommes assez heureux pour en rencontrer.

§ II.

Le règne de Mastarna, devenu Servius Tullius, est resté comme l'expression des plus grands changements opérés à Rome, soit sous le rapport de l'agrandissement matériel, soit sous celui du perfectionnement des institutions politiques. C'est surtout cet agrandissement matériel qui nous reporte vers l'Étrurie : quelles que soient, en effet, les conséquences que l'on tire des changements politiques attribués à Servius, nous ne saurions y voir que de faibles traces de la constitution sacerdotale des lucumonies ou des vieilles prescriptions des rituels.

Parmi les récits légendaires des annales de Rome,

plusieurs constatent le culte particulier que Servius Tullius rendit à la Fortune (1). Sans doute l'heureux condottiere lui avait de grandes obligations; mais ce culte était particulier à l'Étrurie, dont la théogonie plaçait parmi ses divinités les plus influentes, ainsi que nous l'avons vu, *Nortia,* la déesse du sort, dont le sanctuaire s'élevait sur le territoire de Vulsinies. En construisant deux temples à la Fortune, l'un au *Forum boarium*, l'autre à quelques milles de Rome sur les bords du Tibre, Servius obéissait peut-être à des habitudes d'enfance, s'il est vrai, comme on l'a supposé, que Célès Vibenna et son compagnon soient partis de la cité des Vulsiniens pour venir à Rome, ce que la récente découverte des peintures de Vulci, ville que nous trouvons toujours étroitement liée à Vulsinies, semble confirmer.

Une fondation religieuse plus importante est aussi attribuée à Servius : c'est lui qui prépara un centre aux différentes tribus de race latine en élevant sur l'Aventin le temple de Diane où les populations du Latium se réunissaient en un commun sacrifice. Dans le choix de cette déesse, dans la forme du simulacre sous lequel elle était adorée, on a voulu voir la preuve des emprunts faits par Mastarna à la constitution des villes ioniennes qui s'unissaient aussi dans leur culte

(1) Denys, l. IV, c. XXVII. — Cf. Plutarque, *Fort. Rom.*, X, et Pline, l. XXXVI, 46.

pour la Diane d'Éphèse. Tout en acceptant le fait des rapports entre Rome et l'Ionie par les colonies de la Grande Grèce et le plus souvent par l'intermédiaire des Étrusques, nous n'avons pas besoin d'en appeler à une influence étrangère pour nous rendre compte de l'institution due au compagnon de Vibenna. Il devait trouver dans sa propre origine la pensée de modeler les institutions de son peuple sur une forme fédérative reliée par des habitudes religieuses. L'Étrurie lui en offrait un exemple frappant, car il avait vu se réunir dans le temple de Vulsinies les chefs des douze lucumonies. Ajoutons que le culte des Lares, tout particulièrement étrusque, paraît avoir été favorisé d'une manière spéciale par le prince auquel on attribue l'importation à Rome des fêtes célébrées en leur honneur dans les carrefours sous le nom de *compitalia* (1).

Si l'œuvre monumentale de Tarquin l'Ancien avait

---

(1) D'après une ancienne tradition romaine, à laquelle Claude fait allusion dans son discours, Servius Tullius est fils du Lare domestique. Un jour qu'une esclave de la reine Tanaquil, nommée Ocrisia, était assise près du foyer, un phallus s'éleva des cendres et la féconda. Elle mit au monde Servius, qui institua plus tard la fête des Lares, en mémoire de son origine (Pline, l. XXXVI, c. 70. — Cf. Arnobe, *adv. gent.*, l. V, 18). Cette tradition remonte probablement à quelque légende étrusque ; on y reconnaît la présence de ces esprits intermédiaires, lares, pénates ou génies, qui, dans la théogonie des Toscans, émanent des dieux et transmettent l'émanation divine à l'âme humaine. Une semblable légende est rapportée par Plutarque, à propos d'un roi d'Albe nommé Tarchetius, qu'Otfried Müller identifie avec Tarchon (l. III, c. IV, § 8, note 50).

été la fondation du Capitole, celle qui signale à la postérité le règne de Servius fut l'achèvement de l'enceinte continue qui a gardé son nom. Dans sa constitution, dont nous ne saurions nous dispenser d'examiner le caractère, bien que son étude approfondie appartienne plus particulièrement à l'histoire romaine, il devait consacrer l'unité politique de Rome. La muraille qui renferma les collines que se partageaient des populations de races différentes opéra la fusion complète de ces petites bourgades, qui se trouvèrent désormais défendues par un même rempart. La topographie romaine a été soigneusement étudiée par de patients et habiles archéologues; on a suivi l'enceinte de Servius dans tout son périmètre, et dernièrement encore on en a retrouvé d'admirables spécimens que de nouveaux agrandissements dérobaient depuis plus de vingt siècles à tous les regards (1). Ces découvertes ont le plus grand intérêt pour l'objet qui nous occupe : coupe des pierres, proportions, appareil et hauteur des assises, dénotent l'influence artistique des mêmes hommes qui, sur la rive droite

(1) Sur l'Aventin, près de la petite église de Santa-Prisca, dans une vigne appartenant aux Jésuites, et dans le jardin du couvent de Sainte-Sabine. On a donné plusieurs fois des détails sur ces intéressantes découvertes dans les *Annales* et dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*. Voyez, entre autres, *Mura serviane scoperte sull' Aventino*, Mémoire d'E. Braun, et tables XXI-XXV, dans les *Annales* de 1855. Voy. aussi *l'Histoire romaine à Rome*, par M. Ampère, t. II, p. 110 et suiv.

du Tibre, avaient élevé tant de remparts encore debout.

Formés maintenant en corps de cité, les bergers latins de Romulus, les Sabins de Tatius, les Toscans de Tarquin ou de Mastarna étaient prêts pour des institutions qui fissent disparaître l'antagonisme municipal. Le soin avec lequel chaque population s'était isolée dans son orgueil de race s'était opposé jusqu'alors à toute fusion. Il faut avouer toutefois, dès le début de notre examen, que la constitution qui porte le nom du roi Servius Tullius est enveloppée de ces mêmes nuages qui nous voilent avec tant d'obstination une époque pour laquelle nous n'avons guère d'autres documents que les institutions de temps bien postérieurs. Ce que nous pouvons conjecturer, c'est qu'elle a été, ainsi que l'a fait observer M. Mommsen, une création du souverain, que ce fut, pour ainsi dire, une charte octroyée, car rien n'indique, dans cette législation, les traces d'une lutte entre les différents corps de l'État. Si elle eût été obtenue sur la demande du peuple, elle consacrerait ses droits, et elle consacre plus particulièrement ses devoirs. Nous ne nous étendrons pas sur l'organisation des centuries, étudiée dans les nombreux ouvrages où l'on s'est occupé de l'histoire romaine. Le trait saillant de cet ensemble de dispositions, c'est que le droit des curies patriciennes, transporté en grande partie aux centuries plébéiennes, donne aux réformes de Servius un

certain caractère démocratique qui n'est pas toujours incompatible avec le despotisme des chefs militaires.

Servius commença par diviser la ville en quatre régions qui formèrent les quatre tribus urbaines. On les nomma les tribus *Colline*, *Esquiline*, *Palatine* et *Suburrane*, d'après les quartiers qui partageaient Rome (1). D'autres tribus renfermèrent toute la population de la campagne. A côté de cette division, où l'élément plébéien dominait évidemment, puisque les tribus rustiques n'étaient, pour ainsi dire, formées que de cultivateurs, le chef de l'État en fit une autre : il distribua le peuple romain en centuries (2), et les centuries en six classes, en dehors desquelles se trouvaient encore quatre centuries d'artisans, ainsi que dix-huit centuries de cavaliers. La première classe comprenait quatre-vingts centuries : elle était composée de ceux qui possédaient au moins une valeur territoriale qu'on a exprimée à une époque postérieure par le chiffre de cent mille as (3). Les quatre classes

---

(1) Voy. Denys, l. IV, 14. — Varron, *de L. l.*, V, 55.

(2) Dans son savant et ingénieux travail sur la tribu romaine (*Die Römischen Tribus*, Altona, 1844), M. Mommsen a cherché à démontrer que la constitution par centuries repose sur la tribu.

(3) « Il est inutile d'insister, a dit M. Mommsen, sur l'impossibilité matérielle où l'on est de supposer que, dans un État agricole comme l'État romain, et dans un pays où la monnaie avait un cours si lent et si difficile, l'organisation civile ait été basée sur un système purement monétaire. Toutefois il est important de remarquer, ainsi que Bœckh l'a démontré complétement (*Metralogische Untersuchungen*), que les sommes indiquées par la tradition sont évidemment

suivantes, formant ensemble quatre-vingt-dix centuries, étaient composées de tous ceux qui possédaient les trois quarts, la moitié, le quart ou la huitième partie de ce capital. La dernière classe, ne formant qu'une centurie, renfermait tous ceux qui possédaient en terre une valeur inférieure à douze mille cinq cents as ou qui n'avaient aucun patrimoine. La réunion de toutes ces classes, jointes aux dix-huit centuries de cavaliers et aux quatre centuries d'artisans, formait un ensemble de cent quatre-vingt-treize centuries dont chacune avait une voix dans les élections générales.

En substituant le vote des centuries, ouvertes à toutes les fortunes, au vote exclusif des curies patriciennes qui avaient jusqu'alors gouverné l'État, Mastarna a conquis dans l'histoire la réputation d'un prince ami de la liberté : réputation peut-être un peu

---

beaucoup trop élevées pour une époque si reculée. Cent mille as (*æs grave*), c'est-à-dire cent mille livres pesant d'airain, équivalent, d'après mes recherches, à quatre cents livres romaines d'argent, ou à environ vingt-six mille francs, fortune qui semble hors de proportion avec celle d'un simple citoyen dans un temps où un bœuf valait cent as ou vingt-six francs. L'hypothèse de Bœckh, qui suppose qu'il faut se reporter à la valeur de l'as réduit pour l'assignation donnée aux chiffres du cens, a dû être abandonnée; car il y a des preuves positives que cette évaluation a été faite en rapport avec l'*æs grave*. Reste donc à conclure que le cens a été déterminé originairement par la quantité de terre que possédait chaque citoyen, puis qu'il a été converti en argent à une époque où la propriété foncière avait acquis une haute valeur monétaire. » (Note ajoutée à sa troisième édition par M Mommsen, dans la traduction anglaise de son *Histoire romaine*, t. Ier, ch. VI, p. 95-96.)

surfaite, si l'on veut examiner que l'organisation qui porte son nom était toute militaire. En effet, l'ensemble des classes et des centuries s'appelait l'armée, *exercitus*, et les convoquer en assemblée se disait, dans la langue latine, *convocare exercitum urbanum*. Ces classes, en se réunissant dans le champ de Mars, hors de l'enceinte de la ville, se soumettaient à l'*imperium*, c'est-à-dire au droit de vie et de mort qu'avait le général sur ses soldats. Les citoyens compris dans celles des centuries qui avaient le droit de porter les armes étaient divisés en deux classes : les plus jeunes, *juniores*, servaient dans l'armée active depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à quarante-six; les plus âgés, *seniores*, restaient dans la ville dont ils devaient au besoin défendre les remparts.

Toute l'infanterie resta divisée comme auparavant en quatre légions, constituées et armées d'après les habitudes des anciens Doriens ou des Étrusques. Diodore affirme que les Romains avaient commencé par porter des boucliers carrés, mais qu'ayant vu les Étrusques armés des boucliers ronds en airain qu'on appelait *aspides*, ils s'armèrent de la même manière (1). Isidore dit aussi que les casques de métal appelés *cassides* (2) passaient à Rome pour être d'ori-

(1) Diodore, *Frag.*, l. XXIII, frag. 3, édit. de Wesseling.
(2) *Orig.*, XVIII, 14 : « Cassidem autem a Tuscis nominatam dicunt. »

gine étrusque. Chaque légion comprenait trois mille hommes, dont les uns, pourvus d'une armure complète, appartenaient à la première classe des contribuables et formaient les quatre premiers rangs de la phalange; au cinquième et au sixième rang étaient placés les soldats moins complétement armés qui appartenaient à la seconde et à la troisième classe de citoyens. Quant aux membres des deux dernières classes, sous le nom de *velites* et armés à la légère, ils formaient un corps de douze cents hommes par légion, ce qui la portait à quatre mille deux cents combattants. Les vélites étaient placés à l'arrière-garde ou sur les flancs. Lorsque la population s'accrut, le nombre des centuries ne fut pas augmenté, mais les différentes divisions reçurent des membres surnuméraires qui permettaient aux cadres de s'élargir sans modifier l'ordre primitivement adopté.

Tout ce système fut évidemment fondé dans un but d'organisation militaire. Parmi les détails que les historiens nous ont donnés sur l'institution des centuries, nous n'en rencontrons pas un, pour ainsi dire, qui n'ait quelque rapport avec le service de l'armée. Si cette institution avait eu principalement un but politique, pourquoi eût-on cessé de faire partie de la centurie à l'âge de soixante ans? Cette exclusion de l'homme qui n'avait plus la force de porter les armes, l'admission de l'adolescent qui n'avait pas encore l'esprit mûr pour les délibérations publiques, nous prou-

vent que Servius Tullius avait eu, avant toute autre pensée, celle de former une armée nationale, soit qu'il voulût résister aux puissantes confédérations qui l'entouraient, soit qu'il prévît déjà les conquêtes auxquelles a contribué sans aucun doute la forte organisation qu'il avait su donner à l'armée romaine.

Quoi qu'il en soit, il est difficile d'assigner à ce grand système gouvernemental sa véritable origine. Quelques-uns des détails les plus importants d'un si vaste ensemble offrent le caractère d'une influence hellénique. Solon avait aussi, dans sa constitution, divisé tous les citoyens en quatre classes d'après le revenu qu'ils possédaient, et la dernière classe, exclue des charges publiques, avait obtenu, à Athènes comme à Rome, l'exemption du service militaire (1).

Resterait à savoir comment expliquer l'influence de la Grèce dans des institutions données à Rome par un prince d'origine étrusque. Nous ne connaissons pas l'organisation intérieure de chacun des États formant les trois confédérations tyrrhéniennes dont nous avons entrepris d'esquisser l'histoire. Nous nous garderons par conséquent de repousser d'une manière absolue toute assimilation des institutions de Servius avec celles de l'Étrurie campanienne, par exemple,

(1) Il est encore remarquable qu'à Corinthe, comme à Rome, les chevaux des cavaliers au service de l'État aient été entretenus par un impôt levé sur les veuves (Cicéron, *de Rep.*, II, 20. — Cf. Tite-Live, I, 43).

qui se trouvait dans des relations habituelles avec quelques-unes des colonies de la Hellade (1). Non-seulement les galères tyrrhéniennes sillonnaient la mer d'Ionie, mais Cumes, la riche colonie grecque, et Vulturnum, l'opulente cité étrusque, prospéraient à quelques milles de distance, échangeant leurs produits et leurs idées dès que la paix succédait à la guerre. Ce contact séculaire expliquerait à la fois l'apparence hellénique de la constitution due à l'Étrusque Servius, et l'attribution qu'on fait à ce prince de l'introduction à Rome des poids, des mesures, de la monnaie, dans lesquelles l'influence de la Grèce se fait également sentir (2).

Enserrés de toute part, soit par les populations

---

(1) Plusieurs des colonies grecques de l'Italie méridionale, telles que Cumes, Naples, Dicæarchia ou Pouzzoles, avaient une constitution d'après laquelle l'exercice des droits politiques était basé sur la propriété (Mommsen, *Röm. Gesch.*, t. I, p. 126-127).

(1) Aur. Victor, *de Vir. illustr.*, VII. — Pline dit que Servius est le premier qui ait frappé les morceaux de cuivre dont on se servait pour les échanges (*æs rude*) d'une marque qui fut d'abord l'image d'un mouton ou d'un bœuf : « Servius rex ovium, boumque effigie primus æs signavit. » (*H. N.*, l. XVIII, 3; cf. l. XXX, 13.) Il est à remarquer que les plus anciens exemples de l'as lenticulaire frappé d'un signe (*æs grave*) appartiennent à des villes de l'Ombrie, pays soumis, ainsi que nous l'avons vu, à l'influence de l'art étrusque. — Quant au système de numération, il y eut à Rome deux modes bien distincts, qui semblent provenir de deux sources différentes. Le système décimal, propre à la Grèce et aux nations indo-germaniques, apparaît de bonne heure chez les Romains, ainsi que nous en trouvons des traces nombreuses dans les plus anciennes coutumes, comme, par exemple, la première division de l'année romaine qui fut de dix mois, l'usage d'exiger dix témoins ou dix cau-

sauvages de la Sabine et du pays des Marses, soit par deux des grandes confédérations de l'Étrurie dont l'influence s'étendait jusque chez les Volsques, les Latins reçoivent une civilisation dont plusieurs traits rappellent évidemment la Grèce. N'est-il pas naturel de voir dans les Étrusques, en contact direct avec ce pays, les intermédiaires de l'action pénétrante dont le jeune et brillant génie de la Hellade essayait déjà la puissance sur l'Europe occidentale?

§ III.

Après l'étude faite par les historiens de Rome sur la constitution de Servius, étude où, dès la fin de la

---

tions, celui de former certain corps de magistrature de dix membres, la valeur relative du bœuf et du mouton, dix moutons pour un bœuf, le bœuf valant cent as et le mouton en valant dix (Festus, s. v. *Peculatus*), la division en centuries et en décuries, la dîme, etc. Les chiffres même de la numération, ainsi que l'a fait observer M. Mommsen, se rattachent à ce système. Lorsque la race primitive d'où sortirent les familles helléniques et italiotes se divisa, dit ce savant, il est évident qu'il n'y avait pas encore chez elle de signes conventionnels pour la numération. D'autre part, nous trouvons en Italie les trois chiffres les plus anciens et les plus caractéristiques, un, cinq et dix, représentés par les trois signes I, V ou Λ, et X, qui sont la représentation manifeste du doigt levé indiquant l'unité, de la main ouverte montrant les cinq doigts, ou des deux mains juxtaposées en montrant dix (voy. *Röm. Gesch.*, t. I, c. XIV, p. 191). Il semblerait donc que la première pensée de numération, soit dans les institutions du pays, soit dans l'écriture, ait appartenu au système décimal. Mais nous voyons aussi s'établir chez les Romains, à une époque très-reculée et avant tout contact avec la Grèce, le système duodécimal. Ainsi, dès le règne de Numa, l'année rentrant dans les limites

république, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Cicéron, ne sont pas toujours d'accord dans les détails, nous rentrons dans les récits légendaires. Qui ne connaît l'histoire des deux Tullies, filles de Servius, mariées aux deux fils de Tarquin l'Ancien? L'une, timide et modeste, a pour époux un jeune prince violent et rempli d'ambition; l'autre, plus ambitieuse encore, est la compagne d'un prince débonnaire. Elle empoisonne son mari et décide son beau-frère à s'unir à elle après avoir également empoisonné sa femme. Ce double crime est le signal d'un forfait plus affreux. Servius, le roi populaire, est assassiné par son gendre, et Tullie, complice du parricide, fait passer son char sur le cadavre du vieillard pour arriver plus promp-

---

du cycle solaire se compose de douze mois; puis, l'as se divise en douze fractions; les plus anciens colléges de prêtres, les Saliens, les Frères Arvales, sont formés de douze membres; la livre se compose de douze onces, le pied de douze divisions. Ne se sent-on pas porté à attribuer cette altération du premier système au contact de l'Étrurie, chez laquelle le nombre douze forme la base de la constitution politique par l'union des douze cités, et la base de la théogonie par le conseil des douze dieux *consentes?* Quant aux chiffres étrusques, dont nous trouvons de nombreux spécimens sur les urnes funéraires, où est souvent indiqué l'âge du défunt, à part de légères anomalies, ils ont le plus grand rapport avec les chiffres romains. Une heureuse découverte a fait récemment connaître, non plus le signe représentatif, mais la prononciation des six premières unités, c'est-à-dire le nom de nombre écrit en toutes lettres. Deux dés d'ivoire furent trouvés près de Toscanella, il y a quelques années (voy. *Bull. arch.*, 1848, p. 60), dans une fouille faite par M. Campanari. La légende étrusque, pour chacun de ces nombres, est : ↓A^M ou *mach*, un; V⊙, *thou*, deux; ↓A+, *tsal*, trois; ◇V⊟, *huth*, quatre; I>, *ki*,

tement au palais où elle va placer la couronne sur la tête de son époux. Jusqu'à quel point ce récit et cette opposition systématique d'un bon et d'un mauvais Tarquin, d'une fille dévouée et d'une fille criminelle, récit où tout semble combiné pour l'effet dramatique, sont-ils l'expression d'un fait historique? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Devons-nous voir dans un tel récit la trace d'un chant populaire, gardant à travers les âges le souvenir de quelque sombre drame (1), ou bien la traduction légendaire d'un retour des lucumons de Tarquinies et d'un règne plus complétement étrusque, après les influences helléniques du règne de Servius? Ce qu'il y a de certain, c'est que les traditions tyrrhéniennes deviennent encore plus nom-

---

cinq; AM, *sa*, six. On peut voir, dans un Mémoire de M. Migliarini, par quels rapprochements ce savant a cherché à établir le rapport qui existe entre ces nombres ainsi exprimés et les anciens idiomes de l'Asie (*Osservazioni sopra i numeri che usarono gli Etruschi*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XII, part. II). C'est encore sous le règne de Servius qu'il est question pour la première fois à Rome d'un monument écrit. Denys d'Halicarnasse dit qu'on voyait de son temps, sur l'Aventin, dans le temple de Diane, une colonne de bronze sur laquelle Servius avait fait inscrire le traité d'alliance conclu entre ce prince et les cités de la confédération latine. Les caractères, d'après l'historien grec, étaient ceux dont on se servait anciennement dans la Grèce (l. IV, c. 26). Jusqu'à quel point ces caractères se rapprochaient-ils de ceux qui étaient alors usités en Étrurie? C'est ce qu'il est difficile d'apprécier, et ce que nous chercherons à éclaircir en traitant plus loin des origines de l'écriture chez les Étrusques.

(1) Voy. dans *l'Histoire romaine à Rome*, t. II, p. 140-151, le chant épique qu'avec son esprit et son érudition ordinaires, M. Ampère a su retrouver dans la légende.

breuses sous le règne du dernier roi de Rome : la catastrophe qui en marque la fin nous est transmise par les annalistes romains comme le commencement d'une ère d'indépendance, nous dirions presque de nationalité.

Nous n'irons pas, cependant, même dans cette dernière période, jusqu'à concevoir l'idée d'une conquête complète de Rome par l'Étrurie. Tarquin sait que la majorité de ses sujets appartient aux races du Latium, et il s'appuie sur elles. Le lien de fédération que Servius avait établi entre les villes latines par le culte commun de Diane sur le mont Aventin, Tarquin l'étend et le consacre sur le haut du mont Albain : il y élève le temple de Jupiter *latialis* où se réunissaient les représentants de quarante-sept cités.

Du reste, le compte est promptement fait des institutions libérales dues à Tarquin le Superbe. Le règne que les récits légendaires inaugurent par un crime nous apparaît dans l'histoire marqué au coin de la ruse et de la violence. Le prince ne marche qu'entouré de satellites ; Rome est remplie d'espions. La volonté du roi devient la loi suprême. Il ne consulte plus le sénat et néglige de le compléter. Ses greniers regorgent des immenses provisions de grains qu'il accapare. Les travaux militaires, les corvées, sont exigés des citoyens sans loi ni mesure. On veut établir à Rome les sacrifices humains exigés par les

rites cruels de la superstition étrusque (1). Mais nous n'avons pas à suivre les historiens romains dans le récit détaillé qu'ils nous font de ce règne inique et brillant, où la gloire des armes ne compense pas la perte des libertés publiques. Ce que nous cherchons à Rome, pendant l'époque des rois, c'est ce qu'elle peut avoir reçu de son contact avec l'Étrurie, et nous y trouvons ce pays représenté sous les Tarquins par les arts ou par la religion.

Tarquin le Superbe avait vaincu les Volsques. Les frontières de ses États n'étaient plus placées, comme sous ses prédécesseurs, à quelques milles de la ville; il les avait reculées au sud-est jusqu'à l'extrémité des marais Pontins. C'est avec l'argent, fruit de ces conquêtes, que fut achevé le temple du Capitole (2). Les trois rois d'origine étrusque mirent la main à ce monument impérissable de la gloire romaine, où les vainqueurs de l'Étrurie allèrent plus tard rendre grâces aux dieux de leurs triomphes. Rien ne reste plus de lui que son nom, et nous chercherions en vain dans

---

(1) Tarquin le Superbe, d'après Macrobe, avait voulu rétablir à Rome, en l'honneur des Lares et de la déesse Mania, les sanglants sacrifices où l'on immolait des enfants à ces sombres divinités (*Sat.*, I, 7).

(2) Tite-Live dit que, dans son désir de porter ce monument à sa perfection, Tarquin avait fait venir des ouvriers de toutes les parties de l'Étrurie, reconnaissance formelle de la complète dépendance des Romains vis-à-vis de la confédération sous le rapport architectonique : « Intentus perficiendo templo, fabris undique ex Etruria accitis, etc. » (L. I, § 56.)

les soubassements de l'église d'*Ara cœli* la preuve directe de cette origine étrusque que lui attribue le témoignage unanime des historiens.

Il n'en est pas de même du grand égout de Rome, de la *cloaca maxima*. Quand on effacerait des annales romaines tous les passages qui en attribuent la construction au dernier Tarquin, la vue des blocs de tuf dont elle est formée, de leur agencement, de leur similitude avec ce qui nous reste des œuvres architectoniques de l'Étrurie, suffirait pour constater son origine. La voûte, caractère essentiel de l'architecture des Romains, qui l'avaient empruntée aux Toscans, se retrouve là telle que nous la voyons dans les plus anciens spécimens de cette conception hardie dont les procédés semblent être restés inconnus à la Grèce. Nous citerons, dans les Maremmes, la voûte similaire d'un émissaire de la Marta, près de Tarquinies (1). Elle donne, en faveur de la construction étrusque des grands égouts romains, une de ces preuves directes qu'on aime à devoir à la confrontation des monuments de l'antiquité.

Le caractère d'utilité publique qui marquait les grands travaux dus aux Étrusques n'a point échappé aux anciens. Strabon, Tite-Live, Pline, ont constaté l'admiration qu'excitait la vue de ces immenses dé-

(1) Voyez la description et le dessin de cette voûte donnés par M. Dennis (*Cities and cemeteries of Etruria*, t. I, p. 387 et 392).

versoirs qui par leur solide construction, leurs vastes proportions, leurs communications souterraines, assainissaient un sol dont la nature marécageuse était une continuelle menace pour la santé des habitants. « C'est à peine si toute la magnificence de notre époque, disait Tite-Live au siècle d'Auguste, a pu égaler de tels travaux (1). » — « Tremblements de terre, chute des édifices, cataclysmes dus à la fureur des hommes ou aux convulsions de la nature, disait Pline à son tour, rien n'a pu ébranler ces constructions immuables(2).» Dix-huit siècles après Pline, nous pouvons répéter avec lui, en retrouvant intactes les belles voûtes de la *cloaca maxima,* que les Étrusques semblaient construire pour l'éternité.

L'histoire légendaire de la mort de Lucrèce, si admirablement racontée par Tite-Live, est trop connue pour que nous la reprenions après lui. Elle marque dans l'histoire romaine la fin de la monarchie. On pourrait supposer que ce changement dans la forme du gouvernement, cette grande révolution dans les destinées d'un peuple, a été le résultat général d'un mouvement des esprits qui, à peu près vers la même époque, s'est fait sentir en Grèce et dans toute l'Italie. Ce n'est pas à Rome seulement, mais chez les autres peuples de race latine, chez les Sabelliens, les

(1) L. I, c. 56.
(2) *H. N.*, l. XXXVI, c. 24.

Apuliens, dans nos lucumonies étrusques elles-mêmes, que nous voyons des magistrats annuels remplacer peu à peu la royauté viagère qui avait été d'abord le mode préféré de gouvernement. On ne veut plus obéir à un seul maître que dans le cas où la patrie est en danger : alors le peuple et ses représentants résignent leurs pouvoirs entre les mains d'un chef que les Romains nommeront dictateur. Suivant le génie des peuples, ils gagneront ou perdront en influence à ce nouveau système sorti d'une révolution. Les esprits trempés pour la lutte se régénéreront par elle : l'exercice des vertus civiques garantira l'intégrité du territoire et développera les ressources de la nation. Les races moins énergiques ou dominées par les intérêts matériels succomberont dans ces mêmes luttes où les autres s'épurent, et, manquant désormais d'unité dans la résistance, deviendront tôt ou tard la proie de leurs agresseurs. Telles seront les destinées respectives de Rome et de l'Étrurie.

Déjà, dans la légende de Lucrèce, nous pouvions trouver la preuve que si les arts de l'Étrurie avaient transformé Rome sous la dernière dynastie de ses rois, ils avaient exercé leur influence civilisatrice sur une race d'une moralité supérieure à celle de la race étrusque, en sorte que les mœurs des Romains n'avaient été que peu affectées par les molles habitudes des Toscans. Parmi les différences qui existaient entre les deux peuples que séparait le Tibre,

la condition faite aux femmes est une des mieux constatées. Tandis que les récits des historiens, les satires des poëtes, les peintures exhumées des nécropoles, nous montrent la femme admise en Étrurie à des fêtes ou à des banquets dont la chasteté semblait bannie, nous voyons Lucrèce, type de fidélité conjugale, image de la matrone romaine, conserver toute la pureté des habitudes patriarcales du Latium.

Lucrèce vivait à Collatie : c'était un fief que le premier Tarquin avait donné à son frère Aruns, qui avait pris le nom d'Égérius. Le fils d'Égérius, Collatin, épousa Lucrèce, fille d'origine latine, ou plus probablement sabellique. Le genre de vie de cette sage matrone, enfermée avec ses femmes et filant la laine destinée aux vêtements de son mari, est mis en contraste par la légende avec la dissipation des jeunes princesses, filles de Tarquin le Superbe. C'est l'austérité des coutumes romaines opposée au relâchement des mœurs d'une cour toscane.

L'émancipation de la race latine, dont l'attentat de Sextus à Collatie et la mort de Lucrèce devinrent le signal, fut aussi complète que rapide. Les portes de la ville se fermèrent à tout jamais sur Tarquin, occupé alors au siége d'Ardée, et, si l'on pouvait douter que cette famille de souverains fût venue à Rome de quelque lucumonie de l'Étrurie, il suffirait pour s'en convaincre de la voir se réfugier à Cære, un des grands centres de la puissance des Toscans.

La rapidité, la facilité même avec laquelle paraît s'accomplir, dans le récit légendaire légué à la postérité, la révolution qui chassa les Tarquins, est à nos yeux l'une des preuves sur lesquelles on peut s'appuyer pour ne pas accepter comme fait historique une conquête complète du Latium par les armées de l'Étrurie. On conçoit aisément que la puissante famille des lucumons venus de Tarquinies et leurs nombreux clients aient été chassés en un jour de colère par les races latines et sabelliques qui les avaient acceptés dans un jour de défaillance; on ne comprendrait pas que les immigrations, si faciles après une conquête, n'eussent pas produit une sorte d'assimilation dont nous ne voyons pas les traces; on ne comprendrait pas que le peuple romain se fût trouvé armé pour l'indépendance, compacte en son désir de répudier toute autre nationalité que la sienne, le jour où Tarquin, sorti de Rome, perd, par le crime de l'un de ses fils, le droit d'y jamais rentrer.

Cependant la Rome des rois qui, sous les premiers princes sabins ou latins, ne devait être qu'une agglomération de demeures agrestes, a dû à la dynastie étrusque une part de la force matérielle ou morale qui en fit plus tard le boulevard des races italiques contre l'invasion de la triple confédération : formes du culte, institutions religieuses (1), temples, remparts,

(1) Tite-Live dit de la manière la plus explicite que, sous le règne

travaux d'assainissement, organisation des marchés, pompe des jeux, habitudes d'une vie moins primitive, sont en grande partie l'importation des princes venus de l'Étrurie. Tout au moins doit-on regarder l'introduction à Rome de ces institutions nouvelles comme représentée dans ses annales par les récits plus ou moins légendaires qui se rattachent à la dynastie des Tarquins. Partout après leur apparition on rencontre les usages étrusques : douze licteurs précèdent les rois comme ils précéderont les consuls ; ils rappellent ce nombre mystérieux des douze lucumonies qui se répète trois fois au centre, au nord, au midi de la péninsule. L'aigle, l'oiseau royal de la Perse, orne le sceptre des triomphateurs comme celui des lucumons, et guidera plus tard les Romains à la conquête du monde. Les triomphateurs eux-mêmes porteront la toge ornée de palmes et bordée de pourpre, insigne des princes de l'Étrurie. La chaise curule, ce siége d'ivoire qui nous reporte à l'Afrique ou à l'Asie, puisque l'éléphant n'a pénétré en Italie qu'avec Pyrrhus ou Annibal, révèle les habitudes d'un commerce lointain, dont seuls, en Italie, les Tyrrhéniens étaient en possession. Les légions sont guidées dans les manœuvres, les marches ou les combats par les sons de la trompette tyrrhé-

---

de Tarquin le Superbe, toutes les fois qu'un prodige public venait frapper le peuple romain, c'est aux devins de l'Étrurie qu'on en demandait l'explication : « Itaque quum ad publica prodigia Etrusci tantum vates adhiberentur, etc. » (L. I, § 56.)

nienne. Casques, boucliers, lances, brassards, jambières, armes offensives ou défensives, sont semblables à celles que nous retrouvons dans les nécropoles de la Tyrrhénie. Sur le sommet du Capitole s'élève un temple dont les trois nefs sont consacrées aux trois grandes divinités des Étrusques; il est soutenu par des colonnes d'un ordre dorique inférieur au pur dorique de la Grèce, mais que les Romains appelaient *toscan* et dont le nom disait assez de quel peuple ils l'avaient reçu. Son fronton est couronné d'un quadrige en terre cuite, et nous savons que ce quadrige a été exécuté à Véies par des modeleurs étrusques. L'usage de planter un clou destiné à marquer l'année dans le mur de la *cella* consacrée à Minerve au temple de Jupiter Capitolin, est un autre emprunt fait au même peuple (1). Des influences qui ont une origine semblable président à l'ornementation architectonique des autres édifices, publics, civils ou religieux. L'art romain, qui plus tard devra tant à la Grèce, n'emprunte rien qu'à l'Étrurie, du moins d'une manière immédiate,

(1) « Il y a une ancienne loi, dit Tite-Live, qui porte écrit en vieilles lettres et en vieux langage que le premier magistrat, aux ides de septembre, plante le clou : *Lex vetusta est, priscis literis verbisque scripta, ut, qui prætor maximus sit, idibus septembribus clavum pungat.* » Otfried Müller a supposé que si cette cérémonie s'accomplissait aux ides de septembre, c'est que l'année des Étrusques auxquels devait être emprunté un usage que nous trouvons chez eux depuis la plus haute antiquité, commençait à cette époque (*Die Etr.*, l. IV, c. VII, § 6). Cf. l'analyse du savant Mémoire de M. A. Maury, sur Servius, dans la *Revue archéologique*, novembre 1862, p. 301.

pour toute l'époque dont nous nous occupons. Si l'influence hellénique marque déjà sa place dans les arts ou les institutions, elle y arrive par l'intermédiaire du peuple dont les deux confédérations de la Campanie et de l'Italie centrale l'enserrent au midi comme au nord. Denys d'Halicarnasse nous dit que la plupart des historiens de la Grèce regardaient Rome comme une ville tyrrhénienne (1).

§ IV.

L'obligation de présenter dans son ensemble le récit controversé des relations de l'Étrurie avec la Rome des rois nous a forcé d'interrompre un moment l'ordre des temps. Nous devons maintenant revenir sur nos pas pour constater les nouvelles conquêtes tentées par la marine étrusque dans la mer Tyrrhénienne. L'établissement le plus important formé par eux dans ces parages semble avoir été l'île de Kyrnos ou la Corse. Ses premiers habitants étaient de race ibérienne ou ligure, et, d'après Diodore (2), la ville principale, Alalia ou Alaria, y avait été fondée par les Phocéens, vers l'an de Rome 192, sous le règne de Servius Tullius. Les Étrusques s'en emparèrent et les deux peuples vécurent d'abord concurremment

(1) Τήν τε Ρώμην αὐτὴν πολλοὶ τῶν συγγραφέων Τυῤῥηνίδα πόλιν εἶναι ὑπέλαβον (lib. I, 29).

(2) L. V, c. 13.

sur le même sol. Plus tard des galères phocéennes ayant ravagé les côtes voisines, les Tyrrhéniens s'allièrent aux Carthaginois et mirent en mer soixante vaisseaux pour combattre les Grecs. Ceux-ci, de leur côté, avaient armé le même nombre de bâtiments, et les deux flottes se rencontrèrent dans la mer de Sardaigne. La victoire resta aux Phocéens, victoire qui, dans le récit d'Hérodote, ressemble beaucoup à une sanglante défaite. Quarante de leurs galères avaient été coulées bas, les vingt autres étaient hors de service. N'ayant plus l'espoir de se maintenir dans l'île, ils l'abandonnèrent et se retirèrent à Rhegium. Les Tyrrhéniens et les Carthaginois avaient beaucoup de prisonniers : ils abordèrent avec eux sur le territoire de Cære et les lapidèrent (1). Ce trait de sauvage barbarie n'est que trop conforme aux coutumes sanguinaires de l'Étrurie, coutumes dont les témoignages historiques ou les monuments ne nous permettent guère de douter. La tradition grecque voulait toutefois que ces terribles hécatombes eussent été repoussées par les dieux et que le champ du sacrifice eût été frappé par leur colère. Hommes ou animaux ne pouvaient y passer sans être atteints de quelque disgrâce et rester estropiés ou perclus. Les habitants de Cære, que leur commerce reliait à la Grèce, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes. La pythie ordonna

(1) Voy. Hérodote, l. I, c. 166 et 167.

comme expiation des combats gymniques et des courses de chars qui s'accomplissaient encore au temps d'Hérodote (1).

Les Étrusques, restés seuls maîtres de la Corse, fondèrent dans l'île, d'après Diodore (2), une seconde cité qui porta le nom de Nicæa. Il faut supposer là quelque erreur. Le nom complétement grec de Nicæa indique une origine hellénique, et il est probable que, comme Alalia, elle n'appartenait aux Tyrrhéniens que par droit de conquête. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous trouvons dès lors l'île entière aux mains des Étrusques et qu'elle y resta jusqu'aux derniers temps de leur puissance. Callimaque, contemporain de la dernière guerre punique, appelle la Corse une île phénicienne (3); c'est que, dans la seconde moitié du cinquième siècle de Rome, la décadence de la marine étrusque fit tomber entre les mains des Carthaginois ses ports de commerce. Ce commerce, du reste, annonce que les Tyrrhéniens ne s'étaient pas occupés d'apporter à une île où la nature est âpre et sauvage la civilisation qu'ils avaient donnée à la Campanie ou à l'Étrurie circumpadane. Les objets d'échange cités par Diodore ne sont que les produits d'un pays sans culture (4), et Théophraste,

(1) *Loc. cit.*
(2) L. V, c. 13.
(3) *Hymne à Délos*, 19.
(4) Diodore, *l. c.*

même à l'époque où s'y établirent des colonies romaines, nous a décrit Kyrnos comme couverte de forêts et de marécages (1). Quelques fragments empruntés à l'antiquité pourraient nous faire supposer que l'Étrurie avait fait de la Corse un lieu de refuge et de ravitaillement pour ses pirates, comme les boucaniers et les forbans de la mer des Antilles en avaient fait un de l'île de la Tortue au dix-septième siècle.

La Sardaigne, séparée de la Corse par un étroit bras de mer, dut aussi exciter la convoitise des Tyrrhéniens. L'établissement de leurs colonies dans cette grande île n'est cependant pas un fait complétement acquis à l'histoire. Les plus anciens documents nous y montrent des Ibères établis autour de Nora (2); mais avant l'immigration ibérienne, une tradition veut que des Libyens, conduits par Sardos, fils de l'Hercule de Libye, soient descendus sur ces côtes alors désertes. On reconnaît là l'usage grec qui, pour tout pays dont la première histoire était perdue dans la nuit des temps, imposait un héros éponyme. Il est possible toutefois que la tradition ait fait remonter dans la haute antiquité un événement d'époque plus récente, et nous savons que Carthage envoyait sous ce climat perfide non-seulement des Carthaginois, mais encore des Libyens (3). Dans un des fragments du discours

(1) *Hist. plant.* — Cf. Denys le Périégète, 460.
(2) Pausanias, édit. Dindorf, l. X, c. XVII, § 5.
(3) Cf. Otf. Müller, Introd., c. IV, § 7.

de Cicéron pour M. Æmilius Scaurus, retrouvé par Mgr Maï, l'orateur appelle les Sardes un ramas de Carthaginois et d'Africains et ne mentionne pas les Étrusques comme une des anciennes races qui aient habité le pays (1). On doit peut-être reconnaître dans les Africains dont il parle les *Iliens* ou *Iolaens*, qui, au temps de Pausanias, rappelaient encore les Libyens par la taille, l'armure et les coutumes (2). Otfried Müller a pensé que leur nom pouvait être dérivé de celui de la ville d'Iole en Mauritanie ou du héros carthaginois Iolaüs dont parle Aristote (3). Quoi qu'il en soit, les Grecs, fidèles à leur habitude de tout rapporter à la mère patrie, imaginèrent une expédition d'Iolaüs de Thèbes en Sardaigne : or Strabon raconte qu'en abordant l'île, Iolaüs y avait déjà trouvé des Tyrrhéniens (4). Nous admettons volontiers cette assertion, et l'occupation, à une époque reculée, de quelques points de la côte par les Étrusques. Avant que Carthage eût acquis sa puissance, l'Étrurie dominait dans la mer Tyrrhénienne, et il est impossible que, maîtresse de la Corse, elle n'ait pas cherché à former quelques établissements dans une île bien autrement fertile, dont les montagnes

(1) Cic., *pro Scauro*, XLII.

(2) Voy. le ch. XVII du livre sur la Phocide, chapitre que Pausanias consacre à la description de la Sardaigne.

(3) *Physic.*, IV, 11. — *Mirab. Auscult.*, c. 100, p. 91, éd. Did.

(4) Lib. V, c. II, § 7, p. 187, éd. Did.

étaient riches en métaux précieux. On peut citer, en faveur de cette induction, la fable qui donne au Lydien Tyrrhénus une femme du nom de Sardo. Ce nom serait devenu celui de la Sardaigne, qui s'appelait auparavant, ajoute la tradition, *Argyrophlebs*, ou la veine d'argent (1). Si cette fable n'a pas d'autre valeur, elle prouve du moins la connaissance précoce qu'auraient eue les Tyrrhéniens des richesses métalliques offertes à l'exploitation par la Sardaigne.

Des établissements importants de l'Étrurie sur cette île nous permettraient d'expliquer comment, dès la fin du second siècle de Rome, un général carthaginois fut si complétement défait par les Sardes qu'il perdit dans une bataille la moitié de son armée (2). Il nous semble probable que les Tyrrhéniens avaient dû organiser les indigènes pour cette résistance acharnée. Comment expliquerions-nous autrement l'insuccès des troupes puniques qui n'auraient eu à combattre que des hordes de montagnards sans connaissance de la tactique militaire?

Ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que les fils de Magon, Amilcar et Asdrubal, fondèrent enfin d'une manière durable la domination des Carthaginois en

---

(1) Voy. schol. au *Timée* de Platon, p. 18, 7. Cf. Solin, IV, 3 : « Solum illud argenti dives est. »

(2) Justin, l. XVIII, c. 7 : « Translato in Sardiniam bello, amissa majore exercitus parte, Pœni gravi prœlio victi sunt. »

Sardaigne (1). Dès lors il n'y est plus question d'Étrusques, et, en effet, les traces de leur passage dans cette île n'étaient pas assez profondes pour ne pas être effacées promptement. Chassés par des ennemis qui grandissaient chaque jour en puissance maritime, les Étrusques se contentèrent de se fortifier en Corse. Son sol ingrat ne leur fut disputé que beaucoup plus tard par les nouveaux souverains de la mer Tyrrhénienne.

§ V.

Pendant que l'Étrurie étendait ainsi ses colonies maritimes et, maîtresse d'une grande partie de l'Italie, soit directement, soit par l'influence d'une civilisation plus avancée, semblait n'avoir plus à redouter de rivaux, elle se vit menacée par une attaque soudaine. Du revers méridional des Alpes descendaient dans les plaines du Pô des hordes appartenant à une race appelée dès lors à jouer un rôle important dans la péninsule, et qui, la première, porta un coup fatal à l'Étrurie.

Tite-Live nous a fait un long récit des causes que les Romains attribuaient à cette inondation de barbares. A la recherche de nouveaux territoires, des peuplades sorties du centre et de l'est de la Gaule, des

(1) Cf. Justin, XIX, 1.

Bituriges, des Arvernes, des Sénones, des Éduens, des Ambarres, des Carnutes et des Aulerques, sous la conduite d'un chef que la tradition nomme Bellovèse, s'étaient portées dans leur mouvement d'expansion, jusque dans le pays des Tricastins, au sud du territoire des Allobroges (1). Là cette multitude de Celtes se trouva en face de la barrière formidable que la nature a placée entre les Gaules et l'Italie. Les Alpes, couvertes de neige, se dressaient devant eux, leur défendant l'accès de la terre promise. Ils descendirent alors la vallée du Rhône, se dirigeant vers le rivage de la Méditerranée, où les Phocéens venaient de fonder Massalie. Touchés de sympathie pour le sort de ces colons, dont la destinée semblait encore plus aventureuse que la leur, et qui avaient alors à se défendre contre les Saluves ou *Salii*, les Celtes travaillèrent aux fortifications de la nouvelle Phocée, puis, reprenant leur ancien projet, franchirent enfin les Alpes par des passages pour ainsi dire inaccessibles. Ce fut par la vallée des Taurins qu'ils débouchèrent dans la vallée du Pô (2).

---

(1) « La capitale des Tricastins, » dit M. Walckenaer, « qui depuis fut nommée Augusta, est indiquée par l'emplacement d'Aoust-en-Diois. Les *Tricastini* se trouvaient ainsi sur la route directe qui conduisait au mont Genèvre, depuis appelé Alpes Cottiennes, et par où l'on pratiqua dans la suite une route romaine (*Géographie des Gaules*, t. I, p. 59). »

(2) Ipsi per Taurinos saltusque Juliæ Alpis transcenderunt (Tite-Live, l. V, c. 34) : « C'est ainsi que portent tous les manuscrits ; mais

Au moment où cette avalanche de barbares menaçait ainsi l'Étrurie circumpadane, le pays devait offrir l'aspect d'une florissante culture. Établis depuis plusieurs siècles dans la haute Italie, les Étrusques avaient transformé en plaines fertiles les contrées marécageuses longtemps ravagées par l'inondation des fleuves qui descendent de la chaîne des Alpes. L'irrigation, dont ils savaient tirer tant de parti, faisait déjà sans doute de la Lombardie, comme elle le fait encore de nos jours, la plus riche province de l'Italie supérieure. Grande aura été la surprise de paisibles habitants qui se virent assaillis à l'improviste du côté où ils devaient le moins s'y attendre. De la longue vallée où bondissent les flots de la Dora débouchaient en masses profondes des hommes à l'aspect sauvage, à la haute stature, remplis d'ardeur et de bravoure. Les cheveux hérissés, les lèvres recouvertes de longues moustaches, la tête nue, vêtus de tuniques aux couleurs éclatantes, portant au cou un large collier d'or, ils n'avaient d'arme de trait d'aucune sorte,

---

« les éditeurs, ne concevant pas comment les Gaulois, en pre-
« nant par les *Tricastini* et en s'approchant de Marseille, ont pu
« descendre en Italie et arriver à Turin par les Alpes Juliennes,
« qu'ils supposaient en Vénétie, ont corrigé *saltusque invios*, et
« cette leçon a passé dans le texte de toutes les éditions. Je prouve-
« rai que les défilés des Alpes Cottiennes, par où a dû passer Bello-
« vèse pour arriver chez les *Taurini*, ont dû porter, du temps de
« Tite-Live, le nom de *saltus Juliæ Alpis;* et, par conséquent, la
« leçon des manuscrits doit être maintenue. » (Walckenaer, *Géogr. des Gaules*, t. I, p. 63.)

mais un immense bouclier, une longue épée mal trempée, une lance ou une dague. Aussi couraient-ils à l'ennemi dès qu'ils l'apercevaient, pour lutter corps à corps. Quelques tribus seulement étaient montées sur de petits chevaux ardents et sauvages ; ils avaient aussi quelques chars de guerre, mais les chars avaient dû rester dans la montagne et ce n'était probablement qu'une innombrable infanterie qui venait demander sa part du sol italique.

Ce fut au bord du Tessin que les deux races se rencontrèrent et en vinrent aux mains pour la première fois. Nous n'avons aucun détail sur la bataille ; tout ce que nous savons, c'est qu'elle fut perdue par les Étrusques (1). On peut croire néanmoins qu'elle fut sanglante et chaudement disputée. Les Toscans avaient pour eux l'avantage des armes et de la tactique militaire. Lorsque les barbares entendirent résonner ces trompettes d'airain dont le son perçu à une distance incommensurable servait de signal en mer aux pirates de la Tyrrhénie, lorsqu'ils se heurtèrent, la poitrine nue, contre des phalanges bardées de fer, ils comprirent sans doute qu'un courage désespéré pouvait seul égaliser les chances du combat. Ce courage ne leur manquait pas : la valeur a été la qualité la plus éminente des Gaulois, l'antiquité tout entière leur rend cette justice. « Les Celtes, dit Caton

(1) Fusis acie Tuscis haud procul Ticino flumine (Tite-Live, *l. c.*).

l'Ancien, ont deux vertus principales : combattre avec bravoure, parler avec esprit (1). » Salluste les appelle *gens bellicosa et nomini romano infestissima* (2). Aussi les Celtes sont-ils les vrais soldats de fortune de l'antiquité : insensibles à la douleur, ils ne se montraient soucieux que du point d'honneur et élargissaient leurs blessures afin de montrer au retour de plus grandes cicatrices. Plus d'un trait fait déjà pressentir en eux la chevalerie du moyen âge. Ils s'en remettent à leur épée pour se venger de l'injure ou de l'injustice, et la coutume des combats singuliers, inconnue aux Romains, domine dans les pays celtiques, même au sein de la paix. A la guerre, ils provoquent leur ennemi par des paroles insultantes, à la façon des héros d'Homère, et veulent avant tout mettre en évidence leur courage personnel (3).

Bien que supérieurs aux Gaulois par la tactique et la discipline, les Étrusques durent céder devant l'impétuosité toute nouvelle pour eux de cette race qui courait aux batailles comme les Toscans aux jeux du cirque. Le théâtre du combat appartenait à un territoire qui portait le nom d'Insubrie. Les vainqueurs en tirèrent bon augure, dit la tradition, car ce nom figurait parmi les localités de la Gaule : le pays sem-

(1) Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : rem militarem et argute loqui (Caton, *Orig.*, l. II, fr. 43).

(2) *Catilina*, c. 40 ; cf. c. 52.

(3) Cf. Mommsen, *Röm. Gesch.*, l. II, c. IV.

blait ainsi désigné pour devenir leur nouvelle patrie, et la ville de *Mediolanum*, fondée par eux sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Milan, resta jusqu'aux immigrations postérieures le rempart de leurs nouveaux établissements dans la haute Italie (1).

Malgré la sécheresse des documents qui nous sont parvenus sur l'échec important subi par les Étrusques à la venue des bandes celtiques, nous avons les données suffisantes pour nous faire une idée approximative de l'état où se trouvait l'Étrurie au moment où les Tarquins furent chassés de Rome. On peut affirmer que sa puissance était encore dans tout son éclat, nous oserions presque dire à son apogée.

Si les premières invasions celtiques venaient de menacer ses postes avancés sur les bords du Tessin, partout ailleurs la confédération était triomphante. La conquête du Latium eût été le complément de sa puissance. Cette région la séparait seule de ses possessions campaniennes, puisque les Volsques subissaient fortement son influence et que le port d'Antium ou la presqu'île de Circé abritait ses galères. La péninsule aurait alors subi son joug et les destinées du monde étaient changées. Mais le vieil esprit italiote n'avait pas cessé d'animer les races latines et sabelliques qui s'étaient réunies autour des sept collines. La réaction violente qui venait de s'opérer dans Rome contre la

(1) Tite-Live, *l. c.*

domination des Tarquins nous atteste que cette domination ne pouvait résulter d'une conquête territoriale : une telle conquête n'eût pas laissé en Italie un seul coin de terre qui ne fût placé sous l'empire de l'aristocratie sacerdotale dont l'immobilité devait amener bientôt la décadence de la confédération.

Rome, d'ailleurs, ne fut pas gouvernée sous les princes étrusques par la même constitution que les lucumonies : l'instinct viril de ses habitants avait réagi sur ses maîtres en les forçant à des concessions qu'ils n'eussent pas accordées sur le sol natal. La réforme de Servius, qui plaça les métèques, ou étrangers établis dans le pays, sur un pied d'égalité sous le rapport militaire avec les citoyens, était en désaccord complet avec l'esprit étroit et jaloux des lucumons. La confédération n'a jamais su s'agrandir pour recevoir à temps de nouveaux membres. Les blocs énormes qui formaient l'enceinte de la cité tyrrhénienne semblaient par leur masse et leur stabilité défier toute extension. Cette stabilité toutefois devait rendre longue et dangereuse la lutte qui allait éclater entre Rome et l'Étrurie.

CHAPITRE III.

Guerre de Porsenna. — Derniers efforts du parti des Tarquins.

Le passage de la royauté à la république a-t-il eu dans Rome cette grandeur que lui prêtent ses annalistes officiels? La révolution qui chassa les Tarquins a-t-elle été plus pure d'excès que tant d'autres mouvements populaires où la réaction contre la tyrannie a dépassé promptement les bornes de la justice? Une phrase de Cicéron permet d'en douter : « Vous n'ignorez pas, dit le grand orateur romain, que le peuple, enivré de sa liberté nouvelle, usa de représailles « qu'il serait long de raconter; on vit alors beaucoup « d'innocents exilés, beaucoup de citoyens dépouillés de ce qu'ils possédaient (1). » En prouvant la rancune des races longtemps dominées par une dynastie étrangère, le passage de Cicéron démontre que cette dynastie avait du moins de nombreux adhérents. Les Tarquins et leurs clients avaient eu le temps de s'allier depuis un siècle aux familles de l'aristocratie latine ou sabine. Brutus, d'après la tradition, était le neveu de Tarquin; Collatin, le mari de Lucrèce, était

(1) *De Rep.*, I, 40.

aussi son proche parent. Offensés dans ce que l'homme a de plus cher, ils avaient rompu tout lien de famille avec le tyran; mais d'autres n'avaient pas les mêmes sujets de haine et n'oubliaient pas ce que les trois derniers princes avaient fait pour la grandeur de la cité. Nous ne saurions expliquer autrement l'existence d'un parti puissant qui, pendant quatorze années, s'agita dans Rome pour la faire rentrer sous la domination des Tarquins.

Le vieux roi s'était retiré à Cære, où l'on a retrouvé dernièrement le tombeau d'une famille portant son nom (1). Il envoya demander un sauf-conduit au sé-

---

(1) Une des tombes les plus intéressantes qui aient été ouvertes dans la nécropole de Cære depuis quelques années, est celle qu'on appelle Tombe des inscriptions ou des Tarquins. Le nom de Tarquinius, sous sa forme étrusque *Tarchnas*, s'y lit trente-cinq fois écrit ou gravé sur la paroi des murailles, et je ne connais pas d'autre hypogée où le même nom de famille se trouve répété d'une manière plus constante. Or ce nom est justement celui de la race de rois dont les institutions, les aventures, les succès et les revers occupent une place si importante dans les premières annales de Rome. Il serait bien hardi d'en conclure que les Tarquins de Cære ont des droits certains à réclamer cette illustre descendance; cependant nous savons que Tarquin le Superbe se retira, avec deux de ses fils, chez les Cérites : « Duo patrem secuti sunt, qui exsulatum Cære in Etruscos ierunt » (Tit.-Liv., I, 60). N'est-il pas possible qu'un de ces princes exilés soit devenu la souche des Tarquins, qui paraissent s'être perpétués à Cære jusqu'à la conquête romaine, puisque quelques-unes de leurs inscriptions funéraires sont rédigées en langue latine? Le nom de Tarquin, sous sa forme étrusque *Tarchnas*, s'était déjà rencontré dans quelques rares inscriptions de la Toscane (voy. par ex. Vermiglioli, *Iscr. perug.*, I, p. 81, tav. v, 2), et nous l'avons trouvé sous une forme encore plus voisine du nom latin ϟ∃ІИVV↓ΟΑ† dans nos peintures murales de Vulci. Nous reviendrons sur ce sujet

nat, afin de pouvoir expliquer sa conduite et se justifier devant les Romains : mais on ne permit pas même à ses envoyés d'exposer jusqu'à la fin l'objet de leur demande; ils se bornèrent à réclamer les biens de la famille exilée. Pendant que la question s'agitait, les affidés du prince se concertaient avec quelques jeunes ambitieux et trouvaient des complices jusque dans la famille de Brutus.

Nous n'avons pas à revenir sur les récits qu'on a faits de ce complot dans les annales de Rome. Nous constaterons cependant, comme un fait important pour nous, qu'à l'heure du châtiment on voyait attachés au poteau où ils devaient être battus de verges, des jeunes gens de la plus haute noblesse. Mais, ajoute Tite-Live, tous les regards se fixaient sur les fils de Brutus (1). On sait avec quelle inexorable rigueur l'implacable promoteur de la liberté romaine les punit d'une pensée de retour vers les princes étrusques.

---

dans l'explication de nos planches. M. Dennis a décrit la tombe des Tarquins dans son voyage aux nécropoles étrusques (*Cities and cem. of Etr.*, t. II, p. 41-45. Cf. *Bull. dell' Ist. archeol.*, 1847, pp. 56-59, 63; et Canina, *Etruria maritima pontificia*, pl. LXII). L'archéologue anglais paraît disposé à faire remonter la filiation des Tarquins cérites jusqu'aux rois de Rome; mais, quelle que soit la conséquence qu'on veuille tirer d'une si curieuse découverte, il devient désormais difficile de combattre, ainsi que l'avait fait Niebuhr, l'origine étrusque de cette famille illustrée par la légende et la tradition.

(1) Stabant deligati ad palum nobilissimi juvenes : sed a ceteris, velut ab ignotis capitibus, consulis liberi omnium in se averterant oculos (l. II, § 5).

La guerre était décidée, et les biens du roi furent livrés au pillage, afin, disait-on, que le peuple perdît tout espoir de réconciliation avec les bannis.

Tarquin ne put obtenir que l'alliance de Véies et celle de Tarquinies pour la campagne qu'il préparait. La suprématie d'un lucumon étrusque dans Rome intéressait cependant la confédération tout entière, et, quand deux cités seulement prennent les armes, nous y voyons une preuve certaine du peu d'unité qu'avait déjà le lien fédéral. Les armées se rencontrèrent sur le territoire sabin. Aruns, l'un des fils de Tarquin, commandait la cavalerie des Véiens; Brutus était à la tête de la cavalerie romaine. Ces deux chefs fondirent l'un sur l'autre avec une telle fureur que, cherchant plutôt à frapper qu'à se défendre, ils se percèrent à la fois et tombèrent morts sur le champ de bataille. A la fin du combat, chacune des deux armées avait eu son aile droite victorieuse, et son aile gauche mise en déroute. On n'aurait su qui avait remporté la victoire si pendant la nuit une voix sortie de la forêt voisine, la voix du dieu Silvain ou de Faunus, n'eût proclamé les Romains vainqueurs : les Étrusques avaient perdu un homme de plus que leurs adversaires. Plutarque va jusqu'à nous donner le nombre exact des morts : les Toscans comptaient 11,300 morts et les Romains 11,299 (1). La

(1) *Vie de Publicola*, c. IX.

retraite de l'armée toscane qui abandonna le champ de bataille constata sa défaite plus clairement encore que ne l'avait fait la voix du dieu. Le consul Valérius Publicola s'empara du camp des Étrusques, et rentra dans Rome en triomphe (an de Rome 245, av. J.-C. 509). On célébra magnifiquement les funérailles de Brutus dont les matrones romaines portèrent le deuil, car il avait dignement vengé l'honneur de Lucrèce (1).

Véies et Tarquinies n'avaient pu réussir à faire rentrer les Tarquins dans Rome; Clusium le pourrait peut-être. Tarquin s'y rendit auprès du lars Porsenna pour l'engager à prendre en main la cause des rois. Tite-Live a fait de Porsenna un roi de Clusium; Pline, Florus, Eutrope, Orose, Zonare, en font le souverain de toute l'Étrurie (2) : c'était du moins une des grandes figures de l'époque, et la république romaine allait courir le plus grand danger qui ait menacé sa verte jeunesse.

---

(1) A en croire Florus, Brutus aurait vengé l'épouse de Collatin sur l'auteur même de l'attentat dont elle avait été victime; car cet historien nous dit : « Aruntem, filium regis, manu sua Brutus occidit, superque ipsum mutuo vulnere expiravit, plane quasi adulterum ad inferos usque sequeretur. » (L. I, § 10.) Ce ne serait donc plus Sextus, mais Aruns, qui aurait attenté à l'honneur de Lucrèce, tant il y avait d'incertitude dans ces récits légendaires.

(2) Il est probable que le lars Porsenna, chef de la lucumonie de Clusium, ne fut pas roi d'Étrurie dans le sens que nous donnerions maintenant à ce titre, mais qu'il fut reconnu comme seul chef militaire, lorsque les différents États de la confédération prirent les armes pour faire la guerre aux Romains.

Otfried Müller ne croit pas que Porsenna ait combattu pour les Tarquins (1). Le sort de ces princes, autant que nous pouvons le comprendre, au milieu des récits discordants d'un temps où l'histoire marche encore avec tant d'hésitation, paraît lié à celui de Tarquinies. Le prince de Clusium aurait été l'ennemi de cette cité et n'aurait eu d'autre but que de ressaisir à son profit la suprématie réclamée par la ville de Tarchon.

Il est incontestable, ainsi que l'a fait observer l'éminent archéologue allemand, que la guerre de Porsenna s'est terminée par la défaite des Romains. Nous savons que le traité qui mit fin aux hostilités leur interdisait l'usage du fer pour tout autre emploi que les besoins de l'agriculture. Ils livrèrent aux Étrusques tout celui qu'ils possédaient, à l'exception des socs de charrue (2). Quand on accepte de telles conditions, il faut plus que de la hardiesse pour se vanter de la victoire. Les historiens de Rome n'ont pourtant pas reculé devant cette tâche et sont arrivés à nous faire considérer pendant bien des siècles la retraite de Porsenna comme un aveu d'impuissance. Les Horatius Coclès, les Clélie, les Mutius Scévola, deviennent les héros d'épisodes légendaires racontés

(1) *Die Etrusker*, Einleitung, ch. II, § 16, t. I, p. 123.

(2) In fœdere quod expulsis regibus populo romano dedit Porsenna, nominatim comprehensum invenimus, ne ferro nisi in agricultura uteretur (Pline, *H. N.*, l. XXXIV, § 39).

avec un charme qui les fait vivre encore alors même qu'on n'y croit plus. A peine si les Tarquins sont nommés dans ces récits dramatiques, l'histoire ne leur assigne qu'un rôle insignifiant dans l'épopée du siége de Rome. D'ailleurs, puisque les Romains furent vaincus, ainsi que le prouve la critique historique, ne devrions-nous pas retrouver les prétendants sur le trône, si Porsenna eût combattu pour eux? C'est là un puissant argument; cependant il serait possible que le roi de Clusium se fût contenté d'abaisser par la défaite des Romains la barrière qui venait de s'élever entre l'Étrurie méridionale et la confédération du centre. Le rétablissement d'une famille déchue n'est pas toujours la condition de la paix, et nous avons vu de nos jours à quelles petites circonstances tiennent souvent ces grandes restaurations.

Nous pouvons du reste recueillir, dans le récit même des annales où les historiens du siècle d'Auguste ont déguisé la soumission de Rome sous les semblants d'une victoire, des faits décisifs sur l'attachement qu'une partie du peuple romain avait conservé pour les princes exilés.

Quand on vit Porsenna s'approcher des bords du Tibre pour s'emparer du Janicule, le sénat eut à redouter les citoyens autant que l'ennemi. Le retour au pouvoir d'une aristocratie en grande partie sabine n'avait rien qui pût flatter la plebs romaine, presque entièrement composée de Latins. Les sénateurs se hâ-

tèrent d'acheter le concours du peuple par des concessions (1). Les plaines du Tibre, des Maremmes et de l'Arno, fertilisées par la culture avancée des Étrusques, alimentaient probablement les marchés de Rome pendant la longue période où cette ville avait été gouvernée par des lucumons : et comme la guerre nouvelle menaçait les Romains de la disette, on envoya chercher du blé chez les Volsques, puis jusque dans la colonie grecque de Cumes. Nous voyons enfin les races latines et sabines en relations directes avec la Grande Grèce (2). Le blé qu'on se procurait ainsi fut vendu à bas prix, et l'État, en enlevant aux particuliers qui en avaient le monopole l'entreprise des salines placées à l'embouchure du Tibre, diminua le prix du sel. L'impôt, les droits de douane, avaient été réduits; de telle sorte que le peuple, séduit par tant d'avances, consentit enfin à s'armer pour défendre la république.

Cette partie des annales de Rome porte toutefois l'empreinte d'une hésitation manifeste : on sent que le terrain sur lequel s'avancent les historiens est mal assuré sous leurs pas. Les forces de la confédération

(1) Nec hostes modo timebant, sed suosmet ipsi cives, ne Romana plebs, metu perculsa, receptis in urbem regibus, vel cum servitute pacem acciperet. Multa igitur blandimenta plebi per id tempus ab senatu data (Tite-Live, l. II, c, 9).

(2) Déjà, d'après Justin, les Phocéens qui fondèrent Marseille étaient venus faire escale à l'embouchure du Tibre, sous le règne de Tarquin, et avaient fait alliance avec les Romains (l. XLIII, 3).

étrusque assiégent Rome, l'armée entoure la ville, et il n'est pas fait mention d'un seul combat qui indique l'intention d'en défendre les approches; partout la confusion et l'incertitude; peu d'accord dans les dates. Denys place le siége de Rome par Porsenna sous le troisième consulat de Valérius Publicola et lui donne pour collègue M. Horatius Pulvillus, consul pour la seconde fois; c'est fixer la date de cet événement à la troisième année de l'établissement de la république, c'est-à-dire l'année varronienne 247 de la fondation de la ville (av. J.-C. 507). Tite-Live rapporte les mêmes faits à l'année précédente, sous le second consulat de Valérius ayant pour collègue T. Lucretius Tricipitinus. Pas d'autre fait de guerre, pour ainsi dire, que les trois épisodes de Coclès, Scévola et Clélie, dans lesquels on est fortement tenté de ne voir que de brillantes fictions en dépit des statues élevées en l'honneur de ces héros légendaires. Florus n'hésiterait pas, dit-il, à déclarer ces traditions fabuleuses, s'il ne les trouvait dans les Annales (1). Cette garantie dont il se contente n'en saurait être une pour nous : ne savons-nous pas, par l'aveu de Tite-Live, que ces annales et toutes les autres pièces d'archives avaient été détruites lors de l'incendie de Rome par les Gaulois?

---

(1) Tunc illa romana prodigia atque miracula, Horatius, Mutius, Clælia : quæ nisi in annalibus forent, hodie fabulæ viderentur (*l. I*, § 10).

Il nous faut donc accorder une confiance bien limitée aux dramatiques épisodes qui se rattachent à cette grande lutte de l'Étrurie contre la nouvelle république. Le fond même du récit est évidemment altéré par la vanité nationale. Pline n'est pas le seul qui ait constaté, ainsi que nous le disions tout à l'heure, le désarmement des Romains à la suite de la guerre. Tacite, le grand et véridique historien, déplorant le crime commis par la faction de Vitellius lorsqu'elle incendia le Capitole, s'écrie qu'une semblable profanation n'avait jamais été commise ni lorsque les Gaulois s'étaient emparés de la ville, ni lorsqu'elle s'était *rendue à Porsenna* (1). L'aveu est précieux sous une telle plume et doit peser d'un grand poids dans la balance de la critique. Par une espèce de compensation à leur fraude patriotique, les historiens du siècle d'Auguste voulurent du moins accorder au roi de Clusium le trône d'ivoire, le sceptre, la couronne, la robe de pourpre que les Romains, disent-ils, lui auraient envoyée lorsque, rempli d'admiration pour leur héroïque défense, il leva le siége. Peut-être est-ce là une espèce de réparation faite à la vérité et l'aveu détourné de la soumission de la ville latine à la grande confédération.

Tite-Live lui-même, si soigneux de l'honneur national, ne peut s'empêcher de reconnaître que la retraite

(1) *Histoires*, III, 72.

pacifique de Porsenna se concilie difficilement avec la coutume bizarre qui s'était conservée à Rome de mettre en vente fictive les biens du lucumon de Clusium toutes les fois qu'on vendait à l'encan des propriétés confisquées par l'État. « La conjecture la plus vraisemblable qui nous ait été transmise à ce sujet, dit l'annaliste padouan, c'est que Porsenna, lorsqu'il évacua le Janicule, avait un camp abondamment pourvu de vivres, et qu'il fit don de ses approvisionnements aux Romains qu'un long siége avait réduits à la disette. Ces vivres, pour éviter le pillage, auraient été vendus au peuple sous le nom de *biens de Porsenna*, et la formule exprimait plutôt la reconnaissance d'un bienfait qu'un acte d'autorité exercé sur les propriétés royales (1). » La conjecture ne nous paraît pas aussi vraisemblable qu'à Tite-Live : le ressentiment populaire qu'indique ce vieil usage s'explique beaucoup plus naturellement si Porsenna a réellement exercé à Rome ou fait exercer par ses agents la puissance royale : chassé par une nouvelle révolution, il se serait vu dépouillé des biens qu'il possédait dans la ville, et ces biens auraient été vendus au peuple par le sénat comme propriété nationale.

Quoi qu'il en soit de cette formule symbolique dont nous ne pouvons qu'entrevoir le sens, Porsenna poursuivit le but principal qu'il se proposait sans doute

(1) L. II, § 14.

dans son expédition contre Rome, c'est-à-dire le rétablissement d'une communication facile entre les deux confédérations du centre et du midi de la péninsule. Il envoya son fils Aruns assiéger la ville d'Aricie, dont l'acropole seule est occupée aujourd'hui par le village pittoresque de *Laricia,* sur les dernières pentes méridionales du mont Albain. Les habitants de cette petite cité n'auraient pu résister à l'armée formidable qui s'avançait contre eux s'ils n'eussent été secourus par une des plus puissantes colonies de la Grande-Grèce. Cumes, souvent en lutte avec les lucumonies méridionales, avait un grand intérêt à s'opposer à la jonction des deux grandes confédérations tyrrhéniennes : elle n'avait donc point hésité à se déclarer l'adversaire d'un prince qui menaçait de diriger bientôt contre les établissements grecs de la mer tyrrhénienne l'ensemble des races italiques.

Ainsi secourus par les cohortes venues de Cumes et par quelques villes latines, les habitants d'Aricie sortirent en rase campagne et présentèrent la bataille aux Étrusques. Ceux-ci se précipitèrent sur l'ennemi avec une énergie qui du premier choc mit les Latins en déroute, mais la phalange grecque des Cuméens, opposant l'habileté à la force, fit un mouvement oblique, et tomba sur l'arrière-garde de l'ennemi que l'ardeur de la poursuite avait mis en désordre. Au moment où ils se croyaient vainqueurs, les Étrusques se virent arracher la victoire. Aruns fut tué. Les

nombreux touristes qui visitent Albano savent que le monument sépulcral surmonté de cinq pyramides qu'on a longtemps appelé à tort la tombe des Curiaces, est regardé comme le tombeau du fils de Porsenna par quelques antiquaires ; ils peuvent du moins appuyer leur sentiment sur la construction éminemment étrusque de ce monument (1). S'il fallait en croire le récit de Tite-Live, les débris de l'armée étrusque se seraient réfugiés à Rome, où le quartier toscan, le *tuscus vicus*, qui allait du forum vers le grand cirque, aurait été peuplé par eux.

La défaite de l'armée toscane devant Aricie et la mort d'Aruns mettent fin, dans les annales romaines, à la carrière militaire du prince de Clusium (2). Nous

---

(1) Voy. Nibby, *Analisi storico-typografico-antiquaria della carta de' dintorni di Roma*, t. I, p. 97. — Cf. ce qu'a dit le même archéologue dans sa description de la campagne romaine, intitulée : *Viaggio antiquario ne' contorni di Roma*, t. II, p. 443 et suiv.

(2) Nous savons seulement que Porsenna mourut à Clusium et qu'on lui avait élevé un tombeau qui passait pour une des merveilles de l'Italie. Pline nous en a laissé, d'après Varron, une description si fantastique, qu'elle paraît tout d'abord plus digne d'un conte arabe que de l'histoire. Elle a toutefois sa valeur, puisque c'est la seule mention d'une tombe étrusque que nous ait léguée l'antiquité, et, quelle que soit l'exagération des détails, elle conserve quelques-uns des traits que nous retrouvons dans les principaux tumulus de l'Étrurie. Nous y reconnaissons, d'ailleurs, la haute idée que se faisaient les Romains de l'art toscan aux époques les plus reculées de leur histoire. « Quant au labyrinthe que Porsenna, roi d'Étrurie, s'était fait construire pour lui servir de tombeau, dit Pline après avoir décrit les labyrinthes d'Égypte et de Crète, il convient d'en parler. On verra que la

n'en avons pas fini toutefois avec le rétablissement des Tarquins, et nous les voyons, après la conclusion de la paix, reparaître sur la scène. Les historiens avouent, il est vrai, que cette paix n'avait rien stipulé en leur nom; mais, une fois le traité signé,

---

vanité des rois étrangers a été surpassée par celle des rois d'Italie; mais, comme l'invraisemblance passe toutes les bornes, nous emprunterons pour le décrire les paroles mêmes de Varron. — Porsenna, dit-il, fut enseveli au-dessous de la ville de Clusium, dans le lieu où il avait fait construire un monument carré en pierres de taille. Chaque face est longue de trois cents pieds, haute de cinquante. La base, qui est carrée, renferme un labyrinthe inextricable. Si quelqu'un s'y engageait sans un peloton de fil, il ne pourrait retrouver l'issue. Au-dessus de ce carré sont cinq pyramides, quatre aux angles, une au milieu, larges à leur base de soixante-quinze pieds, hautes de cent cinquante; tellement coniques qu'à leur sommet toutes portent un globe d'airain et une espèce de chapeau (*petasus*) auquel sont suspendues par des chaînes des sonnettes qui, agitées par le vent, rendent un son prolongé comme jadis à Dodone. Au-dessus du globe sont quatre autres pyramides hautes chacune de cent pieds. — Par-dessus ces dernières pyramides et sur une plate-forme unique étaient cinq pyramides dont Varron a eu honte de marquer la hauteur. Cette hauteur, selon les fables étrusques, était la même que celle du monument tout entier » (*H. N.*, éd. et tr. par M. Littré, l. XXXVI, c. 19, t. II, p. 514-515). — Cette étrange description devait éveiller l'attention des archéologues qui se sont occupés de l'Étrurie. Otf. Müller a supposé qu'une partie du monument, c'est-à-dire tout le soubassement, existait encore du temps de Varron, que Pline fait parler au présent. La tradition du pays lui aurait transmis les détails relatifs aux constructions supérieures déjà détruites depuis longtemps et qui ont probablement eu elles-mêmes un fond de vérité exagéré par la légende (*Die Etr.*, l. IV, c. 2, § 1). En effet, le monument appelé tombeau d'Aruns, près de Laricia, et la *cucumella*, à Vulci, sont surmontés de pyramides, tours ou cônes qui rappellent, ainsi que nous l'avons fait observer plus haut (t. I, p. 155), la description donnée par Hérodote du tombeau d'Alyatte en Lydie. D'après Niebuhr, cependant, tout ce récit ne serait qu'une fable n'ayant pas

Porsenna se serait cru obligé d'envoyer une ambassade à Rome pour y demander encore la restauration du vieux roi. Les sénateurs répondirent par un refus formel. Il leur en coûtait, disaient-ils, de refuser l'intervention d'un prince généreux, mais la volonté

---

plus de fondement que les merveilles du palais d'Aladin (*H. R.*, t. II, p. 342, tr. fr.). Quant à M. Letronne (*Ann. de l'Inst.*, 1829, pp. 386-395) et à Orioli (*ibid.*, 1833, p. 43), ils y ont vu quelques débris d'un poëme épique conservés dans les traditions religieuses de la contrée. M. le duc de Luynes, M. Quatremère de Quincy (*Ann. de l'Inst.*, 1829, p. 304-309, *Mon. inéd.*, I, pl. XIII) et M. Canina (*Archit. ant.*, pl. CLIX) ont tenté des restaurations du tombeau de Porsenna d'après le texte de Varron. Une découverte faite il y a quelques années, parmi les hauteurs boisées qui entourent la ville de Chiusi, a semblé donner un corps aux descriptions fantastiques de l'antiquité. Une colline, nommée Poggio Gajella, ayant été fouillée en 1840, offrit aux regards étonnés des excavateurs une suite de chambres sépulcrales richement ornées, reliées entre elles par d'étroites galeries où l'on ne peut, pour ainsi dire, pénétrer qu'en rampant et dont les détours sinueux forment un vrai dédale (voy. *Ann.* et *Bull. de l'Inst.*, 1840 et 1841. Cf. Abeken, *Mittelitalien*; Micali, *Mon. inedit.*, et Dennis, t. II, p. 391-400). On crut d'abord avoir ainsi retrouvé les traces de cette merveille du monde que la vieille Étrurie opposait aux fameux labyrinthes d'Égypte ou de Crète; mais on s'aperçut bientôt que la base du monument était circulaire, alors que Varron nous parle d'un soubassement carré; puis les objets d'art trouvés dans les différentes chambres funéraires annonçaient une époque plus avancée que celle où vécut l'illustre roi de Clusium. Quoi qu'il en soit, la découverte n'en était pas moins précieuse en nous faisant connaître que le récit de Varron sur la disposition intérieure du tombeau se trouvait confirmée par des faits analogues. Les forêts dont Chiusi se trouve entouré renferment encore bien des mystères, et les nécropoles de cette lucumonie, que nous avons interrogées nous-mêmes pendant plusieurs années, sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Peut-être un jour en saurons-nous plus sur les cryptes du tombeau de Porsenna que Pline n'en a su de son temps.

du peuple romain était immuable : il pouvait succomber dans la lutte et voir pénétrer l'ennemi dans ses murs; il n'y verrait jamais rentrer de son plein gré un homme qui voulût porter la couronne (1). Devant une décision si nettement articulée, Porsenna, renonçant à toute instance nouvelle, aurait rendu aux Romains les otages qu'il retenait encore : autre aveu involontaire de cette défaite que dissimulent avec tant de soin les historiens. Le prince aurait même, selon eux, mis le comble à sa générosité en faisant don au peuple romain d'une partie du territoire de Véies, qui du reste ne lui appartenait pas. Quant à Tarquin, il se serait retiré chez son gendre Mamilius à Tusculum pour y ourdir de nouveaux complots contre la république (2).

Ces récits embarrassés et confus dénotent le peu d'accord que les historiens trouvaient dans les documents consultés par eux. Si l'on surprend, au milieu des incertitudes de la narration, quelques faits dominants sur lesquels les annales soient d'accord, ils semblent confirmer la persistance de l'action étrusque à Rome après le siége de la ville par le roi de Clusium. Nous ne voulons pas tirer d'arguments du nom de Larcius, que nous voyons figurer sur les fastes con-

(1) Ita induxisse in animum, hostibus, potius quam regibus, portas patefacere (Tit.-Liv., II, 15).

(2) Tite-Live, l. II, c. 15. — Denys, l. V, c. 33-34.

sulaires dans l'année qui suit immédiatement la retraite du lars Porsenna (1). Ce nom de lars ou Larcius est cependant, de l'aveu de tous, le titre qui indiquait chez les Étrusques une certaine suprématie, et que portaient les membres de l'aristocratie toscane. Cinq ans plus tard, les Romains ont recours au pouvoir absolu d'un seul maître; ils nomment pour la première fois un dictateur, et c'est encore un Larcius que nous trouverons dans leurs annales (2). Jusqu'à quel point cette coïncidence a-t-elle quelque relation avec l'influence conservée à Rome par le lars Porsenna? Pouvons-nous supposer qu'après la victoire il ait laissé à la cité soumise le gouvernement qu'elle avait préféré, mais qu'il ait pesé sur le choix des magistrats pris parmi les hommes dévoués à sa cause? C'est une question dont la solution peut être plutôt pressentie qu'affirmée.

Nous venons de voir que les signes distinctifs de la souveraine puissance, les ornements royaux envoyés à Tarquin par les douze lucumonies, comme un aveu de complète soumission, disait Denys d'Halicarnasse, sont offerts maintenant par le sénat romain au roi de Clusium. Les Étrusques sont défaits sous les murs d'Aricie, et c'est à Rome qu'ils trouvent un refuge.

---

(1) An de Rome 248 (av. J. C. 506). Les deux consuls furent, pour cette année, Sp. Larcius Rufus et T. Herminius Aquilinus.

(2) T. Larcius Rufus (an de Rome 253, av. J. C. 501).

Denys nous raconte comment les Romains accueillent avec l'hospitalité la plus chaleureuse ces mêmes hommes qui les menaçaient tout à l'heure du haut du Janicule (1). Toutes les précautions sont prises, tous les besoins sont prévus : on envoie des chars pour ramener les blessés, on les panse, on les loge, on leur donne des vivres; on assigne pour domicile à ces troupes débandées la vallée qui sépare les deux principales collines de la ville. Les Romains, qui se montrent si prévenants en faveur des soldats vaincus de Porsenna, ont bien l'air d'être un peu sous sa dépendance.

Nous avons dit plus haut que, dans la disette où Rome s'était trouvée à l'approche du siége, elle avait envoyé chercher des blés chez les Volsques ou les Cuméens. Qu'une nouvelle disette se fasse sentir maintenant, que les luttes des plébéiens et du patriciat laissent les champs sans culture, Rome s'adressera encore à ses voisins; mais Aristodème, tyran de Cumes, retiendra les galères romaines; les commissaires de la république courront risque de la vie chez les Volsques, tandis que le blé des Maremmes étrusques, remontant le Tibre, nourrira la ville et ramènera l'abondance là où la famine exerçait ses ravages (2).

C'est que la politique extérieure de Rome est toute

(1) L. V, § 36.
(2) Tite-Live, l. II, § 34.

changée. Pendant trente ans, nous ne trouvons plus aucun symptôme de guerre entre les Romains et les Étrusques. Les efforts de la république semblent tendre au même but que se proposait Porsenna lorsqu'il dirigeait son armée vers le Latium maritime. On cherche à s'étendre dans la direction de la Campanie, comme si l'on obéissait à quelque mot d'ordre de la confédération centrale : alliée aux Romains et exerçant sur eux une action puissante, elle pouvait avoir un grand intérêt à diriger leurs forces contre les obstacles qui la séparaient de ses possessions méridionales.

Resterait à examiner comment il se fait que les annalistes du siècle d'Auguste se soient montrés si soigneux de conserver intacte, à l'aide de leurs réticences, la gloire de la république naissante, tandis que, cent ans plus tard, nous voyons Pline et Tacite avouer hautement la nécessité où Rome s'était trouvée de se rendre aux Étrusques. Osait-on dire incidemment ce qu'on ne voulait pas insérer dans un corps d'histoire, ou la critique historique avait-elle fait assez de progrès pour que les historiens du second siècle aient compris que la véritable grandeur ne redoute pas la lumière, ou bien encore de nouveaux documents avaient-ils modifié les anciennes traditions? Suétone nous dit que Vespasien avait fait rechercher de toutes parts les anciens sénatus-consultes, plébiscites ou traités d'alliance du peuple romain, pour réparer la perte de trois mille tables de bronze sur lesquelles se trou-

vaient inscrits ces précieux documents et qui avaient péri dans l'incendie du Capitole, sous le règne de Vitellius (1). Peut-être le traité conclu avec Porsenna, et par lequel les Romains renonçaient à faire usage du fer pour combattre, fit-il partie de pièces d'archives perdues au temps où écrivaient Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, puis retrouvées à cette occasion.

Rome, qui faisait la guerre aux Volsques, la faisait aussi aux Sabins; car ces derniers avaient embrassé le parti des princes déchus, complétement abandonnés par le roi de Clusium. A la sollicitation de Sextus Tarquin, ils avaient pris les armes. Cette singulière intervention en faveur d'un prince étranger à leur race s'explique par la division qui régnait entre eux. Les Sabins armés pour la cause des Tarquins n'étaient pas ceux qui s'étaient unis aux Latins autour des sept collines, mais bien les Sabins montagnards, qui voyaient dans l'affaiblissement de la république l'occasion favorable de dominer la ville dans laquelle une partie de leurs compatriotes exerçaient une influence dont ils étaient jaloux.

Bientôt ce ne sont plus les Sabins seulement qui veulent imposer à Rome le retour des lucumons de Tarquinies. A l'instigation de Mamilius, gendre de Tarquin, se forme une nouvelle ligue de trente cités

(1) *Vie de Vespasien*, c. VIII.

latines. Dans la ville même, une conjuration d'esclaves est découverte au moment où ils allaient s'emparer de la citadelle et mettre le feu aux principaux édifices. Fidènes, ville moitié sabine, moitié étrusque, qui cette fois avait pris parti pour les Sabins, est forcée de capituler. Les Romains usèrent avec modération de leur victoire, dit Denys; on se contenta de faire battre de verges et de décapiter les principaux habitants (1). Quant aux autres, on ne fit que confisquer leurs biens au profit des soldats; à quelques-uns même on en laissa une partie. On est peu surpris qu'une telle modération, bien que vantée par l'histoire, ait eu pour effet de soulever toutes les villes latines. Leurs députés, réunis à Ferentum, s'engagèrent à ne jamais traiter séparément avec la république : Sextus et Mamilius, le fils et le gendre de Tarquin, commandaient les troupes.

Rome s'émut de ce grand déploiement de forces. L'histoire nous la montre demandant du secours aux Étrusques, tandis que le peuple refusait de s'armer si l'on n'abolissait pas les dettes. Ce fut alors qu'on nomma le premier dictateur. Nous avons dit que c'était un Larcius, et que le titre de *lars* devenait ainsi, par une remarquable concordance, comme le symbole de ce pouvoir despotique qui suspendait tous les autres. Le dictateur, en effet, disposait de la propriété

(1) L. V, c. 43.

ou de la vie des citoyens, sans le contrôle du sénat ou du peuple. On se soumettait à ses édits comme à la volonté divine, *pro numine observatum :* nouveau trait de ressemblance avec l'omnipotence sacerdotale des lucumons de l'Étrurie (1). Il ne restait au peuple d'autre garantie contre l'arbitraire que la courte durée de cette magistrature.

T. Larcius Rufus, du reste, n'eut pas même besoin de garder son pouvoir pendant les six mois que l'institution lui accordait. Par d'habiles manœuvres il sut forcer l'ennemi, sans livrer de grandes batailles, à conclure une trêve. Bientôt, cependant, les villes latines reprennent les armes et les Romains se voient obligés de recourir à l'institution qui les avait déjà si bien servis. Posthumius Albus, plus tard nommé

(1) Denys d'Halicarnasse, toujours disposé à rapporter à la Grèce les vieilles institutions de la Rome des rois ou de la république, veut que les Romains aient emprunté aux Grecs la dictature. D'après lui, les æsymnètes des Mytiléniens, les arques de la Thessalie, les harmostes des Spartiates, auraient été de véritables dictateurs. Il ajoute encore que Licinius, historien romain, attribuait de son côté l'origine de cette magistrature aux Albains, qui, lorsque la mort d'Amulius et de Numitor eut éteint la race de leurs rois, avaient institué, sous le nom de dictateurs, des magistrats annuels pour gouverner l'État (l. V, c. 73-74). Dans chacune de ces deux hypothèses, Denys ne tient pas compte d'une différence essentielle. Chez les Grecs comme chez les Latins, la magistrature dont il parle semble avoir été la forme constante et régulière du gouvernement : chez les Romains, elle était essentiellement transitoire, accidentelle, et rappelle ce qui a dû se passer dans la confédération des Étrusques, lorsque les nécessités d'une guerre générale obligeaient les lucumonies à confier à un chef unique le commandement de leurs contingents.

Regillensis, fut investi de la dictature dans l'année de Rome 258 (av. J.-C. 496). C'est lui qui a livré cette bataille du lac Régille, l'un des faits d'armes les plus importants d'une période décisive pour les destinées de Rome et de l'Étrurie. Une précieuse découverte, parmi tant d'autres dues à l'habile investigation de M. Pietro Rosa, fixe, dans la campagne romaine, l'emplacement de la dernière bataille livrée en faveur des Tarquins. Non-seulement nous y trouvons, grâce à lui, ce charme des souvenirs particulier à la contemplation des lieux renommés dans l'histoire, mais nous tirons de ses travaux un autre profit. Dans la disposition du terrain, conforme à des récits dont bien des détails tiennent de la légende, nous aimons à reconnaître, sous les broderies d'une narration poétique, un fond de vérité dont nous aurions pu douter sans un aussi heureux rapprochement.

Sur la route de Rome à Préneste, non loin d'une colline, dernier contre-fort du groupe des monts Albains et couronnée par le petit village de la Colonna, existe une dépression du sol : c'est l'emplacement d'un lac desséché qu'on appelle encore aujourd'hui le marais, *il Pantano*. Sur les bords de ce lac campait, à quinze ou seize milles de Rome, l'armée latine. Posthumius Albus franchit en une nuit la distance qui le séparait de l'ennemi et prit position sur une hauteur de difficile accès qui ne saurait être que celle où s'élève aujourd'hui le village moderne. De leur posi-

tion favorable, les généraux romains pouvaient aisément surveiller la route antique qui contournait en partie le lac et dont on retrouve encore les traces aujourd'hui. Ils avaient en outre l'avantage de séparer l'armée latine des villes les plus importantes qui avaient pris part à la ligue. On apprit ainsi par des messages interceptés que les Volsques se préparaient à venir au secours des confédérés. Les Romains n'hésitèrent plus à engager le combat avant l'arrivée de ces troupes auxiliaires.

Denys d'Halicarnasse a fait de cette bataille un long récit où les discours, les défis homériques, les combats singuliers, ont un ton si évidemment épique qu'on ne saurait y chercher aucune lumière pour l'histoire des faits. Castor et Pollux y jouent un rôle important. Montés sur des chevaux blancs, ils combattent en faveur des Romains et paraissent le soir à Rome où personne ne savait reconnaître quels étaient ces jeunes guerriers. On le sut toutefois, et trois des colonnes qui ornent encore le Forum au pied du Palatin appartenaient au temple (restauré sous l'empire) que les Romains avaient élevé à cette occasion aux Dioscures, dont on célébrait la fête aux ides du mois de quintilis, jour anniversaire de la victoire.

Arrivés trop tard au secours des Latins, les Volsques envoyèrent, sous le nom d'ambassadeurs, des espions au camp de Posthumius. Mais le dictateur les confondit aisément en leur montrant les lettres

saisies sur leurs messagers. Il ne leur restait plus qu'à implorer la clémence du sénat : c'est ce que fit toute la ligue latine. La paix fut accordée sous la condition qu'on bannirait à jamais du territoire des confédérés le vieux roi et ses partisans. Il avait alors près de quatre-vingt-dix ans, selon Denys d'Halicarnasse. Tite-Live dit qu'il avait été blessé dans la bataille, Denys ne le croit pas (1). Ne trouvant plus d'asile ni chez les Étrusques, puisque depuis longtemps ils avaient abandonné sa cause, et que leur influence dominait peut-être encore à Rome, ni chez les Latins et les Sabins vaincus, il se retira à Cumes près du tyran Aristodème, et mourut au bout de quelques jours, ou de vieillesse ou de sa blessure.

Ainsi disparaissent, à partir de la bataille du lac Régille, les lucumons originaires de Tarquinies dont la descendance avait gouverné Rome pendant près d'un siècle et menaçait depuis quatorze ans son gouvernement nouveau. Il semble que la cité de Romulus, délivrée de ses prétendants obstinés, n'ait plus qu'à étendre librement ses frontières, maintenant qu'elle a brisé la ligue des Latins. Cependant elle verra longtemps encore l'ennemi près de ses portes, et pendant de longues années les Romains, du haut des sept collines, suivront la marche de leurs armées jusque sur le champ de bataille. Il faudra un quart

(1) Cf. Denys, l. VI, c. XI, et Tit.-Liv., l. II, c. 19.

de siècle pour que Rome perde le souvenir des victoires de Porsenna et ose attaquer de nouveau l'Étrurie. Les Èques et les Volsques, à l'est et au midi, occupent toutes les forces militaires de la république. Les annales romaines enregistrent une succession de petites victoires et de petites défaites servant d'intermède aux drames du Forum dont plébéiens et patriciens sont les acteurs. Quelques familles du patriciat, d'origine sabine pour la plupart, ont le privilége de combattre en faveur de leur caste, dans ces luttes journalières. Les Claudes, les Fabiens, sont au premier rang. Pendant sept années consécutives le nom de Fabius se lit dans les fastes consulaires, et l'on peut croire un moment que la plus haute magistrature curule est devenue héréditaire dans cette famille. C'est qu'il s'agit de repousser la loi agraire, éternelle menace à l'aide de laquelle les tribuns arrachaient des concessions à leurs puissants rivaux. La politique patricienne consista longtemps à distraire le peuple de ses prétentions ou de ses besoins par des expéditions dans lesquelles on l'entraînait sous prétexte des dangers que courait l'État. C'est au milieu de ces prises d'armes et de ces continuelles dissensions que nous voyons renaître la guerre d'Étrurie, ou, pour parler d'une manière plus précise, la guerre de Véies, car Porsenna semble avoir été le dernier chef dont l'action puissante ait réuni sous le même drapeau tous les États de la confédération centrale.

CHAPITRE IV.

Commencement des guerres de Véies contre la république romaine : destruction du clan des Fabius par les Véiens. — Les Étrusques de la Campanie en lutte contre les colonies grecques.

§ I.

A treize milles de Rome, dans le désert de la campagne romaine, vers le nord-ouest, s'élève un plateau dont un torrent, qu'on nomme la Crémère, baigne la base. Rien de plus sauvage et de plus solitaire aujourd'hui que ce renflement volcanique, couvert de buissons et d'arbres clair-semés, dont quelques ruines informes cachées sous la végétation rappellent seules l'antique importance. Là fut autrefois la ville des Véiens, et, depuis les bords du Tibre jusqu'au pic isolé du Soracte ou à la chaîne du Cimino, tout ce pays inégal et coupé, dont les plateaux se succèdent, séparés par de profonds ravins, formait le territoire de Véies, ainsi que celui de ses alliés fidèles, Capène et Faléries (1).

(1) Un hameau appelé l'*Isola Farnese* marque, à 11 milles de Rome (un peu plus de 16 kilomètres), l'extrémité orientale du plateau sur lequel s'élevait la ville de Véies. On a peine à concevoir comment il est possible que l'emplacement d'une des cités les plus importantes de l'Italie centrale, la seule dont la fortune ait balancé

A la fin du troisième siècle de Rome, Véies était encore l'une des cités les plus riches de l'Italie, et

---

celle de Rome, et où les Romains eux-mêmes voulurent transporter leurs pénates quand ils s'en furent emparés, ait été si complétement ignoré pendant une longue suite de siècles. Peu de questions de topographie ancienne ont donné lieu à plus de débats que celle qui a été agitée depuis le réveil des lettres à propos du site de Véies. On l'a tour à tour cherché à Ponzano, à Fiano, à Martignano et dans plusieurs autres localités. On l'a reculé jusqu'à Civita-Castellana, où une inscription placée dans la cathédrale nomme cette église *Veiorum basilica*, puis on a voulu le retrouver à Scrofano, au pied du *monte Musino;* c'était l'avis de Cluvier. Holstenius, si judicieux dans ses appréciations sur la géographie comparée de l'Italie, désigna le premier, au milieu de toutes ces conjectures, l'emplacement où de récentes découvertes, celle, entre autres, de plusieurs inscriptions dans lesquelles figure le nom de Véies, ont prouvé cette fois, sans contestation possible, que la ville, détruite au quatrième siècle de Rome, avait été reconstruite et colonisée par Auguste, sous le nom de MVNICIPIVM AVGVSTVM VEIENS, ainsi que l'appellent les monuments épigraphiques qui y mentionnent plusieurs temples, des thermes, un théâtre. Il est à croire, toutefois, que la nouvelle splendeur de Véies fut courte; au temps de Properce elle n'était encore qu'un désert:

> O Veii veteres et vos tum regna fuistis
> Et vestro posita est aurea sella foro:
> Nunc intra muros pastoris buccina lenti
> Cantat, et in vestris ossibus arva metunt (El., l. IV, 10),

et déjà Florus, qui vivait sous le règne d'Adrien, en parle comme d'un lieu dont on connaît à peine le nom. Après avoir vanté le luxe qui y régnait au temps des Étrusques, il ajoute : « Et cependant, « qui se rappelle aujourd'hui que cette ville ait existé? Quels débris « en reste-t-il? Où sont ses vestiges? Toute l'autorité des annales « suffit à peine pour nous convaincre qu'il y a eu une ville de « Véies. » (*H. R.*, l. I, § 12.) Strabon, qui écrivait sous Auguste, la nomme simplement comme une des villes détruites puis rebâties par les Romains (l. V, c. II, § 9, p. 188, éd. Did.). Cf. sur les ruines de Véies : *Analisi de' dintorni di Roma*, par Nibby, t. III, p. 380-438, Dennis, *Cit. and cemet. of Etr.*, t. I, p. 1-61, et Canina, *Etr. pont. marit.*, t. I, p. 81-128, et pl. XXIII-XL.

nous verrons ses armées mettre plus d'une fois en fuite les armées consulaires. Nous n'avons, du reste, aucun détail sur le gouvernement intérieur de cette lucumonie. Nous savons seulement qu'on y avait conservé un certain penchant pour la royauté élective, alors que les autres États de la confédération, par des motifs qui ne nous sont pas connus, avaient adopté des formes républicaines et affectaient un éloignement profond pour le gouvernement monarchique. Peut-être l'exemple des dissensions qui déchiraient alors la république romaine détournait-il les Véiens, ses plus proches voisins, des luttes auxquelles donnait lieu le choix annuel des magistrats. Ces dissensions devinrent si violentes, qu'on crut, à Véies, que le moment était venu de détruire enfin la cité rivale, contre laquelle on avait si souvent combattu pendant la période des rois. L'Étrurie promettait des secours aux Véiens, moins à cause de l'intérêt qu'ils inspiraient, que pour contribuer à la destruction de Rome, dont les discordes intestines semblaient avoir préparé la chute. A toutes les assemblées des lucumons, on répétait que le fléau des séditions était arrivé à son comble dans la ville de Romulus : d'une seule cité la discorde en avait fait deux, dont chacune avait ses magistrats et ses lois (1). La guerre

(1) Tite-Live, l. II, 44 : « Duas civitates ex una factas : suas cuique parti magistratus, suas leges esse. »

fut donc déclarée en l'an 272 de Rome, après vingt-cinq années de paix, sous le consulat de C. Julius Iulus et de Q. Fabius Vibulanus (1).

Les Véiens obtinrent l'avantage dans cette première campagne, où Rome avait été menacée d'un siége. L'année suivante, les succès se balancèrent, et la guerre continua sans résultats décisifs; mais, en 274, des préparatifs formidables avaient été faits de part et d'autre. Bientôt les deux armées furent en présence. L'armée romaine, commandée par les deux consuls Cn. Manlius Cincinnatus et M. Fabius Vibulanus, était composée de soldats hostiles à leurs chefs, par suite des haines qui avaient éclaté entre le peuple et l'aristocratie. Les Véiens, de leur côté, se trouvaient appuyés par quelques-uns des États confédérés; du moins Tite-Live distingue en cette occasion les Véiens des Étrusques : *Veiens hostis Etruscique.* Cette concentration de forces inspira aux Toscans assez de confiance pour les amener jusque sous les palissades du camp des Romains, qu'ils accablaient de railleries insultantes. Dans le récit que nous a laissé Tite-Live à ce sujet, nous avons un témoignage de la supériorité que les légendes de l'époque accor-

(1) C'est ce qui résulte du texte de Tite-Live; mais Denys d'Halicarnasse rapporte que déjà Servius Cornelius (en 269) avait été ravager les terres des Véiens, qui, à la suite de ces déprédations, avaient été obligés de conclure une trêve et de racheter à prix d'argent les prisonniers enlevés sur leur territoire (l. VIII, § 82).

daient à la civilisation plus avancée des peuples de l'Étrurie. Les Étrusques vantent hautement la noblesse de leur race, qu'ils comparent à la rudesse et à l'origine récente de leurs adversaires, sortis d'un mélange de proscrits. On ne trouve aucun aveu de ce genre dans les annales de Rome, lorsqu'il s'agit des autres races italiques. Les insultes des Toscans, du reste, auraient eu pour effet, d'après la tradition, de ranimer enfin l'ardeur des légions; le combat s'engagea, la victoire fut longtemps disputée, et si les Romains se l'attribuent, ils conviennent du moins qu'elle avait été chèrement achetée. Le consul Manlius était tué, Fabius blessé si grièvement qu'il fut obligé d'abdiquer quelques jours après. Il eut la modestie de refuser le triomphe, disant qu'il ne pouvait accepter un laurier flétri par tant de larmes (1).

A supposer que les Véiens aient été vaincus (et nous ne savons pas ce qu'ils avaient inséré à ce sujet dans leurs annales), ils prirent leur revanche dans la campagne suivante. T. Virginius Rutilus, consul en 275 (2), se laissa surprendre par les Étrusques. Son armée eût été détruite tout entière, si elle n'eût été sauvée

(1) Tite-Live, l. II, § 47.

(2) Av. J.-C. 479. K. Fabius Vibulanus était consul pour la troisième fois, et T. Verginius Tricostus Rutilus pour la première (cf. *Fastes capit.;* Denys, l. IX, 14; Tit.-Liv. II, 27, et Diod., l. XI, § 51).

de ce complet désastre par son collègue Kæso Fabius Vibulanus. Depuis ce moment, disent les annalistes, on ne fut plus précisément avec les Véiens ni en paix ni en guerre, les hostilités s'étaient transformées en razzias et le pillage s'était organisé des deux parts. Dès que les légionnaires se retiraient de quelque point du territoire, les Étrusques y accouraient pour enlever troupeaux ou récoltes : il était impossible d'abandonner la lutte, et l'on ne pouvait en prévoir la fin.

Ce fut alors que la famille des Fabiens, suspecte aux tribuns par son rang, suspecte aux patriciens par la popularité que lui avait value sa gloire, se dévoua seule pour protéger Rome contre Véies. Au nom de sa tribu, K. Fabius Vibulanus vint exposer sa demande au sénat, promettant que la majesté du peuple romain n'aurait pas à souffrir de lui avoir confié sa défense. Le lendemain, les Fabiens étaient en armes. Trois cent six patriciens, appartenant à cette famille, sont suivis de quatre mille clients. Le consul, revêtu du *paludamentum*, se place au centre de ce clan généreux, et fait lever les étendards (1). Ils allèrent camper au bord de la Crémère; là, sur un mamelon facile à défendre, ils élevèrent un poste fortifié, où ils

(1) Voyez, dans *l'Histoire romaine à Rome*, par M. Ampère, le récit animé du départ des Fabius pour leur glorieuse expédition (t. II, p. 422 et suiv.).

s'établirent comme dans une colonie militaire, pour surveiller et inquiéter tous les mouvements des Véiens (1). Pendant trois ans, ils se montrèrent les sentinelles avancées du territoire de la république. Grâce à leur puissante diversion, les Véiens furent défaits par une armée romaine, près des Roches-Rouges (*Saxa Rubra*), immortalisées plus tard par la victoire de Constantin sur Maxence (2).

Un traité de paix, ou du moins une trêve, avait été

---

(1) Gell et Nibby, adoptant l'opinion émise pour la première fois par Nardini (*Veio antico*, p. 180), ont indiqué l'emplacement de la forteresse des Fabiens sur la rive droite de la Crémère, près de son embouchure dans le Tibre, à égale distance de Rome et de Véies, c'est-à-dire à six ou sept milles de chacune de ces deux villes. La hauteur ainsi désignée avait en effet l'avantage de commander toute la vallée de la Crémère, par où les Véiens devaient déboucher; elle répondait donc parfaitement au but que se proposait le clan des Fabiens et qui était de surveiller ou entraver leurs agressions. Quant aux ruines qui existent encore sur le sommet de cette colline, elles sont des derniers temps de l'empire ou même du moyen âge. Aucun débris, soit dans ce lieu, soit sur les collines voisines, ne nous reporte à l'époque de la République, et nous ne pouvons nous aider que de la configuration du terrain pour former des conjectures. La construction élevée par les Fabiens dut avoir, cependant, plus d'importance qu'une simple redoute, si, comme le veut la tradition, ils l'habitèrent avec leurs femmes, leurs enfants, en un mot toute leur famille : « Fabii sex et trecenti patricii, cum familiis suis, apud fluvium Cremeram periere, » dit Aulu-Gelle (l. XVII, c. 21).

(2) La station de *Saxa Rubra* se trouvait sur la voie Flaminienne, ainsi que le prouvent un passage de Tacite : « Antonius per Flaminiam ad Saxa Rubra venit (*Hist.*, III, 79), » et la table Peutingérienne qui la place sur cette route, à 9 milles de Rome. Gell et Nibby, dans leur carte de la campagne romaine, en désignent l'emplacement à *Prima Porta*, à 4 ou 5 milles de Véies; Cluvier l'avait reculé jusqu'à Borghetto, un peu plus à l'est.

probablement la conséquence de cette défaite. Nous lisons dans Denys d'Halicarnasse que les onze lucumonies qui n'avaient pas accédé à ce traité provoquèrent une assemblée générale. Elles accusaient les Véiens d'avoir terminé la guerre sans consulter les autres États de la confédération, et ne leur laissaient d'autre alternative que de se joindre ouvertement aux Romains contre l'Étrurie, ou de rompre l'alliance qu'ils venaient de contracter avec la République. Les Véiens, de leur côté, s'excusaient sur le sort des armes, qui les avait trahis, leur faisant une nécessité de la paix à tout prix, et se déclaraient prêts à rompre le traité, pourvu qu'on leur en fournît quelque prétexte plausible. Ce prétexte fut bientôt trouvé. Le poste construit sur les bords de la Crémère n'était-il pas une menace constante dirigée contre eux? Il fallait exiger son abandon ou lui donner l'assaut. Bientôt, ajoute Denys, toute la Tyrrhénie fut sous les armes, exagération manifeste : l'historien voit avec regret Véies arrêter si longtemps l'essor des armées romaines; il ne peut accepter que la fortune des Véiens ait si longtemps balancé celle de Rome, et appelle à leur secours les contingents de l'Italie centrale, au nord du Cimino. L'ensemble des documents historiques prouve, au contraire, que, depuis la guerre de Porsenna, les États du nord restaient dans une inaction coupable, et ne répondaient le plus souvent que par des refus aux pressantes réclama-

tions des Véiens (1). Aussi ne voyons-nous figurer dans les guerres de Véies contre Rome que les villes de Capène et de Faléries, unies aux Véiens, la première peut-être par quelque serment d'allégeance, la seconde par les nécessités de sa position géographique.

Cependant les Fabiens, indignés de la sommation qu'on avait osé leur faire, refusèrent avec hauteur de rendre la place. Ils firent connaître à Rome la résolution qu'ils venaient de prendre, et le consul Menenius Lanatus fut chargé d'aller combattre les Étrusques à la tête de deux légions (abU. C. 277). Malheureusement pour le noble clan qui défendait depuis trois ans le territoire de Rome, les lenteurs de ces préparatifs laissèrent aux Véiens le temps de diriger leurs attaques contre la forteresse de la Crémère (2).

Deux traditions différentes existaient déjà au temps de Denys sur les circonstances de l'attaque dont les Fabiens furent victimes. Suivant la première, ils étaient sortis du fort pour aller offrir un sacrifice, lorsque les Étrusques, avertis de leur marche, se mi-

---

(1) Si les Véiens étaient quelquefois secourus, c'était d'une manière privée et qui n'engageait pas la politique des autres lucumonies. Des hommes puissants par leur clientèle armaient des vassaux et venaient prendre part à la guerre contre les Romains, ainsi que Denys lui-même nous l'apprend dans un autre passage : συνελήλυθεσαν ἐξ ἁπάσης Τυῤῥηνίας οἱ δυνατώτατοι τοὺς ἑαυτῶν πενέστας ἐπαγόμενοι (l. IX, c. 5).

(2) Denys d'Halicarnasse, t. XI, c. 18.

rent en embuscade, et, les chargeant de toute part, les détruisirent jusqu'au dernier. La seconde tradition a plus de crédit aux yeux de Denys. Les Fabiens virent errer dans la campagne des troupeaux qui ne semblaient pas gardés. Le désir de s'en emparer (ils avaient près de cinq mille bouches à nourrir) les fit descendre dans la plaine. Entraînés peu à peu, et surpris loin de leur place de refuge par les Toscans qui les guettaient, ils périrent sous des forces trop supérieures pour leur laisser aucune chance de salut. Ils ne mouraient pas sans vengeance, toutefois. Denys nous a laissé, à ce sujet, des détails dramatiques étrangers aux habitudes de sa froide rhétorique, et empruntés sans doute à quelqu'une de ces légendes poétiques qui conservent le souvenir populaire des grandes catastrophes, comme la chanson de Roland nous a gardé la tradition du désastre de Roncevaux : « On combattit depuis l'aurore jusqu'au soir ; les cadavres des ennemis tués par les Fabiens s'étaient amoncelés autour d'eux, et formaient comme des remparts qui les empêchaient de se mouvoir. On leur offre de capituler, ils refusent. Les Volsques, qui s'étaient joints aux Étrusques pour accabler l'ennemi commun, n'osent approcher, et le percent de loin à coups de trait; l'air en est obscurci, on dirait une neige épaisse. Cependant les Fabiens, dont les épées se sont émoussées à force de frapper, combattent encore, et, arrachant des mains des Toscans les armes qui leur manquent, se

précipitent sur eux avec la fureur des bêtes sauvages (1). »

La tradition voulait qu'il n'eût survécu de cette puissante famille qu'un seul enfant resté à Rome, où il était devenu la tige de tous les Fabius qui devaient plus tard perpétuer la gloire de ce nom (2). Le consul Menenius se trouvait à peine à quelques milles du lieu où les Fabius venaient d'être accablés par le nombre. On l'a soupçonné de les avoir laissés succomber à dessein, par un sentiment d'envie que faisait naître en lui la popularité qu'ils devaient à leur chevaleresque entreprise. S'il avait été capable de cette basse jalousie, il en fut bientôt puni. Son camp se trouvait à mi-côte sur les collines qui dominent la rive droite du Tibre; les Véiens, tournant ces hauteurs, les gravirent à revers, et, de la position dominante qu'ils venaient d'occuper, l'écrasèrent sans peine. Les légion-

---

(1) Denys, l. IX, c. 21. — Cf. Tite-Live, II, 50; Ovide, *Fast.*, II, vv. 195-242; Florus, I, 12.

(2) Voyez la généalogie des Fabius donnée par M. Borghesi dans ses *Fasti consolari*, part. II, p. 6-21. Festus dit, en parlant du prénom de Numérius : « On prétend qu'il ne fut usité dans aucune famille patricienne avant le Fabius qui survécut seul aux membres de sa famille tués par les Étrusques, et qui, séduit par l'immensité de la fortune, épousa la fille d'Otacilius de Maleventum, à condition que le premier enfant qui naîtrait de ce mariage recevrait le nom de Numérius, son aïeul maternel » (s. v.). Si le Fabius qui survécut était encore enfant, ainsi que le dit Tite-Live (II, 50), comment le retrouve-t-on consul dix ans plus tard (en 287)? Aussi Denys ne veut-il rien croire de cette tradition (IX, 22). Cf. Perizonius, *Animadv.* 5, et Niebuhr, t. III, p. 259.

naires furent mis en déroute; leur retour causa dans Rome le plus grand effroi; on croyait l'ennemi aux portes, et chacun montait sur les terrasses des habitations pour s'y défendre, s'attendant à voir la ville prise d'assaut. Malheureusement pour les Étrusques, ils s'étaient attardés au pillage du camp romain. Ce fut seulement le lendemain qu'ils parurent sur les hauteurs du Janicule. Sans la prompte arrivée du consul Horatius Pulvillus (an de Rome 277), rappelé en toute hâte du pays des Volsques, la ville courait les plus grands dangers. Elle était comme investie, et les Étrusques avaient passé le fleuve, puisque nous voyons dans Denys et dans Tite-Live que les Romains firent une sortie par la porte Colline (1). Longtemps le sommet du Janicule resta occupé par les Véiens. De là, comme d'une forteresse, ils se précipitaient dans la campagne, enlevant les troupeaux et pillant les métairies (2).

En 278, nous retrouvons encore les Véiens sur les hauteurs du Janicule. Une nuit qu'ils avaient passé le Tibre, ils osèrent attaquer le consul Servilius jusque

(1) Denys, l. IX, § 24; Tite-Live, II, 51.

(2) Il semble qu'on ait là, dans les annales de Rome, une répétition de la guerre de Porsenna. Comme au temps du roi de Clusium, les Étrusques occupent le Janicule, la famine se fait sentir, et c'est encore un Horatius qui, comme Horatius Coclès, sauve la République : « Janiculum hostes occupavere, obsessaque urbs foret, super bellum annona premente (transierant enim Etrusci Tiberim) ni Horatius consul ex Volscis esset revocatus : adeoque id bellum ipsis institit mœnibus, ut primo pugnatum ad Spei sit æquo marte, iterum ad portam Collinam » (Tite-Live, *loc. cit.*).

dans le champ de Mars. Repoussés avec perte, ils eurent beaucoup de peine à regagner leur camp. Le lendemain, traversant le fleuve à son tour, le consul vint les y attaquer : mais il fut rejeté de ces hauteurs abruptes plus honteusement qu'il n'avait repoussé les ennemis la veille, et ne dut son salut qu'à l'arrivée de son collègue. Pris entre les deux armées, les Étrusques furent enfin débusqués de cette position formidable d'où ils planaient sur Rome entière, qu'ils pouvaient croire une proie prochaine, et se retirèrent en désordre.

Une trêve de quarante ans succède à la première période des guerres de Véies avec la république (1). Jusqu'au quatrième siècle de Rome, la lutte cesse entre les deux cités. La ville latine a reconnu qu'elle n'était pas encore assez forte pour combattre même les membres isolés de la grande confédération. Elle se tourne de nouveau contre les Èques, les Volsques, les Herniques, races courageuses, mais sauvages, dont la discipline militaire n'a pas profité, comme celle des Romains, d'un contact prolongé avec l'antique civilisation due à l'Orient et à la Grèce. Pied à pied, elle conquiert son petit territoire qui s'étend à peine jusqu'aux montagnes dont les silhouettes, se découpant sur l'azur du ciel, bornent son magnifique horizon.

---

(1) Elle fut conclue en l'an de Rome 280. L'année précédente (279), les Véiens, alliés aux Sabins, avaient été défaits sous les murs de Véies par P. Valerius Publicola (Tit.-Liv. II, 53-54).

§ II.

Pendant que l'une des plus puissantes lucumonies de la confédération du centre se trouvait ainsi en lutte avec les Romains, d'autres faits que nous n'avons pas mentionnés, afin de ne pas interrompre notre récit, s'étaient accomplis dans l'Italie méridionale. Nous n'avons pu donner aucun détail sur la conquête de la Campanie par les Étrusques, et nous devons regretter vivement ce manque complet de documents; il nous a dérobé l'un des côtés les plus intéressants de notre sujet, c'est-à-dire l'historique du séjour des Tyrrhéniens en Campanie, où ils s'étaient trouvés de si bonne heure en contact avec la Grande-Grèce. L'histoire des colonies grecques en Italie et en Sicile peut, il est vrai, se retracer avec une certaine exactitude; nous pouvons suivre les colons sortis du sein de ces petites et glorieuses nations de la Hellade, alors qu'ils vont accomplir le rôle providentiel qui leur était réservé dans le développement de la civilisation en Occident. Nous voyons les Ioniens, les Doriens, les Achéens, Rhodiens, Corinthiens, colons de Mégare, de Messène ou de Sparte, traverser la mer d'Ionie et occuper tour à tour divers points de la côte italique, depuis Tarente jusqu'au cap Misène. Mais l'action exercée sur la race des Tyrrhènes par ces fervents missionnaires de l'art et de la liberté ne ressort

pour nous que des modifications évidentes de l'art étrusque. Le fait est là, patent, irrécusable, sans que nous puissions savoir dans quelles circonstances particulières il s'est produit. Les bruits de guerre qui retentissent à de certains intervalles nous laissent supposer, lorsque le silence se fait dans l'histoire, que les deux peuples vivaient dans des relations amicales, fécondes pour les progrès de l'Étrurie. C'est alors qu'il y avait échange d'idées et de produits, échange où la Grèce a beaucoup donné, sans doute, mais non sans recevoir à son tour. Nous en avons la preuve à Sybaris, où les Étrusques étaient accueillis, nous dit Athénée, de préférence à tous les autres peuples de l'Italie, parce que les voluptueux habitants de la ville des roses recevaient d'eux plusieurs des objets nécessaires aux habitudes du luxe pour lequel ils avaient un culte si fidèle (1).

Denys nous apprend que, vers la 64e olympiade, alors que Miltiade était archonte à Athènes, les Tyrrhéniens de la Campanie, unis aux Dauniens et aux Ombriens, avaient voulu s'emparer de Cumes et détruire cette ancienne colonie des Chalcidiens. Cumes, ajoute Denys, était déjà célèbre dans toute l'Italie par ses richesses et sa puissance (2). Cette ville dont la place n'est plus signalée au voyageur que par quelques ruines

(1) L. XII, c. 17 (p. 519, éd. de 1612).
(2) L. VII, c. 3.

éparses sur une plage déserte et pestilentielle, comptait alors dans son territoire les plaines les plus fertiles de la Campanie, et se trouvait maîtresse des rades abritées que forme le cap Misène en s'avançant dans la mer.

Les forces réunies contre la colonie par l'Étrurie méridionale montaient, dit la tradition, à 500,000 hommes de pied et à 18,000 cavaliers, exagération à reléguer dans la légende, avec le prétendu prodige qui aurait fait remonter les eaux du Vulturne vers leur source, à l'approche de cette armée formidable. A la suite d'un fait d'armes non moins miraculeux, les cinq cent mille Étrusques et Ombriens auraient été défaits sous les murs de Cumes par 600 cavaliers et 4,500 hommes de pied. La tradition veut encore qu'Aristodème Malachus ait dû à cette victoire l'ascendant qui en fit plus tard le tyran de sa patrie. Nous avons vu qu'il secourut les habitants d'Aricie contre le fils de Porsenna, puisque Tarquin vint, après la bataille du lac Régille, lui demander un asile qu'il ne trouvait plus chez les Latins. Aristodème, protecteur de Tarquin le Superbe, était devenu lui-même un de ces despotes dont les excès précipitent la chute. Les Étrusques pris à la bataille livrée dans le val de Laricia avaient été enrôlés pour lui former une garde personnelle. Se défiant de ses concitoyens, il les avait désarmés et en avait exilé un grand nombre. La jeunesse cuméenne, élevée dans la mollesse, portant les cheveux longs, à la manière des

jeunes filles, n'avait plus le droit de s'exercer aux armes, et ne devait se livrer qu'à l'étude de la danse ou de la musique (1).

Cependant les exilés s'étaient retirés à Vulturnum, chez les Étrusques. Là ils rêvaient la délivrance de leur patrie, et l'Étrurie méridionale favorisait leurs complots. Elle fit plus encore, et arma de nouveau ses soldats. Le territoire de Cumes fut ravagé chaque jour par les forces réunies des exilés et des Étrusques campaniens. Une conspiration fomentée par la maîtresse du tyran éclata enfin dans l'intérieur de la ville, et l'action combinée de toutes ces haines eut pour résultat la mort d'Aristodème Malachus (2).

Nous n'avons pas de documents qui nous fassent connaître si les Étrusques profitèrent de cette révolution dans l'intérêt de leur influence sur les côtes de l'Italie méridionale. Le moment peut-être était favorable : c'était le temps des guerres de la Grèce avec la Perse ; les relations qui existaient entre les habitants de Tyr et le grand roi avaient entraîné Carthage dans le parti des Perses, et Carthage était alors dans une étroite alliance avec l'Étrurie. Une des combinaisons les plus vastes de la politique des despotes de

(1) Voy. Denys, l. VII, c. 9.

(2) Cf. Plutarque, *De Mulier. virtut.*, XXVI; *Script. moral.*, t. I, p. 323-324, éd. Did.

l'Orient dirigea les armées asiatiques contre la Grèce et les armées puniques contre la Sicile, comme pour faire disparaître à la fois la liberté, et la civilisation qu'elle amène, de la surface de la terre. La bataille de Salamine sauva la Hellade, et, le même jour, Gélon et Théron, chefs de Syracuse et d'Agrigente, faisaient subir à l'armée d'Amilcar, fils de Magon, une défaite si complète que la guerre se trouva terminée en un jour. Les Carthaginois durent renoncer à l'espoir qu'ils avaient conçu de subjuguer la Sicile entière, et reprendre désormais leur politique défensive. Nous avons encore quelques monnaies frappées pour cette campagne avec l'argent des bijoux offerts spontanément à leur patrie par les dames syracusaines, témoignage contemporain de la glorieuse victoire chantée par Simonide. A partir de l'humiliation de Carthage, humiliation que partagea l'Étrurie son alliée, chaque jour vit s'augmenter la puissance des colonies de la Grèce; leur développement incessant resserra peu à peu le cercle d'action où seule avait dominé pendant longtemps la puissance maritime des Tyrrhéniens.

Peu de temps après la mort d'Aristodème, c'est-à-dire dans la troisième année de la soixante-quatorzième olympiade (an de Rome 272), Anaxilas, tyran de Rhégium, chassa les Samiens qui occupaient Zante. Il y appela des Messéniens, car lui-même était originaire de Messénie, et désormais il compta au nombre

de ses dépendances le beau port auquel le nom de Messine a été conservé jusqu'à nos jours. Ce fait ne saurait passer inaperçu dans l'histoire des Tyrrhènes; le détroit de Sicile se trouva fermé aux trirèmes étrusques, dès que les deux côtes, soumises au même pouvoir, s'armèrent au premier signal contre l'ennemi qui voulait forcer le passage (1). Renoncer à la navigation côtière, être dans l'obligation de gagner la haute mer, en tournant la Sicile, pour se rendre dans la Méditerranée orientale, c'était, dans les habitudes de la marine antique, un obstacle des plus sérieux au commerce ou aux déprédations de l'Étrurie. Les communications entre les ports étrusques de l'Adriatique et ceux de la mer tyrrhénienne se trouvèrent désormais ralenties par les longueurs ou les périls du voyage.

A l'époque où les Fabiens défendaient contre les Véiens le poste où ils s'étaient retranchés (an de Rome 277, av. J.-C. 479), Hiéron, tyran de Syracuse, reçut une ambassade de la part des habitants de la ville de Cumes, menacés cette fois non plus seulement par les Étrusques de Vulturnum, mais par

(1) Anaxilas avait fortifié le promontoire de Scylla pour protéger plus efficacement le détroit de Messine contre les pirates tyrrhéniens : « Ἐκδέχεται δ' ἐντεῦθεν τὸ Σκύλλαιον, πέτρα χερρονησίζουσα ὑψηλή, τὸν ἰσθμὸν ἀμφίδυμον καὶ ταπεινὸν ἔχουσα, ὃν Ἀναξίλαος ὁ τύραννος τῶν Ῥηγινῶν ἐπετείχισε τοῖς Τυρρηνοῖς, κατασκευάσας ναύσταθμον, καὶ ἀφείλετο τοὺς λῃστὰς τὸν διὰ τοῦ Πορθμοῦ διάπλουν. » (Strabon, l. VI, c. I, § 5, p. 213, édit. Did.)

la flotte de la confédération. Le chef de la colonie dorienne, comprenant l'intérêt qu'avaient les Grecs de Sicile à combattre le seul peuple italique dont la puissance maritime fût encore redoutable, fit armer un grand nombre de galères. Les commandants de cette flotte abordèrent à Cumes, et, s'étant réunis aux forces du pays, livrèrent un grand combat naval aux Étrusques dans les eaux du cap Misène. Les Grecs remportèrent une victoire signalée et coulèrent à fond la plus grande partie des galères tyrrhéniennes.

Au récit de Diodore (1), nous pouvons joindre les vers de Pindare, qui, dans la première de ses odes pythiques, a célébré la victoire de Hiéron sur les Tyrrhéniens (2). Puis, par une circonstance heureuse et trop rare dans l'histoire qui nous occupe, nous possédons un monument historique, témoignage contemporain du fait et le plus irrécusable de tous. Les sables de l'Alphée nous ont rendu, il y a peu d'années, un casque tyrrhénien, consacré par Hiéron dans le tem-

---

(1) L. XI, c. 51.

(2) Αἴσομαι, νεῦσον, Κρονίων, ἄμερον
Ὄφρα κατ' οἶκον ὁ Φοί-
νιξ, ὁ Τυρσανῶν τ' ἀλαλατὸς ἔχῃ
Ναυσίστονον ὕβριν ἰδὼν
Τὰν πρὸ Κύμας
Οἷα Συρακοσίων ἀρ-
χῷ δαμασθέντες πάθον,
Ὠκυπόρων ἀπὸ ναῶν
Ὅς σφιν ἐν πόντῳ βάλεθ' ἁλικίαν,
Ἑλλάδ' ἐξέλκων βαρείας
Δουλείας. (Pind., *Pyth.*, I, éd. Boiss.)

ple de Jupiter, à Olympie. Sur ce casque, dépouille enlevée à l'un des lucumons dont nous voudrions reconstituer l'histoire, est gravée l'inscription suivante : « Hiéron et les Syracusains ont consacré à Jupiter ces armes tyrrhéniennes prises à Cumes (1). » Une telle offrande, envoyée de Sicile au plus célèbre des temples de la Grèce, annonce de quelle importance semblait être alors le triomphe de Syracuse. Il venait de marquer les premiers pas d'une décadence que l'invasion des Celtes dans la confédération du nord, et la prise de Véies dans celle du centre, allaient bientôt précipiter sur une pente fatale où elle ne devait plus s'arrêter.

---

(1) ΒΙΑΡΟΝΟΔΕΙΝΟΜΕΝΕΟΣ
ΚΑΙΤΟΙΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ
ΤΟΙΔΙΤΥΡΑΝΑΠΟΚΥΜΑΣ

ou en caractères ordinaires : Ἱάρων ὁ Δεινομένεος καὶ τοὶ Συρακόσιοι τῷ Δὶ Τυῤῥάν' ἀπὸ Κύμας. (Voy. Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, t. I, n° 16, p. 34-35.)

CHAPITRE V.

Continuation de la lutte des Véiens contre Rome; mort du roi de Véies Tolumnius. — Destruction de Fidènes; siége de Véies. — L'émissaire du lac d'Albano. — Prise de Véies par Camille.

§ I.

La perfidie d'un roi de Véies, Lars Tolumnius, fit éclater de nouveau la guerre entre Rome et les Véiens, en l'an 317, c'est-à-dire au moment où allait expirer la trêve conclue pour quarante années à la suite de la guerre illustrée par le dévouement des Fabius (1). Au mépris du droit des gens, le lucumon avait fait

(1) Quelques historiens prétendaient, au dire de Tite-Live, que, dès l'année 309, sous le consulat de M. Genucius Augurinus et C. Curtius Philo, les Véiens avaient rompu la trêve en ravageant les frontières de la république, et que, l'année suivante, eut lieu la nomination des trois premiers tribuns militaires qui aient été élus à Rome avec pouvoir consulaire. T. Cloelius Siculus, L. Atilius Luscus et A. Sempronius Atratinus, nommés tribuns (an de Rome 310, av. J.-C. 444), auraient remplacé les consuls, parce que la guerre de Véies s'étant jointe à celles des Èques, des Volsques et des Ardéates, deux chefs ne suffisaient plus pour conduire tant d'expéditions à la fois (*Décades*, l. IV, §§ 1 et 7). Il est beaucoup plus probable que la création de ces tribuns eut pour cause, ainsi que l'ont pensé la majorité des historiens et Tite-Live lui-même, la prétention qu'élevaient les plébéiens d'être admis au consulat. La guerre ne paraît véritablement avoir éclaté entre Rome et Véies qu'en 316 ou même en 317, sous le consulat de L. Sergius Fidenas et de M. Geganius Macerinus.

égorger à Fidènes quatre patriciens envoyés vers lui en ambassade. On a voulu disculper ce prince en disant que les Fidénates prirent pour un arrêt de mort un mot équivoque proféré par lui sur un heureux coup de dés (1). Tite-Live n'admet pas l'excuse et croit plutôt que par la complicité d'un si grand forfait, il voulut enchaîner à sa cause les habitants de Fidènes en leur ôtant tout espoir de rapprochement avec les Romains.

L'armée consulaire marcha bientôt pour avoir raison de ce guet-apens; mais les Étrusques ne l'avaient pas attendue, et c'est presque aux portes de Rome, entre le Tibre et l'Anio, que le combat s'engagea. Comme à l'ordinaire, les Romains s'attribuèrent la victoire, mais elle fut si chèrement achetée qu'il fallut recourir à la toute-puissance d'un dictateur (2).

---

(1) Quum Lars Tolumnius, rex Veientium, in tesserarum prospero jactu per jocum collusori dixisset : *occide*, et forte Romanorum legati intervenissent, satellites, ejus errore vocis impulsi, interficiendo legatos lusum ad imperium transtulerunt (Valère Maxime, l. IX, c. IX, § 3). Cf. Tite-Live, l. IV, § 17, et Diodore, l. XII, c. 80. Le sénat décréta, à cette occasion, l'érection de statues aux députés victimes de la perfidie de Tolumnius. Elles avaient été placées dans le Forum, près de la tribune aux harangues (Cicéron, *Philipp.*, IX, 2). Pline en parle comme existant encore de son temps : « Inter antiquissimas (statuas) sunt et Tulli Cloelii, Lucii Roscii, Spurii Nautii, C. Fulcinii in Rostris, a Fidenatibus in legatione interfectorum » (*H. N.*, l. XXXIV, c. XI). On est heureux de voir les faits recueillis dans les annales confirmés quelquefois par des monuments.

(2) Ce fut Æmilius Mamercinus, qui avait déjà été tribun militaire avec pouvoir consulaire en 316. Il choisit pour *magister equitum* L. Quinctius Cincinnatus.

Tolumnius était revenu au-delà de l'Anio, mais il était resté sur la rive gauche du Tibre. Les Falisques s'étaient portés à son secours, et l'armée véienne se trouvait rangée en bataille sous les murs de Fidènes. Le dictateur Émilius Mamercinus passa à son tour le petit torrent qui sépare le Latium de la Sabine, et les deux armées se déployèrent dans la plaine qui s'étend aujourd'hui entre Ponte-Salara et Castel-Giubileo. Quelques divisions s'étaient manifestées au camp des Étrusques sur l'opportunité qu'il y avait à engager le combat. On aperçoit facilement, dans les rares détails que les annalistes romains daignent parfois donner sur les adversaires de la république, combien le défaut d'unité dans le commandement nuisait aux efforts de l'Étrurie lorsqu'elle parvenait à réunir les soldats de plusieurs lucumonies sous le même drapeau. Les Falisques, transportés hors de leur territoire, voyaient avec peine le temps s'écouler et voulaient livrer la bataille; Tolumnius aurait mieux aimé la différer encore, mais il se laissa gagner par l'impatience de ses alliés et sortit de ses retranchements au moment où les Romains se disposaient à l'y attaquer. Les Véiens occupaient l'aile droite, c'est-à-dire s'appuyaient au Tibre; les Falisques formaient l'ail gauche; les Fidénates étaient au centre. Le dictateur commandait l'aile opposée aux Falisques : le regard fixé du côté du Capitole, il attendait le signal que devaient lui faire les augures lorsque les présages se

montreraient favorables (1). Les prescriptions de la discipline étrusque guidaient leurs ennemis restés leurs élèves pour tout ce qui regardait l'institu augurale.

Aussitôt que Mamercinus fut averti par le signe convenu, il lança sur les Toscans ses cavaliers, que l'infanterie suivit de près. La phalange étrusque avait de la peine à résister aux légions romaines, mais la cavalerie combattait vaillamment. A sa tête le roi Tolumnius poussait son cheval sur les points où le danger semblait le plus grand, rétablissant par sa valeur les chances du combat. Au nombre des cavaliers romains se trouvait Cornélius Cossus, l'un des patriciens les plus renommés par sa force et son courage : à la vue des escadrons romains pliant devant Tolumnius, il court au roi, fond sur lui la lance en arrêt, le cloue sur le sol et le dépouille de ses armes (2). Les confédérés ayant perdu leur chef, la victoire est complète pour les Romains, d'autant plus complète qu'un second avantage venait d'être remporté par eux sous les palissades de leur camp : un corps de l'armée étrusque, qui avait tourné les hauteurs du côté d'An-

(1) Tite-Live, l. IV, § 18.

(2) *Id.*, l. IV, § 19. Il existait évidemment une autre tradition de ce combat que celle qui est rapportée par Tite-Live. Selon Properce, Tolumnius, loin de se trouver au plus fort de la mêlée, était debout sur une tour, près d'une des portes de Fidènes. Cossus l'adjure de descendre dans la plaine, et c'est alors qu'il quitte les remparts pour tomber sous les coups du Romain (Properce, l. IV, 10).

temne pour le surprendre, fut mis en déroute par Fabius Vibulanus, un descendant des héros de la Crémère. Le plus bel ornement du triomphe célébré au Capitole fut l'armure du roi de Véies, dépouilles opimes, les seules qui eussent été consacrées dans le temple de Jupiter Férétrien depuis Romulus. « J'ai appris de la bouche même d'Auguste, dit Tite-Live, que, lorsqu'il entra pour la première fois dans ce temple, qui sous son règne tombait de vétusté, il avait lu l'inscription tracée sur la cuirasse de lin que portait Tolumnius dans la bataille où il avait été tué de la main de Cossus (1). »

---

(1) Liv. IV, § 20. Niebuhr suppose que le massacre des députés romains, la guerre qui s'ensuivit et la mort de Tolumnius doivent être rapportés, non à l'année 317, mais à l'année 328, pendant laquelle Fidènes fut une seconde fois prise et détruite. Si un tel crime eût été commis en 317, dit le docte historien, la destruction eût été l'inévitable sort de Fidènes dès la première fois qu'elle fut reprise (t. IV, p. 196 et suiv. de la trad. franç.). Nous reconnaissons toute l'incertitude des annales de Rome sur l'histoire de ces premiers siècles; mais c'est un grave parti à prendre que celui de troubler ainsi l'ordre des Fastes. Les deux siéges de Fidènes sont attribués à deux dictateurs différents : le premier, à Q. Servilius Structus, qui reçut à cette occasion le surnom de Fidenas; le second, à Mam. Æmilius Mamercinus, qui prit pour maître de la cavalerie ce même Cossus dont le nom était devenu célèbre par la mort du roi de Véies. Tite-Live ajoute, il est vrai, que le fait présente en lui-même quelques difficultés; mais il s'est décidé pour l'ordre chronologique que nous avons adopté : « En suivant, dit-il, tous les auteurs qui m'ont précédé, j'ai représenté Cornélius Cossus apportant, comme simple tribun (tribunus militum), les secondes dépouilles opimes offertes au temple de Jupiter Férétrien. Cependant on ne reconnaît pour dépouilles opimes que celles qu'un général enlève au chef des ennemis, et le général est celui qui a pris les auspices sous lesquels se fait la

§ II.

Pendant les années suivantes, les incursions des Véiens et des Fidénates continuèrent à inquiéter les Romains jusque sous les murs de la ville. L'Étrurie est toujours vaincue dans les récits de Tite-Live, et les victoires des légions ne leur donnent pas un pouce de terre au-delà du Tibre qui baigne leur champ de Mars. Il est vrai que les maladies pestilentielles, dont il est

---

guerre. Outre cette opinion commune, nous sommes encore contredits, les auteurs que j'ai suivis et moi, par l'inscription de ces dépouilles, où il est dit que Cossus était consul lorsqu'il les conquit. Auguste avait vu cette inscription... et je croirais commettre une sorte de sacrilége en dérobant à Cossus un si haut témoignage. Est-ce par erreur que nos anciennes annales, tout aussi bien que les registres des magistrats appelés *libri lintei*, qui sont déposés dans le temple de Junon Moneta et cités par Licinius Macer, ne placent que neuf ans plus tard le consulat de Cossus avec Quinctius Pennus (en 326) ? Chacun a le droit d'en juger ; mais, en tous cas, il est impossible de retarder jusqu'à cette dernière époque le combat si glorieux contre Tolumnius ; car la peste et la famine ont rendu tellement stériles les trois années dans lesquelles ce consulat de Cossus est compris, que nos annales, frappées aussi de stérilité, n'y placent guère que les noms des consuls. On retrouve, trois ans après, Cossus investi de la dignité de tribun militaire avec puissance consulaire, puis, dans la même année, maître de la cavalerie, *magister equitum* (an de Rome 328). Il a livré, en cette qualité, une autre bataille fort célèbre. » (L. IV, § 20.) Ajoutons qu'il n'est pas incontestable, quoi qu'en dise Tite-Live, que le général en chef d'une armée eût seul le droit de consacrer des dépouilles opimes : Varron le reconnaît à un simple soldat : « Opima spolia etiam esse, si manipularis militaris detraxerit, dummodo duci hostium. » Festus, toutefois, a suivi la tradition qui voulait que Cossus fût consul lorsqu'il a tué Tolumnius. Il dit, en parlant des dépouilles opimes : « Quorum tanta raritas est ut.... trina contigerint nomini romano : una quæ

si souvent parlé dans l'histoire de la future capitale du monde, atteignent souvent ses habitants et paralysent leur énergie (1). Jamais le site de Rome n'a été salubre; la *malaria* ne date pas de la ruine de sa campagne par les Barbares, et le véritable travail de drainage entrepris à Rome par les rois d'origine étrusque avait affaibli le mal sans le détruire.

Les périls de la guerre contre Véies firent nommer encore un dictateur en l'an 319 (2) : ce fut Ser. Struc-

---

Romulus de Acrone, altera quæ *consul* Cossus Cornelius de Tolumnio, tertia quæ M. Marcellus Jovi Feretrio de Viridomaro fixerunt. » (S. v. *Opima spolia*. Cf. Servius, *ad Æn.* VI, 852, et Aur. Victor, *De vir. ill.*, 25.) Vouloir concilier tous les témoignages est une tâche impossible, et ce que nous pouvons faire, au milieu des doutes qu'inspirent les contradictions fréquentes des annales romaines, est d'accepter l'autorité d'un historien qui, ayant douté lui-même, ce qui ne lui arrive pas toujours, a dû examiner les différentes sources dont il disposait alors, avec le soin qu'on apporte à la recherche consciencieuse de la vérité. Auguste disait avoir lu la qualification de consul inscrite sur les armes consacrées à Jupiter par Cossus. Si, malgré le témoignage d'un empereur, Tite-Live s'est prononcé pour la négative, il faut qu'il ait eu pour cela de bien bonnes raisons.

(1) En l'an de Rome 318, c'est-à-dire pendant l'année qui suivit la mort de Tolumnius, les consuls M. Cornelius Maluginensis et L. Papirius Crassus avaient conduit les armées romaines sur le territoire des Véiens et des Falisques; elles l'avaient ravagé sans rencontrer d'ennemis, et l'on eût pu entreprendre le siége des deux villes, ajoute Tite-Live, si la peste n'eût éclaté à Rome (l. IV, § 21).

(2) Les Fidénates et les Véiens étaient venus planter leurs étendards tout auprès de la porte Colline. Les deux consuls de cette année (av. J.-C. 435) étaient C. Iulius Iulus, consul pour la seconde fois, et L. Verginius Tricostus Esquilinus. Le dictateur Q. Servilius Structus Crispus fut surnommé Fidenas après la prise de Fidènes; il avait pris pour *magister equitum* Postumus Æbutius Elva Cornicen.

tus Crispus, qui gagna une bataille près de Nomentum en Sabine, ce qui pourrait faire présumer que les Sabins étaient alliés aux Toscans. Poursuivie jusqu'à Fidènes, l'armée des Véiens se réfugia derrière ses remparts. Le dictateur ne crut pas possible de prendre d'assaut une ville si fortement assise sur le haut d'une colline escarpée. Il ouvrit, dit-on, une longue galerie qui le conduisit jusque sous la citadelle. Attirés sur les murs par une fausse attaque, les Étrusques virent apparaître derrière eux l'ennemi qui venait de pénétrer au cœur de la place (1). Voilà déjà bien des fois que Fidènes est prise : chaque fois elle échappe aux Romains, et nous la verrons encore, placée à l'avant-garde de la confédération, armer contre Rome sa population à demi étrusque, à demi sabine (2).

Pour cette fois, la prise d'une place aussi importante effraya les deux États de la confédération les plus voisins de la république. Véies et Faléries redoutaient le sort de Fidènes. Les deux cités se réuni-

---

(1) La prise de Fidènes, par le moyen d'une galerie souterraine qui pénétrait du camp des Romains jusque dans l'intérieur de la ville, a déjà été mentionnée par Denys, sous le règne d'Ancus Marcius (l. III, c. XL).

(2) Tite-Live dit avec ironie qu'on prenait peut-être encore plus souvent Fidènes qu'on ne l'attaquait : « Prope sæpius captas quam oppugnatas (l. IV, § 32); » cependant Julien, haranguant ses soldats, dans Ammien Marcellin, et leur rappelant les succès de leurs ancêtres, parle de cette ville comme d'une des plus puissantes rivales de Rome : « Fidenas, ne imperio subcrescerent æmulæ, Roma subvertit. » (L. XXIII, c. V.) Les annales romaines ont enregistré huit fois

rent pour envoyer des députés dans les douze lucumonies et obtinrent qu'une assemblée extraordinaire des États confédérés fût convoquée dans le temple de Voltumna sur le territoire de Vulsinies. La seule crainte de cette ligue formidable mit Rome en émoi. Les Étrusques allaient donc recourir enfin à la mesure qui aurait été leur salut : ils apaiseraient désormais les jalousies dont l'effet désastreux pour l'agrandissement de leur nation ne leur avait permis d'armer contre Rome qu'une partie minime des lucumonies. Si les Véiens, abandonnés à eux-mêmes, étaient venus menacer la ville jusque sous ses remparts, que ne feraient pas les forces réunies des douze cités? Vaine espérance, que Véies ne devait pas entretenir longtemps! Des marchands qui avaient profité, selon l'usage, de la réunion des lucumons au temple de Voltumna pour les besoins de leur commerce apprirent aux Romains que leurs alarmes n'étaient pas fondées. La politique égoïste qui retenait dans l'inaction les

---

la prise de Fidènes. La première fois, elle fut réduite par Romulus (Tite-Live, I, 14; Denys, II, 53; Plutarque, *Vie de Rom.*); la seconde, par Tullus Hostilius (Denys, III, 31); la troisième, par Ancus Marcius, ainsi que nous l'avons rappelé dans la note précédente; la quatrième, par Tarquin l'Ancien (Denys, III, 58); la cinquième, par les consuls P. Valerius Publicola et T. Lucretius Tricipitinus, en l'an de Rome 250 (Denys, V, 43); la sixième, en 256, par le consul Larcius Rufus; la septième, dont nous venons de parler, en 319; et la huitième, dont nous parlerons bientôt, en 328, dernière catastrophe, à la suite de laquelle la ville fut détruite.

États de la confédération situés au nord du mont Ciminien triomphait cette fois encore. L'assemblée refusait tout secours aux Véiens. Les conséquences de cette politique ont été si funestes pour l'Étrurie, elle paraît si peu habile, qu'il faut en chercher la cause dans quelques motifs plus explicables que ne le serait l'envie ou la rivalité. Véies semble avoir eu toujours, comme nous l'avons dit plus haut, une prédilection marquée pour le pouvoir monarchique. Nous venons de la voir obéissant à Tolumnius, nous la retrouverons plus tard sous la domination d'un autre chef absolu. Cette opposition au système adopté par les autres lucumonies, cette prédilection pour une forme de gouvernement qu'elles avaient répudiée leur déplaisait sans doute, et l'aristocratie ombrageuse de la confédération centrale en gardait rancune aux Véiens.

Réduits à leurs propres forces, les habitants de Véies n'en reprennent pas moins les armes. A leur instigation, les Fidénates massacrent la garnison romaine établie dans leurs murs (1). La terreur se ré-

(1) En l'an 326, sous le consulat de A. Cornelius Cossus et de T. Quinctius Pennus Cincinnatus, élevé pour la seconde fois à la suprême magistrature, les Véiens avaient fait quelques incursions sur le territoire de Rome, et le bruit avait couru que quelques jeunes gens de Fidènes avaient pris part à ces dévastations. Plusieurs d'entre eux furent relégués à Ostie pour n'avoir pu justifier leur absence de la ville. On augmenta aussi le nombre des colons romains auxquels on distribua les terres de ceux qui avaient péri dans la guerre. (Tite-Live, l. IV, 30.) Toutes ces mesures n'étaient pas faites pour ramener les Fidénates.

pand de nouveau dans Rome. On n'y rend plus la justice, les boutiques sont fermées; ce n'est plus une cité, c'est un camp. Émilius Mamercinus, dictateur pour la troisième fois (an de Rome 328), enrôle tout ce qui est en âge de porter les armes et va camper à cinq cents pas de Fidènes. Les Étrusques sortent en armes et viennent offrir la bataille. Le premier choc les ébranle, mais tout à coup les portes de la ville s'ouvrent béantes et un spectacle étrange frappe les yeux des Romains. Une foule d'hommes au costume bizarre se précipite hors des murs : hérissés de bandelettes de diverses couleurs qui s'agitent en forme de serpents, ils portent des torches ou des brandons enflammés et poussent de longues clameurs. Sans doute, à l'inspiration des aruspices étrusques, ils accomplissaient ainsi quelque rite religieux dont l'effet devait être de frapper l'ennemi de terreur. En effet, les Romains hésitent un moment; mais le dictateur les gourmande : « Êtes-vous, dit-il, un essaim d'abeilles qu'on chasse avec de la fumée? N'avez-vous pas du fer pour éteindre ces flammes? » Ralliés à sa voix, les légionnaires dispersent sans peine les acteurs de cette fantasmagorie qui se précipitent en désordre dans la ville, où l'ennemi pénètre avec eux. Fidènes est prise de nouveau et livrée au pillage et aux flammes (1).

(1) Cremati suo igne Fidenates (Florus, l. I, c. 12). Il semble, d'après l'expression de Florus, que les Fidénates aient allumé eux-

Le siége de Véies, bien que les Véiens aient été abandonnés à eux-mêmes, a coûté les plus grands efforts à la république. « Rome avait conquis la paix partout ailleurs, dit Tite-Live après avoir raconté de fréquentes expéditions contre les Èques et les Volsques; les Véiens seuls demeuraient sous les armes (vers l'an de Rome 351), mais avec tant d'acharnement et de haine que la ruine d'une des deux cités pouvait seule terminer la lutte. » Fatigués des brigues annuelles pour l'élection de leurs magistrats et des discussions qui en naissaient depuis la mort de Tolumnius, les Véiens s'étaient de nouveau donné un roi (1). Cette fois la confédération avait pris en haine

---

mêmes l'incendie qui consuma leur ville. Tite-Live ne dit pas que Fidènes ait été brûlée, mais bien que les habitants furent réduits en esclavage et distribués aux troupes romaines, depuis le cavalier jusqu'au centurion (IV, 34). Depuis lors, elle semble avoir perdu toute importance : un texte de Varron paraît cependant faire allusion aux Fidénates postérieurement à la prise de Rome par les Gaulois (voy. *De l. l.*, l. VI, 18). Quoi qu'il en soit, Horace la cite comme un désert, ainsi que Gabies : « Gabiis desertior atque Fidenis vicus (*Epist.*, l. I, XI, 7). » Cicéron la nomme parmi les bourgades qu'on ne saurait comparer aux villes de la Campanie (*De leg. agr.*, II, 35). Strabon ne parle que de sa destruction (l. V, c. II, § 9, p. 188, éd. Did.). On a cru reconnaître pendant longtemps son emplacement à Castel-Giubileo, hauteur qui s'avance comme un cap sur la rive gauche du Tibre, à 5 milles de Rome. M. Pietro Rosa a reconnu qu'elle en était un peu plus rapprochée, et la place sur les collines qui s'étendent entre Castel-Giubileo et Villa-Spada.

(1) Nous trouvons dans les annales romaines plusieurs preuves des troubles qui agitèrent les Véiens. Ainsi, par exemple, en l'an 347, l'une des trêves qui marquaient parfois la lassitude des combattants venant d'expirer, Rome envoya des députés et des féciaux pour faire

moins encore la royauté que le roi lui-même. Le nouveau monarque, homme violent, passionné, irréligieux, avait offensé les députés des États confédérés à l'une des assemblées générales qui se tenaient près de Vulsinies. Irrité qu'on lui eût préféré un rival comme souverain pontife dans l'assemblée des douze lucumonies (1), il avait brusquement interrompu les spectacles publics qui se donnaient à cette occasion, en rappelant les acteurs, presque tous ses esclaves. L'Étrurie superstitieuse tenait par-dessus tout à l'accomplissement des rites sacrés dont les jeux et les processions du cirque formaient une partie essentielle. Elle avait donc décidé qu'on refuserait tout secours aux Véiens, tant qu'ils garderaient à leur tête l'homme qui avait ainsi blessé la nation dans sa dignité et ses croyances. A peine les Romains se furent-ils assurés de l'inaction de l'Étrurie, qu'ils jurèrent la perte de cette cité rivale dont la puissance arrêtait pour eux depuis trois siècles tout projet d'agrandissement sur la rive droite du Tibre.

---

aux Véiens quelqu'une de ces réclamations dont elle se servait comme d'un prétexte quand elle voulait recommencer la guerre. Au moment où ils arrivaient sur la frontière des deux États, ils rencontrèrent une députation des Véiens qui leur demanda de ne pas aller jusqu'à Véies avant que cette ville se fût fait représenter à son tour auprès du sénat romain : « Or elle obtint du sénat, ajoute Tite-Live, qu'en considération des dissensions intestines dont elle était travaillée, on suspendît contre elle toute répétition (l. IV, 58). »

(1) Quod suffragio duodecim populorum alius sacerdos ei prælatus esset (Tite-Live, V, 1). On voit ainsi quel lien étroit existait en Étrurie entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux.

Représentons-nous les riches Véiens régnant sur une population de sujets et de serfs qui, ne participant pas aux places, aux honneurs, aux délibérations publiques, n'a ni l'ambition de la conquête, ni le sentiment de la nationalité. Comment feront-ils pour se défendre? Ne devons-nous pas supposer que leurs armées sont composées pour une large part de mercenaires? L'opulence qu'ils doivent à leur industrie (car ils ont d'habiles artistes), au commerce intérieur, à l'agriculture, ils l'emploient à payer des défenseurs. On trouve à prix d'argent des soldats de fortune dans toute l'Étrurie, et si les États de la confédération refusent un concours avoué, aucun d'eux ne s'oppose à ces levées de volontaires, qui sont dans les habitudes de la nation. D'ailleurs, les Capénates, les Falisques, séparés par les monts Ciminiens de l'Étrurie centrale, comprennent que leur sort est uni à celui de Véies, et prennent les armes en sa faveur. La large enceinte de la cité, ses hauts remparts, sa forte position sur le sommet d'un plateau dont les pentes sont abruptes, donnent confiance aux Véiens, et malgré la destruction de Fidènes, rien ne fait encore présager leur perte.

Jamais, en effet, les Romains ne seraient venus à bout de prendre Véies s'ils s'étaient bornés à inquiéter la ville par des démonstrations hostiles ou des coups de main, comme on le faisait depuis longtemps à l'ouverture de chaque campagne. Le système militaire de Rome ne lui avait pas encore permis de plus longues

expéditions. Les citoyens revenaient, après de courtes razzias, cultiver le champ dont ils attendaient la nourriture de leur famille. Pour pouvoir se consacrer entièrement au service de la république, il fallait qu'elle se chargeât des soins que le légionnaire ne pourrait plus prendre lui-même. L'établissement de la solde fut toute une révolution : en permettant à Rome de maintenir sur pied des armées régulières, cette institution prépara ses vastes conquêtes, puis plus tard, peut-être, la perte de son indépendance.

Le siége de Véies, où pour la première fois les Romains campèrent pendant l'hiver sous les murailles qu'ils voulaient renverser, a duré plusieurs années, et cette longue lutte a pris dans les récits des annalistes les proportions d'une épopée. La ville avait été entourée par les assiégeants d'un fossé que défendait un rempart de terre sur la longueur de son périmètre. A l'abri de cette circonvallation, les Romains avaient poussé leurs travaux jusqu'au pied des murailles. Déjà l'on s'apprêtait à les battre par des machines de guerre, lorsque, pendant la nuit, une multitude armée de torches sortit à l'improviste de la place : en un instant, les terrassements furent détruits, les machines brûlées. Tant d'efforts étaient perdus, tout était à refaire. Rome aurait pu se trouver découragée de cet échec inattendu : ce fut le contraire qui arriva. Toute la jeunesse inscrite dans l'ordre équestre offrit de s'armer à ses frais : son dévouement

ranima la confiance ; les plébéiens accoururent à leur tour ; les dissensions s'apaisèrent. Piétons et cavaliers formèrent une seconde armée qui se rendit au camp de Véies, où les travaux furent repris avec une nouvelle ardeur. Faléries et Capène, voisines de la ville assiégée, s'étaient émues du péril qui menaçait le boulevard de la confédération : les Romains durent combattre trois armées, et toutes trois furent vaincues. Véies, serrée de près, ferma ses portes à ses cohortes en déroute, de peur que les Romains ne pénétrassent avec elles dans la ville ; elle vit massacrer ses propres soldats au pied de ses remparts.

Il semble que la narration historique des annales relatives à la chute de Véies s'arrête ici. Jusqu'à présent les opérations du siége suivent une marche simple et naturelle. Succès et revers s'expliquent par le concours de circonstances qui se représentent à toutes les époques ; mais nous rencontrons ici la trace d'un de ces poëmes populaires consacrés à quelques héros de l'ancienne Rome, et qui s'étaient conservés d'âge en âge avec leurs merveilleux récits, leur enchaînement surnaturel, leurs légendes. Évidemment, le dictateur Camille, le vainqueur de Véies et des Gaulois, est l'une de ces figures favorites autour desquelles tout un peuple aime à grouper les traits saillants de son histoire, amplifiés par l'imagination et la vanité nationale. Les faits auxquels il a part prennent une proportion épique. Véies devient dans la tradi-

tion romaine ce que fut Ilion chez les Grecs. Son siége durera dix ans comme celui de Troie, et si les dieux n'intervenaient pas, si l'oracle de Delphes et les aruspices de l'Étrurie n'interprétaient pas leur volonté, Rome ne saurait l'emporter sur sa rivale. Comme il y a, toutefois, dans les souvenirs du vieux poëme, bien des détails où la lutte des deux peuples met en relief leur véritable caractère; comme les superstitions de l'Étrurie nous intéressent, parce qu'elles ont une grande part dans sa vie politique, nous emprunterons au récit légendaire tout ce qui se rapproche de notre but, c'est-à-dire ce qui peut éclairer, ne fût-ce que par un reflet indirect, l'histoire des Toscans.

§ III.

Véies résistait toujours, et la confiance des Romains se trouvait ébranlée depuis quelque temps par divers prodiges qui frappèrent d'une terreur superstitieuse des esprits où la discipline étrusque avait laissé des traces profondes depuis la période des rois. On ne leur avait pas accordé d'abord beaucoup de créance, parce que la plupart d'entre eux n'avaient qu'un seul garant qui les attestât, et « l'on s'en occupait d'autant moins, » disent les annalistes, « qu'étant alors en « guerre avec les Étrusques, les Romains n'avaient

« pas d'aruspices pour en faire l'expiation (1). » On ne saurait désirer un aveu plus complet de la dépendance dans laquelle Rome se trouvait alors, sous le rapport des rites religieux, à l'égard de l'Étrurie. Un dernier prodige, cependant, frappa tous les yeux d'une manière si évidente qu'on ne put se refuser à y voir un signe certain du courroux des dieux.

Le lac d'Albano, placé au fond du cratère d'un ancien volcan dont les traces se retrouvent encore dans la composition des roches qui l'enserrent, venait de se gonfler sans cause apparente, et menaçait par son débordement d'inonder le pays. Les Romains auraient pu, sans recourir à la colère des dieux, expliquer le prétendu prodige par les circonstances atmosphériques de la saison qui précéda cette crue rapide. Un fragment du douzième livre de Denys d'Halicarnasse, faisant partie des *excerpta* découverts par le cardinal Mai dans un palimpseste, nous apprend que, pendant l'hiver de l'an de Rome 354, on avait éprouvé dans le Latium une température d'une rigueur tout exceptionnelle, à ce point que l'intérieur de la ville était encombré de sept pieds de neige (2). Tite-Live, de son côté, confirme le fait et nous apprend que les communications des routes, ainsi que la navigation du Tibre, avaient été interrompues par le

(1) Tite-Live, l. V, c. 15.
(2) Voy. Denys, *Exc. Mai*, XII, 8-11.

froid (1). On conçoit que, les premières chaleurs du printemps ayant fait fondre les masses neigeuses accumulées dans la montagne, il en soit résulté de telles infiltrations dans les roches poreuses dont est formé le massif du mont Albain, que ces eaux aient fortement dépassé leur niveau dans le bassin du lac formé en entonnoir.

Le sénat de Rome avait résolu d'envoyer consulter à ce sujet l'oracle de Delphes, lorsqu'on apprit qu'un vieillard de Véies avait dit, en raillant, à quelques sentinelles romaines : « Tant que les Romains n'auront pas épuisé les eaux du lac Albain, ils ne sauraient triompher des Véiens. » Or, au moment où les eaux croissent au lieu de diminuer, on apprend que celui qui a tenu ce langage énigmatique est l'un des plus habiles aruspices de l'Étrurie. Il fallait donc savoir à quoi s'en tenir sur le sens d'un défi qu'on ne prenait plus pour une simple raillerie. Un soldat romain feint de vouloir consulter le vieillard sur ses affaires personnelles, et, de propos en propos, l'attire loin des murailles. Les devins étrusques, si savants en toute autre matière, étaient probablement moins habiles à découvrir les piéges qu'on leur tendait. Jeune et vigoureux, le Romain, dès qu'il est seul avec l'aruspice, l'étreint, l'enlève et le porte au camp, d'où on l'envoie à Rome. Sommé de s'expliquer devant le sé-

(1) L. V, § 13.

nat, il s'écrie que sans doute les dieux ont juré la perte de sa patrie, puisqu'ils l'induisent à trahir le secret d'où dépend son salut. « Toutefois, ajoute-t-il, « je ne reviendrai pas sur les paroles qui m'ont été « inspirées. Sachez que le livre des destins, dont les « Étrusques connaissent seuls les mystères, m'a ré- « vélé le sens du prodige. Lorsque les eaux du mont « Albain auront rempli leur cratère, si les Romains « leur ouvrent une issue, Rome triomphera de Véies : « jusque-là, nos remparts seront gardés par les « dieux (1). »

Tel est le récit des annalistes de Rome. Telle est la cause attribuée par la légende au percement de l'émissaire qui, depuis plus de deux mille ans, sert encore, comme il servit alors, à la décharge des eaux du lac, dès qu'elles s'élèvent au-dessus de leur niveau ordinaire. L'oracle de Delphes, consulté à son tour, avait confirmé par sa réponse la science des devins de l'Étrurie. L'eau du lac, avait-il ajouté, devait être amenée dans la plaine, où, sans lui laisser prendre son cours vers la mer, on la distribuerait en ruisseaux destinés à l'irrigation des campagnes. Apollon promettait à ce prix la conquête de Véies, et demandait pour son temple une part du butin. Quant au devin, qu'on

(1) Tite-Live, l. V, c. 15, cf. Denys, *loc. cit.*; Cicéron, *De divin.*, I, 44; Plutarque, *Camill.*, c. 3 et 4; Val. Max., I, VI, 3; Zonare, *Annal.*, VII, 20.

avait gardé comme otage, il obtint une grande considération à Rome, et ce fut à lui que les tribuns militaires confièrent la direction des sacrifices expiatoires qu'on avait coutume d'offrir aux dieux lors de l'apparition de quelque prodige : exemple nouveau de l'influence que conservèrent chez les Romains, à toutes les époques, la discipline étrusque et les interprètes qu'elle avait formés.

L'émissaire fut creusé en moins d'un an, s'il faut en croire Tite-Live, et l'art avec lequel les travaux furent conduits nous reporte aux ouvrages du même genre dont le service des égouts publics, dans les cités étrusques, offre, sur une moindre échelle, de remarquables exemples. Ce canal, que nous suivons encore aujourd'hui dans toute sa longueur, parcourt sous terre environ 2,500 mètres, depuis la paroi du rocher où on le voit s'ouvrir au niveau des eaux du lac, jusqu'à l'endroit où il débouche dans la plaine, à un mille d'Albano, près de la colline pittoresque si coquettement couronnée par les tours couvertes de lierre de Castel-Savello. Parmi les grands travaux des Romains, il n'y en a pas, peut-être, qui donne une preuve plus complète du contact de ce peuple avec les constructeurs étrusques, et de l'art avec lequel il savait mettre à profit leurs leçons. En se reportant au moment où l'émissaire fut creusé, dit à ce propos M. Nibby, il faut se rappeler que, les eaux du lac ayant entièrement envahi le cratère, on dut de

toute nécessité commencer le travail au lieu choisi d'avance pour devenir le point de décharge des eaux. Comme l'ouverture du canal, n'ayant environ qu'une hauteur d'homme sur un mètre et demi de largeur, ne pouvait permettre qu'à deux ou trois pionniers d'opérer à la fois, une œuvre aussi gigantesque n'aurait pu s'exécuter qu'avec une extrême lenteur, si l'on n'eût pris le parti d'ouvrir, de distance en distance, des puits verticaux qui permettaient de diviser la tâche, en même temps qu'ils servaient à la ventilation ainsi qu'à l'extraction des déblais. Ce n'est pas là une simple conjecture, car quelques-uns de ces puits existent encore ; et on peut calculer, d'après les traces des travaux, qu'ils étaient placés à 40 mètres de distance l'un de l'autre. Il y en avait donc environ une soixantaine dans le parcours que suit le canal souterrain, et près de deux cents ouvriers à la fois pouvaient attaquer le rocher.

Quand cette œuvre, qui demandait tant d'habileté dans l'art difficile de raccorder des niveaux à une grande profondeur, fut ainsi terminée, il restait encore une partie de l'oracle à accomplir. Les dieux l'avaient dit : il ne fallait pas que les eaux eussent leur embouchure directe dans la mer ; elles devaient se perdre dans la campagne. Cette mesure, qui rappelle tant de prescriptions des législations anciennes, où les préceptes d'une meilleure économie sociale revêtent la forme d'obligations religieuses, nous reporte encore

aux Étrusques, dont l'un des soins principaux était l'aménagement des eaux, art dans lequel ils montrèrent de bonne heure une grande habileté. Quoi qu'il en soit, l'ordre des dieux s'accordait trop bien avec l'intérêt des cultivateurs pour ne pas être scrupuleusement exécuté. De toutes parts, on détourna des ruisseaux, qui servirent à l'arrosement des champs voisins, et à peine si un faible courant, qui avait pris le nom de *rivus Albanus*, parvint jusqu'au Tibre, à trois milles de la porte de Saint-Paul : on l'appelle aujourd'hui l'*Aqua acetosa* (1).

§ IV.

Sur ces entrefaites, les Tarquiniens, voyant les Romains occupés de plusieurs guerres à la fois, assiégeant les Volsques à Anxur, repoussant les Èques à Labicum, et retenus devant les remparts de Véies, avaient cru le moment favorable pour prendre les armes. Il semble résulter, toutefois, du récit des annales, qu'ils agissaient pour leur compte personnel, et sans entente préalable avec les autres États de la confédération. Quelques razzias avaient été tentées sur la campagne romaine, dans un de ces moments critiques où les luttes du Forum paralysaient les for-

(1) Voyez Nibby, *Analisi della carta de' dintorni di Roma*, t. I, p. 105-109.

ces de la république : deux tribuns militaires, A. Posthumius Albinus Regillensis et L. Julius Iulus (an de Rome 357), rassemblant une poignée de volontaires, traversèrent par des chemins détournés le territoire de Cære, en suivant probablement la chaîne de collines qui borde au sud-ouest le *lacus Sabatinus*, aujourd'hui lac de Bracciano, et tombèrent sur les Tarquiniens, alors qu'ils revenaient chargés de butin. Ils en tuèrent un grand nombre, et, après avoir repris les dépouilles de leurs champs, retournèrent à Rome. Deux jours furent accordés aux Romains qui avaient été dépouillés pour reconnaître leurs biens; le troisième jour on vendit à l'encan ce qui n'avait pas été réclamé, et le prix en fut distribué aux soldats (1).

D'aussi faibles diversions ne pouvaient apporter à Véies un secours efficace. La ville, serrée de plus près, en avait appelé encore une fois à la confédération tout entière. Une nouvelle assemblée générale s'était réunie au temple de Voltumna. Là encore on agita la question de secourir à tout prix la puissante lucumonie qui portait seule le poids de la guerre. Mais l'Étrurie ne se trouvait plus dans les conditions qui lui avaient permis, à la chute des Tarquins, de réunir ses forces contre un seul ennemi. Une nouvelle invasion des Gaulois menaçait les régions circumpadanes; les Boïens, les Anamans, les Lingons, poussés par la

(1) Tite-Live, l. V, c. 16.

masse des envahisseurs qui fondaient de toute part sur la Gaule, avaient traversé l'Helvétie, et, comme un torrent dévastateur, inondaient les plaines du Pô. On refusa donc de faire marcher au secours de Véies les troupes fédérales : on permettait toutefois les enrôlements volontaires, et ce secours, joint à ceux que ne cessaient de fournir les Falisques et les Capénates, fit remporter aux Véiens leurs derniers succès. Cn. Génucius Augurinus et L. Titinnius Pansa, nommés tribuns militaires en l'an de Rome 358, tombèrent dans une embuscade. Génucius y fut tué; Titinnius resta inactif et n'osa plus se mesurer en rase campagne avec l'ennemi.

Le récit du désastre, exagéré par la clameur publique, comme toutes les mauvaises nouvelles, jeta l'effroi dans Rome. Les temples étaient remplis de femmes éplorées qui venaient demander aux dieux la cause de tant de rigueur. N'avait-on pas satisfait à toutes les prescriptions religieuses? Grâce à la présence d'un aruspice étrusque, les sacrifices expiatoires avaient été offerts. Les eaux du lac Albain avaient repris leur niveau; l'heure fatale des Véiens devait donc sonner : *Veiosque fata appetebant*, dit Tite-Live (1). Camille fut nommé dictateur; c'est à lui que les destins réservaient l'honneur du triomphe.

Le nouveau général ouvrit la campagne par des

(1) L. V, § 19.

victoires sur les Falisques et les Capénates qu'il alla chercher jusque près de Népi. La réputation militaire du dictateur, la confiance qu'il montrait dans le succès, avaient rendu aux Romains toute leur ardeur. On ne suffisait plus aux enrôlements, et chacun courait sous les murs de Véies pour avoir sa part du butin. Bientôt l'assaut s'apprête, et les Étrusques courent aux remparts. Ils ne savaient pas qu'une galerie, percée sous la colline au haut de laquelle s'élevait la citadelle, communiquait du camp romain jusque dans le temple de Junon. C'est l'heureux achèvement de ce travail souterrain qui inspirait tant de confiance au dictateur.

Ici se place une légende que l'historien lui-même traite de fable : « *Inseritur huic loco fabula.* » Alors que la ville était attaquée de tous côtés pour distraire les assiégés des travaux qui s'achevaient sous la citadelle, le roi des Véiens, ne voyant plus d'espoir que dans l'intervention des dieux, offrait un sacrifice à Junon, protectrice de Véies. L'aruspice annonçait au roi que la victoire appartiendrait à ceux qui s'empareraient de la victime. Aussitôt les Romains, rassemblés dans la galerie d'où ils ont entendu l'oracle, s'élancent du souterrain, arrachent les entrailles que vient de mettre à nu le couteau du sacrificateur et les portent à leur général. « Je pense, dit sagement Tite-Live à ce propos, que dans des faits si anciens il faut s'en tenir à ce qui est vraisemblable et se défier des

récits plus conformes aux besoins dramatiques de la scène qu'à la fidélité de l'histoire. » Le fait de la prise de Véies à l'aide d'une galerie creusée sous la citadelle est-il plus authentique que la tradition de l'oracle dont Tite-Live doutait avec tant de raison? Depuis que l'emplacement de la capitale étrusque a été déterminé d'une manière certaine par les inscriptions qui portent le nom de cette cité, on a cherché les traces du travail ordonné par Camille, et l'on n'a rien trouvé. La tradition, du reste, nous apprend que d'autres villes ont été prises dans l'antiquité par de semblables moyens, soit que des travaux de mineurs aient été faits pendant le siége, soit qu'on ait profité de ces anciens *cuniculi* ménagés lors de la construction des villes étrusques ou pélasgiques, dans un but qui n'a pas toujours été bien défini (1).

---

(1) Niebuhr est d'avis que la prise de Véies par le moyen d'un souterrain pénétrant jusque dans la ville manque de fondement historique, et que la galerie creusée par les soldats de Camille ne pouvait être qu'une mine conduite sous les murailles, pour en faire écrouler une partie par l'affaissement des terres qui les supportaient (*H. R.*, t. IV, p. 231-232, tr. fr.). Si Niebuhr avait examiné avec attention le site de Véies, s'il en eût reconnu la position assise sur des roches volcaniques dont le renflement forme le plateau qui lui servait de base, il eût compris que l'éboulement causé par une mine ordinaire, et qui aurait pu être d'un effet sûr dans le sol meuble des plaines voisines, ne pouvait être tenté sur les rochers de basalte où s'élevaient les remparts des Véiens. Il est évident que la plupart des détails qui se rapportent au dernier jour de Véies sont légendaires et probablement empruntés, comme nous l'avons dit au commencement du paragraphe précédent, à quelque chant populaire dont les

De la forteresse dont ils sont maîtres, les Romains courent aux remparts. Les uns attaquent les Véiens, d'autres arrachent et brûlent les portes. On met le feu aux maisons, car les Étrusques, réfugiés sur leurs terrasses, font une défense désespérée. Les esclaves.

---

exploits de Camille avaient fourni le sujet; mais rien ne prouve que l'entrée des Romains dans la ville par un conduit souterrain n'ait pas décidé du sort de la place. Fidènes passait pour avoir été prise deux fois à l'aide d'une ruse semblable, et Niebuhr, qui n'accepte pas ces faits identiques, oublie, lorsqu'il les regarde comme uniques dans les traditions des anciennes guerres d'Italie, que la ville de Nequinum, en Ombrie, fut réduite de la même manière sous le consulat de M. Fulvius Pætinus et de T. Manlius Torquatus, en l'an de Rome 455, à une époque pour laquelle les annales, moins confiantes dans la légende, s'appuyaient davantage sur des documents historiques (Tite-Live, X, 10). Diodore, dans quelques phrases très-sobres qu'il consacre à la prise de Véies, se montre d'accord avec Tite-Live sur le moyen qui rendit les Romains maîtres de la ville : Ῥωμαῖοι δὲ ἀναλαβόντες τὰς δυνάμεις, Βηίους ἐξεπολιόρκησαν, διώρυγα κατασκευάσαντες (l. XIV, c. 93). Florus (I, 12), Zonare (*Ann.*, VII, 21), Plutarque (*Vie de Camille*), ont adopté la même version. Holstenius croyait avoir retrouvé la galerie creusée par les ordres du dictateur dans le massif sur lequel s'élève aujourd'hui le hameau de l'*Isola Farnese*, massif où il supposait qu'avait dû s'élever la citadelle de Véies (*Adnot. ad Cluver.*, p. 54). Il suffit, pour combattre son opinion, de constater que d'anciennes tombes étrusques sont creusées de toutes parts sur cette colline : nous avons ainsi la preuve qu'elle n'a pas fait partie de la ville, puisque, chez les Toscans comme chez les Romains, l'inhumation ne pouvait se faire dans l'intérieur des cités. L'arx, ou la citadelle, placée sur un rocher escarpé qui n'était rattaché au plateau où s'élevait la ville que par un isthme étroit, porte encore aujourd'hui un nom qui rappelle son ancienne destination, et s'appelle *la Piazza d'armi*. On y cherche en vain quelques traces du temple de Junon ou du travail souterrain mentionné par les annalistes. Le temple est rasé jusque dans ses fondements : la galerie fut détruite également, ou bien elle se trouve cachée sous la végétation, qui, depuis deux mille ans, croît en liberté dans le désert où fut Véies.

les femmes elles-mêmes, armés de pierres ou de tuiles, font pleuvoir une grêle de projectiles sur la tête des assaillants. Des combats sont engagés dans chaque rue; mais l'héroïsme de cette défense ne peut plus sauver la ville. Après un long carnage, Camille donne enfin l'ordre d'épargner tous ceux qui voudront se soumettre. A la vue de l'énorme butin qu'on amoncèle devant lui, il lève les mains vers le ciel et demande aux dieux que le peuple romain ou lui-même n'aient pas à payer un tel succès par des disgrâces. Sa prière ne fut pas accueillie : il devait être envoyé en exil, et Rome allait être prise par les Gaulois.

Tite-Live ajoute que Camille pleura sur la ruine de Véies, comme Scipion devait pleurer plus tard sur Carthage : larmes stériles ou hypocrites après une journée entière employée au massacre ou au pillage ! On vendit à l'encan tous les Véiens de condition libre qui avaient échappé à la mort. Vint ensuite le tour des dieux. On dépouilla leurs temples et l'on se mit en devoir de les transporter eux-mêmes à Rome. Mais ils furent du moins traités avec égards. De jeunes Romains, appartenant aux plus nobles familles, purifiés par des ablutions, vêtus de robes blanches, entrèrent dans le temple de Junon et portèrent la main sur elle avec un saint respect. L'un d'eux, plus hardi que les autres, dit pourtant à la déesse : « Junon, veux-tu venir à Rome? *Visne Romam ire, Juno?* » Elle répondit : « Je le veux bien. » Tous les assistants avaient

vu sa tête s'incliner en signe de consentement; un petit nombre seulement avaient entendu la réponse: aussi le crédule Plutarque ne sait-il qu'en penser. « D'autres allèguent semblable merveille, » dit-il à ce propos, dans le naïf langage que lui prête Amyot, « que des images ont autrefois rendu des gouttes de « sueur; qu'on les a ouïes souspirer; qu'elles se sont « tournées; qu'elles ont fait quelques signes des yeux; « mais il y a danger à trop croire de telles choses et « à trop les décroire aussi, à cause de l'imbecillité de « la nature humaine. Et par ainsi s'estre retenu et ne « faire rien trop en cela, comme en toute autre chose, « est encore le meilleur (1). » La statue de Junon fut placée sur l'Aventin, où on lui éleva un temple que Tite-Live croyait devoir être sa demeure éternelle: *sedem æternam.* Peut-être les colonnes de marbre antique qui ornent l'église de Sainte-Sabine construite sur la même colline viennent-elles du temple de Junon.

---

(1) *Vie de Camille,* c. XIII.

CHAPITRE VI.

Dissolution de la confédération des Étrusques en Campanie. — Tableau de l'Étrurie centrale à cette époque. — Celtes et Ligures. — Soumission de Falériens. — Les Gaulois à Clusium et à Rome.

§ I.

La chute de Véies ouvre dans l'histoire de l'Étrurie, comme dans les annales de Rome, une ère nouvelle. La confédération a perdu par son inaction le boulevard qui la protégeait, et, tandis que les succès des armes romaines pompeusement annoncés dans Tite-Live suffisaient à peine jusqu'à présent pour protéger la ville éternelle, chacune de ses victoires sera marquée désormais par une conquête.

Nous avons vu que, pendant les longues luttes dont les plaines du Tibre avaient été le théâtre, l'Étrurie méridionale avait subi plusieurs échecs dans cette autre lutte non moins redoutable qu'elle soutenait contre les colonies helléniques de la Sicile ou de la Grande-Grèce. Les succès que Syracuse avait obtenus contre les Carthaginois et les Étrusques venaient de placer cette ville à la tête des cités siciliennes, et Tarente, autre colonie des Doriens, à l'extrémité orientale de la Péninsule, avait acquis une prédominance

incontestée dans la basse Italie. Les Etrusques ne furent plus sans rivaux dans l'Adriatique, et l'influence maritime qu'ils n'avaient d'abord partagée qu'avec Carthage, vers laquelle semblait les porter la communauté d'une origine asiatique, leur fut disputée au nom de l'Europe par la Hellade. Après la victoire remportée à Cumes, Hiéron avait occupé l'île d'Ænaria (Ischia) et de ce poste avancé ses galères interrompaient les communications entre l'Étrurie campanienne et l'Étrurie centrale.

Vers la fin du troisième siècle de Rome ou le commencement du quatrième, les Syracusains combattirent de nouveau la piraterie des Étrusques et envoyèrent quelques vaisseaux armés sur les côtes d'Étrurie. Leur première expédition fut dirigée contre l'île d'Æthalia (Elbe). Les mines de fer dont elle abonde, le voisinage de Populonia, l'un des centres de l'exploitation des mines d'argent et de cuivre ouvertes par l'industrie tyrrhénienne dans les montagnes qui l'entourent, y avaient rassemblé d'immenses richesses (1). Les insulaires s'en servirent pour corrompre l'amiral syracusain, qui retourna en Sicile sans avoir accompli sa mission. Aussi fut-il mis en jugement et condamné à l'exil. Les Syracusains le

(1) Voyez, sur les anciennes mines exploitées par les Étrusques dans les environs de Populonia, un mémoire sur la maremme toscane publié par M. L. Simonin dans la *Revue des Deux Mondes*, 1862, t. XXXIX, p. 603 et suiv.

remplacèrent par un autre amiral nommé Apelles, qui vint ravager, à la tête de trente trirèmes, toutes les côtes de l'Étrurie centrale. Cette fois il s'empara d'Æthalia et détruisit le plus grand nombre des établissements formés en Corse par les Étrusques. Quand il revint à Syracuse, ses trente galères étaient chargées de butin (1). C'en était fait de la prépondérance maritime de l'Étrurie. Bientôt un nouvel ennemi vint attaquer, sur le continent même, l'une de ses plus riches cités.

Sortie de ses rudes montagnes, la race guerrière des Samnites réclamait, les armes à la main, sa part des plaines fertiles de la Campanie (2). Pendant long-

---

(1) Diodore de Sicile, l. XI, § 88. Cette expédition est rapportée par l'historien grec à la quatrième année de la 81e olympiade, au de Rome 301, sous le consulat de Sex. Quinctilius Varus et de Sp. Furius Medullinus Fusus, qui, étant mort dans l'année, fut remplacé par P. Curiatius Festus Trigeminus. Rome était en paix avec toute la confédération : « Ab externis bellis quietus annus fuit; quietior insequens, P. Curiatio et Sext. Quinctilio consulibus. » (Tite-Live, III, 32.)

(2) Les Samnites sont d'origine sabellique, et, à une époque qui ne nous est pas connue, ont émigré de la Sabine orientale dans les montagnes des Abruzzes, où leurs instincts guerriers se développèrent si rapidement par une vie rude et laborieuse qu'ils furent bientôt en état d'étendre leurs possessions en Campanie, et contre-balancèrent plus tard l'influence romaine. Varron dit, en parlant du mot *mulcta* (amende), qu'il n'est pas sabin, mais qu'il est demeuré jusqu'à lui dans la langue des Samnites, qui descendent des Sabins : *qui sunt a Sabinis orti* (Aulu-Gelle, l. XI, c. 1). Il répète la même assertion en donnant la signification du mot sabin *cascus* (ancien) : « Je citerai à l'appui de cette étymologie, dit-il, le mot *Casinum*, nom d'une ancienne ville habitée par les Samnites, *peuple issu des*

temps ils harcelèrent de leurs incursions les habitants de Vulturnum. Fatigués de la lutte que les habitudes efféminées de ce doux climat ne leur permettaient plus de soutenir avec avantage, les Étrusques, vers la troisième ou la quatrième année de la 85e olympiade (an de Rome 316 ou 317) (1), durent enfin se résigner à partager avec les envahisseurs leurs terres et leurs cités. Bientôt le partage ne suffit plus aux nouveaux venus : un complot se trama, et ils jurèrent, dans un sacrifice nocturne, l'extermination complète des anciens dominateurs. Tous ceux d'entre eux qui appartenaient à la caste aristocratique auraient été, d'après la tradition adoptée par Tite-Live, égorgés à la suite d'un grand festin, auquel les avaient invités leurs hôtes perfides. Ce fait est placé par l'annaliste en l'an de Rome 331, sous le

---

Sabins. » (*De l. l.*, l. VII, 28 et 29.) Le Périple de Scylax, composé dans les premières années du cinquième siècle de Rome, parle des Samnites, avec leurs « cinq langues, » comme étendant leur empire d'une mer à l'autre (*Geographi minores*, t. I, p. 24, éd. Did.). Leur bravoure ne le céda jamais à celle de leurs adversaires; mais le manque d'unité et d'un centre commun, tel que le fut Rome pour les peuples de race latine, a amené chez eux, comme chez les Étrusques, le triomphe des armes romaines sur leurs puissantes confédérations.

(1) Cf. ce que dit Diodore de la formation des Campaniens en corps de nation : Τὸ ἔθνος τῶν Καμπανῶν συνέστη (l. XII, 31). — Cf. aussi Eusèbe, an MDLXXX, correspondant à la quatrième année de la 85e olympiade (an de Rome 317) : « Gens Campanorum in Italia constituta est. » — Voyez encore, sur la date comparativement récente du nom que prit alors la Campanie, *Athénée*, l. III, p. 116, D, édition de 1612.

consulat de C. Sempronius Atratinus et de Q. Fabius Vibulanus. Dès lors Vulturnum, qui prit le nom de Capoue, fut entièrement perdu pour les Étrusques (1). Nous devons croire cependant que la population tout entière ne fut pas comprise dans la proscription : bien des traces de l'ancienne domination toscane se conservèrent dans les institutions, les mœurs et les habitudes de la vie. Cumes, la colonie grecque rivale de Vulturnum, partagea bientôt son sort, et, trois ans après l'expulsion des Étrusques, elle tombait à son tour entre les mains des Samnites (2).

On aurait pu croire la puissance maritime de la

---

(1) Tite-Live, IV, 37. Quelques auteurs ont cru que le nom de Capoue était d'origine tusque. Ainsi Servius dit : « Constat Capuam a Tuscis conditam viso falconis augurio qui tusca lingua *Capys* dicitur. » (Ad *Æneid.*, X, 145, cf. Festus, s. v.) On lit aussi, dans le même commentateur : « Tuscos a Samnitibus exactos Capuam vocasse ob hoc quod hanc quidam Falco condidisset, cui pollices pedum curvi fuerunt quemadmodum falcones aves habent, quos viros Tusci *Capuas* vocarunt. » Strabon voudrait, de son côté, que Capoue ait été ainsi nommée parce qu'elle était à la « tête » des douze cités confédérées de l'Étrurie campanienne. On lui a encore donné pour fondateur le Troyen Capys (*Etym. m.*, s. v. Καπύη) ; mais il est évident qu'elle portait sous la domination étrusque le nom de *Vulturnum*, comme le fleuve près des bords duquel elle s'élevait : « Vulturnum Etruscorum urbem, quæ nunc Capua est, ab Samnitibus captam : Capuamque ab duce eorum Capye, vel (quod propius vero est) a Campestri agro appellatam. » (Tite-Live, *l. c.*) — Cf. Müller (*Die Etr.*, Einl. 4, 3, t. I, p. 173).

(2) En 334 (av. J.-C. 420), sous le tribunat, avec puissance consulaire, de T. Quinctius Pennus Cincinnatus, L. Furius Medullinus, M. Manlius Vulso Capitolinus et A. Sempronius Atratinus. Cf. sur la prise de Cumes par les Samnites, Diodore de Sicile, l. XII, c. 76.

Tyrrhénie brisée cette fois par des échecs si répétés. Cependant les ports de l'Étrurie centrale lui restaient, et nous voyons qu'elle garda quelque influence sur le territoire maritime des Volsques, sur Antium entre autres, qui fut un vrai nid de pirates tyrrhéniens jusqu'au commencement du cinquième siècle de Rome. Il sembla d'ailleurs pour un moment que la puissance de Syracuse, jusqu'alors si fatale à l'Étrurie, allait succomber pendant la guerre du Péloponnèse. Les Étrusques, liés par d'anciennes relations commerciales avec l'Attique, s'empressèrent d'apporter leur concours à l'armée navale des Athéniens. Mais ce concours, dans une expédition dont le résultat pouvait être si important pour eux, ne se composait que d'une faible escadre de trois galères à cinquante rames (1). La prompte décadence de la puissance maritime des

(1) Thucydide, l. VI, 103. « Les Athéniens, dit l'historien de la guerre du Péloponnèse, avaient envoyé solliciter des secours en Tyrrhénie, où quelques villes leur avaient promis de les soutenir par leurs armes. » (L. VI, § 88.) On voit qu'il ne s'agit pas d'un concours général de la nation, mais de l'action séparée de quelques États. L'indépendance complète de chaque lucumonie et le manque d'unité dans la confédération ressortent constamment des rares documents qui nous sont parvenus. Du reste, les Tyrrhéniens se conduisirent bravement. Gylippe s'étant avancé avec une partie de son armée contre les Athéniens, les Tyrrhéniens, qui étaient préposés de ce côté à la garde du camp, se précipitèrent sur l'avant-garde, la mirent en fuite et la jetèrent dans un marais. Les Athéniens dressèrent un trophée pour célébrer le succès ainsi obtenu par leurs alliés. « C'était la rivalité contre Syracuse, ajoute Thucydide, qui avait engagé les Tyrrhéniens à prendre parti pour Athènes. » (L. VII, §§ 53, 54 et 57, t. IV, pp. 92-95 et 102-103, de l'édit. publ. et trad. par M. A.-F. Didot.)

Tyrrhéniens devenait évidente, même pour leurs alliés. Après la destruction de la marine athénienne devant Syracuse, cette ville grandit chaque jour en puissance et serait devenue maîtresse de la Sicile entière si les Carthaginois n'eussent redoublé d'efforts. Nous n'avons pas à entrer dans le détail des longues guerres de Carthage avec les colonies grecques, ou du moins elles ne nous intéressent qu'en ce qui concerne l'Étrurie. Elle se montra longtemps fidèle à son alliance avec la race phénicienne : aussi voyons-nous Denys, devenu maître de Syracuse, porter à la confédération du centre, ainsi qu'à la confédération circumpadane, déjà fortement attaquée par les Celtes, les coups les plus sensibles.

La mer orientale, jusqu'alors domaine exclusif de la marine tyrrhénienne, fut sillonnée par les navires syracusains, qui fondèrent sur ses côtes plusieurs établissements. Vers l'an 367 de Rome, Denys avait occupé le port de Lissus et l'île de Lissa sur la côte d'Illyrie; puis, sur la côte d'Italie, les ports d'Ancône et d'Atria du Picénum (1). Peut-être avons-nous aussi un souvenir de la domination syracusaine sur les côtes de l'Adriatique dans le nom des fosses philistines, *Fossiones philistinæ,* creusées aux embouchures

(1) Voy. Diodore, l. XV, §§ 13 et 14. Il aida aussi les Pariens à fonder une colonie à l'île de Pharos, dans l'Adriatique, aujourd'hui *Lesina*. (Ibid. — *Etym. mag.*, s. v. Ἀδρίας. — Pline, *H. N.*, III, 18. — Strabon, l. V, c. IV, § 2, p. 200, éd. Did.)

du Pô, et qui pourraient être attribuées au célèbre historien et général Philistus, exilé à Adria lorsqu'il encourut la disgrâce de Denys (1). Il est probable toutefois qu'il n'avait fait dans ce cas que rétablir d'anciens travaux dus aux Étrusques. Au centre même de la puissance des Toscans on n'était plus à l'abri des attaques de la marine syracusaine. Douze ans après la prise de Véies, en l'an de Rome 370, Pyrgos, le riche port des Cérites, était pris et ravagé par la flotte de Denys.

Ce prince, toujours pressé par le besoin d'argent, selon ce que rapporte Diodore, arma soixante galères, sous prétexte de détruire les pirates, mais en réalité dans le dessein de piller le temple célèbre de Pyrgos, l'arsenal de Cære, temple renommé par les riches offrandes que renfermait son trésor. Les Siciliens débarquèrent sans obstacle, à la faveur de la nuit, et commencèrent l'attaque au point du jour. Quelques gardiens, en petit nombre, furent facilement mis en fuite, et les produits du pillage se montèrent à mille talents (cinq millions cinq cent mille francs). Les Cérites accoururent, il est vrai, pour

(1) Plutarque, *Vie de Dion*, c. XI. Il est possible, toutefois, que l'expression de Plutarque, lorsqu'il dit que Philistus fut envoyé en exil, παρὰ ξένους τινὰς εἰς τὸν Ἀδρίαν, ne se rapporte pas à la ville d'Adria, mais à l'Adriatique. Le même auteur, dans son traité de l'exil, rapporte que Philistus composa ses ouvrages pendant son bannissement en Épire (*De Exil.*, c. XXXVI).

repousser les ravisseurs ; mais ils furent vaincus et perdirent un grand nombre de prisonniers qui furent vendus à Syracuse. Enrichi par cette expédition, Denys enrôla un grand nombre de mercenaires et se disposa à faire la guerre aux Carthaginois (1).

§ II.

Si la colonie dorienne portait ainsi des coups sensibles à la confédération, il semble que l'influence bienfaisante des arts de la Grèce ait rendu à l'Étrurie, dans les intervalles de paix, plus que le sort des armes ne lui faisait perdre pendant la guerre. Nous voyons les villes étrusques faire à la Hellade les emprunts les plus heureux durant toute la période qui s'écoule de

(1) Diodore, l. XV, c. 14. — Cf. Servius ad *Æneid.*, X, 184; — Strabon, l. V, c. II, § 8, p. 188, éd. Did.; — Pseudo-Aristot., *Œcon.*, II, 20; — Polyæn., *Strat.*, V, c. II, 21. Les murailles de la petite forteresse de Santa Severa, à 31 milles de Rome, sur la route de Civita-Vecchia, s'élèvent, au nord-ouest, sur d'anciennes fondations en polygones irréguliers qu'on a reconnues généralement, d'après les distances données par les itinéraires, pour avoir appartenu à l'enceinte de l'ancienne Pyrgos. Le temple pillé par Denys était consacré à Lucine ou Ilithyie-Leucothea, que M. Gerhard rapproche de *Thesan*, l'Aurore des Étrusques (voy. *Etr. Spieg.*, I, tab. LXXVI). Le rapprochement peut sembler naturel entre la déesse qui voit naître le jour et celle qui préside à la naissance des humains. Strabon rapporte que ce temple avait été fondé par les Pélasges, et les soubassements de construction pélasgique qui existent encore offrent un appui à son assertion : ce mode d'ajustement de blocs irréguliers par angles saillants et rentrants est fort rare sur la rive droite du Tibre.

la chute des Tarquins à la décadence complète des États confédérés. Toutefois l'art étrusque n'atteint jamais cette élégante pureté, ce culte de l'idéal, cette pondération parfaite dans les proportions, qu'une seule nation devait rencontrer dans son propre génie pour en transmettre au monde entier l'unique modèle. Il reste toujours quelque chose de rude sous les gracieuses silhouettes de la forme hellénique transportée en Étrurie. L'art dorien y avait déposé dans un premier contact le germe qui devait éclore au souffle vivifiant des grandes inspirations du siècle de Périclès, mais ce germe ne s'est jamais développé sur la terre d'Étrurie aussi librement que dans la Hellade, et la roideur du type étrusque s'est fait sentir à toutes les époques sous les contours empruntés aux artistes d'Athènes ou de Corinthe.

L'action civilisatrice de la Grèce pénétra incessamment la Tyrrhénie par un double courant : les ports de l'Adriatique, tout aussi bien que ceux de la mer Tyrrhénienne, étaient ouverts au commerce dès que cessaient les hostilités, et par le commerce s'introduisaient les arts, les croyances, les traditions. La théogonie d'Hésiode, les poëmes d'Homère, les fables aimables de la mythologie grecque se retrouvent sur ces vases que nous exhumons chaque jour des nécropoles de Cære, de Vulci, de Chiusi ou de Tarquinies. Parmi les villes de la confédération, il n'en est pas une, même au centre de la péninsule, qui, pendant le troi-

sième et le quatrième siècle de Rome, ne s'illumine au reflet des clartés que l'école des Phidias et des Praxitèle fait resplendir dans d'immortels chefs-d'œuvre.

Toutefois le caractère dominant de l'art chez les Étrusques est l'utilité pratique. On pourrait affirmer, sans être trop hardi, qu'ils ont dépassé sous ce rapport tous les peuples contemporains. Leurs solides remparts, leurs travaux d'assainissement, leurs canaux, leurs ports, ont laissé sur le sol assez de vestiges pour que nous puissions rétablir par la pensée l'état florissant de l'Étrurie au moment où allait commencer sa décadence.

Sur des hauteurs dont les cimes avaient été nivelées avec soin s'élevaient la plupart des villes où les populations étrusques cherchaient à la fois un abri contre l'air humide et malsain des plaines ou contre les attaques de l'ennemi. Des portes voûtées comme celles de Volterra donnaient entrée dans l'intérieur des remparts dont l'enceinte était quelquefois assez vaste, ainsi que nous pouvons en juger à Véies, pour contenir jusqu'à cent mille habitants. Les temples des dieux s'élevaient dans les murs de la citadelle, temples modestes dont les proportions ne pouvaient changer, car elles étaient fixées par le rituel. Cette inflexibilité de l'institution religieuse n'a pas permis à l'architecture de se développer au contact des arts helléniques comme la plastique ou la peinture. L'ordre toscan, dont

Vitruve nous a fait connaître les proportions exactes, est-il vraiment un ordre étrusque (1)? Nous croyons plutôt que ce nom doit constater à nos yeux les droits de l'Étrurie à l'introduction des premiers principes de l'architecture grecque chez la race latine. L'ordre en lui-même n'est évidemment que le produit de l'art dorien, légèrement et, il faut le dire, maladroitement modifié par les exigences sacerdotales.

Quant aux habitations particulières, nous y trouvons tout d'abord un trait distinctif, c'est l'*atrium*, inconnu dans la Grèce. Là se réunit la famille, les repas s'y prennent en commun, la matrone y file la laine au milieu de ses servantes; là sont conservées avec respect les images des aïeux. Sur cette pièce principale, véritable foyer domestique où les affaires se traitent avec les clients, où les confidences s'échangent entre les différents membres de la famille, s'ouvrent les étroites cellules destinées au sommeil ou à la garde des provisions. Dans les temps primitifs, on ne connaît pas encore le *triclinium* ou la salle particulière destinée aux repas : l'atrium est la seule pièce spacieuse de l'habitation. Plus tard, il ne servira plus à tant d'usages divers, et en même temps on l'ornera davantage : on l'entourera d'une galerie soutenue par des colonnes ou des pilastres. Quant à sa forme la plus ancienne ou la plus simple, elle conserve à

(1) Voy. Vitruve, l. IV, c. 7, *De ratione tuscanica*.

Rome le nom d'*atrium tuscanicum*. Varron fait même venir le nom d'atrium de la ville étrusque d'*Atria* ou Hadria (1).

Nous avons déjà parlé du soin avec lequel la propreté des voies et la salubrité étaient entretenues dans les villes par un système de canaux souterrains, vastes égouts dont le plus beau spécimen nous est resté dans la *cloaca* des Tarquins. D'une ville à l'autre des routes étaient tracées et ces chemins pavés de basalte rendaient probablement les communications plus faciles qu'elles ne le sont aujourd'hui dans quelques localités de la Toscane. Lors de nos visites aux nécropoles de l'Étrurie, nous nous sommes vu plus d'une fois arrêté longtemps par les bas-fonds fangeux qui défendent de nos jours l'approche des vieilles cités de la Maremme. Nous ajouterons que l'un des emprunts les plus évidents faits aux Toscans par les Romains consiste justement dans les grands travaux d'utilité publique. C'est donc à l'art venu d'Étrurie qu'il faut rapporter ce que dit Strabon quand il affirme qu'on s'occupait surtout à Rome de ce qui avait été négligé par les Grecs : « Je veux parler, ajoute-t-il,

(1) « *Tuscanicum* dictum a Tuscis, posteaquam illorum cavum ædium simulare cœperunt. *Atrium* appellatum ab Atriatibus Tuscis; illinc enim exemplum sumptum. » (*De l. l.*, V, 161.) — « Les portiques ou vestibules qui entourent les maisons, dit Diodore de Sicile, sont une des inventions des Étrusques, et ont le double avantage d'éloigner de l'intérieur le bruit et la foule des serviteurs. » (L. V, c. XL.)

des grands chemins pavés, des aqueducs, et de ces égouts par lesquels toutes les immondices de la ville sont entraînées dans le fleuve. En effet, coupant les montagnes, comblant les vallées, les Romains ont couvert le pays de routes aisées qui servent à voiturer dans l'intérieur les marchandises amenées dans les ports par le commerce maritime (1). »

Quant à l'aspect général de la campagne, il devait être florissant. L'Étrusque fut de bonne heure agriculteur. Tagès, son premier législateur, était né dans un sillon. La charrue jouait un rôle important dans les cérémonies religieuses, et la preuve que son usage était plus ancien que celui du fer, c'est qu'il était ordonné par le rituel de tracer l'enceinte de chaque ville nouvelle avec une charrue armée d'un soc d'airain (2). A défaut de documents de provenance nationale, on pourrait prendre comme tableau statistique des villes de la confédération centrale un fait postérieur à l'époque où nous sommes arrivés, mais qui a du moins le mérite de nous présenter l'ensemble des diverses aptitudes industrielles des principales lucumonies (3). Lorsque Scipion, en l'an de Rome 547, équipa

(1) Strabon, l. V, c. III, § 8, p. 196, éd. Did.

(2) Carminii curiosissimi et docti verba ponam qui in libro de Italia secundo sic ait : « Prius itaque et Tuscos æneo vomere uti, cum conderentur urbes, solitos, in Tageticis eorum sacris invenio. » (Macrobe, *Saturn.*, l. V, c. XIX.)

(3) Voy. Tite-Live, l. XXVIII, c. XLV.

une flotte pour attaquer l'Afrique, les villes toscanes contribuèrent à son armement chacune d'après ses moyens et ses ressources. Les habitants de *Cære* avaient fourni du blé en abondance et des provisions de bouche de toute espèce; — *Populonia* donna du fer; — *Tarquinii* la toile pour les voilures; — *Volaterræ* du blé et de la cire pour enduire la carène des vaisseaux; — *Arretium* des armes, casques, boucliers, haches, lances, javelots, puis aussi du froment; — *Pérusia, Clusium, Rosellæ,* les bois nécessaires aux chantiers de construction et beaucoup de blé. Nous voyons par ce document à quel point la culture des céréales était florissante dans toute la confédération. Les plaines qui s'étendent de Tarquinies à l'embouchure de la Marta produisaient sans doute aussi beaucoup de lin et de chanvre, puisque cette ville s'était chargée des toiles nécessaires aux galères romaines. Dans les plaines basses qui avoisinaient le Tibre, on fabriquait du fil pour les filets des pêcheurs (1). Faléries était aussi renommée pour sa toile de lin (2). Quant aux pâturages, quoique le développement de l'agriculture ne laissât pas sans doute en friches et en prairies les vastes plaines qui ne servent plus aujourd'hui qu'au parcours des troupeaux errants,

(1) Gratius Faliscus, *Cyneget.*, 36.

(2) *Ibid.*, 40. — « Indutosque simul gentilia lina Faliscos. » (Stace, IV, 228.)

nous voyons cependant que l'art de filer la laine était une des principales occupations des matrones étrusques. Tanaquil, l'épouse du premier Tarquin, est célébrée sous ce rapport par les poëtes ou les historiens, et Varron avait vu sa quenouille et son fuseau précieusement conservés dans le temple de Sancus, ainsi qu'une robe royale qu'elle avait faite pour son gendre Servius Tullius (1). Juvénal, de son côté, fait évidemment allusion à l'antique réputation des laines de la Tyrrhénie, lorsqu'il regrette les temps où une humble fortune maintenait l'innocence des femmes, et où leur travail assidu, leurs longues veilles, leurs mains endurcies à filer la *laine étrusque*, les défendaient contre les atteintes du vice (2).

La vigne ne produisait pas en Toscane les grappes parfumées qui donnaient tant de prix aux vins de la Campanie. Cependant Martial a chanté les vins étrusques (3). Pline vante ceux de Luna et de Graviscæ (4). Si du reste les coteaux de l'Étrurie ne voyaient pas mûrir de raisins aussi délicats que ceux d'un climat plus méridional, l'abondance des produits pouvait en compenser la qualité. Martial dirige une de ses épigrammes contre le vin de Cære (5),

(1) Pline, *Hist. nat.*, l. VIII, c. LXXIV. — Cf. Festus, s. v. *Gaia Cæcilia.*

(2) *Sat.*, VI, v. 289-290.

(3) L. XIII, ep. 108.

(4) *Hist. nat.*, l. XIV, c. VIII.

(5) L. XIV, ep. 124.

mais Columelle cite un seul pied de vigne sur ce territoire qui avait rapporté deux mille grappes de raisin (1). Une vieille statue de Jupiter à Populonia avait été taillée dans un cep (2), comme on en voit encore aujourd'hui en Toscane où ils atteignent une remarquable grosseur.

Vallées ou collines étaient donc cultivées par des mains habiles et offraient l'aspect de leurs assolements variés depuis l'orge, l'épeautre, le froment, le lin ou le chanvre jusqu'à la vigne et à l'olivier. Les hauteurs des Apennins, moins dénudées qu'elles ne le sont de nos jours, étaient couvertes de luxuriantes forêts dont les diverses essences fournissaient des matériaux aux besoins de la marine ou des constructions civiles. Strabon nous dit que de son temps on tirait de l'Étrurie, pour les transporter à Rome, des bois de charpente dont on faisait des poutres très-droites et d'une grande longueur. La plupart de ces pièces, ajoute-t-il, étaient embarquées sur des canaux ou des fleuves, au pied même des montagnes qui les fournissaient (3).

§ III.

Dans le tableau que nous venons de tracer, nous ne pouvons déjà plus comprendre l'Étrurie circum-

(1) L. III, c. III.
(2) Pline, *H. N.*, XIV, 2.
(3) L. V, c. II, § 5, p. 185, éd. Did.

padane : les Celtes, lors de la prise de Véies, en occupaient la plus grande partie, et, par une de ces concordances assez communes dans les traditions parce qu'elles plaisent à l'imagination populaire, Melpum, l'une des villes principales de l'Italie supérieure, serait tombée entre les mains des Gaulois le même jour où Camille s'emparait de Véies (1). A Bellovèse, qui avait fondé Milan, avaient succédé d'autres envahisseurs également partis de la Gaule. Une troupe de Cénomans, sous la conduite d'Élitovius, profitant de l'exemple de Bellovèse et de son secours, avaient passé les Alpes au même endroit où il les avait franchies lui-même et s'étaient fixés sur le territoire qu'occupent maintenant Brescia et Vérone. Les Ligures-Libuens, et après eux les Salluves, s'établirent à leur tour près de l'antique nation des *Lævi Ligures* qui habitaient aux environs du Tessin. Voici donc les Celtes et les Ligures en possession des vastes campagnes du Pô, qu'ils occupent sur une grande partie de la rive septentrionale. Les peuples de la Ligurie se joignaient volontiers aux Gaulois et profitaient avec empressement de leurs invasions pour reprendre possession d'un territoire dont ils avaient été dépouillés depuis longtemps par les Étrusques. Du haut des Alpes pennines descendirent ensuite les Boïens et les Lingons, qui, trouvant tout le pays occupé entre le Pô et les

(1) Pline, *H. N.*, III, XXI. — Cf. notre ch. III, § III, t. I, p. 218.

Alpes, traversèrent le fleuve sur des radeaux et chassèrent devant eux Étrusques et Ombriens. Enfin les Sénones, dans ce rapide envahissement, prirent possession de la contrée qui s'étend entre le fleuve Utis et l'Ésis, c'est-à-dire entre le Ronco, près de Forli, et l'Ésino qui coule près d'Ancône. Nous ne pouvons pas supposer toutefois que ces conquêtes successives aient anéanti complétement l'influence étrusque sur les bords de l'Adriatique, et, au cinquième siècle de Rome, le Périple de Scylax compte encore les Tyrrhènes parmi ses riverains (1).

§ IV.

L'année qui suivit la prise de Véies avait vu de nouveaux succès pour les armes romaines, de nouveaux désastres pour l'Étrurie. Seules parmi les membres de la grande confédération centrale, Faléries et Capène avaient secouru les Véiens; il fallait les punir ou plutôt assurer par l'établissement de colonies latines la nouvelle conquête de Rome contre le réveil des États de la confédération du centre qui pouvaient enfin sortir de leur torpeur. On avait créé à Rome six tribuns militaires avec puissance de consul. Deux membres de la famille Cornélia, Cossus et Scipion, marchèrent contre les Falisques (an de

(1) Voy. le Ier vol. des *Geographi minores*, p. 25, éd. Did.

Rome 359 (1). A Valérius Maximus et Quintus Servilius Fidénas échut le commandement de l'expédition dirigée contre Capène. Ils n'en firent pas le siége, mais se contentèrent de ravager la campagne, ne laissant pas un arbre sur pied, pas une récolte dans la plaine. La vue de leurs champs désolés, la perspective d'une famine prochaine, domptèrent les Capénates : ils ouvrirent les portes de leur ville aux Romains. Les habitants furent inscrits dans une tribu nouvelle, la *stellatina*, créée à cette époque (2).

Restait la guerre contre les Falisques. Camille eut pour mission de la continuer l'année suivante (an de

---

(1) Av. J.-C. 395. Les six tribuns élus pour cette année étaient P. Cornelius Cossus, P. Cornelius Scipio, K. Fabius Ambustus, L. Furius Medullinus, Q. Servilius Fidenas, M. Valerius Lacturinus Maximus (Tite-Live, V, 24, et Borghesi).

(2) « Tribus quatuor ex novis civibus additæ, Stellatina, Tromentina, Sabatina, Arniensis, eæque viginti quinque tribuum numerum explevere. » (Tite-Live, VI, 5.) — « Stellatina tribus, non a campo eo qui in Campania, sed eo qui prope abest ab urbe *Capena* ex quo Tusci profecti, Stellatinum illum campum appellaverunt. » (Festus, s. v. *Stellatina*.) — Capène, dont l'emplacement a été retrouvé à quelques milles au sud-est du Soracte, porte un nom de forme étrusque et qui s'est rencontré dans quelques hypogées de l'Étrurie centrale (voy. Vermiglioli, *Scavi perugini*, p. 9, et *Iscr. perugine*, I, p. 226, n° 129). Caton, dans un passage obscur et mutilé, rapporté par Servius (ad *Æneid.*, l. VII, 697), semble croire que cette ville était une colonie des Véiens, ce qui expliquerait, du reste, l'ardeur avec laquelle les Capénates se sont portés souvent à la défense de Véies, ardeur qu'ils expièrent bientôt, puisqu'ils durent succomber l'année même qui suivit la chute de cette rivale de Rome. Des fouilles fructueuses ont été tentées depuis quelques années sur le territoire de Capène : « La ville, dit M. Dennis, occupait le sommet d'une colline

Rome 360); mais, comme nous n'avions pas encore eu l'occasion d'étudier cette importante ramification de la grande famille qui formait la confédération centrale, il est important pour notre sujet d'en reconnaître, autant du moins qu'il nous sera possible, le territoire et la nationalité.

L'*Ager Faliscus*, qui s'étend du Soracte au *monte Cimino*, forme certainement l'une des contrées les plus pittoresques et les moins connues de la campagne de Rome. Le voyageur qui le traverse par la *via Cassia* ou la voie Flaminienne se détourne bien rare ent de sa route pour en observer les sauvages beautés, et

---

assez élevée qui se dresse en pentes abruptes au-dessus de la vallée, et dont le point culminant est couronné de quelques ruines présentant l'*opus incertum*. Elles ont pu appartenir à une *villa* de l'époque impériale, transformée plus tard en une chapelle dont les débris portent encore le nom de *Chiesa di San-Martino*. Je n'ai pu trouver aucun fragment de murailles, si ce n'est à l'angle occidental, où quelques blocs encore assemblés indiquent les fondations; mais sur les pentes de la colline, à l'est et au midi, on trouve éparses de longues pierres jadis détachées des remparts. La forme de la cité est indiquée, toutefois, par de nombreux débris de poterie et par la configuration du terrain. La ville était longue et étroite; elle a à peine un mille et demi de circonférence : elle n'a donc jamais pu avoir qu'une importance secondaire. J'ai reconnu l'emplacement de trois portes, dont une seule pouvait donner accès aux voitures, tant la déclivité est rapide de tous points. Après avoir fait le tour de Capène, on comprend facilement comment il peut se faire que les armées romaines aient plusieurs fois dévasté le territoire, sans oser tenter une attaque contre la ville. Elle était aussi élevée que Faléries (Civita-Castellana), et ne pouvait être abordée de plain-pied d'aucun côté. » (*Cities and cemeteries of Etr.*, t. I, p. 183-184.)

cependant il serait largement payé de ses peines. Un plateau élevé de près de mille pieds au-dessus de la vallée du Tibre, est couvert d'une végétation luxuriante de chênes verts, de châtaigniers, d'érables, de vignes ou d'oliviers. Il est coupé de ravins profonds où les teintes métalliques et sombres des roches volcaniques qui en forment la paroi se détachent sur des tapis moussus dont la fraîcheur, au fond de ces déchirures du sol, résiste aux ardeurs de l'été. On se croit d'abord dans une plaine légèrement ondulée, bornée à l'horizon par des montagnes bleuâtres, puis tout à coup s'ouvre à vos pieds quelqu'un de ces gouffres vertigineux dont rien n'a fait prévoir l'approche. Tout ce pays est plein de mystères, et chaque jour peut y amener de nouvelles découvertes. Quelle était l'origine des Falisques? combien de villes principales avaient-ils en leur puissance? quel est l'emplacement de ces vieilles cités? Autant de questions restées à peu près insolubles, ou, ce qui revient au même, résolues dans un sens différent par les divers antiquaires qui ont voulu y répondre. Cherchons à établir, en peu de mots, les faits qui ont servi de base à la controverse.

« Halésus a fondé Faliscum, dit Servius dans son commentaire sur l'Énéide, et les habitants, ayant changé la lettre initiale de son nom pour un F, s'appelèrent Falisques (1). » Cette fondation de la ville

(1) « Faliscos Halesus condidit : hi autem immutato H in F,

des Falisques par Halésus serait, d'après Otfried Müller, une tradition toute nationale chez les Toscans, tradition que l'aspiration d'une lettre étrusque qui pouvait être reproduite à la fois par l'H ou l'F des Latins, a fait rattacher par ce peuple au cycle héroïque des Hellènes (1). Au lieu d'un héros italiote, Phalésus ou Phalérus, héros éponyme pour la ville de Faléries, comme Tarchon l'était pour celle de Tarquinies, on était allé chercher dans Argos Halésus ou Haliscus, fils ou compagnon d'Agamemnon (2) qui, quelque temps après la guerre de Troie, aurait abordé en Italie, et, après avoir chassé les Sicules, premiers habitants du pays, aurait fondé les villes de Faléries et de Fescennium (3). Le culte de Junon, dont la forme rappelait celui qu'on rendait à cette déesse dans Argos, quoiqu'il fût, selon l'éminent archéologue allemand, entièrement étranger à la mythologie grecque, aurait aidé à la transformation du mythe et guidé la légende dans son récit de colonisation argienne (4).

Falisci dicti sunt. » (Servius ad *Æneid.*, l. VII, v. 695.) — « Halesus a quo se dictam terra Falisca putat. » (Ovide, *F.*, l. IV, 74.) — Cf. Festus, s. v. *Faleri.*

(1) *Die Etr.*, l. IV, c. IV, § 3. ƎMƎJA8 ou ƎƆƎJA8 aura été probablement la forme étrusque.

(2) « Hunc Agamemnonis plerique comitem, plerique nothum filium volunt. » (Serv. ad *Æneid.*, VII, 723.)

(3) Cf. Denys, l. I, c. 21; — Solin, ch. II; — Ovid., *Amor.*, l. III, élég. XIII, v. 31-35; — Pline, III, 8; — Ét. de Byz., s. v. Φάλισκος.

(4) Cf. Otf. Müller, *l. c.* Il faut avouer, cependant que, même en laissant de côté les fables argiennes, les Falisques passaient com-

Quoi qu'il en soit, les Falisques, quand ils sortent du mythe et apparaissent dans l'histoire, sont tout au moins Étrusques par le cœur, les habitudes, la politique. Nous les voyons combattre avec les Véiens, les Capénates, les habitants de Fidènes. Depuis l'an de Rome 317, où ils sont nommés pour la première fois dans Tite-Live (IV, 17), jusqu'à la reddition de Faléries, ils agissent constamment comme membres actifs de la confédération centrale.

N'y avait-il que deux villes principales sur leur territoire, ou faut-il en compter trois? Chacune des deux opinions peut être appuyée par des textes empruntés à l'antiquité. Solin nomme trois cités : il dit que Phalisque a été fondée par l'Argien Halésus, Phaléries par l'Argien Phalérius, et Fescennium également par les Argiens (1); mais ce texte embrouillé, ces deux

---

munément pour ne pas être de pur sang toscan. « Suivant quelques auteurs, dit Strabon (qui ne parle ni d'Halésus ni d'Argos), les habitants de Falerium ne faisaient pas partie de la nation des Tyrrhènes : c'étaient des Falisques, peuple distinct qui avait sa langue particulière. » (L. V, c. II, § 9.) Fréret suppose que la ville de Faléries était une des cités pélasgiques enclavées dans l'Étrurie, et qui, malgré leur mélange avec les Toscans, avaient conservé, sans beaucoup d'altération, les mœurs et la religion des premiers habitants de la Grèce (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVIII, *Hist.*, p. 102). Quant à l'écriture et aux inscriptions falisques nouvellement découvertes, nous nous réservons de traiter cette intéressante question au chapitre que nous consacrons à la langue et à l'alphabet chez les Etrusques.

(1) « Ab Haleso argivo conditam Phaliscam, a Phalerio argivo Phalerias; Fescennium quoque ab Argivis. » (Ch. II, 7.) — Cf. Ét. de Byz. *s. v.*

héros fondateurs, évidemment dédoublés d'un seul type, n'inspirent aucune confiance. On en aurait davantage dans Strabon, qui nomme séparément *Faléries* et *Faliscum* (1). Cependant le nom de *Falisques* est employé constamment par les historiens ou les poëtes latins pour désigner les habitants de Faléries, et on ne saurait douter qu'Ovide, Pline, Diodore (2) n'aient parlé de cette place sous la dénomination de *Faliscum* ou *Falisca*. Aussi Cluvier et Nibby ont-ils fortement douté de l'existence d'une troisième ville et croient devoir confondre en une seule les deux appellations de Faléries et Faliscum ou ville des Falisques, comme Rome était appelée la ville des Quirites, ou Ardée celle des Rutules (3). Resteraient donc Faléries et Fescennium : mais Faléries même devait offrir une énigme aux archéologues qui ont voulu déterminer son emplacement.

A quatre milles de Civita Castellana s'élève, au milieu d'un désert, l'enceinte d'une ville antique fermée de hautes murailles. Aucun souvenir des anciens jours ne se présente plus complet et plus vivant aux yeux des voyageurs dans toute l'Italie centrale. Des remparts formés de douze ou treize assises de pépérin atteignent à une hauteur de plus de 8 mètres, et,

---

(1) Strab., *l. c.*
(2) Ovide et Pline, *ll. cc.* — Diodore, l. XIV, c. 96.
(3) Nibby, *Analisi*, t. II, p. 15-32. — Cluvier, II, p. 544.

reliés par des tours carrées, n'offrent d'autre marque de leur haute antiquité que la beauté des matériaux, la précision de leur assemblage et l'épaisse végétation de lierres gigantesques qui marient leur brillante verdure à la teinte chaude des pierres brunies par un soleil de vingt siècles. Au milieu de cette enceinte solitaire se dressent les ruines d'un couvent de style lombard. Les chartes et la tradition le nomment Santa Maria di Falleri (1) : Faléries est le nom de cette ancienne cité. Sommes-nous donc dans la capitale des Falisques? Non évidemment. La ville est en plaine et pourrait être attaquée de tous côtés. Ce n'est pas là cette place dont la position inexpugnable menaçait d'arrêter les armées romaines aussi longtemps que Véies. Où aurait été placé d'ailleurs, sur un terrain nivelé, ce temple de Junon auquel on n'arrivait que par une ascension pénible ainsi que le dit Ovide : *Difficilis clivis huc via præbet iter* (2)? La capitale des Falisques, la cité qui fut attaquée par Camille vers l'époque à laquelle nous sommes parvenus, est évidemment remplacée aujourd'hui par la petite ville de Civita Castellana.

---

(1) Ughelli et son commentateur Coleti (*Italia sacra*, t. X) nomment plusieurs évêques à la tête de l'église *Falerina*, *Faleritana* ou *Faleritanensis*, depuis l'an 595 jusqu'en 1033, époque à laquelle une bulle de Benoît IX fait connaître la réunion des deux siéges de Faléries et de Civita-Castellana. Cette bulle est signée : *Benedictus S. Faleritanæ et Castellanæ Episcopus.*

(2) *Amor.*, l. III, él. XIII, v. 6.

Tous les voyageurs qui se rendent de Florence à Rome par la voie Flaminienne ont traversé le viaduc jeté sur le profond ravin qui défend cette place et ont pu admirer la force de sa position. Creusé par la nature à deux cent cinquante pieds de profondeur, cet immense retranchement, au fond duquel deux petits torrents s'unissent après avoir enserré la presqu'île rattachée par un isthme étroit au plateau de l'*Ager Faliscus,* est percé d'hypogées étrusques constatant les droits de la localité à être comptée parmi les centres de population les plus importants de la confédération. On retrouve d'ailleurs quelques rares débris de ses murailles, témoignages irrécusables d'une construction grandiose due aux plus habiles ouvriers de l'Étrurie. Aussi Cluvier, Holstenius, Cramer, Nibby, Canina, Dennis, les antiquaires les plus autorisés n'ont pas hésité, malgré les protestations de quelques récalcitrants, à placer l'antique Faléries dans une localité qui répond si bien aux faits de son histoire et à la description que les anciens nous en ont donnée.

Voici donc deux villes auxquelles s'applique le même nom : un passage de Zonare nous expliquera ce dualisme. Il nous apprend qu'à la fin de la première guerre punique, cinquante ans après la complète soumission de l'Étrurie, les Falisques s'étaient révoltés contre Rome pour un motif qu'il ne nous fait pas connaître. Ce qu'il ajoute, et les Fastes Ca-

pitolins en font foi (1), c'est que les deux consuls Q. Lutatius Cerco et A. Manlius Torquatus Atticus, après avoir été repoussés dans une première attaque, taillèrent en pièces l'armée des Falisques et s'emparèrent de la ville. Dès lors on ne voulut plus permettre que les habitants résidassent sur le rocher dont la forte position leur inspirait tant de confiance, et on éleva pour eux, dit l'historien, une nouvelle cité dans un lieu de facile accès. Ainsi s'éclaircit pour nous l'histoire des deux villes homonymes (2), et nous n'avons plus maintenant qu'à retrouver le site de Fescennium.

Profondément remué par d'anciens volcans, le sol de l'*Ager Faliscus* offre souvent, dans les dépressions aux flancs abruptes qui le sillonnent, ces caps isolés par des fortifications naturelles dont les Toscans ont

---

(1) Q.LVTATIVS.C.F.C.N.CERCO.COS.AN.DXII
DE.FALISCEIS. . . . . K.MART
A.MANLIVS.T.F.T.N.TORQVATVS.ANN.DXII
ATTICVS.COS.II.DE.FALISCEIS.IV.NON.*mart*

Voyez *Acta triumph. Capitol.*, edid. Mommsen, *Corp. Inscr. lat.*, Berlin, 1863, t. I, p. 458.

(2) Il est probable qu'à l'époque où la première Faléries fut détruite, un noyau de population resta autour du sanctuaire où de nombreux pèlerins venaient rendre un culte à Junon : « Ma femme est née dans la ville des Falisques aux fertiles vergers, dit Ovide (*loc. cit.*), et nous avons vu les remparts dont tu as triomphé, illustre Camille ! Les prêtresses de la chaste Junon préparaient en son honneur les jeux célèbres où l'on immole une génisse, et j'ai voulu monter au temple pour connaître ces rites sacrés, malgré les difficultés d'une route ardue et scabreuse. » — Il est donc évident que, sous le

profité avec tant d'habileté pour en former des centres de population. Le pays était fertile, peuplé, et il n'est pas rare de rencontrer des traces d'hypogées de famille : aussi n'a-t-on pour ainsi dire que l'embarras des richesses quand il s'agit d'indiquer sur ce territoire l'emplacement d'une ville perdue. C'est ainsi que Fescennium a été placé tour à tour à Civita Castellana par Gell, à Santa Maria di Falleri par Müller, à Galesa par plusieurs antiquaires et par les habitants de ce bourg qui, croyant de bonne foi descendre d'Halésus, ont gravé sur leur maison de ville : SAECVLA DVM VIVENT DVRABIT VITA PHALISCIS. Puis voilà que M. Dennis, l'intrépide archéologue qui a décrit avec tant de soin les nécropoles de l'Étrurie centrale, a découvert près du Tibre, à un mille et demi à l'ouest de Ponte Felice, sur la route de Corchiano,

---

règne d'Auguste, le temple de Junon et son culte s'étaient conservés dans l'ancienne Faléries, tant il est difficile de changer les habitudes religieuses d'une nation. On appela probablement ce sanctuaire du nom de *Faliscum*, ou ancienne cité des Falisques, tandis que la ville nouvelle, dans laquelle, au sixième siècle de Rome, on avait fait émigrer une population rebelle, avait hérité du nom de Faléries. Nous comprenons alors que Strabon parle à la fois de Faléries et de *Faliscum*. Müller suppose que l'épithète d'*æqui*, donnée aux Falisques par les poëtes : « Hi Fescenninas acies, æquosque Faliscos (Virg., *Æn.*, VII, 695), » et dans Silius Italicus : « Hos juxta Nepesina cohors, æquique Falisci (*Punic.*, VIII, 490), » ne fait pas allusion à la réputation de justice de ce peuple, comme le voudrait Servius (*ad loc.*), mais à la situation de la seconde ville construite en plaine (*Die Etr.*, Einl. II, 14). — Cf., à ce sujet, Strabon, l. V, c. II, § 9, et l'éclaircissement n° XXI de la trad. française.

le site d'une ancienne cité (1). La place est couverte de bois épais qui ont caché, depuis de longs siècles, les traces du séjour de l'homme aux rares touristes parcourant de loin en loin ces imposantes solitudes. Cependant les remparts, sur une longueur de cent cinquante à deux cents pieds, offrent encore debout huit ou dix assises régulières dont l'appareil tout étrusque est formé de blocs ayant une hauteur de soixante à soixante-dix centimètres. L'enceinte, toujours reconnaissable, est plus vaste que celle d'aucune autre cité tyrrhénienne dont l'empreinte ait été retrouvée dans la région des Falisques et n'en convient que mieux à la ville importante dont les gais habitants avaient donné leur nom aux vers fescennins imités plus tard par la muse latine (2).

Tel est, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent modifier ce résultat, l'état de nos connaissances sur la lucumonie contre laquelle marchait Camille : revenons maintenant à l'ordre des événements. L'histoire se dessine en traits plus vifs et plus nets quand on a demandé aux lieux l'intelligence des faits et que le spectacle du présent vient en aide au souve-

---

(1) *Cemeteries of Etruria*, t. I, p. 151-162.

(2) « Fescennini versus qui canebantur in nuptiis ex urbe Fescennia dicuntur allati. » (Festus, s. v.) — « Fescennium oppidum est ubi nuptialia inventa sunt carmina. » (Servius ad *Æn.*, VII, 695.) — — Voyez encore, sur les vers fescennins, Otf. Müller, l. IV, c. v, § 2; — Orelli, *Horat. Epist.*, l. II, ep. I, vv. 145-146 et la note, etc.

nir du passé. A l'approche du vainqueur de Véies, les Falisques n'avaient pas d'abord osé franchir leurs murailles derrière lesquelles ils se sentaient inattaquables : mais, par la dévastation du territoire et l'incendie des métairies, Camille les força enfin à paraître en rase campagne. Ils n'osèrent toutefois s'avancer qu'à mille pas des remparts, et encore s'étaient-ils fortifiés dans un camp retranché. Le général romain, sur l'avis d'un prisonnier qu'il prend comme guide, part au milieu de la nuit et se montre sur les hauteurs qui dominent le camp des Étrusques. Mis en fuite, ils se retirent de nouveau à l'abri de leurs murailles. Là ils auraient pu braver longtemps les légions sans la fortune du vainqueur de Véies. On connaît le récit légendaire fait à ce sujet par Tite-Live, Plutarque et d'autres auteurs. Les jeunes enfants appartenant aux premières familles de Faléries, allant se promener, malgré le siége, sous la conduite de leur pédagogue, auraient été amenés par lui jusque dans le camp des Romains où le général, ne voulant pas profiter de la trahison, décidait par ce généreux refus la reddition volontaire de la place (1).

Nous n'insisterons pas sur l'invraisemblance du fait : Camille a été le héros favori de la légende.

---

(1) Voy. Tite-Live, l. V, § 27. — Plutarque, *Vie de Camille*. — Val. Maxime, l. VI, c. v, 1. — Denys, *Excerpt. Mai*, XII, c. xvi. — Frontin, *Hist.*, IV, 4.

On n'a pas coutume de mener les écoliers en promenade hors d'une ville assiégée, et, quand Plutarque nous peint toute cette jeunesse ramenant à coups d'étrivières, par ordre du général romain, le traître qui avait voulu la livrer, nous croyons lire un conte à la manière de la Grèce plutôt qu'une page d'histoire romaine. Un seul trait nous touche dans ce récit, non par sa valeur en elle-même, mais par l'ordre d'idées qu'il éveille en nous. Tite-Live dit que la générosité de Camille fut acclamée à Faléries, dans le sénat et dans le Forum. Nous avons eu déjà l'occasion de faire observer que cette opposition d'un forum et d'un sénat dans les villes de la confédération (1) peut, à propos d'une organisation politique sur laquelle nous avons si peu de renseignements, faire conjecturer l'existence d'une classe moyenne placée entre l'aristocratie et la plèbe dans les cités confédérées.

§ V.

Au nord et au midi, l'Étrurie marchait rapidement à la décadence, et les Vulsiniens unis aux Salpinates venaient d'être défaits (2), lorsqu'il sembla tout à

(1) Voy. t. I, p. 276.

(2) En l'an de Rome 363 (av. J.-C. 391), L. Lucretius Tricipitinus Flavus, Ser. Sulpicius Camerinus, L. Furius Medullinus, L. Æmilius Mamercinus, Agrippa Furius Fusus et C. Æmilius Mamercinus étaient

coup que les deux peuples qui mettaient l'existence de la confédération en péril allaient se détruire l'un l'autre : la puissance romaine, au moment de s'épandre au dehors, était sur le point d'être écrasée par les Gaulois. L'armée celte, cantonnée jusqu'alors au nord des Apennins, venait enfin de franchir ces montagnes. Trente mille *Senones*, d'après Diodore de Sicile, descendirent dans le val de Chiana, et, ravageant le pays, vinrent mettre le siége devant Clusium (1). C'était une

---

tribuns militaires, *consulari potestate* (Borghesi, *Fast. inéd.*). C'est à L. Lucretius et à C. Æmilius qu'échut la direction de la campagne contre les Vulsiniens, qui furent mis en fuite dès le premier choc. Huit mille de leurs soldats, investis par la cavalerie romaine, mirent bas les armes et se rendirent. Agrippa Furius et Ser. Sulpicius marchaient en même temps contre les habitants de Salpinum, qui se réfugièrent derrière leurs murailles : « mœnibus armati se tutabantur » (Tite-Live, V, 32). L'expression de Tite-Live semble indiquer une ville fortifiée et capable d'une résistance énergique : on ne sait cependant pas encore d'une manière certaine où fixer l'emplacement de Salpinum. Cramer pense qu'on doit le chercher vers *S. Giovanni in Selina*, à quelques milles au nord-ouest de Viterbe (*Ancient Italy*, t. I, p. 225). Niebuhr suppose qu'on peut l'identifier avec la ville moderne d'Orvieto. Les Vulsiniens se soumirent à restituer ce qu'ils avaient pris aux Romains dans une campagne précédente, payèrent aux légions la solde d'une année, et obtinrent à ce prix une trêve de vingt ans (Tite-Live, *loc. cit.*).

(1) Diod., l. XIV, c. 113. — Cf. Tite-Live, l. V, 33 : « Aruns de Clusium, dit-il, avait transporté du vin dans les Gaules, à ce que rapporte la tradition, pour servir d'appât aux Gaulois, et les intéresser dans sa vengeance contre un certain lucumon, ravisseur de sa femme, jeune orgueilleux dont la puissance était trop grande pour qu'il pût le punir sans le secours de l'étranger. Quant à moi, ajoute l'annaliste, j'admettrais volontiers que les Gaulois aient été conduits devant Clusium par Aruns ou tout autre habitant de cette ville; mais il est certain que ceux qui l'assiégèrent n'étaient pas les premiers

des riches cités de la confédération; elle avait joué le rôle le plus important lors de la chute des Tarquins. L'abaissement de l'Étrurie, toutefois, avait été si rapide, les diverses lucumonies avaient donné pendant le siége de Véies une telle preuve de leur propension à rester dans l'isolement sans prendre parti les unes pour les autres, que la cité de Porsenna fit demander du secours aux ennemis les plus acharnés de l'Étrurie.

Rome ne croyait pas que sa jeune gloire lui permît encore de hasarder des expéditions aussi lointaines. Elle n'accorda pas son alliance, elle ne la refusa pas; mais elle prit le parti qui est souvent le plus mauvais en politique, celui des demi-mesures. Elle envoya chez les Clusiens des commissaires chargés d'examiner les causes de la guerre et d'amener un accommodement entre les parties belligérantes. Cette mission était toute pacifique; malheureusement elle était confiée, dit Tite-Live, à des hommes d'un caractère hautain et violent, dont l'humeur tenait plus du Gaulois que du Romain. Ils appartenaient à cette famille des Fabius, célèbre par son dévouement et son orgueil. Le *brenn*, ou chef gaulois, trouva moyen d'irriter, par sa réponse, la vanité nationale. C'était la pre-

---

Celtes qui eussent passé les Alpes. » (Voyez plus haut, p. 81-86.) — Cf. Denys d'Halicarnasse, dont le récit diffère quelque peu de celui de Tite-Live, *Excerpt. Mai*, XII, 24, 25; — Florus, I, 13; — Plut., *Vie de Camille*, c. XVI et XVII.

mière fois, disait-il, qu'il entendait parler des Romains. Quant au droit que les Gaulois s'arrogeaient de demander aux Étrusques le partage de leurs terres, ils le trouvaient dans leurs armes et dans leur courage.

A ce fier langage les Fabiens perdirent toute mesure. Oubliant le droit des gens qui ne leur permettait pas, comme arbitres, d'intervenir dans la querelle, ils se placèrent au premier rang des Étrusques, et, dans la bataille qui suivit, l'un d'eux tua de sa main un des chefs gaulois. Les Celtes, en cette occasion, se montrèrent plus modérés qu'on n'aurait pu l'attendre de leur nature fougueuse. Ils envoyèrent à leur tour des députés à Rome pour se plaindre d'une intervention contraire à la loyauté et demander réparation. Le sénat était tout d'abord disposé à accueillir leurs prétentions et voulait que les téméraires envoyés fussent livrés aux Gaulois par les féciaux. Le peuple fut plus imprudent et plus généreux. Les centuries assemblées en comices lors du renouvellement de la magistrature annuelle portèrent au tribunat militaire les trois Fabius (1).

---

(1) Voyez la dissertation par laquelle Borghesi a établi la filiation des trois Fabius, tous trois fils de M. Fabius Vibulanus Ambustus, consul en 312, dissertation comprise dans le beau travail qu'il a publié à propos d'un fragment des *Fastes* retrouvé au Forum (*Nuovi Frammenti dei Fasti consolari Capitolini illustrati da Bart° Borghesi*, parte seconda, p. 6-21). Les six tribuns militaires nommés dans les comices de l'année 364 furent donc : Q. Sulpitius Longus, Q. Servilius Fidenas IIII, P. Cornelius Maluginensis II,

A cette nouvelle, l'orage prêt à fondre sur l'Étrurie se détourne. Les Gaulois, bouillants de colère et d'un naturel impuissant à la contenir, dit Tite-Live, *flagrante ira cujus impotens est gens*, déploient leurs enseignes et s'avancent vers Rome à marches forcées. Nous n'avons à raconter ici ni la bataille de l'Allia, dont M. Pietro Rosa a dernièrement déterminé l'emplacement dans ses belles recherches topographiques sur la campagne romaine (1), ni la prise de Rome. Les Gaulois vainqueurs y pénétrèrent trois jours après leur victoire. La terreur qu'ils inspiraient semble avoir fait alors des Étrusques les fidèles alliés des Romains. Le flamine de Quirinus, les pontifes, les vierges de Vesta, se partageant le fardeau des objets du culte public qu'on devait à tout prix sauver de la profana-

---

Q. Fabius Ambustus, K. Fabius Ambustus IIII, N. Fabius Ambustus II.

(1) « Après avoir déterminé la position d'Eretum et la véritable direction que suivait la via Salara, m'écrivait à ce sujet M. Rosa, il m'a été facile de reconnaître, au onzième mille sur cette route, ainsi que l'indique Tite-Live, le véritable cours d'eau qui doit porter le nom d'*Allia*, et de fixer ainsi, par conséquent, l'emplacement du champ de bataille où les destinées du monde furent sur le point d'être changées par la défaite complète des armées romaines. En embrassant de l'œil la disposition des lieux, on se rend parfaitement compte du mouvement de l'aile gauche des Romains qui fut obligée, dans sa déroute, de traverser le Tibre pour aller se réfugier à Véies. En effet, les Gaulois, en chassant la réserve des dernières pentes des monts Crustumiens qui viennent en cet endroit se rattacher au Tibre, avaient fermé la plaine et coupaient aux Romains toute retraite vers la ville. » (Voy. *Bull. de la Société des antiquaires de France*, 1860, p. 88-89.)

tión, traversèrent le Tibre pour se rendre en Étrurie. Comme ils gravissaient le Janicule, Lucius Albinus, qui emmenait sur un chariot sa femme et ses enfants, les rencontre. A la vue de ces pontifes, de ces vestales portant à pied les vases sacrés, il fait descendre tous les siens et monter les fugitifs à leur place. C'est à Cære qu'il les amène; c'est là que les trésors de la Rome religieuse et leurs gardiens trouvent un refuge, preuve nouvelle de l'influence que conservait l'Étrurie sur le culte établi à Rome (1).

---

(1) Voy. Tite-Live, l. V, c. XL; Plutarque, *Vie de Camille*, c. XXI; Florus, l. I, c. XIII; Valère Maxime, l. I, c. I, § 10. Une inscription fragmentée, qui a fait partie de ces *Elogia historica* dont quelques-uns se sont retrouvés dans les ruines du Forum ou du Palatin, est encore conservée au musée du Vatican. Elle est ainsi conçue :

L. Albinus. . . . . f.
cum hostes galli obsiderent. capitolivm
virgines vestales. caere. dedvxit
ibi sacra atqve. ritvs. solemnes. ne
intermitterentvr. cvrai. sibi. habvit
urbe recuperata. sacra. et. virgines
Romam revexit.

Voy. Borghesi, *Giorn. arcad.*, t. I, p. 53 et sq., ou Œuvres complètes, t. III. — Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 285, n° XXIV. M. Mommsen, dont nous donnons les restaurations, exprime l'opinion que, contrairement à l'interprétation de Borghesi, ce titre honoraire n'est pas consacré au flamine de Quirinus qui accompagnait les vestales, mais au plébéien Lucius Albinus, qui les a conduites en Étrurie. Si Diodore a eu raison de donner le prénom de Lucius à Albinus, tribun militaire de l'an de Rome 375 (l. XV, 51), que Tite-Live nomme Marcus, on pourrait croire qu'il s'agit de ce pieux personnage que son dévouement pour les ministres du culte aurait fait parvenir aux plus hautes fonctions de l'État. (Cf. Niebuhr, *Hist. rom.*, t. IV, note 493 de la traduction française.)

On sait que les Gaulois, qui n'avaient aucune connaissance dans l'art des siéges, bloquèrent pendant sept mois le roc escarpé que couronnait la citadelle du Capitole où s'était réfugiée la garnison romaine. Poëtes et historiens ont célébré le courage de Manlius, réveillé par les cris des oies sacrées et sauvant les Romains d'une surprise de nuit. Heureusement pour la ville éternelle que les Celtes, au moment où cette garnison fidèle allait être obligée par la famine à se rendre, se trouvèrent rappelés sur les bords du Pô : les Vénètes venaient d'envahir les territoires qu'ils y avaient nouvellement conquis. Cette diversion inattendue permit aux Romains de se racheter à prix d'or, et les Gaulois se retirèrent avec leur butin. Quant à l'histoire de l'épée du brenn mise dans la balance où l'on pesait la rançon et a l'extermination de l'armée gauloise par Camille, ces faits ne s'appuient que sur une tradition évidemment postérieure et qui mérite peu de confiance. Si nous en croyons Strabon cependant, les habitants de Cære, toujours fidèles aux Romains, seraient allés attaquer les Gaulois dans la Sabine au moment de leur retraite et leur auraient repris quelque partie du butin dont ils étaient chargés (1). Les Cérites furent récompensés à cette occasion par la république : « Le premier municipe établi sans droit de suffrage, dit Aulu-Gelle, fut la ville de

(1) L. V, c. II, § 3, p. 183, éd. Did.

Cære : on l'honora du titre de municipe romain, avec dispense de toute charge, pour avoir repris aux Gaulois et conservé religieusement les choses sacrées (1). »

Quant aux autres lucumonies elles firent de tardifs efforts, pendant que Rome était au pouvoir des Gaulois, pour reprendre Véies où se trouvait une petite garnison romaine. Du haut des remparts les Romains, qui voyaient l'ennemi s'avancer dans la campagne, se sentaient, dit Tite-Live, pénétrés d'indignation et de colère (2). On est surpris souvent, en lisant l'histoire de Rome écrite par ses annalistes, de la naïveté avec laquelle ils s'étonnent qu'on ait osé résister aux tendances envahissantes de la république. Il semble que les autres peuples leur fassent tort du territoire qu'ils leur disputent en défendant leurs foyers. N'étant plus maîtres d'eux-mêmes, ajoute Tite-Live, les Romains voulaient à l'instant faire une sortie, mais, contenus par le centurion qui les commandait, ils attendirent jusqu'à la nuit. Les Étrusques, surpris au milieu des ténèbres, furent complétement défaits. Prenant alors pour guides les prisonniers échappés à ce premier massacre, une partie de la garnison se dirigea vers le lieu appelé *les Salines* où s'était formé un autre rassemblement d'Étrusques en armes. On en fit égale-

(1) Aulu-Gelle, XVI, XIII, 7.
(2) Tite-Live, V, 45.

ment un grand carnage, puis les troupes romaines rentrèrent triomphantes dans les murs de Véies.

Cette tentative avortée devait venir de Tarquinies, à en juger d'après l'emplacement des *Salines*, où se forma le rassemblement des troupes toscanes. Ce n'est encore là qu'un effort isolé, auquel manquait le concert des autres lucumonies, et auquel par conséquent manqua le succès. Il faut qu'il se soit passé en Étrurie, vers les premiers temps de la république romaine, quelque grand événement dont la connaissance n'est pas venue jusqu'à nous, bien que la succession des faits nous le laisse entrevoir. Cet événement, quel qu'il soit, aura sinon brisé, du moins relâché les liens auxquels la confédération avait dû l'extension de sa domination sur la plus grande partie de la péninsule. On avait peut-être été victime de quelque despotisme militaire et l'on ne voulait plus d'un seul chef, dût-il apporter la force et l'unité. Il est donc possible que la même révolution qui porta Rome au faîte de la puissance, c'est-à-dire l'avénement de la République, ait paralysé les forces de l'Étrurie, et que l'une ait trouvé le secret de sa grandeur, l'autre la cause de son affaiblissement dans ce mouvement démocratique qui, vers le cinquième siècle avant notre ère, entraîna presque tous les États de la Grèce et de l'Italie. Toutes les races ne sont pas également prêtes pour l'indépendance, et nous voyons peu de traces en Étrurie de l'élément plébéien qui luttait à Rome

contre les envahissements de l'aristocratie tout en lui prêtant un concours sans réserve contre l'ennemi commun. Il est probable que si l'Étrurie eût trouvé dans l'union fédérale assez de vigueur pour résister aux Celtes sauvages qui l'attaquaient, elle eût profité sans scrupule de l'état d'affaiblissement où Rome avait été réduite par l'invasion de ces Barbares pour reconstituer la lucumonie des Véiens; mais, dans l'état d'atonie où était tombé l'esprit fédéral, l'Étrurie aurait peut-être plus perdu que gagné à la destruction d'une puissance militaire dont la domination, en supposant qu'elle dût un jour la subir, lui promettait du moins toute sécurité contre l'envahissement des bandes indisciplinées qui venaient de la dépouiller des campagnes du Pô.

La grande épopée du siége de Rome, qui mit cette ville à deux doigts de sa perte, n'eut donc par le fait aucune influence décisive sur la lutte depuis si longtemps engagée entre les Romains et l'Étrurie. On se sent même porté à croire que l'invasion des Celtes, en brisant la confédération, en l'empêchant de secourir les Véiens dans leur lutte suprême, a plus servi les intérêts de Rome qu'elle ne leur a nui par sa marche agressive. Elle fut un orage passager, après lequel, comme après toutes les grandes catastrophes de la nature, l'organisme, quand il n'a pas été détruit, reprend immédiatement son équilibre. Les Gaulois retourneront souvent dans le Latium; Rome, qui a

appris à les craindre, s'alarmera plus d'une fois à leur approche, elle se lèvera tout entière à l'annonce du *Gallicns tumultus* et verra de ses remparts les feux de leur camp briller dans la plaine ou sur la montagne, mais il n'y aura de longtemps entre Rome et les Celtes l'action pénétrante qui, comme dans la lutte étrusco-romaine, modifiait les deux peuples l'un par l'autre jusque dans leurs collisions journalières.

CHAPITRE VII.

Siége de Sutrium et de Nepete. — Expédition des Tarquiniens et des Cérites contre Rome. — Division de l'Italie des Alpes au Tibre. — Renouvellement de la guerre. Passage de la forêt Ciminienne par le consul Fabius.

§ I.

Après le sac de Rome on avait pu croire un moment que le territoire de la république serait une proie facile, et les peuples voisins conçurent l'espoir de le partager. Les Volsques avaient pris les armes, les lucumons s'étaient rassemblés au temple de Voltumna pour arriver à une entente qui leur manquait toujours. La nouvelle en fut portée à Rome par les marchands qui se rendaient ordinairement à ces réunions où le commerce tenait presque autant de place que la politique. Les Latins et les Herniques eux-mêmes, depuis longtemps alliés fidèles des Romains, croyaient l'instant propice pour abandonner le parti vaincu. Rome eut recours à l'institution qui l'avait si souvent sauvée des plus grands périls : Camille fut nommé dictateur pour la troisième fois (an de Rome 365, av. J.-C. 389). Des trois corps d'armée qu'il forma celui qui était commandé par le tribun militaire L. Æmilius Mamercinus fut envoyé contre les Étrusques.

Presque toute l'Étrurie en armes, si nous en voulons croire Tite-Live, dont l'assertion est évidemment exagérée, assiégeait Sutrium, ville étrusque qui avait probablement fait partie de la lucumonie de Véies et était tombée entre les mains des Romains à la chute de cette grande cité (1). Les assiégés avaient fait demander du secours à Rome, mais ce secours n'était pas arrivé à temps et la garnison avait dû capituler. Elle revenait sans armes, les soldats n'ayant que le vêtement qu'ils portaient, lorsqu'ils rencontrèrent Camille

(1) A trente-deux milles de Rome, sur l'ancienne voie Cassia, s'élève encore aujourd'hui, au sommet d'une colline basaltique aux flancs abruptes, la petite ville de Sutri, qui occupe l'emplacement de la vieille ville étrusque. Son enceinte, parfaitement déterminée par le contour du plateau qui couronne la colline, est trop restreinte pour lui avoir permis jamais de s'élever au rang d'une des cités prépondérantes de l'Étrurie centrale. En effet, son nom n'est pas prononcé avant la prise de Véies, et nous avons quelques raisons de supposer qu'elle appartenait, comme Nepete, à cette lucumonie. Si Tite-Live ne le dit pas d'une manière positive, il les nomme ensemble comme faisant partie d'un même territoire. C'est ainsi, par exemple, que les habitants de Capoue, ayant été exilés sur la rive droite du Tibre, à la suite de la seconde guerre punique, ne purent devenir propriétaires que dans la campagne de Véies, de Sutrium ou de Nepete : « nisi in Veiente, aut Sutrino, Nepesinove agro. » (L. XXVI, c. 34.) La position de Sutrium et de Nepete, au pied du mont *Cimino*, qui devint la barrière de l'Étrurie centrale après la soumission des Véiens, justifie l'expression de l'annaliste de Padoue quand il appelle ces deux villes *claustra portæque Etruriæ* (VI, 9; IX, 32); et nous devons croire que leur importance comme point stratégique avait été promptement reconnue. Dès l'an 371, d'après Velléius Paterculus (I, 14), Sutrium devint colonie latine; mais elle avait été probablement occupée par une garnison romaine immédiatement après la chute de Véies, puisqu'à l'époque où nous voici arrivés (an de Rome 365), elle était déjà sous la domination des Romains, et

à la tête de l'armée romaine. Il avait battu les Volsques et le sénat l'avait averti en hâte du danger où se trouvait Sutrium. A la vue de cette troupe désolée, il fait déposer les bagages, ordonne aux siens de n'emporter que quelques provisions de bouche (1) et les amène par une marche forcée jusqu'aux portes de la ville. Les Étrusques, enivrés de leur victoire, ne s'occupaient que de pillage. Les portes étaient ouvertes, pas un poste ne gardait les remparts. Aussi Sutrium, pris le matin par les Toscans, était-il repris

---

formait un des plus puissants boulevards de la république. Non-seulement Étienne de Byzance déclare Sutrium d'origine toscane (s. v. Σούτριον), mais des vestiges d'anciennes murailles étrusques, de nombreux hypogées creusés dans les rochers environnants, témoignent encore aujourd'hui de ses droits à ce titre. Quant au bel amphithéâtre entièrement évidé dans le roc, dont les gradins ombragés d'arbres séculaires forment une des ruines les plus imposantes et les plus pittoresques d'une contrée si fertile en souvenirs, on l'attribue généralement au siècle d'Auguste (Nibby, *Analisi*, t. III, p. 142). Il s'est trouvé, toutefois, des archéologues qui, s'appuyant sur l'origine étrusque des combats de gladiateurs (voy. *Athénée*, IV, XIII, p. 153, éd. Casaub.), font remonter à une époque bien antérieure l'existence d'un tel monument trouvé en pleine Étrurie (Dennis, *Cemeteries of Etr.*, t. I, p. 94-97).

(1) L'explication du proverbe latin : *Sutrium quasi eant*, employé par Plaute dans le vers suivant : *Cibo cum suo quiqui facito uti veniant, quasi eant Sutrium* (*Casina*, act. III, sc. I, v. 9-10), paraît empruntée à ce fait d'armes. Voici, du reste, l'explication qu'en donne Festus : « Gallico tumultu quondam edictum est legiones Sutrii ut præsto essent cum cibo suo, quod usurpari cœptum est in iis qui suis rebus opibusque officii id præstarent quibus deberent. » Il est probable que *Gallico tumultu* a été employé dans ce passage pour indiquer l'époque où s'est accompli le fait qui a donné lieu au proverbe, c'est-à-dire le temps de la grande invasion des Gaulois.

par les Romains avant le coucher du soleil (1). On n'épargna que ceux qui jetèrent leurs armes et se livrèrent à discrétion : ils furent réservés pour le triomphe de Camille, dont ils précédaient le char. On les vendit ensuite et le produit de cette vente paya aux dames romaines le prix de l'or qu'elles avaient donné pour la rançon exigée par les Gaulois. Du métal qui restait encore on fabriqua trois coupes sur lesquelles était inscrit le nom de Camille et qu'on déposa au pied de la statue de Junon dans le temple de Jupiter Capitolin (2). Par cet aveu d'une restitution faite aux dames romaines, Tite-Live ôte lui-même tout crédit à la tradition qu'il voulait nous faire accepter relativement à la défaite des Celtes par Camille et à la reprise du butin par ce dictateur.

Trois ans plus tard (an de Rome 368) l'Étrurie voulut prendre sa revanche. Les Antiates, à moitié étrusques, venaient aussi de se déclarer contre Rome.

---

(1) Une des portes de la ville a le nom de *Porta Furia*, et la tradition veut que ce soit celle par laquelle le dictateur *Furius Camillus* est entré à la tête de ses troupes. L'arcuation légèrement ogivale de cette voûte, maintenant condamnée, et la construction de la partie de muraille dans laquelle elle a été percée, rappellent beaucoup plus le moyen âge que l'époque du vainqueur de Brennus. Cf. Nibby, qui croit à l'antiquité de cette porte (*Anal.*, t. III, p. 140), et M. Dennis, qui en a parfaitement reconnu le caractère, comparativement moderne (*Cem. of. Etr.*, t. I, 92) : il en attribue l'érection au onzième siècle.

(2) Tite-Live, l. VI, c. III et IV. — Plutarque, *Vie de Camille*. — Diodore de Sicile, l. XIV, c. CXVII.

Ils étaient assiégés par Camille, alors tribun militaire, lorsqu'il se vit rappelé par le sénat. On venait d'apprendre que Nepete et Sutrium, ces deux places qui servaient de barrière à l'État romain du côté de l'Étrurie, étaient attaquées de nouveau par des forces considérables. Camille vole à leur secours : il trouve les Toscans déjà maîtres d'une partie de la ville de Sutrium, les chasse et se porte sur Nepete. Cette dernière place venait de capituler; c'était un siége à faire (1). Nepete, ville étrusque, avait conservé, sous

(1) Nepete est représentée aujourd'hui par Nepi, à trente milles de Rome, sur la grande route postale de cette ville à Ancône, à huit milles de Civita Castellana. Le site qu'elle occupe sur un plateau entouré de ravins a beaucoup de rapports avec celui de Sutri, dont elle semble avoir partagé l'importance, comme point stratégique, après la chute de Véies. Quelques vestiges de murailles antiques offrent tout l'appareil des constructions étrusques, quoique Nibby les suppose plutôt élevées par la première colonie romaine. Mais, entre l'œuvre des maîtres et celle des disciples, il est souvent difficile de se prononcer, et nous considérons les Romains comme étant disciples des Toscans en architecture militaire. Le nom de Nepete apparaît pour la première fois dans l'histoire à l'époque où nous voici arrivés. Ce n'est que plus tard, en 374, que nous voyons, dans Tite-Live, des triumvirs nommés pour y conduire une colonie; et Velléius Paterculus nous apprend même que le projet ne fut exécuté que quelques années après. Il est cependant à croire que, pour Nepete comme pour Sutrium, une prise de possession de la part des Romains précéda l'admission de la ville au nombre des colonies latines. Il semble, comme nous l'avons dit, qu'il y ait entre Sutri et Nepi une sorte de lien qui les fait paraître plusieurs fois ensemble dans les annales romaines, et nous les rattachons, avec Otfried Müller, à la grande lucumonie des Véiens. Nibby suppose que Sutrium dépendait de Véies, et Nepete de Faléries. Canina les place toutes deux sur le territoire des Falisques. Les vestiges de la ville ancienne sont beaucoup moins nombreux à Nepi qu'à Sutri, et il est

les règles sévères imposées par la garnison romaine, l'amour de sa nationalité : c'est ce que Tite-Live appelle trahison. On fit dire aux principaux habitants qu'ils eussent à se séparer des Étrusques : l'avis arrivait un peu tard, puisque ceux-ci se trouvaient déjà dans la ville. Aussi répondit-on que rien n'était plus possible en faveur de Rome, attendu que l'armée toscane gardait les remparts et les portes. Pour effrayer les récalcitrants, Camille commença par dévaster tout leur territoire, puis, comme le moyen ne réussissait pas, il donna l'assaut et s'empara de la ville. Un édit ordonna aux habitants de Nepete de mettre bas les armes et aux Romains d'épargner ceux qui auraient obéi. Quant aux Étrusques qui s'étaient emparés de la place, armés ou désarmés, ils furent égorgés sans distinction. On fit aussi périr par la hache ceux des habitants qui avaient pris parti pour la confédération (1). Telle est la justice sommaire de Rome et ses annalistes la trouvent toute naturelle. L'honneur d'être incorporé à la république doit éteindre tout sentiment de nationalité : dès que la conquête est accomplie, l'aspiration vers l'ancienne patrie ne peut germer que dans le cœur d'un traître : ce sont les historiens de Rome qui le disent.

---

particulièrement remarquable qu'on trouve très-peu d'hypogées creusés dans les parois des roches qui l'environnent.

(1) Tite-Live, VI, 9-10.

Les victoires de Camille ayant ainsi donné un point d'appui solide aux Romains sur la rive droite du Tibre, bientôt la frontière septentrionale de la république s'était étendue jusqu'au mont Ciminien (montagne de Viterbe). Toute la nouvelle région soumise aux armes romaines forma, comme nous l'avons dit, quatre nouvelles tribus, et les deux places de guerre de Sutrium et de Nepete, bientôt devenues colonies latines, protégèrent désormais toute la ligne du côté du nord. Cette fertile région, promptement occupée par des colons latins ou sabins, eut d'autant moins de peine à s'assimiler à la race des conquérants que la répression de toute tentative de révolte était plus sévère, et que d'ailleurs le contact prolongé de Rome avec l'Étrurie avait relié depuis longtemps les deux peuples par une certaine communauté d'anciens usages ou de cérémonies religieuses.

L'Étrurie toutefois résistera encore longtemps avant d'être entièrement soumise. Vers la fin du quatrième siècle, en l'an de Rome 396, les Tarquiniens qui, depuis la prise de Véies, apparaissent plus souvent sur la scène, et semblent hériter de la haine des Véiens contre Rome, avaient envahi le territoire de la république (1). Le moment était d'autant plus fa-

(1) Les deux consuls étaient C. Fabius Ambustus et C. Plautius Proculus. A l'annonce de l'arrivée des Gaulois, on nomma pour dictateur C. Sulpicius Peticus, qui prit pour maître de la cavalerie M. Valerius. Il abdiqua, après avoir repoussé les Gaulois, et les deux

vorable que les Gaulois venaient de reparaître. Sulpicius Peticus leur avait, il est vrai, fait subir un échec important, mais le consul C. Fabius Ambustus, ayant marché sans précautions contre l'armée des Tarquiniens, avait été mis en déroute et trois cents prisonniers romains furent immolés aux sombres divinités de l'Étrurie sur le forum de Tarquinies.

Deux ans plus tard (an de Rome 398), Ambustus est encore consul (1). Chargé de nouveau de la guerre d'Étrurie, il marche contre les Tarquiniens, soutenus par le soulèvement des Falisques. Ses soldats furent d'abord frappés d'épouvante à la vue des aruspices qui s'avançaient en secouant, comme les furies, des torches ardentes et des serpents. Nous avons déjà vu, lors du siége de Fidènes, l'accomplissement de ces rites superstitieux, qui semblent avoir fait partie de la tactique militaire en Étrurie, où les cérémonies de la religion se trouvaient liées à tous les actes de la vie publique. A l'apparition de ce spectacle toujours

---

consuls reprirent la direction de leurs armées respectives (Tite-Live, VII, 12 et 15).

(1) M. Fabius Ambustus était consul pour la seconde fois, ainsi que M. Papilius Lænas, son collègue. L'année précédente, an de Rome 397, sous le consulat de C. Marcius Rutilus et de Cn. Manlius, Marcius avait attaqué les Falisques, qui s'étaient alliés avec les habitants de Tarquinies; mais ils se réfugièrent à l'abri de leurs fortes murailles, derrière lesquelles le consul n'osa pas les attaquer, et la campagne fut sans résultat. La soumission des habitants de Faléries à la domination romaine, à la suite du siége entrepris par Camille, n'avait pas duré longtemps.

étrange à leurs yeux, les légionnaires se sont rejetés en désordre dans leurs retranchements. Mais le consul raille ses soldats et les ramène au combat. Cette fois les torches qui brillent, les serpents qui s'agitent, n'arrêtent plus les Romains. Attaquées corps à corps, les lignes ennemies sont rompues. Les légionnaires retournent à Rome en vainqueurs, se moquant, dans leurs plaisanteries soldatesques, des artifices puérils de l'ennemi et de leur propre frayeur (1).

Que font les autres lucumonies cependant? Bientôt elles se soulèvent de toutes parts : *omne nomen etruscum*, dit encore l'annaliste, exagération ordinaire dans son récit, lorsque plus d'une ou deux cités prennent part à la lutte. Contre ce déploiement de forces, Rome crée un dictateur, C. Marcius Rutilus, le premier plébéien qui ait été investi de ces importantes fonctions(2). Il part de la ville et d'une rive du Tibre à l'autre, transportant son armée sur des bateaux partout où

(1) Nous retrouvons chez la race celtique les mêmes superstitions qui furent pratiquées par les Étrusques dans cette occasion. Lorsque Suetonius Paulinus, légat de la Grande-Bretagne sous le règne de Claude, voulut attaquer, dans la mer d'Irlande, sur les côtes du pays de Galles, les Bretons insoumis, il trouva le rivage bordé d'ennemis en armes au milieu desquels ne cessaient de courir des femmes telles qu'on peint les furies, dans un appareil funèbre, les cheveux épars, des torches à la main : « *intercursantibus feminis, in modum furiarum, quæ veste ferali, crinibus dejectis, faces præferebant.* » Des druides, les mains levées vers le ciel, faisaient entendre des imprécations contre les agresseurs (Tacite, *Ann.*, l. XIV, c. xxx).

(2) An de Rome 398 (av. J.-C. 356), C. Marcius Rutilus prit pour maître de la cavalerie C. Plautius Proculus.

l'attirait la marche de l'ennemi, il parvient à exterminer les bandes nombreuses répandues dans la campagne. Nous voyons ainsi que, quarante ans après la prise de Véies, les Étrusques passaient encore sur la rive gauche du fleuve et apparaissaient en armes dans les plaines du Latium. Non-seulement les partis qui s'étaient dispersés en vue du pillage sont défaits, mais le camp des Étrusques est attaqué à l'improviste. On leur fait huit mille prisonniers, et le dictateur plébéien revient triompher par la volonté du peuple sans l'aveu du sénat.

Après deux années écoulées (an de Rome 400) (1), ce sont encore les Tarquiniens qui reprennent la lutte et de nouveau ils sont vaincus. A la suite d'une bataille sanglante on choisit parmi les prisonniers trois cent cinquante-huit des plus nobles citoyens de Tarquinies qui furent envoyés à Rome : le reste fut exterminé. Quant aux captifs réservés pour le triomphe, leur sort ne devait pas être plus doux. Tous furent conduits au milieu du forum, battus de verges et frappés de la hache. Détestables représailles, qui ne laissent aux Romains aucune supériorité morale sur leurs ennemis!

Le territoire des Cérites séparait les Tarquiniens des bords du Tibre vers lequel se dirigeaient le plus

(1) Avant J.-C. 354, sous le consulat de M. Fabius Ambustus, consul pour la troisième fois, et de T. Quinctius Capitolinus.

souvent leurs expéditions entreprises dans le but d'entraver le commerce maritime des Romains. Ainsi placés entre deux ennemis acharnés, les habitants de Cære, malgré leurs antécédents favorables à la cause de la république, ne pouvaient éviter toujours de prendre parti dans la guerre. On apprit à Rome qu'à la suite de pillages commis près du port d'Ostie par les Tarquiniens, le butin avait été transporté sur les terres des Cérites et que la jeunesse du pays s'était mêlée au pillage. La guerre est aussitôt déclarée et Cære en conçoit un effroi mortel. Nul ne pense à prendre les armes et à faire quelque résistance. On maudit les Tarquiniens, qui ont conseillé la défection, et l'on envoie à Rome des députés pour demander grâce. Nous avons dans leur discours une preuve nouvelle des anciennes relations de bon voisinage qui existaient depuis si longtemps entre Rome et Cære. Nous y trouvons la confirmation de l'opinion que nous avons déjà manifestée à l'occasion des relations maritimes de la république avec les colonies grecques ou les autres puissances italiotes. Évidemment il y avait longtemps que Rome avait détaché de la confédération, à son profit, la population des Cérites et les employait comme agents dans la plupart de ses relations extérieures. Quoi qu'il en soit, les ressentiments s'apaisèrent, la harangue avait été humble : on avait encore besoin d'ailleurs de la marine de Cære. On lui accorda une trêve de cent années. Nous voilà bien loin de Porsenna,

campant sur le Janicule et imposant aux Romains l'obligation de changer leurs armes en socs de charrue.

L'année suivante la fausse annonce d'une coalition des douze cités (car il paraît que ce nombre fatidique était complété par l'adjonction d'une cité nouvelle à la chute de quelqu'une des lucumonies) servit de prétexte pour nommer un dictateur. Mais les Romains ne trouvèrent même plus cette fois de Tarquiniens ou de Falisques à combattre. Ils firent la guerre aux campagnes plus qu'aux hommes, brûlant et dévastant tout ce qui se trouvait sur leur passage (1). Étrange abus de la force! Comment compter sur des traités obtenus par de pareils moyens et se fier à la paix qu'on doit au sentiment de l'impuissance ou à l'impossibilité de se venger! C'est pourtant cette politique implacable qui acheminait Rome à la conquête du monde. « La destruction des campagnes, comme un mal rongeur qui les épuisait peu à peu, — et l'annaliste s'en vante, — dompta l'opiniâtreté des deux peuples : ils demandèrent une trêve de quarante années et l'obtinrent (2). »

---

(1) *Cum agris magis quam cum hominibus, urendo populandoque, gesserunt bella* (T.-Liv., VII, 22). Ce n'était plus le dictateur qui fut chargé de cette triste expédition, mais les deux consuls qui lui avaient succédé, C. Sulpicius Peticus, consul pour la cinquième fois, et T. Quinctius Pennus Capitolinus Crispinus, pour la seconde (an de Rome 403). Ce dernier avait marché contre les Falisques, et Sulpicius contre les Tarquiniens.

(2) T.-Liv., *loc. cit.*

§ II.

Voilà donc les cités de la confédération tombant les unes après les autres, et lorsque celles qui avaient conservé leur indépendance, frappées du péril, se réuniront enfin dans une résistance commune, il sera trop tard. Des dissensions intérieures peuvent jusqu'à un certain point expliquer l'indifférence égoïste d'une même race, perdant ainsi partiellement sa nationalité, mais nous savons de plus que l'Étrurie se trouvait pressée de tous les côtés à la fois : c'est là sa seule excuse.

L'invasion des Celtes avait brisé, ainsi que nous l'avons vu, la confédération des cités circumpadanes. Entre les Alpes et l'Apennin jusqu'à la frontière septentrionale des Abruzzes ou tout au moins jusqu'au cap d'Ancône, les Celtes sont devenus la nation dominante. A eux appartiennent désormais les plaines les plus riches, les plus abondants pâturages. Ils retournent souvent dans le Latium et plus d'une fois encore menacent Rome d'un nouvel assaut. En 387 Camille les défait à Albe, dernière victoire du destructeur de Véies qui avait été six fois tribun militaire avec les pouvoirs consulaires, cinq fois dictateur et quatre fois était monté en triomphateur au Capitole. En 393 ils viennent camper au pont de l'Anio, puis se dirigent vers la Campanie. L'année suivante, à leur

retour de l'Italie méridionale, le dictateur Q. Servilius Ahala doit encore les combattre sous les murs de Rome, en face de la porte Colline. En 396 Sulpicius Peticus leur fait éprouver une complète défaite. En 404 ils passent l'automne campés sur le mont Albain, puis, descendns de la montagne d'où les chassent les neiges de l'hiver, ils errent dans les plaines et sur les côtes maritimes qu'ils dévastent. La mer était alors infestée par les flottes des colonies grecques qui désolaient les rivages d'Antium et l'embouchure du Tibre, car la suprématie maritime des Étrusques était brisée : la Grèce prenait sa revanche sur les pirates tyrrhéniens. Tantôt les corsaires de la mer et ceux du continent s'entendent pour piller, tantôt ils en viennent aux mains, jusqu'à ce que Furius Camillus chasse, l'année suivante (405), ces hordes errantes et les renvoie dans les plaines du Pô.

Refoulés par leurs invasions successives, quelques débris de la population étrusque se sont réfugiés dans les vallées les plus inaccessibles du Tyrol et des Grisons, l'ancienne Rhétie, dont les Rasènes sont peut-être sortis autrefois. Des monuments appartenant évidemment à la civilisation de l'Étrurie s'y retrouvent encore (1). Repoussés à leur tour par les Celtes, les

(1) « Galli... sedibus Tuscos expulerunt. Tusci quoque duce Rhæto, avitis sedibus amissis, Alpes occupavere, et ex nomine ducis gentes Rhætorum condiderunt. » (Justin, l. XX, 5.) Pline exprime la même opinion : « Rhætos Tuscorum prolem arbitrantur, a Gallis

Ligures ont réagi sur les frontières septentrionales de l'Étrurie, à l'occident des Apennins. Les Toscans ont perdu, par cette nouvelle invasion, tout le territoire qu'ils occupaient de Luni à Pise, des bords de la Macra aux rives de l'Arno.

Nous pouvons donc nous représenter à cette époque l'Italie, depuis les Alpes jusqu'au Tibre, comme occupée par quatre races principales. L'Étrurie est pour ainsi dire réduite aux limites qui marquent aujourd'hui les frontières de la Toscane, bien qu'elle ait encore plusieurs établissements au nord des Apennins. Mantoue, protégée par sa position insulaire, reste étrusque de race jusque sous l'empire. Atria et Spina, vers les embouchures du Pô, gardent aussi leur caractère tyrrhénien, leur marine, leur commerce, leur influence. La description des côtes de l'Adriatique

---

pulsos, duce Rhæto. » (*H. N.*, III, 24.) Cf. Fréret et Niebuhr, qui font sortir les Étrusques, sous le nom de Rasènes, des vallées de la Rhétie. Quant à Tite-Live, il déclare que les Toscans, descendus des Apennins, se sont étendus jusqu'aux Alpes, et même jusqu'en Rhétie, sans exprimer l'opinion que ce soit précisément l'invasion gauloise qui les ait ainsi repoussés dans les montagnes (voyez l. V, c. XXXIII, et notre troisième chapitre, t. I, p. 210). Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans plusieurs vallées du Tyrol, jusqu'au nord du Brenner, sur la route de Trente à Inspruck, ainsi que dans la Styrie, on a exhumé à plusieurs reprises des monuments céramographiques ou des bronzes rappelant l'Étrurie par le galbe, la couleur ou la forme des caractères. (Voy. Giovanelli, *Pensieri intorno ai Rezi ed una iscrizione Rezio-Etrusca*, Trento, 1844. — Cf. *le Antichità Rezio-Etrusche scoperte presso Matrai*, Trento, 1845; — Micali, *Mon. inéd.*, p. 331 et sqq., tav. LIII, et Dennis, *Cemet. of Etr.*, t. I, p. XXXIV et XXXV.)

publiée dans l'antiquité sous le nom de Scylax (1), et qui remonte environ vers l'an de Rome 418, appelle tout le territoire de ces deux villes une terre étrusque. Cela seul suffit à nous expliquer comment il se fait que les corsaires tyrrhéniens aient rendu la navigation si dangereuse dans l'Adriatique jusqu'au cinquième siècle de Rome et comment Athènes, ainsi que le prouve un document récemment découvert (2) ait résolu, vers l'an 429, d'établir une colonie dans

---

(1) Voy. *Geographi minores*, t. I, p. 25, éd. Did.

(2) Quelques fragments de tables de marbre, sur lesquels sont gravées des espèces de comptes rendus des intendants de l'arsenal (ἐπιμεληταὶ τῶν νεωρίων), ont été découverts au Pirée, en 1834 ou 1835. Parmi ces fragments, un décret ordonne que les triérarques aient à veiller à l'armement de leurs bâtiments, qui auront à prendre la mer au commencement du mois de Munychion, dans le but d'aller fonder un établissement sur les côtes de l'Adriatique, « afin que le peuple des Athéniens y ait en tout temps ses emporium et ses convois de blé, et qu'y ayant formé un arsenal, il ait ainsi un rempart contre les Tyrrhéniens; que le chef de l'expédition, Miltiade, et les colons puissent naviguer dans l'Adriatique, comme dans une mer qui leur appartienne, et que, Grecs ou Barbares, tous ceux qui y entreront se trouvent en sûreté sous la protection d'Athènes. » — Ὅπως δ' ἂν ὑπάρχῃ τῷ δήμῳ εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον ἐμπόρια καὶ σιτοπόμπια, καὶ ναυστάθμου οἰκείου κατασκευασθέντος ὑπάρχῃ φυλακὴ ἐπὶ Τυῤῥηνοὺς καὶ Μιλτιάδης ὁ οἰκιστὴς καὶ οἱ ἔποικοι ἔχωσι χρῆσθαι οἰκείῳ τῷ Ἀδριατικῷ καὶ τῶν Ἑλλήνων τε καὶ Βαρβάρων οἱ εἰσπλέοντες εἰς τὴν θάλατταν ἥκόντες τε εἰσπλέωσιν εἰς αὐτὴν πλησίον τὸ Ἀθηναίων φρούριον ἔχοντες καὶ τὰ ἄλλα..... εἰδότες ὅτι..... (Voy. *Bull. dell' Ist.*, 1836, p. 132 et suiv.) Il ressort du texte des fragments retrouvés que l'expédition devait avoir lieu sous l'archontat d'Antiklès, dans la quatrième année de la 113e olympiade, c'est-à-dire en l'an de Rome 429 (av. J.-C. 325), époque à laquelle Démétrius de Phalère devint maître du gouvernement à Athènes, et qui concorde avec le temps où Dinarque dut y prononcer le discours que Denys intitule : Τυῤῥηνικὸς λόγος (Περὶ Δεινάρχου τοῦ ῥήτορος, p. 652, éd. de Leipzig, 1775).

ces parages pour protéger les navigateurs hellènes contre les corsaires de l'Étrurie.

Les Insubres et les Cénomans, au nord de la vallée du Pô, les Boïens au sud, les Sénones entre le Ronco et Ancône, représentent la race celtique. Mais le caractère de leur établissement a quelque chose d'incertain et d'incomplet qui ne permet pas à leur domination de jeter de profondes racines dans le sol. Toujours prêts pour la guerre ou les invasions, ils semblent aussi toujours prêts pour le départ (1). Les

(1) Polybe nous a laissé un tableau intéressant d'un pays qu'il avait parcouru sans doute, et nous apprenons de lui ce qu'était devenue l'Étrurie circumpadane entre les mains des Celtes : « Toute cette race, dit-il, habite des bourgs sans murailles. Privés de meubles, couchant sur l'herbe ou sur la paille, les Celtes ne se nourrissent que de viande. Sans doute, ils cultivent quelque peu la terre; mais ils s'adonnent surtout aux expéditions militaires : ils n'ont pas d'autre science ou d'autre industrie. De l'or et du bétail, voilà leurs seules richesses; car elles peuvent se transporter facilement, selon les hasards de leur vie aventureuse. » Et cependant le pays était admirable de fertilité : « On y recueille, ajoute ailleurs Polybe, une si grande abondance de grains, quand on cultive la terre, que nous avons vu la mesure de froment (médimne de Sicile) à quatre oboles, et celle d'orge à moitié de ce prix. La mesure de vin s'échange contre une égale mesure d'orge. Le millet y croît en abondance. De nombreux bouquets de chênes répandus dans la campagne donnent du gland en si grande quantité que, bien qu'on fasse un grand usage de la viande de porc en Italie, soit pour la nourriture du peuple, soit pour l'approvisionnement des armées, ce sont les plaines du Pô qui en produisent la plus grande partie. Enfin les nécessités de la vie se trouvent là à un prix si modéré que les voyageurs, en descendant dans les hôtelleries, n'offrent pas un prix separé pour chaque objet de consommation, mais payent leur écot par tête; et il arrive souvent qu'ils en sont quittes pour une semisse, c'est-à-dire pour la quatrième partie d'une obole : rarement on exige davantage. » (L. II,

Sénones sont peut-être celle de leurs tribus qui s'assimile davantage le fond de population étrusque et ombrienne restée dans le pays. Le territoire qu'ils occupent est appelé de préférence la terre des Gaulois, *ager gallicus*. Quant aux vallées enchevêtrées de l'Apennin, elles sont occupées par la race ombrienne dans l'Italie centrale, par celle des Ligures dans l'Italie du nord. Tenons encore compte des Vénètes : ils ne sont point soumis par les Celtes et gardent leur indépendance dans les terres marécageuses qu'ils occupent vers le fond de l'Adriatique.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau et de se reporter aux aptitudes des races différentes qui se sont ainsi partagé la péninsule depuis les Alpes jus-

---

c. 17 et 15.) — Quelques traits de cette description sont encore à l'usage des temps modernes : non pas, peut-être, le désintéressement des aubergistes, mais l'admirable fertilité du pays et l'abondance de tous les produits nécessaires à une vie large et facile. Bien que les bouquets de chênes disparaissent chaque jour pour faire place nette à la charrue, il en reste assez sur les premières pentes de l'Apennin pour que l'élève des porcs soit une des industries agricoles les plus prospères du pays; et Felsina, l'ancienne capitale de l'Étrurie circumpadane, envoie encore aujourd'hui, sous le nom de mortadelle ou saucisson de Bologne, ses produits culinaires, non-seulement dans toute l'Italie, mais dans l'Europe entière. L'usage d'immoler des porcs remontait à la plus haute antiquité en Étrurie. Nous lisons dans Varron que la tradition en faisait retrouver des vestiges dans les cérémonies du mariage des rois étrusques et des lucumons: *Absuillo enim genere pecoris immolandi initium primum sumptum videtur, cujus vestigia quod nuptiarum initio antiqui reges ac sublimes viri in Hetruria, conjunctione nuptiali, nova nupta et novus maritus primum porcum immolant* (*De Re rust.*, l. II, c. IV, § 4).

qu'au Tibre, pour comprendre que le caractère étrusque reste encore plus ou moins empreint dans ces contrées malgré la décadence des villes confédérées. Cette race porte seule en elle le germe de civilisation qu'elle développe et perfectionne depuis longtemps au contact de la Grèce. Elle réagit sur les vainqueurs par cette profonde intelligence des sciences utiles, ce sentiment des arts qu'elle seule représente alors dans toute cette partie de l'Italie. C'est elle qui fabrique, qui construit, qui navigue ; les métaux précieux emportés de Rome par les Gaulois sont façonnés par des artistes étrusques qui en frappent les monnaies où nos sauvages ancêtres se reconnaissent à leurs cheveux hérissés, à leur col orné du *torques*, et qui figurent parmi les plus précieuses séries de la numismatique péninsulaire.

§ III.

Pendant les quarante années de trêve accordées à l'Étrurie, Rome a porté tous ses efforts vers l'Italie méridionale. Capoue, enlevée aux Étrusques, conserve encore le luxe qu'elle doit à ses premiers maîtres, et les belliqueux Samnites, devenus ses dominateurs, augmentent sa renommée militaire. La cavalerie campanienne, dont l'élément tyrrhénien forme probablement le fond, égale en réputation les fantassins du Latium. Les colonies grecques de la Sicile la prennent

à leur solde, et nous en trouvons comme mercenaires jusque dans les guerres du Péloponnèse. Cependant le luxe et la sensualité des Toscans restés dans le pays se joint à l'influence des douces brises de la Campanie pour énerver les nouveaux conquérants. Lorsque leurs frères des montagnes viennent leur disputer la possession de ces plaines où la vie est si douce, ils ne se sentent plus la force de se défendre, implorent le secours de Rome et se donnent à elle. Pour la première fois les Romains sortent des campagnes agrestes du Latium et connaissent enfin ces délices des contrées méridionales où l'élégance de la Grèce, la vie somptueuse des Étrusques, se joignent au charme du climat. La première armée romaine ne peut y résister. Les légions complotent de se séparer de la mère patrie, et c'est par de larges concessions que Rome échappe au danger de se voir ainsi brisée dans son premier essor. Les concessions en appellent d'autres: c'est un fait ordinaire dans la politique des peuples ou des gouvernements. Celles qu'on venait d'accorder éveillèrent les prétentions des cités latines : elles s'unirent aux Campaniens et voulurent exiger que l'un des consuls, ainsi que la moitié du sénat, fussent pris parmi les Latins. Plutôt que de céder, Rome s'unit, de son côté, aux rudes montagnards des Abruzzes et de la Pouille; les Marses, les Péligniens, qu'elle entraîna par l'appât du pillage, la suivirent dans la Campanie. On livra près du Vésuve une bataille

acharnée où les Romains furent vainqueurs. Le Latium et Capoue furent punis par la perte d'une partie de leurs territoires. Les terres en furent distribuées aux Romains par lots de deux arpents. On excepta de la peine les cavaliers campaniens qui n'avaient pas pris part à la défection. On leur donna même le droit de cité, et l'on imposa de plus aux habitants l'obligation de payer par an à chacun d'eux (ils étaient seize cents) un tribut de quatre cent cinquante deniers. Ne pourrait-on pas induire de ce passage de Tite-Live (1) que la cavalerie campanienne était restée composée en partie d'individus appartenant à la race étrusque, ainsi que nous le préjugions tout à l'heure? Cette race avait évidemment alors, dans le midi de la péninsule, moins de rancune contre Rome que contre les Samnites qui, par la conquête de la Campanie et le cruel massacre de Vulturnum, avaient brisé la confédération méridionale.

Bientôt nous trouvons dans les annales romaines le souvenir d'un nouveau coup porté à la puissance maritime de l'Étrurie. La cité volsque d'Antium, où la marine étrusque avait toujours été dominante, reçut de Rome une colonie. On accorda aux Antiates la permission de s'y faire inscrire, mais on retira de leurs ports les vaisseaux de grande dimension et l'on interdit toute navigation aux habitants. Quant aux

(1) L. VIII, c. XI.

galères dont s'emparait ainsi la république, une partie fut conduite dans les arsenaux de Rome, l'autre fut brûlée, celle probablement qui se composait de bâtiments d'un tonnage trop élevé pour remonter le Tibre (1). On en conserva seulement les éperons, dont on orna la tribune aux harangues, élevée dans le Forum : c'est depuis lors qu'elle prit le nom de *rostra*.

Ainsi se trouvent détruites au profit de Rome les anciennes nationalités du Latium et de la Campanie. Ces nouvelles conquêtes de la république furent-elles avantageuses aux pays qui les subirent, on a peine à le croire. Dès lors commence au contraire cette

---

(1) Même après sa soumission aux Romains et le traitement sévère qu'elle avait dû subir, la ville d'Antium s'unissait encore, dit Strabon, aux pirates tyrrhéniens : Καὶ πρότερον δὲ ναῦς ἐκέκτηντο καὶ ἐκκνώνουν τῶν λῃστηρίων τοῖς Τυῤῥηνοῖς, καίπερ ἤδη Ῥωμαίοις ὑπακούοντες (l. V, c. III, § 5, p. 193, éd. Did.). Cette conquête de la ville d'Antium, rapportée par Tite-Live à l'année 416, semble étrange et excite quelque suspicion alors que, selon le même historien, les Antiates s'étaient déjà donnés à Rome en 377 : *Antiates urbem agrosque Romanis dedunt* (l. VI, c. XXXIII). Ce n'est pas, du reste, la seule répétition qu'on trouve dans le récit de la première guerre samnite et le seul doute qu'il éveille. Toute cette partie des annales, qui n'entre dans notre histoire de l'Étrurie que bien subsidiairement, a été jugée sévèrement par M. Mommsen. Il en fait ressortir les invraisemblances et suppose, avec beaucoup de probabilité, qu'elle trahit une autre main ou des sources moins pures que les narrations plus dignes de foi dues à l'annaliste de Padoue. Elle aura été empruntée à quelqu'un de ces récits poétiques et légendaires, espèces de chansons de gestes, où les exploits de quelque grand capitaine sont mis en relief, et où le fond historique est chargé d'ornements dus à l'imagination du peuple ainsi qu'à son enthousiasme pour les héros de son choix. (Voy. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. I, p. 328 et suiv.)

lente dépopulation du Latium maritime et des côtes de la Campanie qui nous frappe encore aujourd'hui lorsque nous voyons de fertiles campagnes devenues le foyer de la *malaria*. Avec la vie politique se retire aussi la vie industrielle; le pays perd son activité propre et ses richesses; les fleuves ou les canaux, creusés, entretenus par le génie éminemment pratique de l'Étrurie, dont l'influence s'était fait sentir dans tous ces parages, se comblent peu à peu. Le port d'Antium ne sera bientôt plus qu'une plage déserte, puisqu'on lui a enlevé les vaisseaux qui entretenaient son commerce. Le pays des Volsques deviendra plus tard la vaste solitude des marais Pontins que le voyageur se hâtera de traverser pour échapper à l'influence maligne de ses miasmes délétères.

Rome est loin toutefois d'en avoir fini avec la race guerrière du Samnium. Les Campaniens samnites sont vaincus, les Samnites de la montagne sont prêts pour le combat, et les légions romaines passeront, avant de les vaincre, sous les Fourches Caudines. Dans cette lutte terrible, Rome se montrera ce qu'elle est souvent, sans foi et sans justice. On connaît la satisfaction dérisoire donnée aux Samnites par les Romains après le grand échec qui a fait passer leurs soldats sous le joug. Les consuls ont promis la paix (an 433): Rome trompera les dieux garants de sa promesse. Elle livre les consuls aux Samnites : « Puisque

« ces hommes, dit le fécial, ont osé, sans la participa-
« tion du peuple romain, répondre de la paix, et qu'ils
« ont ainsi manqué à leur devoir, je les remets entre
« vos mains, *ils sont à vous.* » Comme le fécial achevait ces mots, le consul Sp. Posthumius Albinus, dont les bras sont liés, le frappe fortement d'un coup de genou : « J'appartiens maintenant au peuple sam-
« nite, s'écrie-t-il, je suis un citoyen samnite. Le fé-
« cial est un ambassadeur romain, le droit des gens
« vient d'être violé en sa personne ; les Romains ont
« désormais le droit de recommencer la guerre. » Triste comédie ; d'autant plus triste que les dieux semblent donner raison au parjure. L'armée du Samnium doit à son tour passer sous le joug : l'équité et la bonne foi y passeront avec elle.

Vaincus par le sort et par l'injustice, ne pouvant plus trouver aucun secours auprès des Campaniens qui tremblent sous la verge de fer de la domination romaine, les Samnites se tournent vers l'Étrurie : cette fois les États du centre se décident à prendre part à la lutte. Trop longtemps ils ont laissé les cités voisines du Tibre résister seules aux légions romaines, mais Cære, Véies, Tarquinies, Faléries, Capène, Sutrium, Nepete, les boulevards de la confédération, sont tombées. Les lucumons de Clusium, de Pérouse, de Rosellæ, de Vulsinies, de Volaterræ, entendent enfin, derrière leurs épaisses murailles, le bruit du danger qui s'approche. On se lève pour un tardif effort, et

nous retrouvons, en 443 (1), les troupes de la confédération, à l'exception des Arrétins, autour de Sutrium, cette clef de l'Étrurie, devenue colonie des Romains. Le consul Q. Æmilius Barbula se porta au secours de la ville assiégée. A l'arrivée des légions qui vinrent placer leur camp au pied des remparts, les Étrusques délibérèrent s'ils pousseraient la guerre avec vigueur ou s'ils chercheraient à traîner en longueur les opérations du siége. Les lucumons, assemblés en conseil, se décidèrent pour le parti le plus énergique. On offrit la bataille, les Romains l'acceptèrent. Elle fut sanglante et les Étrusques s'y compor-

---

(1) Av. J.-C. 311. C. Junius Bubulcus Brutus était consul pour la troisième fois, et Q. Æmilius Barbula pour la seconde. Le soulèvement des Étrusques se préparait de longue main : déjà, l'année précédente (442), on avait nommé un dictateur, dans la prévision d'une guerre contre l'Étrurie, qui, après la guerre des Gaulois, était la plus redoutée des Romains, dit Tite-Live : « Nec erat ea tempestate gens alia cujus secundum Gallicos tumultus arma terribiliora essent. » (L. IX, c. 29.) Si l'on s'en rapportait au texte de Tite-Live, tel qu'il nous est parvenu, le dictateur nommé en cette occasion aurait été C. Junius Bubulcus : « P. Decius qui graviter æger Romæ restiterat, auctore senatu, dictatorem C. Junium Bubulcum dixit; » mais il est évident qu'il y a erreur et qu'une ligne a été supprimée par la faute de quelque copiste. On devait lire, dans le texte original : « P. Decius..... dictatorem C. Sulpicium Longum creavit qui magistrum equitum C. Julium Bubulcum dixit. » Tite-Live, en effet, a l'habitude constante d'indiquer quel fut le maître de la cavalerie, quand il parle de la nomination d'un dictateur; et nous savons, d'autre part, grâce à un fragment conservé des Fastes capitolins, quel fut, cette année, le nom du général porté à la dictature. On lit dans ce fragment (*Corpus Inscr. latin.*, t. I, p. 432) :

C. SVLPICIVS. SER. F. Q. N. LONGVS. DICT REI. GERVND. CAVSSA
C. IVNIVS. C. F. C. N. BVBVLCVS. BRVTVS. MAG. EQ.

tèrent avec le plus grand courage. L'annaliste romain rend témoignage à leur valeur (1) : ce fut seulement après le coucher du soleil qu'on sonna la retraite et chacun retourna dans ses retranchements. Les deux armées étaient tellement affaiblies qu'elles n'en sortirent plus pendant le reste de la campagne. Les Étrusques avaient perdu toute leur première ligne, les troupes qui restaient suffisaient à peine à la défense du camp. Les Romains avaient eu tant de blessés qu'on perdit plus de monde après la bataille qu'on n'en avait perdu pendant le combat.

Q. Fabius Maximus Rullianus, consul l'année suivante (an de Rome 444) (2), ouvre encore la campagne sous les murs de Sutrium : preuve évidente que les lucumons n'ont pas levé le siége ou ont pu le renouveler sans obstacle. La dernière victoire des Romains peut donc figurer à côté de tant d'autres triomphes à la suite desquels Rome se débat pendant plus d'un siècle sur un territoire qui s'étend à peine à quelques milles de ses murailles. L'armée d'Étrurie avait reçu des renforts et Fabius se trouva en face de troupes plus nombreuses que les siennes. Ce nombre même fut une des causes de leur défaite, en leur ins-

---

(1) « Nullo unquam prœlio fugæ minus nec plus cædis fuisset, ni obstinatos mori Tuscos nox texisset ; ita ut victores prius quam victi pugnandi finem facerent. » (L. IX, c. 32.)

(2) Il eut pour collègue C. Marcius Rutilus, qui fut plus tard surnommé Censorinus.

pirant trop de confiance. Elles refusèrent d'employer leurs armes de trait, et, tirant l'épée, attaquèrent l'ennemi corps à corps. Fabius s'était placé sur les collines rocheuses qui bordent la plaine; le terrain qu'il occupait était semé de pierres que ses soldats lancèrent sur les assaillants. Cette grêle de projectiles les troubla, ils hésitèrent, car, à la distance où ils étaient encore, piques et épées restaient inutiles. Cependant la cavalerie romaine, qui avait traversé obliquement la plaine, les chargea avec vigueur, au moment où l'infanterie légionnaire se précipitait avec la force que lui imprimait le mouvement accéléré d'une descente rapide. La déroute des Étrusques fut complète. Leur armée, ayant perdu plusieurs milliers de combattants, se réfugia au fond de la forêt Ciminienne. Fabius prit trente-huit étendards, s'empara du camp des Toscans et fit un butin considérable. Mais ce n'était pas assez, il voulut cette fois poursuivre les lucumons jusque dans les sites sauvages qui leur servaient d'asile.

« La forêt Ciminienne, dit Tite-Live, était alors plus impénétrable et plus effrayante que ne l'ont été de mon temps les forêts de la Germanie, et jusque-là l'amour du gain n'avait pu déterminer aucun marchand à y pénétrer (1). » Végétation dense et sauvage,

(1) L. IX, c. 36. — Florus, I, 17 : « Ciminius interim saltus in medio, ante invius, plane quasi Calidonius vel Hercynius, adeo tunc

sombres défilés, rocs de basalte aux pics dénudés, collines tourmentées, lac profond dont le sombre miroir ne réfléchit que les coulées de lave sorties autrefois du cratère qu'il occupe (1), justifiaient alors le sentiment d'effroi qu'inspirait cette barrière imposante séparant l'Étrurie centrale de la vallée du Tibre.

Les Romains hésitaient à obéir aux ordres du consul : on tint conseil. Un frère de Fabius s'offrit pour aller reconnaître les lieux et promit d'en rapporter bientôt des nouvelles certaines. Élevé à Cære, chez des hôtes de son père, il y avait reçu une éducation tout étrusque et parlait admirablement la langue du pays. Tite-Live ajoute que, d'après l'assertion de quelques auteurs, on instruisait généralement alors les jeunes Romains dans les lettres étrusques, comme on les instruisait de son temps dans les lettres grecques. Nous lisons en effet dans Valère-Maxime qu'à une époque

---

terrori erat, ut senatus consuli denuntiaret, ne tantum periculi ingredi auderet. »

(1) D'après une ancienne tradition rapportée par Ammien Marcellin (l. XVII, c. 13), une ville, nommée Saccumum, aurait été détruite par le soulèvement du volcan et abîmée dans les profondeurs du lac qu'on appelle aujourd'hui le lac de Vico. Une autre légende rapporte qu'Hercule, passant le mont Ciminien, fut prié par les habitants du pays de donner quelque preuve de sa force invincible. Il frappa aussitôt la terre d'une masse de fer qu'il tenait à la main, et l'enfonça si profondément dans le sol que personne ne pouvait l'en arracher. Lui seul put l'enlever, et de la cavité jaillit une source abondante qui forma le lac Ciminien (Servius, *ad Æn.*, VII, v. 697). Il semble qu'on ait ainsi voulu traduire sous une forme poétique le phénomène des puits artésiens.

où la république était déjà parvenue à un très-haut degré de splendeur, un sénatus-consulte confiait à chacun des peuples de l'Étrurie dix enfants des premières familles de Rome pour être instruits dans la connaissance des institutions religieuses (1).

Le frère de Fabius avait un esclave qui, ne l'ayant pas quitté pendant son séjour à Cære, parlait aussi la langue étrusque. Tous deux prennent à la hâte quelques notions générales sur la configuration du pays et sur le nom des chefs qu'ils vont rencontrer, de peur de se trahir par leur hésitation. Puis, sous le costume de bergers, armés de faux et de javelots gaulois, ils pénètrent dans la forêt qui recouvre la montagne. Ni leur déguisement, ni la connaissance de la langue ne les servit aussi bien que leur témérité même, tant il y avait alors peu d'apparence, dit l'annaliste, que des étrangers osassent s'aventurer dans la forêt Ciminienne. Ils pénétrèrent jusque chez les Camertes

(1) L. I, c. I. Cicéron dit six : « Apud majores nostros tum quum florebat imperium decrevit ut de principum filiis sex singulis Etruriæ populis in disciplinam traderentur, ne ars tanta, propter tenuitatem hominum, a religionis auctoritate abduceretur ad mercedem atque quæstum. » (*De Divin.*, l. I, § 41.) Orelli, dans l'édition savamment annotée qu'il a donnée des œuvres de Cicéron, suppose qu'il s'agit dans ce passage des fils des principaux habitants de l'Étrurie, et non d'enfants appartenant aux familles romaines. Cependant Tite-Live dit, d'une manière bien explicite, qu'il trouve, dans plusieurs sources consultées par lui, la confirmation de l'habitude où l'on avait été, à une certaine époque, d'instruire la jeunesse romaine dans les lettres étrusques : *Habeo auctores, vulgo tum romanos pueros, sicut nunc græcis, ita etruscis literis erudiri solitos* (l. IX, c. XXXVI).

Ombriens, et là le Romain, avouant sa nationalité, proposa au nom du consul un traité d'alliance entre Rome et la race ombrienne. Les Camertes promirent que, si le consul osait traverser la montagne, on lui fournirait des vivres pour trente jours et que la jeunesse du pays marcherait sous ses ordres. A peine ces nouvelles sont-elles rapportées au camp que Fabius fait partir par une route détournée les bagages et les légions. Le lendemain, au point du jour, il va se présenter, à la tête de la cavalerie qu'il a retenue, devant les postes étrusques disposés en avant de la forêt. Puis, après avoir occupé l'ennemi par de feintes attaques, il rentre dans ses retranchements pour en sortir par une autre porte. Avant la nuit il a rejoint son armée.

Le jour suivant, au lever du soleil, il occupait les sommets du mont Ciminien et découvrait pour la première fois les opulentes campagnes de l'Étrurie centrale (1). Depuis la fondation des villes confédérées, les riches cités qu'il entrevoit à l'horizon n'ont que bien rarement aperçu l'ennemi. L'agriculture, les arts, l'industrie, s'y sont développés en paix sous l'influence propre de l'Étrurie et plus encore par l'influence vivifiante qu'elle reçoit de la Grèce. Les ports, en contact avec la Hellade, sont réunis aux villes du centre par des voies de communication faciles. Elles se confondent aujourd'hui avec les vestiges des chaus-

(1) Opulenta Etruriæ arva (Tite-Live, IX, 36).

sées romaines, mais leur existence nous est prouvée par l'état de l'industrie que révèlent les souvenirs de l'histoire tout aussi bien que la découverte des monuments. D'incroyables richesses se sont accumulées dans ces lucumonies : deux mille statues peuplent les forums ou les temples de Vulsinies; Arretium a d'innombrables ateliers où se forgent des armes de choix, car elle fournira plus tard aux Romains ce qui est nécessaire à l'équipement et à la nourriture d'une armée. Clusium prodigue encore chaque jour à nos excavateurs les trésors artistiques enfouis dans ses nécropoles. Au milieu de son luxe, de ses fêtes religieuses, de ses éternels banquets, l'Étrurie prévoit-elle que les enseignes romaines qui planent pour la première fois au sommet de la forêt Ciminienne annoncent le soir de sa vie et l'avénement de ce dixième âge à la fin duquel sa nationalité doit périr?

Les légions descendent dans la plaine. Déjà maîtresses d'un grand butin, elles y rencontrent des cohortes de pâtres ou de cultivateurs armés et rassemblés à la hâte par les principaux habitants du pays; mais ces hommes rustiques ne sauraient faire une sérieuse défense : ils sont mis en déroute ou taillés en pièces. Nous n'avons pas d'autres détails sur cette première expédition des aigles romaines au-delà du Cimino, et cependant nous aurions aimé à suivre pas à pas les légions dans leur rapide excursion à travers les fertiles campagnes de l'Étrurie centrale. Plus

d'une fois nous avons parcouru, dans nos recherches, les vastes solitudes qui s'étendent de Viterbe à Toscanella ou à Corneto, et chaque fois nous avons évoqué, par la pensée, le souvenir d'une époque plus prospère pendant laquelle le pays appartenait tout entier à la race mystérieuse qui l'avait civilisé.

Quel ne dut pas être l'étonnement des soldats romains en présence de cités dont le nom ancien est perdu aujourd'hui et qui montrent encore, cependant, comme elles les montraient alors, leurs avenues de frontons et de façades sculptées dans le roc : Castel d'Asso, Bieda, Norchia, cités des morts, brillantes nécropoles inconnues aux habitudes de la vie romaine et qui précédaient ou entouraient la demeure des vivants!

Parvenues au bas du dernier contre-fort de la chaîne Ciminienne, les légions trouvent un plateau ondulé dont les fissures volcaniques offrent une grande analogie avec l'*ager Faliscus* que nous avons déjà décrit. Elles s'avancent dans la campagne alors fertile, maintenant improductive, et pénètrent dans les profondes anfractuosités où les habitants du pays se retirent à leur approche. Bientôt elles aperçoivent les rochers du ravin qui isole de toutes parts le sommet abrupte au haut duquel s'élevait une ville antique dont le nom est resté un problème, et qu'occupent maintenant les ruines pittoresques d'un château du moyen âge, castel

d'Asso (1). Tous ces rochers sont taillés en forme d'édifices. Des portes figurées, des moulures, des corniches, des entablements dont les vives arêtes resplendissent aux feux du soleil, donnent encore aujourd'hui à ce désert l'aspect fantastique d'une cité endormie par la baguette d'un des puissants magi-

---

(1) La nécropole de Castel d'Asso, à 6 milles de Viterbe, marque-t-elle l'emplacement d'un lieu appelé *Castellum Axia*, et qui n'est nommé qu'une seule fois par Cicéron dans son plaidoyer pour Cæcina (§ VII)? C'est probable. Cependant Orioli, qui d'abord avait accepté cette identité fondée sur le rapport de l'ancienne appellation avec le nom moderne (ap. Inghirami, *Mon. Etr.*, IV, p. 176), est revenu sur son opinion (*Ann. dell' Inst.*, 1833, p. 24), sous le prétexte qu'il ressort du texte de l'orateur romain que *Castellum Axia* se trouvait sur le territoire de Tarquinies (cf. le § IV et le § VII), et que le site de Castel d'Asso est trop éloigné de cette ville pour avoir fait partie de la même lucumonie. Peut-être cette observation n'est-elle pas fondée sur une juste idée de l'importance de Tarquinies, qui, à certaines époques, semble avoir donné son nom à toute la province : ainsi le lac de Bolsena, encore plus éloigné et sur les bords duquel s'élevait la ville importante de Vulsinies, est appelé par Pline *lacus Tarquiniensis* (*H. N.*, II, 95), tandis que Vitruve le place *in finibus Tarquiniensium*. Étienne de Byzance parle d'une ville d'Axia qu'il place en Italie. — Quant à Bieda, village placé à 6 milles au sud-ouest du bourg de Vetralla, son nom moderne paraît être la corruption populaire du nom de Blera, que Strabon place au nombre des centres de population sans importance (πολίχναι συχναί) qui existaient encore en Étrurie au commencement de l'empire (l. V, c. II, § 9, p. 188, éd. Did.). — Norchia est placée à peu près à la même distance de Vetralla que Bieda, mais plus à l'ouest. Cette cité ne nous est connue que par son nom moderne, à moins qu'on ne veuille y retrouver, avec Orioli (*l. c.*, p. 20), une ville du nom de Nyrtia, mentionnée par l'ancien scoliaste de Juvénal (*Sat.*, X, v. 74) comme étant la patrie de Séjan (cf. sur Norchia, Dennis, *Cem. of Etr.*, t. I, p. 246-259, et Canina, *Etr. pont. marit.*, t. I, p. 67-68, et t. II, pl. 93-94).

ciens qui figurent dans les contes de l'Orient. Nous avons compté plus de trente façades monumentales se succédant l'une à l'autre, sur une longueur d'un kilomètre, et portant au front des inscriptions étrusques, échos du passé, mais échos presque aussi difficiles à éveiller que les morts enfermés dans ces imposantes demeures. Plus loin, c'est Blera, aujourd'hui Bieda, dont les longues avenues de tombeaux rappellent, plus qu'aucune autre nécropole, peut-être, l'idée d'une véritable ville des morts. Puis Norchia, où les frontons des tombes, en forme de temples doriques, ont un caractère de grandeur si remarquable.

Le triaire sorti de l'agreste Latium, le vélite descendu des montagnes de la Sabine, voyaient sans doute avec une admiration enfantine ces somptueux édifices dont ils cherchaient l'entrée sans pouvoir la découvrir. Ils frappaient à des portes qui ne se sont jamais ouvertes, car ces tombeaux n'ont d'accès que par d'étroites issues soigneusement cachées à tous les yeux. Bientôt, sans doute, ils reconnaissaient leur erreur et n'en avaient que plus d'ardeur pour le pillage : des palais creusés pour les morts dans la paroi des rochers n'annonçaient-ils pas le luxe et la richesse qui accompagnent le goût des arts! Quant aux habitants des villes, abrités derrière leurs murailles, ils se rachetaient par un tribut de l'attaque d'un ennemi contre lequel ils ne se sentaient pas la force de se défendre. Ils donnaient leurs vases,

leurs bronzes, leur or ciselé, et Fabius, quand il revint sur ses pas, était chargé de dépouilles. En rentrant au camp, il y trouva cinq députés accompagnés de deux tribuns du peuple qui venaient lui signifier, au nom du sénat, la défense de s'engager dans la forêt Ciminienne. Heureux d'être arrivés trop tard, ils n'avaient plus qu'à retourner à Rome pour y annoncer qu'entre les riches métropoles de l'Étrurie centrale et la ville de Romulus il n'y avait plus désormais de barrières.

CHAPITRE VIII.

Première bataille du lac Vadimon. — Incertitude des documents laissés par les annalistes romains à propos de l'Étrurie. — État intérieur de la confédération : ses rapports avec les colonies grecques.

§ I.

Le passage de Fabius à travers les défilés de la forêt Ciminienne et les succès mêmes qu'il avait obtenus ranimèrent la guerre au lieu de l'éteindre. Les lucumons de l'Étrurie centrale ouvraient enfin les yeux sur le danger qui les menaçait. Assez longtemps ils avaient vécu pour la culture de leurs champs fertiles, l'échange de leurs produits, les pompes solennelles du culte, les délicatesses d'une vie sensuelle ou les conversations oisives de l'agora. Ils avaient mis à contribution toutes les nations riveraines de la Méditerranée, avaient exploité leurs mines qui renfermaient de riches métaux, avaient peuplé leurs villes de statues, leurs nécropoles du produit des arts de l'Europe ou de l'Asie, et voilà qu'un ennemi insolent venait tout à coup les troubler dans leur douce existence. Tant que le péril ne les avait pas touchés directement, ils s'étaient renfermés dans leur égoïsme. Les Cérites avaient dû consentir à servir les Romains,

Véies était tombée, Faléries s'était soumise, et l'Étrurie avait laissé faire. Cette fois il n'y avait plus d'illusion possible : il fallait combattre ou périr.

Étrusques et Ombriens rassemblèrent leurs forces et marchèrent de nouveau vers Sutrium. C'est encore sous les murs de cette colonie qu'ils furent défaits, non plus dans un combat, mais par surprise. Trois heures avant le jour, les légions romaines avaient été réveillées sans bruit, et, au moment où le sommeil est le plus profond dans les nuits d'été, comme le rapporte l'annaliste, elles avaient fondu sur l'armée confédérée, de telle sorte que, surprenant les Étrusques endormis, elles en avaient fait un affreux carnage. Tite-Live, qui ne recule jamais devant les gros chiffres quand il s'agit de la perte des ennemis du nom romain, affirme que soixante mille confédérés périrent dans ce massacre. Quelques historiens, ajoute-t-il, prétendent que ce fait mémorable se passa près de Pérouse, au-delà de la forêt Ciminienne (1), et que Rome était dans les plus grandes alarmes, parce qu'elle sentait la retraite coupée à ses légions dans le cas où elles n'eussent pas été victorieuses. Quoi qu'il en soit, la fortune de Rome l'emporta. Pérouse, Cortone, Arretium, trois villes des plus importantes dans la confédération, envoyèrent des

(1) Eam tam claram pugnam... ad Perusiam pugnatam quidam auctores sunt (Tite-Live, IX, 37).

députés pour implorer la paix et n'obtinrent qu'une trêve de trente ans (1).

Quant aux Ombriens et aux autres États de la confédération, ils continuèrent la guerre, encouragés par la diversion des Samnites. On put croire un moment que les légions romaines trouveraient auprès du lac Averne de nouvelles Fourches Caudines : mais le dictateur Papirius Cursor sauva l'armée. Puis, dans cette même année 444, si fertile en événements, si fatale à l'Étrurie, nous retrouvons les Étrusques en armes près du lac Vadimon. Prêts à tenter un suprême effort, ils s'étaient portés dans la vallée du Tibre, là où s'ouvrait un étroit passage entre les sombres défilés de la forêt Ciminienne et le fleuve, pour défendre plus efficacement cette fois contre les Romains l'entrée du territoire appartenant aux lucumonies centrales.

A trois ou quatre milles d'Orte, l'ancienne Horta, près du Tibre, on voit encore une espèce d'étang appelé *lago di Bassano*, d'après le nom d'un petit village voisin qu'on suppose avoir été le *castellum Amerinum*, sur la *via Amerina* (2). Cette eau stagnante

(1) Cf. Tite-Live, *loc. cit.*, et Diodore, l. XX, c. xxxv. Ce dernier historien a suivi les auteurs dont parle Tite-Live, et qui plaçaient à Pérouse la bataille décisive que l'auteur latin place sous les murs de Sutrium.

(2) Voy. Cluv., *Ital. ant.*, p. 551, et Cramer, *Ancient Italy*, t. I, p. 224.

fut autrefois le lac Vadimon, célèbre dans l'antiquité pour avoir vu deux fois succomber sur ses bords la fortune de l'Étrurie. Pline le Jeune nous en a laissé une curieuse description : « L'aïeul de ma femme, dit-il dans une lettre à Gallus, m'avait invité à visiter les terres qu'il possède sur le territoire d'Amérinum. On m'y a montré un lac qu'on nomme Vadimon, dont on raconte des merveilles. Il est d'une forme ronde, comme une roue, et d'une régularité parfaite dans sa circonférence : pas une anfractuosité ; il semble qu'on l'ait tracé au cordeau. Sa couleur est d'un bleu pâle, tirant sur le vert, et ses eaux, qui sentent le soufre, sont souveraines dans les fractures. Il n'est pas d'une grande étendue, quoique assez vaste pour être agité et gonflé par les vents. Ses eaux étant sacrées, on n'y aperçoit jamais un bateau ; mais, en place d'embarcations, vous y voyez flotter des îles de verdure couvertes d'herbes, de joncs et de roseaux... Quelquefois elles se joignent de manière à former une espèce de continent ; d'autres fois, les vents opposés les dispersent : souvent les plus petites suivent les plus grandes, comme des barques amarrées à des vaisseaux de haut bord. D'autres fois, grandes et petites luttent ensemble, comme si elles se livraient un combat. Il arrive que des bestiaux qui paissent sur les bords du lac entrent dans ces îles, croyant qu'elles font partie du rivage, et ne s'aperçoivent que le terrain est mouvant qu'en voyant fuir la rive jusqu'à ce que le vent les reporte

de nouveau vers la terre (1). » Ce qui reste du lac Vadimon, après dix-huit siècles, n'est plus qu'un étang marécageux, sans formes régulières, sans îles flottantes, n'ayant, pour mériter l'attention du voyageur, que le souvenir des grands événements accomplis sur ses bords. « Quiconque visitera la localité, dit M. Dennis, comprendra facilement comment il se fait que deux batailles décisives aient été livrées dans ces parages. La vallée du Tibre y forme le seul passage naturel pour pénétrer dans les plaines de l'Étrurie centrale. C'est un de ces défilés prédestinés à devenir des points stratégiques, comme les bords du lac de Trasymène. Une bande de terrain, qui n'a pas plus d'un mille de largeur, s'étend entre les derniers contreforts du Cimino et le fleuve; mais ces contreforts, plus abruptes que ceux de l'Apennin à Trasymène, sont encore maintenant couverts de bois, et faisaient autrefois partie, sans aucun doute, de la célèbre forêt ciminienne. Le consul Fabius l'avait traversée une première fois, contre l'ordre exprès du sénat : lorsqu'il dut attaquer de nouveau les Étrusques au centre de leur puissance, au lieu de franchir la montagne, il vint en contourner la base, et trouva les forces de l'Étrurie prêtes à lui en disputer le passage (2). »

Les lucumons, en cette occasion solennelle, avaient

(1) Lettres de Pline, VIII, 20.
(2) *Cem. of Etr.*, t. I, 170-171.

voulu enflammer le courage de leurs soldats par le secours des pratiques religieuses. Tous les combattants s'unirent par la loi sacrée de fraternité qui dévouait les fuyards aux dieux infernaux. Chacun se choisissait un frère d'armes, et tous, se surveillant les uns les autres, les lâches trouvaient plus de péril à fuir qu'à combattre. La première et la seconde ligne des Romains furent rompues : telle était l'énergie du désespoir chez les Étrusques que les légionnaires ne reconnaissaient plus leurs anciens adversaires et croyaient avoir affaire à un autre peuple. La cavalerie romaine décida la victoire; les cavaliers, abandonnant leurs chevaux, s'élancèrent au premier rang à travers les cadavres. En voyant apparaître au milieu des triaires en désordre cette armée qui semblait nouvelle, les Étrusques reculèrent enfin, et, quelques manipules ayant tourné le dos, furent bientôt suivis du reste de l'armée. « Cette journée, dit Tite-Live, fut enfin le premier coup porté à la puissance des Étrusques qui comptaient de longues années de prospérité (1). » On voit que l'annaliste de Padoue tient en réalité peu de compte de tant de victoires qu'il a racontées avec emphase avant le passage de la forêt Ciminienne. La bataille du lac Vadimon livrait cette fois l'Étrurie centrale, désormais sans défense, et

(1) « Ille primum dies fortuna veteri abundantes Etruscorum fregit opes. » (L. IX, c. 39.)

Rome pouvait regarder comme prochaine l'heure où elle n'aurait plus de rivale dans la péninsule.

C'était encore Fabius, proconsul sous la dictature de Papirius Cursor, qui venait de briser ainsi les forces rassemblées par une grande partie de la confédération du centre. Il poursuivit sa victoire et défit le reste de l'armée des Toscans aux environs de Pérouse qui avait violé la trêve (1). La ville dut recevoir une garnison romaine. Puis Fabius, se faisant précéder par les députations auxquelles l'Étrurie vaincue confiait la mission d'obtenir la paix à tout prix, rentra en triomphe dans la ville éternelle, où le consulat lui fut continué comme prix de ses succès. P. Décius Mus lui fut donné pour collègue.

---

(1) Niebuhr fait observer, à cette occasion, que les annales romaines se sont plu à célébrer la gloire du grand général qui soumit l'Étrurie, en lui faisant souvent hommage de succès remportés à des époques différentes, ou en répétant plusieurs fois les mêmes faits, pour ne rien perdre de narrations divergentes; ainsi cette dernière victoire de Pérouse ne serait autre que celle dont parlaient les annales qui ne reconnaissaient pas celle de Sutrium, que nous venons de mentionner plus haut (voy. *H. R.*, t. V, p. 392-393, tr. fr.). Quant à Diodore, qui ne parle pas de la bataille de Vadimon, voici en quels termes il rapporte toute la campagne de Fabius dans l'Étrurie centrale : « Tandis que les Étrusques se réunissaient en grand nombre pour renouveler leurs attaques contre Sutrium, Fabius, dérobant aux ennemis sa marche, qu'il dirigea par la frontière du pays, se jeta sur l'Étrurie supérieure, contrée qui depuis longtemps n'avait été exposée à aucune invasion. Arrivant à l'improviste, le général romain porta les ravages de la guerre dans le pays, battit les habitants qui étaient accourus pour arrêter ses progrès, leur tua beaucoup de monde et fit un grand nombre de prisonniers. A la suite de cet avan-

La grande nation qui avait si longtemps fait dominer son influence dans la péninsule ne pouvait accepter son abaissement sans tenter quelque nouvel effort. L'autonomie dont jouissaient les lucumonies rendait d'ailleurs plus facile la rupture de traités où chaque cité ne se considérait comme engagée qu'avec elle-même. Décius eut donc bientôt à combattre les Tarquiniens, et les força à demander une de ces trêves qu'on ne respectait guère, puis il enleva aux Vulsiniens plusieurs places fortes qu'il fit raser. La terreur inspirée par ces mesures de rigueur amena un nouveau traité de paix, imploré avec instance. Cette fois le sénat n'accorda qu'une trêve d'une année, à la condition que les vaincus donneraient un an de solde à

---

tage, Fabius remporta sur les Étrusques, aux environs de Pérouse, une seconde victoire plus importante ; et, par cette première apparition d'une armée romaine dans des lieux où les forces de la république n'avaient pas pénétré jusque-là, il inspira à toute la nation une profonde terreur. Une trêve conclue avec les Arrétins, les Crotoniates et les habitants de Pérouse fut le fruit de cette expédition. Enfin, après avoir pris d'assaut la ville de Castula, Fabius obligea les Étrusques à lever le siége de Sutrium. » (L. XX, c. XXXV.) Cette ville de Castula dont parle Diodore n'est connue par aucun autre témoignage. Cluvier suppose, il est vrai, que le nom est corrompu dans le texte de l'historien grec, et qu'il s'agit ici de Fæsulæ, aujourd'hui Fiesole (*Ital. ant.*, p. 509). Mais il n'est pas probable que, dans cette première expédition, les Romains aient pénétré si profondément dans le val d'Arno. Il est plutôt à croire que Castula est un de ces centres nombreux de population dont on retrouve encore les traces sur le grand plateau de l'Étrurie centrale, sans pouvoir déterminer quels ont été leur nom ou leur rôle dans l'histoire.

l'armée romaine et fourniraient deux tuniques à chaque soldat. Décidément Rome n'aimait pas à payer sa gloire.

Bientôt le soulèvement des Ombriens, qui jusqu'alors avaient moins souffert que l'Étrurie proprement dite, entraîna de nouveau quelques villes de la confédération. L'armée levée à cette occasion était encore si nombreuse, à en croire la tradition, elle était surtout si confiante, que, laissant derrière elle le consul Décius, elle ne craignit pas de marcher directement sur Rome. Le péril parut assez grave au sénat pour le décider au rappel du consul Fabius chargé alors de la guerre du Samnium. Cependant Décius était accouru et s'était établi sur le territoire de la tribu Pupinia (*in agro Pupiniensi*), à huit milles du Capitole.

Après tant de victoires, Rome, dans sa carrière de conquêtes aventureuses, voit encore du haut de ses murailles briller les feux du camp ennemi. Par une diversion hardie, Fabius, au lieu de marcher sur Rome, passa du Samnium en Ombrie par le pays des Marses, les montagnes des Èqués, la Sabine, et parvint à Mevania, où se trouvait réuni le dépôt des contingents ombriens. Strabon (1) et Tacite (2) parlent de cette place comme d'une citadelle redoutable. Co-

(1) Strabon, l. V, c. II, § 10, éd. Did., p. 189.
(2) Tacite, *Hist.*, III, 55, 59.

lumelle (1) et Silius Italicus (2) vantent ses pâturages. C'est aujourd'hui *Bevagna*, située au pied des collines qui bordent la plaine de Foligno. Fabius n'eut pas la peine de combattre : à peine fut-on en présence de l'ennemi que ses légionnaires se saisirent des enseignes ombriennes, puis de ceux qui les portaient, puis de chaque soldat : c'était un désarmement général, l'arrestation en masse d'une armée. De toutes parts on amenait des bandes de prisonniers au consul, tous les peuples de l'Ombrie se déclarèrent vassaux des Romains. Si cette tradition est conforme à la vérité, si toute une nation se rendit sans se défendre, elle aurait pu se dispenser de la révolte et épargner quelques journées de marche à Fabius.

§ II.

Voici bien des récits de guerres et de batailles. L'Étrurie, qui se trouvait à l'apogée de sa puissance vers la fin du troisième siècle de Rome, perd dans le quatrième tout le pays au-delà de l'Apennin, la Campanie, Véies, Capène, Faléries ; le temps des conquêtes et de l'expansion est à jamais passé. Une grande partie du cinquième siècle s'écoule dans une résistance partielle, irrésolue, intermittente, aux attaques de la

(1) Columelle, III, VIII, 3.
(2) Silius Italicus, VI, v. 647 et suiv.

république romaine, qui, *per fas et nefas*, grandit chaque jour. Tite-Live suit dans les moindres détails la marche triomphale des légions. Ces détails, il *est* vrai, sont consacrés à la gloire des armes romaines avec une telle partialité qu'ils ne nous conservent pas même le nom d'un seul des généraux dont la résistance fut souvent, au dire de l'annaliste, courageuse et honorable. Jamais on n'a vu tant de dédain pour l'ennemi, tant de soin apporté à lui ravir l'humble gloire qui peut s'attacher à une défense énergique; on dirait un parti pris de n'éveiller aucun écho qui puisse répéter à la postérité combien l'Étrurie fut longue à mourir. Les chefs des Samnites sont nommés quelquefois, les chefs étrusques ne le sont jamais. Quand nous entrons aujourd'hui dans les nécropoles où nous voyons des guerriers revêtus de leurs armes, portant encore la trace des coups reçus dans le combat, nous pouvons supposer que les noms inscrits au-dessus de ces lits funèbres auraient le droit de figurer dans les annales de Rome comme ceux de généreux adversaires trahis par la fortune plutôt que par leur courage. Mais rien ne peut nous éclairer sur leur histoire, et les annalistes de la ville éternelle ont été à leur égard plus silencieux que la tombe : elle nous a du moins gardé les noms, inconnus d'ailleurs, de braves soldats morts en défendant leur pays de l'invasion étrangère.

Quant aux légions romaines, rien ne saurait nous

manquer sur le récit pompeux de leurs triomphes tant que nous avons Tite-Live pour guide. Elles sont conduites à la première conquête de l'Étrurie centrale par un Fabius : or le premier historien des Latins, Fabius Pictor, a dû traiter avec une complaisance particulière tout ce qui se rapportait aux triomphes de sa race. Tite-Live, qui lui a beaucoup emprunté, nous semble avoir mis une confiance trop aveugle dans des documents suspects dus à l'orgueil d'une famille patricienne.

Ce n'est pas sans raisons qu'on a plus d'une fois élevé des doutes sur la pureté des sources où puisaient les annalistes de Rome : on a compris qu'elles avaient souvent été corrompues soit par la transformation inévitable que subissent les traditions à travers les âges, soit par la vanité nationale ou celle des individus. Cette dernière cause d'infidélité a été certainement l'une des plus actives, et nous voyons par l'exemple de toutes les grandes familles de Rome combien était incurable en elles la manie d'une longue et glorieuse descendance, quelles que fussent les fables qu'il fallût accréditer pour tromper un public crédule. Varron, ainsi que nous l'apprend Servius, avait fait un livre sur les familles troyennes (1). Atticus, à la demande de M. Brutus, avait dressé un

(1) Ut Varro docet in libris quos de familiis trojanis scripsit (ap. *Æn.*, V, 704, cf. 117).

arbre généalogique de la famille Junia; puis, cédant aux instances de Cornélius Scipion, de Fabius Maximus, de Marcellus Claudius, il avait mis en relief une longue suite de leurs aïeux tout en rattachant au roi Numa sa propre filiation (1). On attribuait à Messala une généalogie qui faisait remonter l'origine des Jules non plus seulement jusqu'à Vénus et Énée, mais jusqu'à Dardanus (2). La famille Antonia, de son côté, vantait comme son fondateur Anton, fils d'Hercule (3): la famille Acilia prétendait descendre du fils d'Anchise (4), la *gens* Sulpicia de Pasiphaé et de Jupiter (5), la *gens* Mucia de Mutius Scævola, la *gens* Calpurnia de Calpus, fils de Numa (6), la *gens* Hostilia de Tullus Hostilius, la *gens* Marcia d'Ancus Marcius (7); vingt autres familles réclamaient pour aïeux les personnages de l'*Énéide* : la *gens* Memmia se disait issue de Mnesthée, la Cluentia de Cloanthe, la Gegania de Gyas,

---

(1) Cornelius Nepos, *Attici Vita*, c. XVIII. — Cf. les médailles de la famille Pomponia.

(2) Voy. Beaufort (*De l'incertitude*, etc., 1738, p. 10-141). — Cf. Pline, qui dit, au contraire, que les Messala avaient écrit contre ceux qui usurpaient des noms célèbres étrangers à leur famille (*H. N.*, XXXV, 2).

(3) Plutarque, *Vie d'Antoine*.

(4) Cf. Hérodien, l. II, c. X.

(5) Imperator Sulpicius Galba stemma in atrio proposuerat quo paternam originem ad Jovem, maternam ad Pasiphaen Minois uxorem referret (Suétone, *Galba*, c. II).

(6) Festus, s. v.

(7) Marcia sacrifico deductum nomen ab Anco (Ovide, *Fast.*, VI, 808).

la Sergia de Sergeste, la Nautia de Nautes (1), etc. C'était un pillage complet de héros empruntés à la mythologie ou à la poésie épique par un peuple de conquérants et de parvenus. On comprend aisément le trouble apporté dans les recherches historiques par de telles prétentions à une époque où la science de l'histoire et de la religion appartenait tout entière aux hommes qui avaient intérêt à la falsifier.

Nous ne voulons pas revenir ici sur la nature des différents documents qui ont servi à la composition des annales romaines. Qu'en pourrions-nous conclure qui n'ait été déjà soumis à des discussions approfondies? Annales des pontifes ou grandes annales, *libri lintei* ou livres des magistrats, actes publics, contenaient certains renseignements officiels complétés par les mémoires conservés dans les familles particulières. Ce sont ces derniers documents d'où sont tirés évidemment la plupart des minutieux détails consignés dans Tite-Live à propos des guerres d'Étrurie : or nous devons faire la part de l'incertitude qui perce souvent, à ce propos, dans les jugements portés par les annalistes eux-mêmes. Denys d'Halicarnasse, tout en admettant

(1) L'étude des médailles de familles, dites médailles consulaires, fait connaître chaque jour davantage, à mesure que les emblèmes en sont étudiés à l'aide d'une critique plus attentive, combien les monétaires étaient désireux de rappeler, sur les monnaies frappées pendant leur magistrature, les personnages historiques auxquels ils croyaient pouvoir rattacher l'illustration, souvent récente, de leur maison. Voy. les *Décades numismatiques* de Borghesi, passim.

que Q. Fabius et L. Cincius, qui florissaient tous deux à l'époque des guerres puniques, se sont montrés assez exacts quand il s'agissait des événements contemporains, avoue qu'ils ont parlé légèrement de tout ce qui s'est passé depuis la fondation de Rome jusqu'au temps où ils ont vécu (1) : « Je ne puis me dispenser, ajoute-t-il plus loin, de reprocher à Fabius son inexactitude en fait de chronologie... tant il s'est montré négligent et peu soucieux de rechercher la vérité (2). » Cicéron n'est pas moins sévère : « Si nous passons à Fabius, dit-il, ou bien à Caton, à Pison, à Fannius, à Vennonius, en admettant que parmi eux l'un soit plus fort que l'autre, quoi de plus mince que le tout ensemble (3)! » Mais c'est surtout Polybe qui traite avec un souverain mépris l'œuvre historique de Fabius : « On demandera peut-être, a-t-il soin de dire à ce propos, d'où vient que je fais ici mention de Fabius? Ce n'est pas que je juge sa narration assez vraisemblable pour devoir craindre qu'on y ajoute foi ; car ce qu'il écrit est si improbable que les lecteurs remarqueront bien sans moi le peu de fond qu'on peut faire sur cet homme dont la légèreté se découvre d'elle-même. Ce n'est que pour avertir ceux qui le lisent de faire moins

---

(1) L. I, c. 6.

(2) Οὗτος ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας εὐταλαίπωρον (l. IV, c. XXX).

(3) Quanquam ex his alius alio plus habet virium, tamen quid tam exile quam isti omnes? (*De legibus*, l. I, c. II.)

d'attention au titre du livre qu'à ce qu'il contient, car il y a bien des gens qui, attachant plus d'importance à la personne de l'auteur qu'à son texte, croient devoir ajouter foi à tout ce qu'il dit parce qu'il a été contemporain et qu'il était sénateur (1). »

Admettons qu'il y ait quelque passion dans ce jugement d'un historien rival, il n'en est pas moins vrai qu'une des causes les plus évidentes des inexactitudes de ces patriciens dont la vanité faisait des chroniqueurs, devait être le désir d'apporter une illustration nouvelle à leur famille. Les Fabius sont déjà mêlés aux fables d'Hercule, et, d'après Ovide, celui qui frappa Rémus sur le fossé creusé pour servir de rempart à Rome naissante fut un Fabius Celer (2). Noblesse oblige, et les récits des combats livrés par les héros de la Crémère, la conservation miraculeuse d'une famille privilégiée par le seul rejeton échappé au fer des Véiens, le rôle important joué par les Fabius en Étrurie, les glorieux exploits de Fabius Maximus au-delà du Cimino, auront sans aucun doute été amplifiés par un écrivain qui se glorifiait d'une si illustre descendance. Tite-Live lui-même reconnaît l'entraînement où conduit l'orgueil de race lorsqu'à propos des éloges donnés par Macer au consul C. Licinius Calvus, il ajoute que l'annaliste Licinius Macer affaiblit la valeur

(1) L. III, c. IX.
(2) Cf. *Pontiques*, III, 3, v. 108, et *Fastes*, l. V, v. 470.

de son témoignage en louant un homme de la même famille que lui (1). — « Je suis persuadé, dit-il ailleurs, que le souvenir du passé a été altéré par les éloges funèbres et par les fausses inscriptions mises au bas des statues, parce que chaque famille veut, à l'aide de mensonges et d'artifices, attirer sur soi toute la gloire des actions d'éclat ou des hautes magistratures. De là vient la confusion qu'on rencontre dans les sources publiques ou privées de l'histoire. Il ne nous reste de cette époque (les guerres d'Étrurie et du Samnium) aucun écrivain dont le témoignage soit assez sûr pour qu'on puisse s'y arrêter (2). »

Après un aveu si explicite, nous n'avons pas besoin de nous arrêter à discuter tous les faits contradictoires que l'annaliste de Padoue accueille sans scrupule. Ainsi, par exemple, les Étrusques perdent jusqu'à soixante mille hommes dans une seule bataille : on serait effrayé du chiffre de leurs morts à la fin d'une campagne : trois villes, les plus opulentes de l'Étrurie, celles qui disposent des territoires les plus

---

(1) Quæsita ea propriæ familiæ laus, leviorem auctorem Licinium facit (l. VII, c. IX).

(2) L. VIII, c. XL. Nous lisons également dans Plutarque qu'un certain Clodius, dans un livre qu'il avait intitulé : *De la correction des temps,* affirmait que les anciens mémoires des familles romaines ayant été brûlés à la prise de Rome par les Gaulois, ceux qu'on avait composés depuis cette époque avaient été falsifiés dans l'intérêt de quelques familles qui tenaient à faire remonter leur origine jusqu'aux plus illustres maisons de Rome, auxquelles elles étaient étrangères (*Vie de Numa,* c. I).

vastes et les plus fertiles, sont contraintes à faire la paix ; puis, tout à coup, une armée plus considérable que jamais se trouve rassemblée comme par magie, et cela dans un pays épuisé où, dans de pareilles conditions et en tenant compte de l'abstention des trois principales cités, on ne trouverait pas aujourd'hui à lever vingt mille hommes de troupes régulières. Ce n'est pas tout : cette seconde armée plus nombreuse que la première, animée du patriotisme le plus énergique, ne le cédant pas en courage aux Romains, est défaite par une seule armée consulaire, car l'autre est occupée de la guerre des Samnites et accomplit contre eux des prodiges de valeur non moins difficiles à accepter.

§ III.

Quelle que soit, du reste, l'exagération évidente des annalistes quand il s'agit des triomphes de la république, le résultat final n'en est pas moins constaté. Nous voudrions seulement, au milieu des récits d'exploits grandis par la vanité nationale ou par celle des familles, trouver quelques documents sur l'état intérieur de la confédération à cette époque si critique pour elle, et malheureusement ils nous manquent entièrement. Nous devons supposer, toutefois, qu'il y eut des relations directes entre l'abaissement de la puissance extérieure et quelque malaise intérieur de l'Étrurie : des symptômes nous l'indiquent. L'industrie, le commerce, la longue paix dont avaient joui

les cités dans la confédération du centre avaient développé un luxe sur lequel les auteurs grecs de cette époque sont revenus souvent. Timée, Théopompe, font de tels récits de la vie licencieuse des Étrusques, de leurs mœurs dissolues, de leurs longs festins, de leur attrait exclusif pour les plaisirs des sens, que si l'on ne peut tout croire, on y reconnaît du moins, comme nous venons de le faire pour l'histoire des triomphes de la république, un fond de vérité altéré par l'exagération évidente des détails. Diodore s'est contenté de parler du raffinement qu'apportaient les Étrusques dans les plaisirs de la table, et du changement qui s'était opéré dans leurs mœurs, autrefois austères. « Comme les Toscans, dit-il, habitent un pays remarquablement fertile, ils en retirent une grande abondance de productions qui non-seulement suffisent à leur subsistance, mais leur fournissent largement tout ce qu'on peut désirer pour satisfaire les sens et flatter la mollesse. Deux fois par jour on dresse devant eux des tables chargées des mets les plus délicats, et rien n'y manque de toutes les recherches du luxe, ni les riches tapis où sont brodées des fleurs, ni le nombre infini de coupes et de vases d'argent étalés de toutes parts, ni les troupes de serviteurs prêts à obéir au moindre mot, tous remarquables par la beauté du corps et la richesse du costume. Les habitations contiennent aussi, indépendamment des logements nécessaires aux gens de service, plusieurs appartements

séparés, distribués et disposés de la manière la plus convenable pour les personnes de condition libre. En un mot, renonçant aux vertus dont ils étaient si jaloux dans les temps anciens, les Étrusques passent leur vie dans les festins, ou se livrent à de lâches jouissances, indignes de l'homme, et ont ainsi perdu, à juste raison, la réputation glorieuse que leurs pères avaient acquise à la guerre. » (L. V, c. XL.) Timée et Théopompe sont bien autrement explicites dans leurs écrits que nous ne saurions reproduire dans notre langue (1). Faisons la part de la crédulité de ces auteurs ou d'un certain goût pour les récits scandaleux que l'antiquité elle-même reprochait à Théopompe, il n'en restera pas moins vrai qu'une époque de décadence semble avoir suivi de près en Étrurie le grand développement qu'y prirent les arts sous

(1) « Apud Etruscos supra modum luxuriæ et mollitiei deditos famulas nudas ministrare viris, scribit Timæus, Historiarum libro primo. Theopompus vero libro tertio et quadragesimo ait : Lege etiam institutum esse apud Etruscos ut communes sint mulieres : has vero diligentissimam curam habere corporis, sæpeque exerceri cum viris, sæpe vero etiam inter se ipsas : nec enim turpe illis haberi nudas conspici. Cœnare autem illas non apud suos maritos, sed apud quoslibet eorum qui adsunt, et propinare quibuscumque libitum esset. Esse autem impense bibaces, et adspectu admodum formosas. Alere autem Etruscos omnes qui nascuntur infantes, nescientes quo patre quisque natus sit, etc.... Sunt autem ita voluptati dediti Etrusci, ait Alcimus, ut ad tibiæ modos etiam farinam subigant, et pugillatu certent et flagris cædant : ὑπὸ δὲ τῆς τρυφῆς οἱ Τυῤῥηνοὶ, ὡς Ἄλκιμος ἱστορεῖ, πρὸς αὐλὸν καὶ μάττουσι καὶ πυκτεύουσι καὶ μαστιγοῦσιν. » (*Athénée*, l. XII, c. XIV, p. 517-518, et l. IV, c. XXXVIII, p. 153, éd. Casaub., 1612.) — Cf. notre premier volume, p. 145-147.)

l'influence hellénique. A cet art grec qui n'avait point adouci en eux les rites sévères d'une sombre superstition venaient se mêler, nous ne pouvons pas nous le dissimuler, les raffinements d'une cruauté qui se plaisait au spectacle de la douleur physique. Tout prouve que les combats de gladiateurs, cette lèpre honteuse de la Rome républicaine et impériale, inconnue à la Grèce, lui vint de l'Étrurie (1).

La dégénération produite dans les mœurs par ces tristes instincts atteignit bientôt les institutions politiques. L'abolition de la royauté, qui semble avoir précédé le siége de Véies dans la plupart des lucumonies, avait fait place à un gouvernement aristocratique; mais il n'eut pas, comme à Rome, l'occasion de se retremper dans ces luttes énergiques au milieu desquelles les plébéiens avaient su se faire une place. Quand nous apercevons dans l'histoire quelques traces de dissensions intestines en Étrurie, elles indiquent de la part de la classe supérieure une démoralisation qui préfère à la perte de ses priviléges le joug de l'étranger. Si la puissante famille des Cil-

(1) C'est ce que dit positivement Nicolas de Damas, dans *Athénée* (l. IV, c. XXXIX, p. 153, éd. Casaub.) : « Gladiatorum spectacula non modo publicis ludis in theatro edebant Romani, more ab Etruscis accepto, verum etiam inter epulas. Vocabant sane nonnunquam ad cœnam amicos, cum alia illis pollicentes, tum spectaculum duorum aut trium parium gladiatorum. Et tunc illi advocabant gladiatores : quorum ut quisque jugulabatur, ita illi spectaculo delectati adplaudebant. »

nius (1) entre en lutte avec le peuple dans Arretium, ce sont les Romains qu'elle appelle à son aide. Si les Vulsiniens, livrés à l'oisiveté, plongés dans les vices qu'elle enfante, se lassent d'être gouvernés par leurs affranchis, c'est en Rome qu'ils espèrent pour échapper à une domination tyrannique (2). Le gouvernement exclusif et sans contrôle d'une caste qui se prétendait supérieure ne se pouvait soutenir qu'à une

---

(1) Tite-Live, l. X, c. III. La leçon *Cilnius* n'est pas douteuse, quoiqu'on ait lu aussi *Licinius*. On trouve dans Silius Italicus (l. VII, v. 29) : « Cilnius, Arreti Tyrrhenis ortus in oris. » Mécène appartenait à la *gens* des Cilnius, dont les droits à être reconnus comme les lucumons d'Arretium sont constatés par le vers d'Horace : « Mæcenas atavis edite regibus. » Auguste appelait quelquefois Mécène, en plaisantant : « Ebur ex Etruria, laser Arretinum, Cilniorum Smaragde. » (Macrobe, *Sat.*, l. II, c. IV.) Francesco Dini, voulant accorder les deux leçons, a supposé que Licinius et Cilnius pouvaient ne faire qu'un même nom (*Dell' origine di Caio Mecenate*, Venezia, 1704). La forme étrusque que ces noms affectent s'y oppose. ƎИ>ƎJ, *Lecne*, est la transcription tusque de *Licinius* (voy. *Iscriz. Etr.*, du comte Giancarlo Conestabile, tab. III, nos 10 et 11 ; tab. IV, 12-13, et p. 10-12 du texte). *Cvelne* ou *Cvelnes* paraît être la transcription de *Cilnius* (voy. Gori, *M. E.*, t. III, cl. 2, 12-17; Maffei, *Oss.*, t. VI, p. 146; — cf. Otf. Müller, *Die Etr.*, t. I, p. 414-415). On ouvrit, en 1728, à Monte-Aperti, à cinq milles de Sienne, une tombe dans laquelle se trouvaient une trentaine d'urnes en travertin ou en terre cuite, dont l'inscription portait le nom de ƎИJƎ>, MƎJИƎ⅃Ɔ ou ƎИИƎ⅃Ɔ. Le nom de Cilnius a même reparu sous une forme bien plus rapprochée de la transcription latine, dans un monument découvert récemment à Sovana, près de Petigliano. On lit sur une des façades taillées dans le roc de cette intéressante nécropole : AIИJIƆ ИAIOAИ IQVM A>Ə, *Eca suthi lathial* (pour *larthial*) *Cilnia* (voy. Dennis, *Cem. of Etr.*, t. I, p. 500).

(2) Voyez, plus loin, la guerre de Vulsinies, en l'an de Rome 491.

condition : satisfaire aux intérêts du peuple par un commerce étendu ou des succès militaires et l'enrichir des dépouilles des autres nations. Mais l'Étrurie est obligée maintenant de payer d'un tribut chaque année de trêve qu'elle obtient à grand'peine ; son territoire se resserre, ses cités lui échappent l'une après l'autre ; les travaux de l'agriculture sont interrompus par la guerre, le commerce entravé par la diminution de la marine ; il faut frapper les plébéiens d'impôts au lieu de les enrichir : de là les dissensions et la ruine. De grandes richesses, d'immenses propriétés, se sont accumulées entre les mains d'un petit nombre de privilégiés. La masse de la nation, qui supporte des charges croissantes, devient de jour en jour plus ingouvernable. Les révolutions amenées par cet état de choses accroissent la détresse au lieu d'y porter remède, et dans cette dissolution générale, à défaut d'un pouvoir central énergique, les lucumonies sacrifient leur indépendance à leur bien-être. Voyons cependant comment elles prolongent la lutte pendant quelques années encore.

A l'époque même où nous voici parvenus, alors que Fabius a triomphé de Pérouse et brisé ainsi les forces de la confédération centrale, les villes maritimes, bien que déchues, ont encore une certaine action dans le bassin de la Méditerranée. Nous le voyons à propos d'Agathocle, ce tyran de Syracuse qui fit à Carthage une guerre acharnée. Nous trouvons d'abord, dans

l'histoire de cette lutte, les Étrusques alliés, selon leur coutume, aux troupes de la colonie phénicienne. Diodore nous apprend qu'un corps de mille Étrusques auxquels étaient joints deux cents biges ou chars à deux chevaux montés par des guerriers de la même nation, se trouvaient dans les rangs de l'armée d'Amilcar qui fit essuyer une sanglante défaite aux Syracusains sur les bords de l'Himère (an de Rome 343) (1). Nous ne devons voir du reste dans ces Tyrrhéniens que des troupes mercenaires telles que celles dont Carthage composait la plus grande partie de ses armées. Leur présence n'engageait probablement en rien la politique de la confédération. D'autant plus que, dès l'année suivante, nous trouvons à la suite d'Agathocle, allant attaquer Carthage, des Étrusques, des Samnites et des Gaulois (2). Il ne s'agit donc évidemment, dans les deux cas, que de ces soldats d'aventure qui se donnaient au plus offrant et s'engageaient indifféremment au service de toutes les causes. Nous voyons plus tard Agathocle, informé que, pendant son absence, les troupes ligures et étrusques avaient exigé les armes à la main le payement de leur solde, les faire égorger au nombre d'environ deux mille hommes, et cela sans qu'il craignît de s'attirer la vengeance d'un État qui ne répondait en rien de tels mercenaires.

---

(1) Diodore, l. XIX, § 106.
(2) *Ibid.*, l. XX, § 11.

Il n'en est pas de même, à ce qu'il nous semble, d'une autre circonstance où nous voyons l'Étrurie se porter au secours du tyran de Sicile au moment où il se trouvait dans la position la plus critique. N'ayant plus que dix-sept vaisseaux qu'il venait d'équiper dans le port de Syracuse, il y était bloqué par trente navires carthaginois, lorsqu'il lui arriva de l'Étrurie un secours de dix-huit galères tyrrhéniennes. A la faveur de la nuit, elles entrèrent dans le port, sans avoir été vues par la croisière ennemie, et ce renfort fut le salut d'Agathocle. A l'aide des vaillants marins de la Toscane, il défit la flotte carthaginoise et put gagner l'Afrique où ses propres troupes se trouvaient réduites à la dernière extrémité (1).

On pourrait s'étonner de voir cette fois l'Étrurie accorder un secours important à ces Grecs qu'elle avait si souvent combattus comme ses rivaux, surtout alors qu'il s'agit d'une guerre contre Carthage, à laquelle d'anciens traités semblent avoir lié pendant longtemps les habitants de la Tyrrhénie. Mais il est probable que les Carthaginois, en dirigeant de sérieuses attaques contre la Corse encore étrusque, et contre la Sardaigne où l'Étrurie avait eu longtemps une grande influence commerciale, s'étaient fait des ennemis de leurs anciens alliés. Trop faibles désormais pour résister par eux-mêmes, les Étrusques

(1) Diodore, l. XX, c. LXI.

s'unissaient aux Grecs contre Carthage, aux Gaulois ou aux Samnites contre les Romains : la guerre d'Étrurie et celle du Samnium semblent dès lors essentiellement liées. Les dernières années qui précèdent la soumission complète de l'Étrurie vont nous montrer les deux peuples réunis par le danger commun et campant sur le même champ de bataille. Si cette alliance se fût formée plus tôt, elle eût peut-être changé les destinées de l'Italie.

CHAPITRE IX.

Défaite des Ombriens ; les Grecs dans l'Adriatique ; les Romains à Arretium. — Continuation des guerres de l'Italie centrale. — Alliance des Toscans avec les Gaulois et les Samnites ; bataille de Sentinum.

§ I.

Pendant cinq ans, de 447 à 451, les annales de Rome gardent le silence le plus absolu sur l'Étrurie. La confédération, tout occupée à panser ses blessures, obtient des trêves qui se renouvellent d'année en année. Mais, avec la troisième guerre du Samnium, nous allons voir reparaître les armées romaines en Toscane. C'est qu'en effet les Samnites se recrutaient alors chez presque toutes les populations de l'Italie centrale et de la Grande-Grèce. Ombriens, Marses, Péligniens, Étrusques, prenaient part à cette lutte suprême pour l'indépendance italiote. Comment comprendrions-nous autrement ces nombreuses défaites où Tite-Live compte sur le champ de bataille vingt ou trente mille morts du côté des Samnites? La race des montagnards du Samnium n'aurait pu suffire seule à tant de désastres.

Ces guerres atroces, où les campagnes étaient ravagées, les habitations incendiées, les animaux même

mis à mort (1), avaient peuplé de fugitifs les vallées les plus sauvages de l'Apennin. Ces malheureux bannis, poussés par le désespoir, ne vivaient à leur tour que par la rapine et se retiraient dans des antres pour y échapper à la poursuite de leurs ennemis. Un fait, rapporté par Tite-Live (X, 1) avec une cruelle et dédaigneuse indifférence, nous permet d'entrevoir quel était alors l'état des campagnes pendant que Rome fondait sa puissance par la lutte d'extermination qu'elle avait engagée avec l'Étrurie et le Samnium.

Sous le consulat de Ser. Cornelius Lentulus et de L. Genucius Aventinensis, c'est-à-dire en l'an de Rome 451, quelques-uns de ces proscrits, cantonnés dans les montagnes de l'Ombrie, ravageaient le pays environnant. Les Romains dirigèrent contre eux des forces régulières, car Rome se reconnaissait déjà des droits de souveraineté sur les régions de l'Italie centrale où l'Étrurie avait seule jusque-là fait sentir son action. Les légionnaires pénétrèrent dans de profondes cavernes où deux mille insurgés avaient cherché un refuge. La troupe romaine fut accueillie par une pluie de projectiles qui, dans l'obscurité, blessa un grand nombre de soldats. On dut alors se retirer, mais on

(1) Cf. Polybe : Διὰ καὶ πολλάκις ἰδεῖν ἐστιν ἐν ταῖς τῶν Ῥωμαίων καταλήψεσι τῶν πόλεων, οὐ μόνους τοὺς ἀνθρώπους πεφονευμένους ἀλλὰ καὶ τοὺς κύνας δεδιχοτομημένους, καὶ τῶν ἄλλων ζώων μέλη παρακεκομμένα (l. X, c. 15, éd. Did., p. 453).

avait découvert les deux ouvertures qui donnaient entrée dans ces excavations. On y entassa le bois coupé dans la montagne voisine, on y mit le feu, et les malheureux Ombriens, qui étaient venus abriter leur indépendance jusque dans les entrailles de la terre, périrent étouffés par la fumée ou brûlés par les flammes quand ils tentèrent de s'échapper.

De toutes parts, la confédération perdait son influence : elle ne protégeait plus ses anciennes provinces, et l'Adriatique si longtemps soumise à son pavillon était maintenant sillonnée jusqu'au fond du golfe par les flottes de la Grèce. Cléonyme, petit-fils du roi de Sparte Cléombrote tué à la bataille de Leuctres, vint à la tête d'une nombreuse escadre attaquer les Salentins qui furent secourus par le dictateur Junius Bubulcus (an de Rome 452); puis, doublant la pointe de Brindes, il alla chercher fortune jusque chez les Vénètes. Là il débarqua sur les lagunes, et, ayant découvert l'estuaire formé par l'embouchure de la Brenta, il remonta ce fleuve dans des bâtiments légers, ce qu'il n'eût probablement pas tenté à l'époque où les marins étrusques de Spina et d'Adria ne laissaient approcher de ces parages que les galères tyrrhéniennes. Les Padouans, du reste, que le voisinage des Gaulois avait habitués aux armes, firent payer cher aux Grecs le butin qu'ils avaient fait tout d'abord dans ces riches campagnes. Ils montèrent sur les bateaux plats dont ils se servaient pour naviguer sur

leurs lagunes et défirent complétement la flotte des Spartiates gênés dans leurs mouvements par les bas-fonds dont ils ne connaissaient ni la direction ni l'étendue. Cléonyme s'échappa emmenant à peine la cinquième partie de ses vaisseaux. Les éperons de ceux qu'il avait perdus et les dépouilles enlevées à ses soldats furent consacrées dans un temple de Junon où ils avaient encore été vus par plusieurs des contemporains de Tite-Live (1). C'est probablement à cette défaite, et non pas aux ravages causés par une tempête, qu'il faut attribuer la perte de vingt galères spartiates mentionnée par Diodore (2). Personne ne devait mieux connaître les détails d'un événement si glorieux pour les Padouans que l'annaliste qui fut leur compatriote.

Ce fut dans cette même année que les troubles d'Arretium amenèrent pour la première fois les Romains jusque dans les murs de cette cité. La famille des Cilniens, bannie dans un mouvement populaire, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, eut recours aux armes de la république et se fit appuyer par les légions pour reconquérir un pouvoir qui ne pouvait plus être qu'imaginaire. Il semble que l'aristocratie sacerdotale des Étrusques, se sentant désormais impuissante à toute résistance, même contre ses propres

(1) L. X, c. II.
(2) L. XX, c. CLXV.

sujets, n'ait vu son salut que dans les ennemis de sa race : elle en espérait la conservation de ses priviléges, et n'en demandait pas davantage. Toute aspiration à la grandeur nationale avait cessé. Quant au peuple, s'éveillant enfin au sentiment de ses droits, il cherchait avec énergie les moyens d'échapper à la tyrannie, qu'elle vînt du dedans ou du dehors : notre ennemi, c'est notre maître, disait-il en étrusque, comme on l'a dit en bon français.

Les troubles d'Arrétium, d'ailleurs, n'étaient pas isolés. Toute la confédération s'agitait et s'armait pour un suprême effort. Le danger prit bientôt de telles proportions que, par une mesure jusqu'alors sans précédents, on vit à Rome, dans l'année 453, pendant laquelle on ne nomma pas de consuls, se succéder deux dictateurs. Q. Fabius Maximus et M. Valérius Corvus occupèrent tour à tour cette magistrature suprême.

§ II.

Lorsque la guerre éclata avec l'Étrurie (ce fut, d'après Tite-Live, pendant la dictature de Valérius), les premiers succès furent pour les Étrusques. Le général de la cavalerie romaine, étant tombé dans une embuscade, perdit quelques enseignes et un grand nombre de soldats. Ce revers, qu'on s'exagéra dans Rome, y répandit la plus vive terreur : il semblait que l'armée entière eût été anéantie. On proclama le justitium : on plaça des détachements de troupes aux

portes, des dépôts d'armes furent formés sur les remparts comme si l'ennemi eût été en vue des murailles. Ne pourrait-on pas conclure d'une telle panique que, sous l'apparence d'un simple échec, les annales romaines ont caché la perte de quelque grande bataille? On est toujours surpris, du reste, de la facilité avec laquelle Rome prend l'alarme à chaque revers. Les éléments de trouble qui fermentent dans le Forum, la guerre des partis, contribuent sans doute à lui faire craindre à chaque événement contraire une dissolution imminente. Elle a besoin de s'étendre toujours, de toujours vaincre, ou elle est aux abois. Mais cette extension est plus lente, plus périlleuse qu'on ne se l'imagine ordinairement. Les pompeux récits de Tite-Live et sa partialité pour les armes romaines nous grandissent à distance, comme par une sorte de mirage, la puissance de la république alors même qu'elle a encore l'ennemi à ses portes. Nous pouvons trouver la preuve de cette assertion dans des faits contemporains dès que nous ne nous adressons plus aux historiographes officiels de la gloire des Quirites. Ainsi, par exemple, nous savons par Diodore qu'Agathocle songeait alors à la conquête de toute l'Italie comme à une tâche facile pour le tyran d'une colonie grecque (1). Ce nom romain, qui va retentir avec tant d'éclat dans le monde ancien, est à peine

(1) L. XX, c. XL.

connu, hors de la péninsule, jusqu'à la moitié du cinquième siècle de Rome.

Cependant le dictateur s'était hâté d'aller au secours de son lieutenant. C'est sur le territoire de Rosellæ, et par conséquent bien au-delà de la forêt Ciminienne, qu'il rencontre les Toscans. Tout le récit de cette campagne est obscur : on est de plus en plus en peine de concevoir comment, à cette distance, l'Étrurie faisait trembler Rome et l'obligeait à se mettre en état de siége. Il y a évidemment un parti pris de la part des annalistes de dissimuler les revers importants et cependant de vanter sans réserve l'énergie avec laquelle le peuple romain se relève après chaque disgrâce. Il résulte de cette double préoccupation qu'aux yeux du lecteur désintéressé l'effort tenté pour obtenir une revanche ne semble pas en proportion avec l'insuccès dont on nous a dissimulé la portée.

Les Toscans qui, d'après le récit de Tite-Live, devaient le premier succès de la campagne à une embuscade, voulurent encore cette fois recourir à la ruse. Profitant d'un pli du terrain et des ruines d'une bourgade incendiée dans ces guerres d'extermination, ils cachèrent un corps de troupes, puis firent passer quelques troupeaux en vue des retranchements où se tenait un détachement commandé par le légat Fulvius. Des bergers s'approchant des palissades tinrent en langue étrusque des propos qui devaient encourager les soldats, toujours avides de pillage, à profiter de

l'occasion. Ces propos, tenus par des hommes dont l'apparence était celle de simples pâtres, furent expliqués aux Romains par quelques Cérites placés dans leurs rangs, et nous apprenons ainsi que déjà certaines villes étrusques fournissaient leurs contingents à l'armée romaine, alors même qu'il s'agissait de faire la guerre à la confédération (1). La ruse, du reste, n'eut pas de succès. Les Cérites avaient reconnu que les prétendus bergers s'exprimaient en étrusque avec plus d'élégance qu'il ne convenait à des hommes de leur condition, et les légionnaires de Fulvius ne sortirent pas de leurs retranchements. Ne pourrions-nous pas conclure du fait ainsi énoncé qu'il y avait une plus grande culture qu'on ne l'a supposé dans cette mystérieuse langue de l'Étrurie sur laquelle nous avons si peu de documents? Le langage poli des villes, parlé par les classes supérieures, se distinguait sur-le-champ, par ses formes plus savantes et son accent adouci, de la rude prononciation des campagnards.

Démasquant enfin leurs troupes, les Toscans attaquèrent les Romains, qui firent demander des renforts au camp du dictateur. Du haut d'une des col-

(1) Lorsque Tite-Live compare Alexandre aux grands capitaines romains, et se demande ce qui serait advenu si le roi de Macédoine eût attaqué l'Italie, il dit que l'armée des auxiliaires qui aurait combattu pour Rome à cette époque se composait des Latins, des Sabins, des Èques, des Volsques, des Campaniens, d'une partie des *Étrusques* et des Ombriens (l. IX, c. XIX).

lines qui coupent le territoire accidenté où s'élèvent encore aujourd'hui les ruines de Rosellæ (1), ce général vit que Fulvius pouvait résister encore sans trop de désavantage. Il laissa donc les Étrusques se fatiguer dans une première attaque, afin que ses troupes fraîches n'eussent plus à combattre que des adversaires épuisés. Peu s'en fallut toutefois qu'il n'attendît trop longtemps. Le détachement de Fulvius était presque enveloppé lorsqu'il fut sauvé par une charge vigoureuse des légionnaires et de la cavalerie. Repoussés jusque dans leur camp, les Étrusques s'en virent chassés. On exigea d'eux une année de solde pour l'armée romaine et du blé pour deux mois. A ces conditions on leur permettait d'envoyer à Rome des députés pour traiter de la paix. Elle leur fut refusée, et ils n'obtinrent qu'une trêve de deux ans : « J'ai entre les mains, ajoute Tite-Live, des auteurs qui prétendent qu'on ne fut obligé de livrer aucun combat pour pacifier l'Étrurie, et que tout se borna à réconcilier la famille des Cilniens avec le peuple d'Arrétium (2). » Telle est l'incertitude qui règne encore dans les annales de Rome, que des faits importants, des combats, des désastres, des victoires, sont racontés avec les plus grands détails par les uns et passés sous silence ou même niés par les autres.

---

(1) Voy. notre description des Maremmes, t. I, p. 51-59.
(2) L. X, c. v.

Les relations nouvelles établies entre Rome et Arrétium firent probablement désirer aux Romains d'assurer leurs communications avec cette cité par la possession des points stratégiques qui commandent la route qu'on suit pour y parvenir. Nous voyons du moins qu'à cette époque ils mirent le siége devant Néquinum, ville ombrienne située sur le haut d'un escarpement qui s'élève des bords de la Narnia, affluent du Tibre dont la vallée sert de passage à la voie Flaminienne. Après un long blocus, la ville fut prise à l'aide de la trahison d'un de ses habitants, et, pour contenir le pays, le sénat y envoya une garnison. La nouvelle colonie prit le nom du torrent dont elle dominait le cours : c'est aujourd'hui la ville de Narni, dont les voyageurs qui vont de Florence à Rome par la route d'Arezzo peuvent admirer encore la belle et forte position. Ainsi chaque jour l'Étrurie voyait diminuer le territoire sur lequel elle exerçait son action : cependant un nouveau danger qui vint la menacer sembla devoir conjurer pour quelque temps les périls que lui faisaient courir l'esprit de conquête dont les Romains s'enivraient davantage à chaque triomphe.

Des hordes celtiques descendues des Alpes et auxquelles leurs compatriotes de la vallée du Pô avaient refusé des terres, vinrent, les armes à la main, en demander aux Étrusques. Ceux-ci leur proposèrent aussitôt de les prendre à leur solde et de les conduire de nouveau à l'assaut des murailles de Rome. L'offre

fut d'abord accueillie avec faveur, mais, la solde convenue ayant été payée d'avance, les Gaulois refusèrent de marcher : « L'or que nous avons reçu, disaient-ils, n'est que la rançon de vos champs et de vos villes. Si vous voulez nous avoir maintenant pour alliés, partagez vos terres avec nous. » La mauvaise foi ne pouvait être plus manifeste, et cependant la proposition des Gaulois fut pesée dans le grand conseil des lucumons, tant l'Étrurie désirait entraîner cette race guerrière dans sa querelle. On leur aurait volontiers cédé des terres, mais personne ne voulait les accepter pour voisins : ce fut la vraie cause qui fit repousser leurs exigences (1).

Telle est la tradition qui a été adoptée par Tite-Live. D'après Polybe, les Étrusques auraient réussi à envoyer les Gaulois contre Rome, et les Romains, n'osant s'exposer à la rencontre de ces bandes sauvages en rase campagne, se seraient enfermés dans leurs murailles laissant dévaster leur territoire. Les Gaulois auraient ensuite repassé l'Apennin chargés d'un riche butin : des discordes s'étant élevées entre eux au sujet du partage qu'ils voulaient en faire, ils se seraient détruits les uns les autres (2).

---

(1) Multa de eo concilia populorum Etruriæ habita : nec perfici quicquam potuit : non tam quia imminui agrum, quam quia accolas sibi quisque adjungere tam efferatæ gentis homines horrebat (Tite-Live, l. X, 10).

(2) L. II, c. XIX.

Quelle que soit celle des deux versions qu'on adopte, il est évident que la guerre entre Rome et l'Étrurie ne pouvait plus se terminer que par l'anéantissement d'une des deux nationalités. En 455, le consul T. Manlius Torquatus avait été chargé de la campagne contre les Étrusques, qui s'ouvrait à l'expiration de la trêve (1). Comme il entrait sur le territoire toscan, son cheval le jeta à terre avec tant de force que trois jours après il mourait de sa chute. L'Étrurie, toujours superstitieuse, crut cette fois à une intervention des dieux en sa faveur. A Rome, au contraire, la consternation fut profonde, et, comme dans les grands périls, on était sur le point de nommer un dictateur. On se contenta toutefois d'élire, en remplacement de Manlius, Valérius Corvus, appelé au consulat pour la sixième fois. Sa haute réputation militaire réprima la confiance des Étrusques. Ils n'osaient plus sortir de leurs retranchements, où ils restaient comme assiégés : ni la dévastation de leur territoire, ni l'incendie de leurs habitations, ne purent les contraindre à paraître en rase campagne. Valérius Corvus rentra dans Rome sans avoir vu d'ennemis.

L'année suivante (an de Rome 456), Cornélius Scipion Barbatus et Cn. Fulvius Maximus Centumalus étaient consuls. La guerre d'Étrurie échut à Scipion, si nous nous en rapportons au récit de Tite-Live, et

(1) Manlius eut pour collègue M. Fulvius Pætinus.

celle du Samnium à son collègue. Jamais Rome ne s'était encore avancée aussi loin dans l'Étrurie centrale. Ce fut près de Volterra que les deux armées se joignirent, et elles se livrèrent, sous les murs de cette ville, une sanglante bataille qui dura toute une journée avec un égal carnage de part et d'autre. Quand le soir arriva, on ne savait encore qui était vainqueur. Cependant les Étrusques ayant quitté leur camp pendant la nuit, et, le lendemain, les Romains s'étant trouvés maîtres du champ de bataille, ces derniers s'attribuèrent la victoire. Les légions se retirèrent ensuite sur le territoire des Falisques. On laissa à Faléries les bagages sous la garde d'un détachement, et l'armée, n'ayant plus rien qui gênât sa marche, se mit à ravager le pays. Tout fut dévasté par le fer ou par le feu. On ne se contenta pas de laisser aux Toscans un sol dépouillé; les habitations, les bourgs, les châteaux, devinrent la proie des flammes (1) : c'était là, décidément, le système adopté par la république pour la pacification de l'Italie.

On est fortement tenté, du reste, de supposer que Scipion n'avait pas eu l'avantage dans le sanglant combat livré près de Volterra. Il est bien possible que dans le langage de Tite-Live une victoire si chaude-

(1) Omnia ferro ignique vastantur : prædæ undique actæ; nec solum modo vastum hosti relictum, sed castellis etiam vicisque illatus ignis (Tite-Live, X, XII).

ment disputée doive se traduire par une bataille perdue. Du moins, un document, qui mérite la plus grande confiance, les fastes triomphaux du Capitole, nous apprennent que, dans cette même année 456, ce fut le collègue de Scipion, Cn. Fulvius Centumalus, qui triompha à la fois des Samnites et des Étrusques (1). Il est donc probable que l'armée légionnaire

---

(1) CN.FVLVIVS.CN.F.CN.N.MAXIM.AN.CDLV
CENTVMALVS.COS.DE.SAMNITIBUS
ETRVSCEISQUE IDIBUS.NOV

(*Acta Triumph. Capitolina*, ap. *Corpus Inscr. latin.*, ed. Henzen, Berolini, 1863, t. I, p. 456.)

On sait que l'ère de Varron, dont nous avons suivi les calculs, est en avance d'une année sur l'ère capitoline. Les chronologistes anciens présentent, à propos des dates des premières époques de l'histoire de Rome, de grandes divergences qu'on peut cependant rapporter à trois ères principales : — 1° celle de Varron, que nous avons préférée avec le plus grand nombre des historiens modernes, et qui résultait, au dire d'Arnobe, des calculs consignés dans les quatre livres perdus qu'il avait consacrés aux origines romaines. Si nous l'avons choisie entre les autres, c'est en nous appuyant sur des autorités respectables. A partir de l'avénement de l'empire, on ne se servit plus que de l'ère varronienne, qui fut une correction de l'ère capitoline : tous les monuments lapidaires postérieurs à cette époque, et datés de l'an de la fondation de Rome, s'y sont conformés, et ce fut d'après elle que l'empereur Philippe célébra les jeux séculaires qui marquaient l'année millénaire, ou la millième année d'existence pour la ville de Romulus. C'est sur elle aussi que s'appuient Pline, Censorin et plusieurs graves auteurs de l'antiquité. — 2° L'ère capitoline, gravée sur les marbres qui, d'après l'opinion commune, furent placés par Jules César dans le temple de Castor et Pollux, au Forum, et dont les fragments conservés au Capitole, sont l'une des sources les plus précieuses de l'histoire de la république; elle a été suivie par Solin. — 3° L'ère que Caton avait adoptée dans son livre sur les Origines. Elle a servi de base à tous les calculs de Tite-Live et de Deny

d'Étrurie, affaiblie par les pertes souffertes dans un combat acharné, aura eu besoin du secours de l'armée du Samnium, et que le triomphe aura récompensé le chef de cette armée des avantages qu'il avait remportés dans les deux pays. Un second document tout aussi authentique, l'inscription funéraire de Scipion Barbatus, confirme le doute que nous émettons

---

d'Halicarnasse. Elle commence deux ans après l'ère varronienne, et un an seulement après la capitoline.

« Quant à ce qui regarde, dit M. Borghesi, la divergence qui se rencontre entre ces trois ères, on a observé que la capitoline correspond parfaitement à la varronienne, à partir du commencement de la république : la différence doit donc porter sur le temps des rois, et résulte de ce que Varron a donné trente-huit ans de règne à Tarquin l'Ancien, ainsi que l'ont fait Tite-Live et Denys, tandis que les tables ne lui en ont donné que trente-sept, ainsi que cela résulte du texte de Solin. Tout au contraire, l'ère catonienne concorde avec la varronienne dans la durée qu'elle donne au règne du premier Tarquin, et gagne, de plus, une autre année en en ajoutant une troisième à la domination des décemvirs, en 305, tandis que les deux autres placent dans une seule année tant leur troisième réélection que le consulat suivant de Valérius Potitus et d'Horatius Barbatus. Mais, d'autre part, elle en perd trois en n'admettant pas la durée d'une année entière pour la première dictature de L. Papirius Cursor, en 430, pour la seconde du même en 445, et pour celle de Fabius Rullianus, suivie de l'autre dictature de Valérius Corvus en 453. On comprend, dès-lors, comment elle diffère d'une seule année de l'ère capitoline, et de deux de l'ère varronienne.

« Outre ces trois opinions, qui ont joui d'un plus grand crédit, il y en a eu encore quelques autres. Ainsi l'ère qu'avait adoptée Polybe, et qui a été suivie par Cornélius Népos, est plus courte d'une année que l'ère catonienne, et de trois ans que celle de Varron. Admettant, comme les deux autres, la troisième année des décemvirs, il aura laissé de côté la trente-huitième année de Tarquin l'Ancien et les trois des dictatures annuelles. Le plus ancien des historiens romains, Fabius Pictor, qui a été suivi par Diodore de Sicile, est en retard dans

à propos des succès de ce consul en Toscane. On y parle de victoires remportées dans le Samnium où il servit comme lieutenant de Q. Fabius pendant l'année qui suivit celle de son consulat, et l'on n'y dit pas un mot des avantages que, d'après Tite-Live, il aurait obtenus sur les Étrusques alors qu'il combattait comme consul sous ses propres auspices (1). C'est

---

ses dates de six années sur Varron. Parmi ceux qui s'éloignent le plus de l'opinion commune, on peut nommer Cincius Alimentus, qui reporte la fondation de Rome à la 4e année de la 12e olympiade, correspondant à l'an 25 de l'ère varronienne. Dodwell a consacré le chapitre LXXIVe et suivant de sa dixième dissertation sur les cycles à rechercher la raison de semblables discordances dans l'ancienne chronologie de Rome, et il a cru la trouver dans le fait qu'on n'aurait pas représenté à l'origine la succession des années par le nom des magistrats éponymes, mais par des clous plantés dans les temples, et qui ne se comptaient pas tous à partir de la même époque, quelques-uns ne commençant leur série qu'au temps où avait été dédié le temple dans lequel ils étaient placés. Quand donc, plus tard, on songea à comparer ces clous à la série des consuls dans laquelle se trouvaient intercalées souvent des magistratures extraordinaires, il est tout naturel qu'au commencement on soit tombé en de très-graves équivoques. De nos jours encore s'est produit un nouveau système de chronologie romaine qui s'écarte de sept années du comput varronien, et fait remonter la date de la fondation de Rome à l'année 746 avant J.-C. Il a été proposé par le célèbre historien Niebuhr, avec lequel j'ai eu, à ce sujet, à Rome, de vives discussions. Ses compatriotes eux-mêmes ne l'ont pas suivi dans cette partie de son docte ouvrage. » (*Correspondance inédite.*)

(1) CORNELIVS . LVCIVS . SCIPIO . BARBATUS . GNAIVOD . PATRE
PROGNATVS . FORTIS . VIR . SAPIENSQVE — QVOIVS . FORMA . VIRTUTEI . PARISVMA
FVIT — CONSOL . CENSOR . AIDILIS . QVEI . FVIT . APVD . VOS — TAVRASIA . CISAVNA
SAMNIO . CEPIT — SUBIGIT . OMNE . LOVCANAM . OPSIDESQVE . ABDOVCIT

(Voy. Orelli, 550; — Ritschl, tab. XXXVII, et Mommsen, *Inscr. lat.*, vol. I, p. 16, Berolini, 1863.)

là un de ces témoignages contemporains dont la valeur est d'autant plus grande qu'il est moins ordinaire aux familles romaines de taire les services rendus, et d'amoindrir, sur des monuments de ce genre, les droits de leur race à la reconnaissance publique.

§ III.

Quoi qu'il en soit des incertitudes de détail que nous rencontrons dans les annales de Rome, il est avéré que la république triomphait au midi comme au nord, et que les montagnes abruptes du Samnium étaient alors pénétrées par des armées consulaires tout aussi bien que les plaines de l'Étrurie centrale. Cinq années s'étaient à peine écoulées depuis la fin de la dernière guerre samnite qui s'était terminée à l'avantage des Romains sous le consulat de P. Sempronius Sophus et de P. Sulpicius Saverrio, en 450, lorsqu'en 456 recommença la lutte. Comme l'alliance de Rome avec les Lucaniens avait été l'une des causes les plus puissantes du triomphe de la république, les Samnites avaient à leur tour usé de leur influence pour porter à la tête des affaires en Lucanie les partisans qu'ils avaient dans ce pays, et pour conclure, à l'aide de ce revirement politique, une alliance entre les deux nations. Le parti romain s'en effraya, et Rome encore davantage : diviser pour régner était sa devise. La guerre fut déclarée, et, dès l'année 457, les deux armées consulaires se portaient dans le Samnium.

L'un des consuls, Q. Fabius Maximus, vainquit à Tifernum, l'autre, P. Décius Mus, à Malévent. Les Samnites, comprenant enfin que la seule chance de victoire qui leur restât dans cet effort suprême était la réunion de toute l'Italie contre Rome, jugèrent qu'il était essentiel d'empêcher à tout prix l'Étrurie de conclure une paix séparée, ainsi que le bruit venait de s'en répandre (1). Leurs envoyés exposèrent donc aux lucumons assemblés sur leur demande que depuis de longues années le Samnium combattait au nom de la liberté contre l'invasion romaine. Épuisés désormais par tant de campagnes, les Samnites n'avaient plus d'espoir que dans l'énergique concours de l'Étrurie. « Vous êtes encore puissants, » disaient-ils aux lucumons, « vous avez des arsenaux bien approvi-« sionnés, des soldats nombreux, des richesses im-« menses. N'avez-vous pas d'ailleurs pour voisins ces « Gaulois qui se vantent à bon droit d'avoir forcé le « peuple des Quirites à se racheter à prix d'or? N'a-« vez-vous pas vous-mêmes l'exemple de votre Por-« senna, vainqueur de cette race latine qu'il faut « écraser sous peine de périr? Une seule campagne « peut repousser les Romains au-delà du Tibre et les « forcer à défendre leurs propres foyers. L'armée sam-« nite s'offre à vous pour faire le siége du Capitole. »

(1) Ab Sutrio et Nepete et Faleriis legati, auctores concilia Etruriæ populorum de petenda pace haberi (Tite-Live, X, XIV).

Ces paroles furent bientôt soutenues, en effet, d'une armée nombreuse conduite par le général samnite Gellius Egnatius qui, à travers le pays des Marses et des Ombriens, venait de passer en Étrurie. L'aspect de ces braves montagnards fit renaître chez les Étrusques l'espoir presque entièrement perdu de conserver leur indépendance.

Après tant de cruels revers, cette malheureuse nation comprenait enfin, comme les Samnites, qu'il n'y avait de salut contre l'ennemi commun que dans la ligue des populations italiotes. Des émissaires furent envoyés dans la Gaule cisalpine : argent et promesses, tout fut mis en œuvre pour conquérir de nouveau l'appui de la race gauloise, et bientôt le bruit se repandit à Rome que les hordes celtiques marchaient à une nouvelle journée de l'Allia. Ce fut pour la ville un signal d'épouvante : les dieux eux-mêmes semblaient l'abandonner. On racontait qu'une statue de la Victoire était descendue de son piédestal et s'était tournée comme pour s'enfuir vers la porte Colline, porte fatale par laquelle étaient entrés, cent ans plus tôt, le brenn et ses Gaulois.

Il faut avouer toutefois que si Rome s'effrayait quelquefois plus que de raison à l'annonce d'un danger éloigné, elle y faisait face avec la constance la plus énergique dès qu'il était présent. On décréta des levées en masse parmi les citoyens, les sujets, les alliés. Les affranchis et les hommes mariés furent for-

més en cohortes : on arma jusqu'aux vieillards. Les deux consuls furent choisis parmi les plus habiles généraux. Q. Fabius Maximus était nommé pour la cinquième fois; P. Décius Mus pour la quatrième (an de Rome 459). Fabius réclama le commandement de la guerre d'Étrurie. Cette fois, disait-il, les provinces ne pouvaient être tirées au sort. N'avait-il pas ouvert le premier la forêt Ciminienne et frayé le chemin aux aigles romaines? Ne serait-il pas odieux que le fruit d'un arbre qu'il avait planté fût cueilli par un autre? Cette race des Fabius semblait née pour le malheur des Étrusques. Le peuple, le sénat, furent unanimes pour assigner l'Étrurie à Fabius sans consulter la voix du sort.

Entre la rive gauche du Tibre et l'Apennin s'élevait la ville d'Aharna, inconnue aux géographes, nommée seulement par Tite-Live et dont nous ne saurions rétablir la position. Nous savons seulement qu'elle était dans l'Ombrie, vers laquelle convergent les routes de la Gaule, de l'Étrurie et des territoires sabelliens. Là se rassemblèrent d'abord les troupes de la coalition. Vers le même lieu se trouvaient campées deux légions romaines sous les ordres du préteur Appius Claudius. Fabius le rejoignit, n'emmenant avec lui que quatre mille fantassins et six cents cavaliers. Toute la population en âge de porter les armes avait demandé à le suivre, mais il avait plus à cœur, disait-il, de ramener riches tous ceux qui le suivaient,

que d'être à la tête d'une troupe nombreuse. En approchant du camp, il rencontre des fourrageurs escortés d'un détachement. A peine l'ont-ils reconnu qu'ils l'entourent et l'acclament. Fabius leur demande où ils vont. Chercher du bois, répondent-ils. — Eh quoi! n'avez-vous pas un camp palissadé? — Ils s'écrient qu'ils ont un double rang de palissades et un fossé profond derrière lequel ils se croient à peine en sûreté : « Qu'allez-vous donc chercher? dit le consul; c'est assez de bois et trop de palissades. Arrachez-les. » Ses ordres sont exécutés. Il a ramené la confiance dans le camp romain. Ce n'est pas son système de tenir les troupes à l'abri de retranchements : il renvoie Appius à Rome, lève le camp, et exerce son armée par des marches journalières.

L'hiver durait encore. Le printemps venu, Fabius mit sous la garde de L. Scipion la seconde légion dans le pays des Camertes où s'agitaient les destinées de l'empire du monde. Appius Claudius, revenu d'Aharnà, exagérait les dangers de la guerre d'Étrurie. La lutte avait pris à ses yeux des proportions que la confiance téméraire du général en chef ne pouvait atténuer. Ce n'était pas assez, selon lui, d'une armée contre quatre peuples. « Qu'on réunisse toutes les forces sur le même point, disait-il, ou qu'on les divise, un seul général ne peut faire face au danger. Que Décius et l'armée du Samnium soient rappelés; qu'ils se joignent à Fabius : c'est en Étrurie qu'on doit

porter toutes les forces de la république. » Décius accepta la guerre d'Étrurie, comme il avait accepté celle du Samnium : au nord comme au midi il se déclarait prêt à servir sa patrie. En voyant ainsi les deux consuls renoncer à toute rivalité pour se réunir dans un même élan de patriotisme, le peuple fit éclater sa joie en applaudissements, et l'on croyait déjà, ajoute Tite-Live, décerner à ces généraux plutôt le triomphe que le commandement. L'annaliste avoue toutefois, au milieu de cet accès de lyrisme, qu'il a entre les mains d'autres documents supprimant toute lutte généreuse et admettant que, dès le premier jour, les deux chefs de l'État avaient marché par l'ordre du sénat contre l'Étrurie.

Quoi qu'il en soit, les peuples coalisés se rassemblaient de toutes parts. Gaulois, Samnites, Étrusques, Ombriens, s'étaient donné rendez-vous près de Sentinum en Ombrie. La ville moderne de Fabriano est bâtie sur les ruines de trois municipes romains : ce sont ceux d'Attinum, de Sentinum et de Tuficum. Chacun de ces municipes a donné des inscriptions intéressantes qui ont fixé leur position, et nous connaissons, grâce à elles, la localité où s'est accompli l'un des faits les plus importants pour l'histoire de l'Étrurie, bien que les Étrusques, ainsi qu'on le verra, y aient pris peu de part (1).

(1) Voy. *Lettera del sig. Prof. C. Ramelli di Fabriano al Dott.*

Par les deux passages principaux qui font encore aujourd'hui communiquer la vallée du Tibre à l'Adriatique à travers la chaîne des Apennins, c'est-à-dire par la voie Flaminienne qui commence à la vallée du Métaure et par celle qui remonte le cours de l'Ésis (Esino), les Gaulois arrivaient dans les montagnes de l'Ombrie. De là ils étaient maîtres de déboucher dans les plaines de l'Étrurie ou dans celles de la Sabine. Nous avons vu qu'une légion avait été laissée sur le territoire des Camertes, ainsi que nous le lisons dans Polybe, pour surveiller les mouvements des coalisés : Tite-Live dit Clusium, et Niebuhr suppose que Tite-Live se trompe, parce qu'il s'est souvenu mal à propos qu'en étrusque Clusium s'appelait *Camars*. S'il s'était agi de Clusium, ville évidemment hostile à la république, dit le savant historien allemand, comment se ferait-il que la légion romaine, attaquée par des forces supérieures, se fût rangée sous les remparts de la ville pour y trouver protection? Ce serait donc, d'après lui, Camérinum, au nord de Sentinum, qu'il faudrait désigner comme le lieu près duquel les Romains avaient placé leur camp. D'autre part nous avons eu déjà à parler du pays des Camertes, et nous avons vu que Cramer croyait en retrouver l'emplacement à Camérata, entre Améria et Tuder.

G. Henzen, dans le *Bullet. de l'Inst. archéologique*, 1845, p. 127-137.

Que d'incertitudes dès qu'on veut donner un corps à ces récits tronqués et contradictoires, dont l'intérêt cependant grandirait à nos yeux si nous pouvions du moins suivre sur le terrain les manœuvres dont a dépendu le sort de l'Italie et par conséquent l'histoire de notre civilisation! Clusium, Camérinum ou Camérata, quel que fût le lieu où campait la légion commandée par Scipion, les Gaulois s'avancèrent pour la surprendre. Le général porta sa troupe vers une colline qui s'élevait près de la ville et la séparait de son camp; mais il était trop tard : elle était déjà occupée par l'ennemi. Les Romains, assaillis de toutes parts, furent enveloppés et taillés en pièces sans qu'il restât personne pour porter la nouvelle du désastre. Les consuls qui s'approchaient ne l'apprirent qu'à la vue des cavaliers gaulois portant suspendues au poitrail de leurs chevaux ou brandissant au bout de leurs épieux les têtes des soldats légionnaires, tandis qu'ils célébraient leur victoire par des chants sauvages. Cependant une tradition suggérée par la vanité nationale, mais à laquelle Tite-Live refuse lui-même toute croyance, réduisait la perte des Romains à celle de quelques fourrageurs surpris par les Ombriens et voulait même que les vainqueurs, vaincus à leur tour, eussent perdu dans un nouvel engagement prisonniers et butin.

La campagne s'ouvrait donc sous d'heureux auspices pour les confédérés. Cependant Rome avait

réuni toutes ses forces, et jamais les armées consulaires ne s'étaient trouvées plus nombreuses. Deux légions nouvelles avaient été créées. Les Latins et autres alliés étaient en armes. La cavalerie avait reçu comme renfort mille cavaliers d'élite venus de la Campanie. Trois lignes de troupes défendaient Rome : l'armée consulaire, qui se portait vers l'ennemi ; une autre armée, postée sur le territoire des Falisques ; une troisième enfin, qui s'était retranchée sous la colline du Vatican. A peine si le sénat romain, derrière ses murailles et ce triple rempart de poitrines humaines, se sentait rassuré contre la terreur du nom gaulois.

Cependant l'armée des consuls, quittant l'Étrurie, avait franchi l'Apennin. Elle campa près de Sentinum, à quatre milles du camp des coalisés. Là nous découvrons déjà les traces des divisions qui sauvèrent l'armée romaine. Les Étrusques et les Ombriens formaient un camp séparé ; les Gaulois s'étaient réunis aux Samnites. Une tactique d'une habileté téméraire acheva la séparation déjà commencée. Trois transfuges de Clusium arrivés de nuit dans le camp de Fabius lui avaient révélé le plan de campagne des confédérés. Samnites et Gaulois devaient livrer la bataille ; Étrusques et Ombriens devaient attaquer le camp romain. Fabius, averti, fait parvenir des ordres à l'armée de réserve campée chez les Falisques et à celle qui s'est postée sous les murs de Rome : elles

s'avanceront en hâte vers Clusium et ravageront le pays (1). Le consul veut ainsi jeter la confusion dans les plans de l'ennemi, le diviser pour le vaincre. Sans doute une garnison suffisante avait été laissée à Rome pour prévenir tout danger dans le cas d'un retour offensif du côté du Samnium.

La diversion ainsi opérée atteint son but. Les Étrusques ne peuvent se résoudre à laisser saccager leur territoire sans le défendre ; ils repassent l'Apennin, et une dernière occasion est perdue pour eux d'échapper au joug qui les menace.

La bataille dans laquelle Gaulois et Samnites furent défaits a été décrite par Tite-Live avec la complaisance et l'habileté qu'on pouvait attendre de cet historien patriote. C'est toute une épopée, et les présages que nous trouvons au début des grands faits de l'histoire romaine ne lui font pas défaut. Au moment où les consuls allaient commencer l'attaque, une biche poursuivie par un loup sort de la forêt voisine et se

(1) Cf. Tite-Live, X, XXVII, et Frontin, *Stratag.*, I, VIII, 3. D'après ce dernier écrivain, ce serait vers Assise, entre Foligno et Pérouse, que les légions romaines auraient été envoyées par les ordres du consul. Cette leçon paraît la meilleure à Niebuhr, en ce qu'elle lui semble plus d'accord avec la localité. Nous n'en voyons pas la cause : le texte de Tite-Live porte Clusium, et le mouvement des troupes cantonnées sur le territoire de Faléries était aussi facile vers Clusium, où l'on se trouvait en pleine Étrurie, que vers Assise, où l'on eût été en Ombrie. Le but des Romains était de rappeler les Étrusques de l'armée des confédérés, par une attaque dirigée sur leur propre pays.

jette entre les deux armées. Le loup court aux Romains, fils de la louve, qui ouvrent leurs rangs pour lui faire place. La biche, emblème de la terreur, passe aux Gaulois. Tel est le sens qu'on donne au présage dans l'armée consulaire. Il s'en fallut de peu toutefois qu'il ne fût démenti par l'événement. Le bruit des chariots barbares; le fracas des roues, effrayèrent les chevaux de la cavalerie romaine. Le désordre gagna les légions, et elles commençaient à plier lorsque le consul Décius, se dévouant comme s'était dévoué son père dans une bataille contre les Latins (1), se jeta au milieu des bataillons gaulois et tomba sous leurs coups.

Dès ce moment, dit Tite-Live, il ne fut plus possible de voir l'œuvre des hommes dans les événements de la journée. Le pontife Livius, à qui Décius avait remis ses licteurs en lui confiant le commandement, s'écrie à haute voix que les Romains ont vaincu, que le dévouement et la mort volontaire du consul viennent

(1) En l'an de Rome 414. Tite-Live nous a laissé, à propos de la mort du premier Décius, la formule que prononçait celui qui s'offrait ainsi en holocauste pour le salut commun; et nous y remarquons avec intérêt qu'on y invoquait les *Dii novensiles*, c'est-à-dire, d'après l'explication qui nous semble la plus plausible, les neuf divinités fulgurales de l'Étrurie. La victime volontaire de cette expiation se revêtait de la robe prétexte, et debout, le pied sur un javelot, la tête voilée, elle s'écriait : « Janus, Jupiter, Mars, père des Romains! Quirinus, Bellone, Lares, dieux *novensiles*, dieux indigètes, dieux qui tenez dans vos mains notre sort et celui de l'ennemi! vous aussi, dieux mânes! je vous conjure et vous supplie, je vous demande la grâce, et j'y compte, d'accorder au peuple romain

de les acquitter vis-à-vis des dieux, que les Gaulois et les Samnites appartiennent désormais à la terre et aux mânes. Cornélius Scipion et C. Marcius, amenant les renforts que le consul Fabius a tirés de son corps de réserve, confirment la faveur divine par l'autorité des gros bataillons. Le combat a déjà duré la plus grande partie du jour: le général romain, concentrant sur un seul point les troupes fraîches qu'il a ménagées pour cette occasion, lance ses légions en avant et fait exécuter une charge impétueuse par la cavalerie. Les Samnites ne peuvent la soutenir, et, passant près des Gaulois qu'ils laissent seuls exposés à l'attaque des Romains, s'enfuient vers leur camp, où ils rentrent en désordre. Aux portes mêmes de ce camp tombe le général des Samnites, Gellus Egnatius. Vingt-cinq mille hommes ont péri du côté des confédérés et huit mille des leurs sont prisonniers des Romains (1). Ceux-ci payent la victoire par des pertes sensibles : sept mille hommes ont péri dans

---

et aux Quirites la force et la victoire, de frapper ses ennemis d'épouvante et de mort! Ainsi que je le déclare par ces paroles, je me dévoue pour le peuple des Quirites, pour son armée, ses légions, ses auxiliaires, et je dévoue avec moi aux dieux mânes et à la terre les légions et les auxiliaires de l'ennemi. » (Tite-Live, VIII, IX.) Cette fois, Décius, en se dévouant comme son père, avait ajouté qu'il faisait marcher devant lui la terreur et la fuite, le carnage et le sang, la colère des dieux du ciel et celle des dieux des enfers; qu'il frappait d'anathèmes les étendards, les traits, les armes des ennemis, et que le lieu qui verrait sa perte verrait aussi celle des Gaulois et des Samnites (l. X, 28).

(1) Tite-Live, que nous suivons ici, a inscrit un chiffre modéré, et

l'armée de Décius, douze cents dans celle de Fabius. Ce n'est pas acheter trop cher la journée de Sentinum.

---

probablement, par cela même, plus près de la vérité que les autres, en choisissant parmi les différentes traditions dans lesquelles il avait puisé les éléments de son récit. D'après Diodore, la perte des Gaulois se serait élevée à cent mille hommes (*Ecl.*, XXI, fr. 11). Voyez, sur le nombre des combattants de l'armée confédérée, tel qu'il est donné dans les manuscrits de Tite-Live, et sur les corrections apportées par les éditeurs, la note 99 de Niebuhr, au sixième volume de son *Hist. rom.*, tr. fr., p. 92-93.

CHAPITRE X.

Suite de la bataille de Sentinum. — Les dépouilles des vaincus transportées à Rome. — Derniers efforts des lucumonies indépendantes. — Alliance nouvelle des Étrusques et des Gaulois. — Ruine de Vulsinies.

§ I.

Les Étrusques, dont l'abandon avait été si fatal aux Gaulois, aux Samnites et à leur propre cause, ne tardèrent pas à subir le contre-coup de la défaite de Sentinum. Cette défaite assurait le triomphe de Rome, qui venait de rompre ainsi la ligue des populations hostiles dont l'énergique résistance l'avait si longtemps retenue dans son essor de conquêtes. A qui contemple l'horizon romain du sommet du Capitole, à qui porte les yeux sur ces cimes échelonnées qui le ferment et l'enserrent à l'est, au nord et au sud, s'offre naturellement la pensée que la constance et l'intrépidité des légions ont dû rencontrer le plus sérieux obstacle dans les pays montagneux qui forment comme un rempart ennemi autour des plaines du Latium. Les âpres défilés du Samnium, les forêts sauvages du Cimino, arrêtèrent plus longtemps que l'Europe et l'Asie l'expansion des Romains. Ils avaient mis près de cinq siècles à franchir les pentes abruptes dont ils apercevaient les pics dénudés du haut de leurs

remparts, et, cette ceinture étroite une fois rompue, il ne leur fallut pas la moitié du même temps pour conquérir le monde ancien, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au Nil ou à l'Oronte. L'un des derniers efforts des races courageuses dont la résistance avait été si longue, et qui ne succombaient que faute de s'entendre, venait d'être tenté. Il échoua, et l'Étrurie eut de graves reproches à se faire. Déjà ses dissensions intestines avaient causé la perte des lucumonies les plus rapprochées de Rome : aujourd'hui elle abandonnait les Samnites à l'heure du combat; non par lâcheté, car les Étrusques ont toujours combattu bravement, mais par un sentiment de personnalité, par l'attachement au bien-être qu'amènent les habitudes du luxe et les arts de la paix. Les Toscans avaient reculé devant ces sacrifices héroïques qui seuls sauvent un peuple au penchant de sa ruine. Leur retraite ne put protéger les États menacés et elle perdit leurs alliés.

Cn. Fulvius, qui avait été envoyé dans les plaines de l'Étrurie centrale lors de la diversion si habilement conçue par Fabius, continuait à ravager les campagnes de Pérouse et de Clusium (an de Rome 459). Outre les pertes énormes qu'il avait fait ainsi subir aux habitants, il livra un brillant combat où plus de trois mille hommes appartenant à ces lucumonies restèrent sur le champ de bataille. Il avait pris jusqu'à vingt étendards. Fabius, n'osant poursuivre les Gaulois, encore inattaquables dans leurs foyers, se hâta de franchir

l'Apennin et vint le rejoindre. Quatre mille cinq cents hommes appartenant à la riche lucumonie de Pérouse tombèrent dans un combat livré sous les murs de cette ville et dix-sept cents prisonniers enrichirent de leur rançon le trésor militaire des Romains. Fabius exigea de chacun d'eux trois cent dix as; le reste du butin fut abandonné aux soldats qui eurent par tête quatre-vingt-deux as, une tunique et un sagum. Dès les premiers jours de septembre la campagne était terminée : Fabius, ainsi que nous l'apprennent les Fastes capitolins, célébrait son triomphe sur les Gaulois, les Samnites et les Étrusques (1).

Cependant, malgré tant de sanglantes défaites, ni les Étrusques ni les Samnites n'avaient encore définitivement posé les armes. Mais à dater de cette malheureuse campagne les deux peuples n'agirent plus que séparément (2). En 460, L. Posthumius Mégellus triompha des Étrusques et son collègue Atilius des Vulsi-

---

(1) Q.FABIVS.M.F.N.N.MAXIMVS.AN.CDLIIX
RVLLIANVS.III.COS.V.DE.SAMNITIBUS
ET.ETRVSCEIS.GALLEIS.PRID.NON.SEPT

(*Acta Triumph. Capitol.*, ap. *Corpus Inscr. latin.*, edid. Henzen, t. I, p. 456).

(2) Le bruit courut à Rome, toutefois, que les Samnites voulaient encore envoyer une armée en Étrurie : « Q. Fabium, P. Decium, L. Postumius Megellus et M. Atilius Regulus consules secuti sunt (an. 460). Samnium ambobus decreta provincia est; quia tres scriptos hostium exercitus, uno Etruriam, altero populationes Campaniæ repeti, tertium tuendis parari finibus fama erat. » (Tite-Live, X, XXXII.)

niens. Tite-Live, en désaccord sur ce point avec les fastes, dit que ce fut Mégellus qui se porta sur le territoire de Vulsinies, et que, les habitants de cette lucumonie s'étant réunis pour le repousser, il leur livra bataille à peu de distance de leurs murailles. Deux mille huit cents Étrusques furent tués dans le combat, la proximité de la ville sauva les autres. L'armée romaine passa ensuite sur le territoire de Rosellæ et s'empara de cette ville. On y fit deux mille prisonniers et près de deux mille hommes avaient péri dans la défense. Mais ce qui signala les succès de cette année plus encore que des victoires, ce fut l'éclat et l'importance de la paix qui les suivit : trois villes des plus puissantes, véritables capitales de l'Étrurie, Vulsinies, Pérouse, Arrétium, l'implorèrent (1). Pour avoir le droit de la demander,

(1) Pax tamen clarior majorque, quam bellum in Etruria eo anno fuerat, parta est. Tres validissimæ urbes, Etruriæ capita, Volsinii, Perusia, Arretium, pacem petiere, etc. (l. X, c. XXXVII). — « Il y a sur les événements de cette année, ajoute Tite-Live, peu d'accord entre les historiens. Claudius rapporte que Posthumius, après avoir pris quelques villes dans le Samnium, fut défait et mis en fuite dans l'Apulie ; qu'il fut même blessé, et qu'il revint à Lucérie avec peu de monde ; que la guerre d'Étrurie fut conduite par Atilius, qui obtint les honneurs du triomphe (*loc. cit.*). » On ne conçoit pas l'hésitation des annalistes, en présence d'un document aussi imposant que les *Acta triumphalia* du Capitole. Nous apprenons d'eux que chacun des consuls avait pris part à la guerre d'Étrurie, et remporté des avantages assez marqués pour mériter de triompher, l'un des Etrusques en général, l'autre des Vulsiniens :

L.POSTVMIVS.L.F.SP.N.MEGELL.AN.CDLIX
COS.II.DE.SAMNITIB.ET.ETRVSCIS.VI.K.APR (*sic*)

elles avaient dû commencer par nourrir et habiller l'armée : pour obtenir non pas une paix définitive, mais une trêve de quarante ans, elles durent payer chacune une indemnité de cinq cent mille as. Bien que Tite-Live ait compris Vulsinies dans le traité ainsi conclu, il est probable que cette cité n'avait obtenu qu'une trêve beaucoup plus courte. On ne comprendrait pas autrement quels étaient les Étrusques qui dès l'année suivante (an de Rome 461) menaçaient les alliés du peuple romain. Et d'ailleurs l'*Epitome* de Tite-Live atteste formellement que, dans le XIe livre de ses Annales commençant vers cette époque, l'historien racontait la suite des hostilités contre Vulsinies.

Les deux consuls étaient occupés de la guerre du Samnium que ses généreux habitants défendaient avec

---

M.ATILIVS.M.F.M.N.REGVLVS.COS.A.CDLIX
DE.VOLSONIBVS.ET.SAMNITIB.V.K.APR

(*Corp. Inscr. lat.*, Berolini, 1863, t. I, p. 456). On pourrait supposer, d'après la teneur des tables capitolines, que Mégellus avait été envoyé d'abord dans le Samnium, et Atilius Régulus contre les Vulsiniens. Si Mégellus fut vaincu par les Samnites, et blessé, comme le prétendaient plusieurs annalistes, son collègue aura été venger sa défaite, après avoir battu les habitants de Vulsinies. Quant à Mégellus, il aura, plus tard, réparé ses revers par la prise de Rosellæ; et tous deux auront ainsi mérité les honneurs qui leur furent décernés, d'après un témoignage irrécusable. D'après le récit préféré par Tite-Live, au contraire, on aurait refusé le triomphe à Atilius, parce qu'il avait perdu trop de monde dans sa campagne contre les Samnites : « Cui de triumpho agenti, negatus honos ob amissa tot millia militum. » (X, XXXVI.)

un patriotisme digne d'une meilleure fortune; et il est probable que les Vulsiniens avaient cru le moment propice à une nouvelle prise d'armes. Les Falisques eux-mêmes, qui, depuis plusieurs années, se montraient fidèles à l'alliance romaine, s'armèrent au nom de l'indépendance. Dans l'expédition dirigée alors contre l'Étrurie, le consul Carvilius mit le siége devant Troïlium, ville dont il est fort difficile de déterminer la position, puisqu'il n'en est fait que cette seule mention dans l'histoire. Elle doit avoir eu cependant une certaine importance : quatre cent soixante des plus riches habitants offrirent au consul des sommes considérables pour se racheter des horreurs du siége et obtinrent la liberté de quitter la place. Puis la ville fut prise de vive force, ainsi que cinq châteaux qui s'élevaient sur des monts voisins. Deux mille quatre cents Étrusques avaient été tués dans cette campagne et l'on avait fait deux mille prisonniers.

Cluvier (1) a voulu rapprocher le fait d'armes dont parle ici Tite-Live d'un passage de Pline où cet auteur assure que les chevaliers romains avaient porté pendant longtemps le nom de *trossuli* à cause d'une ville appelée *Trossulum* et située en Toscane à 9,000 pas en-deçà de Vulsinies, ville qu'ils avaient prise sans le secours d'aucune infanterie (2). Le fait ainsi

(1) *Ital. ant.*, p. 562.

(2) Equitum quidem etiam nomen ipsum sæpe variatum est, in

rapporté par Pline se trouve confirmé par Festus (1) et par l'ancien scoliaste de Perse (2), qui place également la ville de Trossulum en Étrurie et ajoute que les cavaliers romains dont l'élan détermina cette victoire sans l'aide des fantassins étaient sous la conduite d'un chef appelé Numius. Cluvier ne s'est pas contenté d'identifier Troïlium avec Trossulum, il en a marqué l'emplacement à Monte-Fiascone, à huit milles de Bolsena. Il est peu probable toutefois que la cité antique qui s'élevait sur la montagne escarpée où nous voyons aujourd'hui la ville moderne, ait pu être prise par un corps de cavalerie. Tite-Live, en outre, parle d'un siége en règle, puisque le général permit aux principaux habitants de sortir de la place, et Trossulum fut emporté par un coup de main. Ajoutons que dans la plaine, à deux milles de Monte-Fiascone, du côté de Férentum, se trouvait, du temps d'Holsténius, un lieu nommé *vado di Trosso* ou *vado Trossano*. Le savant annotateur de Cluvier a pensé que là devait être l'antique cité de Trossulum, dont la position au pied des montagnes rend plus vraisemblable l'ancienne tradition dont elle est

his quoque qui ad equitatum trahebantur. *Celeres* sub Romulo regibusque appellati sunt : deinde *Flexumines* : postea *Trossuli*, cum oppidum in Tuscis citra Volsinios passuum IX M. sine ullo peditum adjumento cepissent ejus vocabuli (*H. N.*, XXXIII, IX).

(1) S. v. *Trossuli*.

(2) *Sat.* I, v. 82.

l'objet. La persistance des noms géographiques dans ces campagnes désertes nous fait incliner vers l'avis d'Holsténius. N'avons-nous pas vu déjà que le nom de *Viano di Poce* avait fait reconnaître au même érudit l'emplacement de Vulci, plus de deux siècles avant que la découverte de sa vaste nécropole fût venue confirmer cette heureuse conjecture (1)?

Après la prise de Troïlium, les Falisques avaient demandé la paix. Le consul Carvilius ne leur accorda qu'une trêve d'un an, et encore les obligea-t-il à payer la solde de son armée et à lui fournir cent mille livres pesant de cuivre. La campagne terminée, Tite-Live affirme qu'il revint à Rome triompher des Étrusques. Mais voilà que, d'après les Fastes, il n'a triomphé que des Samnites (2). Comment accorder ce fait avec les détails donnés par l'annaliste, qui rapporte que la part prise par Carvilius à la campagne du Samnium n'aurait pu donner à son triomphe l'éclat qu'avait eu celui de son collègue Papirius Cursor, si la guerre d'Étrurie n'avait comblé la différence (3)? Il apportait au trésor trois cent quatre-vingt mille li-

---

(1) Voy. t. I, p. 81-82.

(2) SP.CARVILIVS.C.F.C.N.MAXIMVS.A.CDLX
COS.DE.SAMNITIBVS. IDIBVS.IAN

(*Act. Triumph. Cap.*, ap. *Corpus Inscr. lat.*, t. I, p. 456).

(3) His rebus actis ad triumphum decessit, ut minus clarum de Samnitibus, quam collegæ triumphus fuerat, ita cumulo Etrusci belli æquatam (X, 46).

vres pesant d'airain et éleva à la Fortune un temple voisin de celui qui lui avait été consacré autrefois par Servius Tullius.

§ II.

Avec le consulat de Papirius Cursor et de Carvilius, c'est-à-dire avec l'année 461, se termine le dixième livre de la première décade de Tite-Live. La décade suivante étant perdue, nous nous trouvons privés tout à coup de ce guide si précieux pour nous, quoique nous ayons été obligé de contester, les Fastes à la main, quelques-unes de ses assertions. L'*Epitome* des livres suivants, quelques textes ou fragments de textes, empruntés aux historiens, poëtes ou orateurs, tels que Polybe, Cicéron, Ovide, Valère Maxime, Frontin, Plutarque, Florus, Aurélius Victor, Dion Cassius, Eutrope, Orose, Zonare, etc., nous donneront à grand'peine un aperçu des derniers événements qui tiennent à notre histoire. Nous serons bien loin désormais de ce récit parfaitement enchaîné, de cette narration intéressante, de cette douce et riche fluidité de style que Quintilien caractérisait en deux mots, lorsqu'il l'appelait *lactea ubertas*. Heureusement Tite-Live nous a conduits, pour ainsi dire, jusqu'à la fin de cette double guerre du Samnium et de l'Étrurie, qui depuis si longtemps tenait Rome en armes et lui faisait acheter par les plus rudes campagnes la future con-

quête de l'univers. Si nous avons cru devoir entrer dans les détails de ces luttes sanglantes, assister à la prise de chaque ville, compter les morts sur le champ de bataille, c'est que la longue résistance de l'Étrurie est la meilleure preuve que nous puissions donner de sa vitalité.

Deux cent vingt ans s'étaient écoulés depuis la chute de Tarquin le Superbe, et depuis deux cent vingt ans l'Étrurie, par quelques-uns de ses représentants, faisait la guerre aux Romains. Les longs récits de combats sont coupés dans l'histoire romaine par le tableau qu'offrent les luttes des partis et le développement des institutions. Nous n'avons pas eu cette ressource en racontant la longue agonie du peuple qui apporta le premier en Italie l'organisation des cités, la solution des grands problèmes d'agriculture et la splendeur des arts. Ses ennemis seuls nous le font connaître et n'aiment à parler que de leurs victoires. Il faut que nous allions chercher au fond des nécropoles les preuves d'une civilisation qui n'a laissé à travers les âges d'autres traces que des tombeaux. Nous avons déjà insisté, toutefois, sur les causes probables de la dissolution de cette antique nation. Une organisation fédérative, dont les liens n'avaient jamais été serrés étroitement et se relâchaient chaque jour, fut la tache originelle du gouvernement des lucumons et la cause première d'une soumission qui ne fut obtenue qu'au prix d'efforts répétés. Nous n'a-

vons vu qu'une seule fois l'Étrurie tout entière marcher sous les ordres d'un même chef, et Porsenna, vainqueur des Romains, les avait obligés à lui livrer leurs armes. Si les États de l'Étrurie centrale ne fussent pas restés dès les premières attaques de Rome dans une coupable indifférence, il est probable que le développement des grandeurs de la république romaine eût été arrêté à sa première expansion. Quand ils s'éveillèrent de leur torpeur, il était trop tard : Fabius Maximus avait franchi la forêt Ciminienne.

A l'époque où nous voici arrivés, l'Étrurie centrale se défendait contre la conquête romaine depuis vingt ans, et la guerre du Samnium en avait duré plus de cinquante. Faire le compte des victimes immolées dans ces hécatombes humaines, même en faisant la part de l'exagération habituelle aux historiens de l'époque, serait prouver que les populations avaient été décimées et au delà. On a calculé que la guerre du Samnium à elle seule avait coûté la vie à plus d'un million d'hommes sur des populations qui, prises ensemble, ne pouvaient dépasser quatre millions d'habitants par génération, c'est-à-dire environ sept millions pour l'espace de cinquante années. La guerre d'Étrurie n'avait pas été moins meurtrière. On se demande dès lors quels avantages ont compensé pour l'Italie une telle effusion de sang humain. Des villes populeuses sont détruites, les campagnes régulièrement ravagées, les habitations livrées aux flammes,

les calamités publiques et particulières sont innombrables : commerce, industrie, agriculture, doivent être réduits à néant pendant cette longue période. Encore si c'était le don d'une civilisation avancée que Rome fait payer si cher aux peuples qu'elle veut soumettre à sa domination ! Mais il faut bien le reconnaître; cette civilisation, ce sont les vaincus qui la lui apportent en échange de ses sévices, et Rome, pendant ce demi-siècle, se pare d'un lustre nouveau. Le produit du butin, les impositions levées sur les populations soumises, lui permettent de construire de vastes édifices qu'elle orne d'objets d'art enlevés aux villes saccagées par ses légionnaires.

On croit généralement que la louve d'airain qui se trouve aujourd'hui dans le palais des conservateurs, au Capitole, est la même dont parle Tite-Live, lorsqu'il raconte qu'elle fut placée, en 457, auprès du figuier ruminal (1). L'élégant sarcophage de Scipion Barbatus, dont nous avons rapporté plus haut l'inscription, nous montre aussi les progrès que faisait alors l'art romain sous l'influence des modèles venus de l'Étrurie ou de la Grande-Grèce. Les plus belles statues en bronze de style étrusque qui ornent nos musées peu-

(1) Elle fut trouvée, en effet, au quinzième siècle, au pied du Palatin, près du temple de Romulus, et à la place où s'élevait le figuier ruminal (Lucio Fauno, *de Ant. urb. Rom.*, lib. II, c. VII). Le travail, tout archaïque, a été jugé étrusque par Winkelmann (*Des arts du dessin*, t. II, p. 201) et par la plupart des artistes ou des archéologues qui se sont occupés de l'art italiote.

vent être, avec quelque raison, rapportées à cette période, et les vases d'or et d'argent que l'on consacrait dans les temples attestent la richesse des villes qu'on avait conquises. D'autre part, on ne saurait s'empêcher de soupçonner une grande exagération dans les énormes quantités d'or, d'argent et de cuivre que les Romains auraient rapportées du Samnium, au dire des historiens. Avec les armures enlevées à la légion sacrée des Samnites, Carvilius, d'après Pline, aurait élevé à Jupiter sur le Capitole, un colosse en bronze dont les proportions étaient telles qu'on le voyait du mont Albain, à quatorze milles de distance; des rognures du métal on avait élevé une statue à Carvilius. Passe encore pour le colosse; mais, si les copistes n'ont pas altéré les chiffres donnés par les manuscrits de Tite-Live, on trouverait, en employant les calculs les plus modestes, la valeur de plus d'un milliard de nos francs en métaux transportés à Rome à la fin d'une seule campagne de la guerre des Samnites.

Il est évident, en tout cas, que les lucumonies de l'Étrurie campanienne, devenues la conquête des montagnards du Samnium, figurent pour un chiffre élevé dans ces merveilleux récits. Nous voyons d'ailleurs quelle confusion continuelle les Fastes du Capitole et les historiens font entre ces deux guerres contemporaines, où les mêmes généraux, passant du nord au midi, du territoire des Samnites à celui des

Étrusques dans une seule campagne, revenaient chargés d'un butin collectif. Nous pouvons donc croire, en tout état de cause, que jusqu'à l'époque où nous voici arrivés, c'est-à-dire avant la guerre de Lucanie et de Sicile, c'est l'Étrurie surtout qui a enrichi Rome de ses dépouilles. Cette conviction résulte encore de la certitude que la race des Étrusques n'avait pas alors de rivale parmi les races italiques pour l'industrie et le commerce extérieur. La campagne qui s'achève marquera le véritable point de départ de l'influence romaine au-delà de la péninsule. Une fois maîtresse des ports de la Toscane, faisant servir la marine étrusque à de nouvelles conquêtes, Rome va s'emparer de la Sicile, détruire Carthage et soumettre la Grèce. Le passage de la forêt Ciminienne aura été sa première étape dans la conquête du monde ancien.

§ III.

Comme au temps des guerres du Samnium, ce fut encore de l'Italie méridionale que partit le signal des derniers efforts tentés par les lucumonies restées indépendantes. Un fragment de Dion (1) nous apprend que les Tarentins et autres habitants de la Grande-Grèce avaient engagé les Étrusques, les Ombriens et

(1) Fr. 146, p. 60, Reim.

les Gaulois à prendre les armes en leur faveur. Zonare désigne aussi les habitants de Tarente comme ayant excité les Samnites, les Étrusques et les Gaulois à la guerre (1); Orose confirme les mêmes faits (2). Cette concordance de témoignages ne permet guère de douter que les mouvements de la basse Italie n'aient déterminé l'élan des dernières aspirations de quelques États du centre vers la reconstitution de leur nationalité. Les habitants de Vulsinies s'étaient vus successivement abandonnés par Tarquinies, Pérouse, Cortone, Arrétium. Cependant ils étaient lents à se soumettre et il paraît probable, d'après l'ensemble des faits, que depuis la décadence de Tarquinies Vulsinies restait l'une des plus riches et des plus puissantes cités, sinon la plus puissante de la Toscane. La convocation annuelle de l'assemblée des lucumons au temple de Voltumna, sur son territoire, devait d'ailleurs contribuer à lui assurer une espèce de suprématie (3). L'apparence d'une guerre générale où Rome se trouverait engagée contre les colonies de la Grande-Grèce souleva donc tous ses ennemis contre elle et au premier rang les Vulsiniens.

Un point important pour le succès de ce dernier

(1) VIII, II.

(2) III, XXII.

(3) Tite-Live (X, XXXVII) et Valère Maxime (IX, I) donnent à Vulsinies le titre de *caput Etruriæ*. Otf. Müller lui assigne le premier rang dans la confédération, depuis que les Tarquiniens avaient perdu leur influence (*Die Etr.*, Einleit. II, 17).

effort était l'alliance des Gaulois. Il fallait les entraîner de nouveau dans la lutte et leur faire oublier l'abandon dont ils avaient été victimes à Sentinum. La ville de Vulsinies, ainsi que celles de la côte, redoutait moins le concours des Celtes que les lucumonies plus rapprochées de la Gaule cisalpine : elle avait eu moins à souffrir de leur contact. Ce fut la tribu des Sénones qui, oubliant la première ses ressentiments, consentit à seconder les derniers efforts du parti national en Étrurie. Elle s'unit à lui pour assiéger Arrétium, qui se montrait fidèle aux Romains. Rome envoya aussitôt au camp des confédérés plusieurs délégués chargés d'intimer aux chefs des Cisalpins l'ordre de quitter le territoire des alliés de la république, sinon de se préparer à la guerre. Que se passa-t-il dans la conférence où les parlementaires s'acquittèrent de leur mission? La rancune personnelle d'un chef gaulois, dont le père avait été tué à Sentinum, ou le langage arrogant des Romains sont-ils cause de la catastrophe qui termina l'entrevue? On ne sait, et plusieurs traditions sont en présence. Le fait est que les envoyés de la république furent massacrés contre tout droit des gens, et leurs membres épars ainsi que leurs insignes jetés au pied des murs de la ville (1).

---

(1) Cf. Polybe, l. II, c. XIX, p. 81-82, éd. Did.; — Paul Orose, l. III, c. XXII; — Appian., *de Reb. Gall.*, exc. XI : Τούτους Βριτόμαρις ὁ Κελτὸς ἀγανακτῶν ὑπὲρ τοῦ πατρὸς, ὅτι συμμαχῶν Τυῤῥηνοῖς ὑπὸ Ῥωμαίων ἐν τῷδε τῷ πολέμῳ διέφθαρτο, τά τε κηρύκια φέροντας, καὶ τὴν ἄσυλον

La vengeance fut prompte. Deux armées marchèrent contre les Sénones ; la première, pénétrant, sous les ordres du consul Dolabella (an 471), dans l'*ager gallicus*, à travers la Sabine et le Picenum, y porta le fer et le feu (1). L'autre avait une tâche moins facile et eut un sort différent. Elle attaqua sous les remparts d'Arrétium le camp des Gaulois et des Étrusques coalisés, mais elle subit une sanglante défaite. Le préteur Métellus, qui la commandait, sept tribuns militaires, l'élite de la cavalerie, treize mille légionnaires, restèrent sur le champ de bataille (2). Enivrés de leur succès, animés du désir de venger les ravages commis dans leur pays, les Sénones entraînèrent les Boïens. Depuis le Pô jusqu'à l'Ésino, toute la population prit les armes et vint se joindre aux Étrusques. On marchait sur Rome comme vers une proie certaine, et, si nous avions Tite-Live pour guide, nous verrions sans doute dans ses annales le tableau de la terreur qu'inspirait encore le nom gaulois. Le fait même d'une bataille, livrée sous les auspices d'un préteur près d'Arrétium, nous indique les

---

ἐσθῆτα περικειμένους, κατέτεμνεν ἐς πολλὰ, καὶ τὰ μέρη τῶν σωμάτων διέῤῥιψεν ἐς τὰ πεδία.

(1) Denys d'Hal., *Excerpt.*, ed. Leips., p. 2344. — Polybe, l. II, c. XIX, p. 82.

(2) Quum legati Romanorum a Gallis Senonibus interfecti essent, bello ob id Gallis indicto, L. Cæcilius prætor cum legionibus ab iis cæsus est (Tite-Live, *Epit.*, l. XII). Cf. Paul Orose, l. III, c. XXII, et Freinsch., *Suppl.*, in loc. lib. XII Liviani.

grands préparatifs de défense faits par la république. Il est évident qu'on avait levé une troisième armée, en outre des deux armées consulaires.

Ce fut près du lac de Vadimon, où déjà les Étrusques, vingt-sept ans auparavant, avaient essuyé une défaite complète, que se livra le combat dans lequel les États de la confédération encore indépendants avaient mis leur dernière espérance. Les détails nous manquent sur ce grand fait d'armes, qui fut l'occasion d'une des victoires les plus décisives remportées par les légions de la république. Ce fut, d'après une narration, le consul Cn. Domitius Calvinus, et, d'après une autre, P. Cornélius Dolabella qui obtint cet éclatant succès (1). On peut supposer que chacun des narrateurs a pour lui des autorités suffisantes et que les Romains avaient appelé les deux armées consulaires à repousser l'un des plus grands dangers qui aient menacé Rome. Ce fut, en tout cas, une bataille d'extermination. Les eaux du Tibre, dit-on, étaient rougies du sang des vaincus. La plus grande partie des troupes étrusques et des Boïens fut taillée en pièces. Après des prodiges de valeur, les Sénones ne parvinrent qu'en petit nombre à regagner leur pays.

---

(1) Appien dit : Ὕστερον δὲ Σένονες, οὐκ ἔχοντες ἔτι πατρίδας, ἐς ἃς διαφύγωσι, συνέπεσον ἐς χεῖρας ὑπὸ τόλμης τῷ Δομετίῳ· καὶ ἡττώμενοι, σφᾶς αὐτοὺς ὑπὸ ὀργῆς διεχρῶντο μανικῶς (*de Reb. Gall.*, exc. XI). Mais on lit dans Florus : « Tandem post aliquot annos omnes reliquias eorum in Etruria ad lacum Vadimonis Dolabella delevit. » (L. I, c. XIII.)

Le sort de l'Étrurie était désormais accompli. Incapable de se défendre contre l'ennemi qui voudrait profiter de ses récentes disgrâces, elle perdait à la même époque la Corse, tombée entre les mains des Carthaginois. Deux ans plus tard, en 473, nous voyons dans les Fastes le consul Q. Marcius Philippus triompher des Étrusques aux calendes d'avril (1). Puis l'année suivante (474), au moment où Pyrrhus allait paraître sur la scène, comptant sur la diversion que les Étrusques pourraient opérer en sa faveur, T. Coruncanius triomphe à son tour des habitants de Vulci et de Vulsinies, derniers défenseurs de l'indépendance (2). Déjà l'Étrurie n'existe plus comme corps de nation aux yeux des Romains. Ce n'est plus des Étrusques, *de Etrusceis,* qu'on triomphe au Capitole; leur nom a disparu des *acta triumphalia;* on n'y retrouve plus que des noms de cités.

Le rôle important joué par les Vulsiniens dans cette dernière période de la lutte, l'énergie qu'ils déployèrent pour le salut de leur race, se concilient difficilement avec le degré d'abaissement dans lequel ils étaient tombés quinze ans plus tard. Dans l'année de

---

(1) *Q.Marc*IVS.Q.F.Q.N.PHILIPPVS.AN.CDLXXII
cos.de.ETRVSCEIS K.APRIL

(*Acta Triumph. Capitolina,* ap. *Corpus Inscr. lat.,* t. I, p. 457).

(2) *Ti.Coru*NCANIVS.TI.F.TI.N.COS.AN.CDLXXIII
de VVLSINIENSIBVS.ET.VVLCIENTIB.K.FEBR

(*Id. ibid.*)

Rome 489, l'aristocratie de la ville eut recours aux Romains pour sortir de l'abîme d'humiliation et d'opprobre, où, selon l'expression de Valère-Maxime, elle s'était laissé entraîner. Les esclaves, ajoute cet historien, exerçaient alors sur toute la cité la domination la plus insolente. Ayant pénétré, d'abord en petit nombre, jusque dans l'ordre des sénateurs, ils avaient bientôt envahi la république tout entière. Ils dictaient les testaments, défendaient les réunions des hommes libres, épousaient les filles de leurs maîtres et faisaient pis encore (1). Tel est le tableau qu'on nous présente et dont nous examinerons tout à l'heure la valeur historique. Constatons d'abord l'anéantissement de tout pouvoir fédératif en Étrurie : ce sont les Romains qui viennent cette fois à Vulsinies, comme protecteurs de la race privilégiée et appelés par elle. Fatiguée du joug honteux qu'elle subissait, elle avait fait parvenir ses doléances au sénat de Rome, devenu

(1) Erat opulenta (urbs Volsiniensium), erat moribus et legibus ornata, Hetruriæ caput habebatur. Sed postquam luxuria prolapsa est, in profundum injuriarum et turpitudinis decidit, ut servorum se insolentissimæ dominationi subjiceret; qui primum admodum pauci senatorium ordinem intrare ausi, mox universam rempublicam occupaverunt. Testamenta ad arbitrium suum scribi jubebant, convivia cœtusque ingenuorum fieri vetabant, filias dominorum in matrimonium ducebant. Postremo lege sanxerunt ut stupra sua in viduis pariter ac nuptis impunita essent; ac ne qua virgo ingenuo nuberet, cujus castitatem non ante ex numero ipsorum aliquis delibasset (Val. Max., l. I, c. IX, § 2). — Cf. Florus (*H. R.*, I, 21), Orose (IV, 5), Aurélius Victor (*de Vir. ill.*, c. XXXVI), Zonare (*Ann.*, VIII, § 7).

l'arbitre de toute la péninsule (1). Un Samnite, resté par hasard dans le temple où se tenait la séance, entendit la plainte des délégués et fit savoir aux nouveaux tyrans de Vulsinies la dénonciation portée contre eux. A leur retour, les envoyés furent mis à mort et avec eux un certain nombre des plus anciens citoyens de la ville. Ce nouvel acte de cruauté ne pouvait que hâter la répression. Quintus Fabius Gurgès (2) marcha contre les esclaves révoltés qui voulurent d'abord se défendre en rase campagne et furent défaits dans un premier combat. Retirés à l'abri de leurs murailles, ils s'y maintinrent avec succès et le consul fut tué dans un assaut. Ce ne fut que l'année suivante (490), après un blocus qui avait amené dans la ville une famine meurtrière, que le consul M. Fulvius Flaccus put s'en emparer (3). Les révoltés furent

---

(1) Zonare dit, à cette occasion, que les Vulsiniens étaient alors alliés des Romains : ἔνσπονδοι γὰρ ἦσαν αὐτῶν (*loc. cit.*).

(2) Q. Fabius Gurgès était alors consul pour la troisième fois (an de Rome 489), et avait pour collègue L. Mamilius Vitulus. Ils eurent pour successeurs, l'année suivante, Ap. Claudius Caudex et M. Fulvius Flaccus.

(3) M.FVLVIVS.Q.F.M.N.FLACCVS.AN.CDXXCIX
COS.DE.VVLSINIENSIBVS K.NOV

(*Acta Triumph. Capit.*, ap. *Corpus Inscr. lat.*, ed. Henzen, t. I, p. 457). — Aurélius Victor fait honneur de la réduction de Vulsinies à Décius Mus : « Missusque Decius Mus mox libertinos omnes aut in carcere necavit, aut dominis in servitutem restituit » (*de Vir. ill.*, c. XXXVI); puis, dans le chapitre suivant, à Appius Claudius Caudex, collègue de M. Fulvius Flaccus, nommé par les Fastes : « Appius Claudius *victis Volsinientibus*, cognomento Caudex dictus,

mis en croix. Mais le parti qui avait appelé les Romains n'eut pas à s'applaudir autrement de cette victoire. La vieille cité fut détruite, les murailles rasées, et les débris de la population furent transportés à quelque distance, dans une ville ouverte, probablement celle dont la ville moderne de Bolsena marque l'emplacement. Il semble que pendant quelque temps Vulsinies ait perdu pour ainsi dire le droit de figurer au nombre des anciennes lucumonies, et nous ne voyons pas son nom cité par Tite-Live dans le catalogue des villes étrusques qui secondèrent de leurs contributions volontaires l'expédition de Scipion contre Carthage (1).

---

frater Cæci fuit (*loc. cit.*, c. XXXVII). » Nous rencontrons toujours la même incertitude dans les détails, et la même indifférence, de la part des annalistes, à s'assurer de la vérité des faits qu'ils avancent, en consultant ces pièces d'archives gravées sur le marbre qui enregistraient les grands actes de la conquête romaine.

(1) Voy. Tite-Live, XXVIII, XLV. En supposant, toutefois, que Vulsinies ait perdu son autonomie, et ait été longtemps à se remettre du coup qui venait de lui être porté, on ne saurait dire qu'elle disparut du nombre des villes de l'Étrurie, ainsi que le pense Niebuhr (*H. R.*, t. VI, p. 311). Strabon la cite parmi les villes importantes qui existaient encore de son temps (l. V, c. II). Tacite nous apprend qu'elle était la patrie de Séjan. Elle est nommée par Pline (III, 8) et Ptolémée (*Géogr.*, p. 72, éd. Bert.). Plusieurs inscriptions prouvent son existence sous l'empire : Orelli a suspecté, sans raisons valables, l'une des plus intéressantes, qui existe encore à Bolsena, et n'offre aucun caractère de fraude : . . . . CAND . . . . ||IN . ITALIA . VOLSINIENSIVM || PATRIAE . SVAE . ITEM . FERENT || ET . TIBVRTIVM . ITEM . COLON || ITALICENS . IN . PROV . BAETICA || PRAETOR . ETRVR . XV . POPVLOR || SACERDOTI . CAENINENSIVM || M . HELVIVS . M . F . CLEMENS . ARNEN || SIS . DOMO . CARTAGIN . PRAEF . EQ || ALAE . PRIMAE . CANNANEFATVM || PRAE-

Il est évident que le récit de cette étrange guerre servile, dont les détails, surtout ceux qui regardent la conduite des esclaves à Vulsinies, sont évidemment exagérés, ne doit pas être pris à la lettre. Qu'on nous parle d'une caste asservie, d'une plèbe, de clients ayant nourri pendant longtemps les ressentiments que fait naître l'inégalité des conditions favorisée par des lois de privilége, et cherchant à profiter des désastres publics pour prendre sa revanche, nous le comprendrons sans peine. Niebuhr (1) a raison, selon nous, de voir dans ce récit la preuve de l'existence en Étrurie d'une classe subordonnée, à laquelle la caste supérieure n'avait pas su préparer une place dans ses jours de prospérité et qu'elle aura peut-être armée à l'heure du péril. L'histoire, en nous conservant ce dernier acte des annales d'Étrurie, au moment où la lutte vient de s'achever et où la nation n'existe plus que protégée par les aigles romaines, nous fait mieux comprendre l'affaiblissement moral d'un peuple dans lequel nous ne saurions trouver, malgré son aptitude pour les arts et quelques élans

---

SIDI.SANCTISS.ET.KARISSIMO || CVR. AGENTE. L. ACONIO. CALLISTO || TR. MIL. LEG. XIIII. GEM. SEV. (Orelli, n° 96. — Cf. Henzen, *Suppl.*, p. 6.) La quatorzième légion Severiana nous reporte au temps d'Alexandre Sévère, c'est-à-dire au troisième siècle de notre ère, près de six siècles après la destruction de la première cité. Enfin nous verrons Vulsinies jouer un rôle important comme centre des traditions religieuses de l'Étrurie jusque sous Constantin.

(1) Cf. *Hist. Rom.*, t. VI, p. 309, et t. I, p. 174 de la trad. fr.

de patriotisme, les qualités nécessaires à la domination durable d'un grand pays.

Pas de doute que la vitalité de l'État romain ne soit due en partie à l'entière liberté de la caste plébéienne, liberté qui nous paraît toute problématique ou du moins bien entravée dans les cités étrusques. Fondées par la conquête, elles devaient contenir en grand nombre des clients soumis à la classe dominante, c'est-à-dire à la race des conquérants. Mais ces clients, restés corvéables, ne paraissent nullement avoir été attachés à leurs patrons par les obligations réciproques qui faisaient de la clientèle une noble institution de la république romaine. Si cette soumission complète d'une caste à l'autre explique d'une part l'achèvement des œuvres gigantesques entreprises en Étrurie par les ordres des lucumons, elle rend compte aussi du faible appui que ces mêmes hommes trouvèrent pour se défendre dans le patriotisme douteux de la plèbe déshéritée, qui n'avait souvent qu'à gagner en changeant de condition ou de maîtres. Ajoutons à l'isolement des castes dans les cités l'isolement des cités entre elles, s'opposant à cette assimilation puissante qui fut à Rome l'agent principal de l'unité qu'elle fit enfin prévaloir.

CHAPITRE XI.

Mouvements en Étrurie; révolte des Falisques. — Attitude de l'Étrurie pendant la seconde guerre punique. — Troubles à Arrétium. Part de l'Étrurie dans le développement de la marine romaine. — Condition de l'Étrurie sous la République. — Liens de l'Étrurie avec Rome; soulèvement partiel de l'Étrurie pendant la guerre sociale. — L'Étrurie admise au droit de cité romaine; distribution des villes étrusques dans les tribus.

§ I.

Le cœur de l'Étrurie a, pour ainsi dire, cessé de battre. Au nord et au midi, tout s'est apaisé à la fois. Quelques villes puissantes cependant avaient peu souffert de la guerre et auraient pu résister encore. On a peine à concevoir, par exemple, comment l'inexpugnable Volterra, défendue par ses remparts cyclopéens, se soit résolue si facilement à subir la domination romaine. Nous trouverons l'explication de ce fait en nous rappelant la politique de Rome, inexorable dans la lutte, mais sachant, après la victoire, détacher de leurs alliés naturels les adversaires qu'elle redoute. N'oublions pas qu'au moment où l'Étrurie s'est vue épuisée par les dernières batailles livrées en faveur de son indépendance, Pyrrhus menaçait Rome. Pour détourner les Étrusques de seconder par un soulèvement ce redoutable ennemi, la république leur aura accordé les conditions les plus favorables.

Nous devons croire par conséquent qu'ils auront en grande partie conservé leur autonomie, et tout nous prouve que la conquête romaine n'apporta dans les premiers temps que peu de changements en Étrurie. Supposer qu'à l'époque où elle cesse de se défendre, elle cesse aussi d'être elle-même, qu'elle voit disparaître sa nationalité, qu'elle adopte la langue, les coutumes ou les institutions romaines, serait une erreur profonde. Le nombre des colonies conduites de Rome dans la Toscane fut d'abord très-restreint : les villes seules où elles furent établies devenaient latines quant à la langue et avaient des institutions calquées sur celles de la métropole.

D'autres motifs expliquent encore la facilité avec laquelle les villes du nord s'étaient pliées à un joug dont Rome savait alléger le poids quand il s'agissait des intérêts de sa puissance. Les Gaulois, depuis leurs invasions dans l'Étrurie circumpadane, s'étaient montrés aux Toscans plus souvent encore comme ennemis que comme alliés. Leurs rapides incursions, leurs habitudes nomades, antipathiques aux habitants des cités tyrrhéniennes, faisaient craindre leur domination plus que celle des Romains. Un long contact avait jusqu'à un certain point rapproché ces derniers des Étrusques auxquels ils étaient redevables de plusieurs institutions politiques ou religieuses. La chute de Rome, si maintenant elle eût été possible, aurait privé l'Étrurie du seul auxiliaire qui pût la protéger

contre la race celtique. Il y avait donc tout avantage, puisque la confédération ne savait plus défendre son indépendance, à traiter avec l'ennemi qui lui permettait du moins la vie élégante et facile à laquelle elle avait sacrifié les habitudes militaires des premiers temps.

La race étrusque vécut longtemps de sa propre vie après la conquête romaine, et nous avons par conséquent le droit de rassembler les derniers témoignages qui nous soient parvenus d'une certaine persistance dans sa nationalité, sans entrer pour cela dans le domaine de l'histoire de Rome, domaine si souvent et si habilement exploré. Les faits seront clair-semés, il est vrai; l'action toute-puissante de la République, se portant au loin, laissera trop souvent dans l'ombre l'Italie asservie. Il nous faudra comparer, opposer quelques traits épars dans les historiens et en étudier tous les détails pour en déduire les causes cachées qui tour à tour arrêtent ou favorisent l'assimilation des deux peuples.

La guerre de Pyrrhus, la chute de Tarente, la première guerre contre les Carthaginois, laissèrent impassibles les Étrusques encore tout endoloris de la lutte. C'est au moment où Rome concluait avec Carthage le traité qui mit fin à la première guerre punique que nous voyons se réveiller chez les Falisques le sentiment de l'indépendance, ou du moins l'impatience d'une domination étrangère. Ce peuple n'avait pas profité des pré-

occupations de Rome combattant en Sicile une puissance rivale, et, lorsque la paix fut faite, il se décida tout à coup à braver l'aigle romaine au moment où elle reprenait la liberté de son essor. Quelle injure cachée excita l'indignation des Falisques, quelle goutte de fiel fit déborder la coupe, nous ne saurions le dire. L'*Epitome* de Tite-Live ne consacre qu'une ligne à cette prise d'armes : « Les Falisques, s'étant révoltés, dit-il, furent réduits en six jours (1). » Polybe, qui parle aussi de ce soulèvement, n'est pas plus explicite (2). Orose ajoute que les Falisques perdirent quinze mille hommes (3), et Eutrope, qu'on leur enleva, en punition de leur rébellion, la moitié de leurs terres (4). Les fastes capitolins nous donnent la date de ce mouvement dont les proportions, bien qu'il ait été mentionné avec tant de concision par les historiens, prirent assez de développement pour conduire en triomphateurs au Capitole les deux consuls qui le réprimèrent. L'un était A. Manlius Torquatus Atticus, consul pour la deuxième fois ; l'autre Q. Lutatius Cerco (an de Rome 513, av. J.-C. 241). Lutatius triompha le 1er mars, et son collègue le 4 du même mois (5). Zonare est le

(1) Falisci, quum rebellassent, sexto die perdomiti in deditionem venerunt. (*Épit.*, l. XIX.)

(2) L. I, c. 65, p. 49, éd. Did.

(3) L. IV, c. 2.

(4) L. II, c. 28.

(5) Voyez le texte des Fastes que nous avons cité à la page 192, de notre t. II, note 1. Orose place la guerre des Falisques en 516

seul annaliste qui ait parlé avec un peu plus de détails de la conduite de cette guerre rapide (1). Dans une première bataille les avantages avaient été partagés, les Falisques avaient mis en déroute l'infanterie commandée par le consul Torquatus, mais un retour de la cavalerie romaine les empêcha de profiter de la victoire et ils se virent repoussés à leur tour. Une seconde bataille anéantit leurs dernières espérances, et c'est probablement à cette occasion qu'ils perdirent la plus grande partie des quinze mille combattants restés, d'après Orose, sur le champ de bataille. La ville, ne pouvant plus se défendre, n'obtint la paix qu'aux plus dures conditions : on enleva aux habitants leurs armes, leurs richesses, la moitié de leur territoire, et ce fut alors, ainsi que nous l'avons dit en parlant du site de Faléries (2), qu'on les obligea d'abandonner leurs antiques remparts pour aller habiter dans la plaine une ville nouvelle dont nous avons décrit les murailles encore debout.

§ II.

Peu d'années s'étaient écoulées depuis la chute de Faléries que déjà l'occasion s'offrait de nouveau pour les Toscans de répudier le joug de la République, si

---

sous le consulat de Ti. Sempronius Gracchus et de P. Valerius Falto; mais l'autorité des Fastes capitolins ne permet pas le moindre doute.

(1) *Ann.*, l. VIII, 18.

(2) T. II, pages 191-192.

ce joug leur eût paru trop pesant. Annibal entrait en Italie, espérant entraîner contre Rome les peuples qu'elle avait domptés, et se présentant comme leur libérateur. Dès les premiers combats il fit charger de chaînes les citoyens romains qui tombèrent entre ses mains, tandis que les Italiotes, relâchés sans rançon, allaient dire au loin que le général carthaginois était venu pour venger leurs injures et les rendre à l'indépendance. Déjà la victoire de la Trebbia lui avait donné presque tous les Celtes pour auxiliaires, lorsqu'il se résolut à franchir les Apennins, pour entrer en Étrurie. Il quitta donc la vallée du Pô avant que l'armée consulaire, commandée par Flaminius et campée sous les murs d'Arrétium, eût fait encore aucun mouvement pour s'opposer à son passage. Les Étrusques avaient-ils perdu avec la liberté ce zèle pour les grands travaux d'assainissement qui avait métamorphosé leurs marécages en contrée fertile? La centralisation romaine et les envahissements de la grande propriété s'opposaient-ils déjà au morcellement si favorable à la petite culture? Le drainage pratiqué pendant la période de l'indépendance avait-il été abandonné? Ou bien faut-il attribuer simplement aux neiges de l'hiver le gonflement des fleuves débordés? Le fait est que pendant quatre jours et trois nuits les soldats d'Annibal, dans l'eau jusqu'à la ceinture, ne se reposaient à sec que sur les monceaux de bagages abandonnés ou sur le corps des chevaux qui

avaient péri dans la fange. C'est au prix de fatigues inouïes que le général des Carthaginois vint enfin camper sur les collines qui entourent aujourd'hui Florence, non loin des murailles tyrrhéniennes de l'antique Fesulæ. Quel qu'ait pu être alors l'état de la vallée du Serchio et du val d'Arno inférieur parcourus jusque-là par l'armée punique, nous apprenons de Tite-Live que du moins la vallée supérieure de l'Arno n'était pas encore déchue de son ancienne réputation de culture florissante. Il n'y avait pas alors dans toute l'Italie, dit à ce propos l'annaliste de Padoue, de contrée plus riche en blés, en troupeaux ou en productions de tout genre que les plaines étrusques qui s'étendent entre Fesulæ et Arrétium (1).

Le général carthaginois compta moins sur la sympathie des Toscans que sur celle des Gaulois, et cela seul semble nous annoncer que l'assimilation de l'Étrurie avec Rome était déjà plus complète que celle des autres auxiliaires de la République. Il ravagea sans merci le pays compris entre Cortone et le lac de Trasymène (2), afin de piquer la colère du consul

---

(1) « Regio erat imprimis Italiæ fertilis, Etrusci campi, qui Fesulos inter Arretiumque jacent, frumenti ac pecoris et omnia copia rerum opulenti. » Tite-Live, l. XXII, § 3.

(2) Polybe l'appelle Ταρσιμένη λίμνη, nom que Mannert croit plus voisin de la forme étrusque que celui de Thrasymenus ou Trasymenus qu'on trouve chez les Latins. Beaucoup d'écrivains, dit Quintilien, autorisent l'emploi de Tharsumenum pour Thrasumenum. (*Inst. orat.*, I, 5).

Flaminius et de l'obliger à venger les injures de ses alliés. On sait quel fut le sort du combat. Le général romain périt avec la plus grande partie de son armée : et comment en eût-il été autrement ? Tous les présages avaient été contraires, et la vieille Étrurie, l'antique patrie des superstitions, semblait prédire aux Romains leur défaite. Dans la ville de Cære les baguettes qui servaient à consulter le sort s'étaient rapetissées tout à coup, et les eaux avaient roulé du sang ; à Capène deux lunes s'étaient montrées en plein jour ; à Faléries une large ouverture s'était faite dans le ciel et il s'en était échappé des torrents de lumière. Enfin le cheval du consul s'était abattu devant la statue de Jupiter Stator, et les poulets sacrés avaient refusé de manger avant la bataille !

Un fait qui peut nous démontrer l'entière soumission de l'Étrurie à cette époque, c'est que dix mille Romains débandés traversèrent toute la Toscane, isolés les uns des autres, et rentrèrent à Rome par divers chemins, sans qu'aucune des lucumonies ait profité de leur désastre pour venger sur eux la perte de la nationalité toscane, ou cherché, en prenant les armes, à la reconquérir. Pendant neuf ans Rome, aux prises avec Annibal, se vit réduite à épuiser d'argent et de soldats tous les alliés qui lui restaient fidèles, et nous voyons à peine, à la fin de cette longue période de souffrances, une seule lucumonie, celle d'Arrétium, se réveiller enfin. Elle s'arma

quand il n'était plus temps, ainsi que, vingt ans plus tôt, l'avaient fait les Falisques. Nous apprenons en effet de Tite-Live qu'en 546 on prorogea dans son commandement C. Hostilius Tubulus avec le titre de propréteur en Étrurie, et qu'on défendit à C. Calpurnius, qui se trouvait à la tête de deux légions, de s'éloigner d'Arrétium avant l'arrivée de son successeur. Il devenait chaque jour plus manifeste, ajoute l'annaliste, que les Arrétins se préparaient à une prise d'armes et menaçaient Rome d'une de ces défections qui avaient été si fréquentes depuis quelque temps dans le midi de la péninsule. Le sénat donna l'ordre à C. Hostilius d'exiger sans délai des ôtages, et l'on envoya C. Térentius Varron avec mission de les recevoir et de les amener à Rome. A son arrivée, Hostilius ordonna à ses troupes, campées jusque-là en dehors des murailles, d'entrer dans la cité enseignes déployées : il fit occuper tous les points stratégiques, convoqua les sénateurs au forum, et leur intima les ordres de la République. Le sénat demandait deux jours pour délibérer : « Des otages, s'écria le propréteur, des otages à l'instant, ou j'enlève tous vos fils. » Il fit en même temps garder les portes pour empêcher toute évasion nocturne. Mais, son ordre ayant été mal exécuté, sept des principaux sénateurs purent s'échapper avec leur famille avant qu'on eût placé les sentinelles aux points désignés. Le lendemain, dès l'aube, le sénat était assemblé au forum. On s'aperçut alors de

l'absence des fugitifs, et leurs biens furent confisqués.

Les autres sénateurs livrèrent comme otages cent vingt jeunes gens, leurs propres fils, qui furent remis à Térentius. Malgré cette prompte soumission, le rapport que fit l'envoyé de l'état où il avait trouvé les esprits chez les Arrétins, fit naître à Rome de vives inquiétudes. On se croyait menacé du soulèvement général de l'Étrurie. Aussi Térentius fut-il mis à la tête d'une autre légion qu'on fit partir immédiatement pour le val d'Arno et qui devait tenir garnison dans Arrétium. C. Hostilius, à la tête des troupes qui s'y trouvaient déjà, eut pour mission de parcourir la Toscane et de prévenir par la menace d'une prompte répression toute tentative de révolte. En arrivant à la tête de sa légion, Térentius commença par demander aux magistrats qu'on remît entre ses mains les clefs des portes de la ville, et, sur la réponse qu'on ne les trouvait pas, il en fit fabriquer de nouvelles. Dans un avis qu'il fit parvenir ensuite à Hostilius, il insistait sur ce point qu'en présence de la fermentation des esprits, il n'y avait alors de tranquillité à espérer en Toscane qu'à l'aide d'un grand déploiement de forces et d'une vigilance de tous les instants (1).

---

(1) Tite-Live, XXVII, 24.

§ III.

Le mouvement d'Arrétium est le seul témoignage que l'Étrurie ait donné pendant les campagnes d'Annibal d'un retour au sentiment de l'indépendance. Le récit détaillé qu'en a fait Tite-Live est précieux, dans la pénurie où nous sommes de documents sur la condition des Toscans après la conquête romaine. Nous y voyons quelle espèce d'autonomie était laissée aux Étrusques. Soumise en temps de paix au pouvoir direct des consuls, l'Étrurie était, en temps de guerre, livrée comme les provinces extra-péninsulaires, à des gouverneurs qui, sous le nom de propréteurs, y commandaient les forces militaires et exerçaient un pouvoir sans contrôle. Un forum, un sénat, où s'agitent les questions relatives à la commune, nous indiquent quelle part d'indépendance Rome laissait aux Toscans. Il ressort de l'ensemble des annales romaines que, comme les Grecs de l'Italie méridionale ou les peuples placés en dehors de la Péninsule, les Étrusques n'avaient pas été assimilés, dans les premiers temps de la conquête, aux alliés ou aux Latins. Cette exclusion fut d'abord un véritable privilége qui les dispensait des lourdes charges imposées par l'active ambition de la République à ses sujets plus immédiats. Dans le récit de la guerre cisalpine, Polybe parle à peine des contingents étrusques et ne donne pas leur cens, ainsi qu'il le fait pour les autres peuples de l'Italie. Presque

jamais, à cette époque, il n'est question des Toscans dans les armées consulaires : aussi retrouvons-nous la Toscane encore florissante à la suite de cette seconde guerre punique qui avait épuisé d'hommes et d'argent le reste de l'Italie et mis Rome à deux doigts de sa perte. Nous ne voulons pour preuve de cette prospérité relative que l'importance des dons plus ou moins volontaires qu'elle s'imposa lorsque Rome, à son tour, porta la guerre jusque dans les murs de Carthage (1). La flotte romaine tout entière se trouva équipée par les sacrifices que s'imposèrent les anciennes lucumonies. C'est que, si les armées de Rome se recrutaient peu en Étrurie dans les premiers temps qui suivirent la conquête, il n'en était pas ainsi de sa marine.

Les historiens ont supposé que la navigation était pour ainsi dire inconnue aux Romains dans les premiers siècles de la république, et Polybe (2) dit positivement qu'ils n'avaient commencé à construire des vaisseaux que lorsqu'ils conçurent enfin l'espoir, par la prise d'Agrigente, de s'emparer de toute la Sicile. L'historien des guerres puniques se déjuge, il est vrai, lorsqu'il rapporte, d'après les originaux qui se conservaient au Capitole, les anciens traités conclus entre Rome et Carthage. Les différentes conditions à observer par les parties contractantes dans la navi-

(1) Voir plus haut, t. II, p. 179.
(2) L. I, c. XX.

gation internationale y sont décrites de manière à ne laisser aucun doute sur l'existence d'une marine militaire et marchande chez les Romains (1). N'avons-nous pas vu d'ailleurs que, dès l'an de Rome 416, c'est-à-dire environ soixante-quinze ans avant la première guerre punique, les Romains, en s'emparant d'Antium et détruisant une partie de la flotte des Antiates, avaient fait remonter l'autre par le Tibre jusqu'au port appelé aujourd'hui *Ripa Grande,* au pied de l'Aventin, port que fréquentent encore les tartanes de la Méditerranée? Les galères d'Antium, d'ailleurs, avaient été, d'après le texte explicite de Tite-Live, conduites à l'arsenal où se construisaient les vaisseaux (2). Plus récemment, lorsque Tarente excita, comme nous l'avons dit, la dernière coalition des races italiques, la guerre avait eu pour motif l'agression injuste des Tarentins contre la flotte romaine. Il y a donc contradiction évidente entre l'assertion des annalistes relativement à l'époque tardive à laquelle ils placent les origines de la marine de la république et les faits qu'ils racontent eux-mêmes dans le courant de leur récit (3).

Il est probable que cette contradiction apparente

---

(1) Polybe, l. III, c. XXII et suiv.

(2) L. VIII, c. XIV.

(3) Déjà dans l'année qui précéda le passage de la forêt Cimienne par les Romains, en 443, on créait à Rome deux duumvirs de la marine, chargés de l'armement et de la réparation de la flotte. (Tite-Live, IX, 30.)

trouve son explication dans le fait que, jusqu'à la première guerre punique, les Romains se sont presque uniquement servis de la marine étrusque. Les habitants d'Agylla ou Cære ont eu évidemment, dès l'époque la plus reculée dans l'histoire de leur civilisation, une marine puissante et un commerce étendu. Or nous avons vu les Cérites rester les alliés fidèles de Rome alors même que les Étrusques de Véies ou de Tarquinies venaient chaque jour guerroyer jusque sous ses remparts. A peine si quelques nuages s'élèvent entre les deux États pendant la longue période qui s'écoule de l'avénement de la république à la seconde bataille de Vadimon, et les Cérites font bientôt amende honorable. C'est à Cære que Kæso Fabius, le frère de celui qui pénétra dans la forêt Ciminienne, avait appris la langue étrusque à l'aide de laquelle il put explorer le pays. Ce sont des Cérites que nous trouvons plus tard dans les armées romaines servant d'interprètes dans les relations qui s'établissent entre les deux peuples. Il semble donc que de très-bonne heure ils soient devenus Romains de droit ou de fait, et dès lors leur marine put être considérée comme étant au service de la république. Lors du premier traité de Rome avec Carthage, alors que la puissance des Cérites était encore très-considérable, puisqu'au dire d'Hérodote leur flotte réunie à celle des Carthaginois était de soixante vaisseaux (1), ils

(1) L. I, 166-167.

ne sont pas nommés dans l'acte où chacun des alliés de Rome est soigneusement désigné sous son nom. On y stipule, ainsi que dans le traité suivant, en faveur des Ardéates, des Antiates, de la population maritime du Laurentin ou de Terracine, jamais en faveur des Cérites. N'est-ce pas là une preuve évidente que la marine de Cære formait alors la marine romaine et que les Romains, en traitant pour eux-mêmes, n'avaient nul besoin de nommer la ville qui s'était identifiée en eux pour les servir dans leurs relations commerciales ou dans leurs guerres maritimes (1)? A mesure que d'autres points des côtes de l'Étrurie furent soumis par les armes de la république, il est probable qu'on fit servir à l'expansion de la navigation et du commerce extérieur les éléments nouveaux empruntés aux arsenaux toscans. C'est ainsi que, parmi le petit nombre de colonies latines établies en Toscane pendant les cinquième et sixième siècles de Rome, la plus grande partie occupent le littoral, telles que *Cosa*, *Alsium*, *Graviscæ*, *Luna*; la république comprenait combien il était important pour elle d'avoir une action plus immédiate sur les ports qui, pendant la période où l'Étrurie resta indépendante, avaient fait la prospérité du pays.

---

(1) Cf. l'analyse d'un Mémoire de Fréret sur les Étrusques, dans la collection des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XVIII, p. 109-114.

§ IV.

Quand les derniers bruits des guerres puniques s'éloignent de l'Italie, le silence se fait de nouveau dans les provinces étrusques. La conquête du bassin de la Méditerranée s'achève : Rome n'est plus dans Rome, elle est aux frontières qui s'éloignent chaque jour, et, à l'exception des luttes du Forum, nous savons mieux ce qui se passe en Grèce, en Afrique ou en Espagne que ce qui s'accomplit sur les bords du Tibre ou de l'Arno. Ce que nous savons, cependant, c'est que les Italiens résignés et dociles suivent l'aigle romaine sur les champs de bataille de l'Europe, de la Numidie ou de l'Asie Mineure. Ils scellent de leur sang chaque pierre du monument que Rome élève à sa gloire et dont les fondements s'appuient sur les trois parties du monde alors connu. La république, abusant de sa toute-puissance, ne sait ce que c'est que de ménager ses alliés. Elle n'est pas devenue plus clémente pour eux que lorsqu'elle laissait impitoyablement ravager par Annibal leurs riches campagnes, tandis que son armée, promenée de hauteurs en hauteurs par Fabius, voyait monter jusqu'à elle la fumée des incendies et sacrifiait à l'inflexible politique du *temporiseur* Marses, Péligniens, Campaniens ou Samnites.

Les libertés communales qui, sous le nom d'autonomie, avaient été concédées par des traités étaient, il

est vrai, respectées jusqu'à un certain point par le gouvernement romain; mais la haute direction, le pouvoir suprême qui appartenaient à Rome dans toutes les grandes décisions politiques ou militaires, se trouvaient exercés avec autant de rigueur en Italie que si ses habitants n'eussent été que des sujets conquis n'ayant aucuns droits réservés par leur pacte d'alliance. Du reste les conditions dans lesquelles se trouvaient en général les différentes régions de la Péninsule et en particulier la Toscane, à l'époque de leur soumission par les armes romaines, nous sont mal connues. Nous avons vu qu'avec la fin de la guerre étrusco-samnite se terminait la première décade de Tite-Live qui, dans la décade suivante, donnait sans doute sur l'organisation italienne, après les victoires de Rome, des détails dont la perte est très-regrettable pour nous. Quant aux auteurs postérieurs, ils écrivaient à une époque où depuis longtemps la loi Julia avait appelé l'Italie au droit complet des Quirites, et ils semblent avoir perdu de vue les différentes gradations de garanties civiles ou politiques qui s'effacèrent si promptement devant l'admission simultanée des Italiens dans la cité romaine.

Ce que nous pouvons préjuger toutefois des documents épars dans les annales, c'est que, depuis les premiers agrandissements de la république, le système politique de l'État romain avait distribué avec une certaine mesure, et jusqu'à un certain point en raison

inverse de leur éloignement, les franchises accordées aux cités vaincues. Ainsi Rome se trouvait entourée au sud et à l'est d'une ceinture de villes alliées qui ne tardèrent pas à devenir des municipes et qui, dès les premiers temps, avaient été établies sur un pied d'égalité avec les Romains dans les relations de la vie ou du droit civil, unies qu'elles étaient par la communauté des intérêts et la similitude de la langue ou des mœurs. En dehors des villes du Latium ou de la Sabine, nous ne trouvons guère que Cære qui, parmi les villes étrusques, ait eu le titre de municipe, à l'époque dont nous nous occupons (1).

Venaient ensuite les colonies romaines, et il y en eut plusieurs en Étrurie. Le système de Rome dans l'envoi des colonies fut tout différent de celui qu'avaient suivi les Grecs ou les Phéniciens. Elle ne voulait pas

---

(1) L'un des passages les plus importants sur la constitution des municipes est celui de Festus : « Municipium id genus hominum dicitur qui quum Romam venissent, neque cives romani essent, participes tamen fuerunt omnium rerum ad munus fungendum una cum romanis civibus præterquam de suffragio ferendo aut magistratu capiendo; sicut fuerunt Fundani, Formiani, Cumani, Acerrani, Lanuvini, Tusculani, qui post aliquot annos cives romani effecti sunt. Alio modo quum id genus hominum definitur, quorum civitas universa civitatem romanam venit, ut Aricini, Cerites, Anagnini (s. v. *Municipum*). » Cf. Aulu-Gelle : « *Municipes* ergo sunt cives romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes, muneris tantum cum populo romano honorarii participes : a quo *munere capessendo* appellati videntur, nullis aliis necessitatibus, neque ulla populi romani lege astricti, nisi, inquam, populus eorum fundus factus est. Primos autem municipes ne suffragii jure Cærites esse factos accepimus (*N. A.*, l. XVI, 13). »

que ces essaims d'émigrants, aujourd'hui ses clients, pussent demain devenir ses rivaux. Les nouveaux colons restèrent romains, inscrits dans les tribus romaines. Séparés de fait de la métropole, ils se trouvaient sous sa dépendance politique (1), conservant des droits que l'éloignement rendait illusoires, et exemptés du service militaire dans les légions, service qu'ils remplaçaient en formant la garnison permanente des pays nouvellement soumis (2). Mais ce qui nous intéresse dans une histoire d'Étrurie est bien moins la condition du colon romain que celle du peuple vaincu qui le voyait s'établir sur son territoire. Cette condition était d'abord pénible, ainsi que nous en pouvons juger par les rares documents qui mettent en présence les deux populations hétérogènes des villes colonisées (3). Une loi bien dure frappait les cités soumises par les armes romaines. Soit qu'on leur accordât le droit de

---

(1) Coloniarum alia necessitudo est; non enim veniunt extrinsecus in civitatem, nec suis radicibus nituntur; sed ex civitate quasi propagatæ sunt, et jura institutaque omnia populi romani, non sui arbitrii habent. (Aulu-Gelle, ibid., id.)

(2) Siculus Flaccus in *Gromat. Vett.* ed. Lachm., p. 135 : « Coloniæ autem inde dictæ sunt quod Romani in ea municipia miserint colonos, vel ad ipsos priores municipiorum populos cohercendos, vel ad hostium incursus repellendos. »

(3) Le poids de ce joug est attesté dans l'histoire par plusieurs révoltes des indigènes contre les colons venus de Rome. Dans Denys d'Halicarnasse nous voyons les habitants de Camerium chasser ou mettre à mort les Romains formant la colonie établie dans leurs murs (l. II, 54). Nous lisons aussi dans Tite-Live : « Sora ad Samnites defecerat, interfectis colonis Romanorum (l. IX, 23). »

cité sans suffrage, soit qu'on leur laissât leur autonomie, elles se voyaient dépouillées d'une grande partie de leur territoire, et cette part assignée aux vainqueurs devenait ce qu'on appela le domaine public, l'*ager publicus*. Vendue (1) ou amodiée dans les villes alliées, *civitates fœderatæ*, cette partie du territoire, dans les colonies, était distribuée aux nouveaux arrivants, qui se voyaient ainsi investis de toute l'importance que leur donnaient la force des armes, la propriété foncière et le titre de citoyens romains. Les indigènes ne furent d'abord que des *peregrini*, subissant, sans garanties et sans recours, les caprices de l'autorité militaire. Mais

(1) Quæstorii autem dicuntur agri quos populus romanus devictis pulsisque hostibus possedit, mandavitque quæstoribus ut eos venderent (Hygin, *Grom. Vett.* ed. Lachm., p. 115). Hygin dit, en parlant des terres qu'on laissait aux anciens habitants : « Agri qui redditi sunt non obligantur vectigalibus, quoniam scilicet prioribus dominis redditi sunt (p. 205, ed. Goes.). » Mais Cicéron dit d'une manière tout aussi affirmative que les terres conquises en Sicile et qu'on avait rendues à leurs anciens propriétaires furent régulièrement louées par les censeurs : c'est-à-dire que la dîme à laquelle elles étaient sujettes fut régulièrement affermée (Cic. *in Verr.*, III, 6); et Aggenus Urbicus donne comme règle générale que dans les provinces « Omnes etiam privati agri tributa atque vectigalia persolvunt. » (*Comment. in Frontin.*, p. 47, ed. Goes.) — Nous pouvons supposer par analogie qu'aussi longtemps que les Étrusques furent de simples alliés, les terres qu'on leur avait rendues étaient sujettes aux mêmes taxes dont parle Cicéron pour celles de la Sicile ; mais, lorsqu'ils acquirent par la loi Julia les titres et priviléges de la cité romaine, toutes les terres qui avaient été rendues aux anciens propriétaires, aussi bien que celles qui avaient été vendues par les questeurs, acquirent le caractère des propriétés privées des citoyens romains, et, placées sur un pied d'égalité avec les terres distribuées aux colons dans les colonies, furent exemptes de taxes.

peu à peu, et lorsque la soumission complète du pays enlevait à l'occupation son caractère agressif, l'antagonisme tendait à s'effacer, une fusion s'opérait entre les deux races, et nous pouvons croire que bientôt les habitants indigènes de la colonie acquéraient les droits de citoyens sans suffrage. Les colonies romaines conduites en Toscane furent Cosa en l'an de Rome 479, Alsium et Fregenæ en 507, Saturnia en 569, Graviscæ en 571, Luna en 577.

Les colonies latines, telles que l'étaient devenues Sutrium et Népété après le siége de Véies, différaient des colonies romaines en ce qu'elles étaient formées non pas de citoyens romains, mais de colons n'ayant que le droit des Latins (1). Quant au droit des villes alliées, ce fut celui qui fut accordé au plus grand nombre des centres de population en Étrurie. Les cités qui en étaient investies conservèrent l'administration de leur commune, l'autorisation de frapper la monnaie (2), leurs magistratures, leur jurisprudence, autant du moins que Rome ne se sentait pas gênée par cette espèce d'autonomie qu'elle suspendait ou supprimait quelquefois d'une manière violente (3). Les

(1) Voy., sur le droit des Latins, Savigny, *Ueber die Entstehung und Fortbildung der Latinität als eines eigenen Standes im Römischen Staate;* — Puchta, *Institutionen,* I, p. 232 sqq.; — Marquardt, *Handbuch der röm. Alterthümer*, III, p. 37, sqq.

(2) Mommsen, *das röm. Münzwesen.*

(3) En l'an de Rome 559 on lit dans Tite-Live : Pour échapper aux lois nombreuses par lesquelles on avait enchaîné l'avarice, les usu-

alliés étaient exempts du service dans les légions, mais ils étaient tenus de fournir des troupes auxiliaires ou des matelots pour la marine.

Les guerres continuelles, en accroissant les charges militaires, en avaient rejeté le plus grand poids sur les alliés. Après y avoir contribué d'abord sur un pied d'égalité, ils fournirent plus tard aux armées de la république jusqu'à deux soldats pour un. Tout privilége était accordé au citoyen, tout strict devoir imposé aux *socii*. Tandis que le droit d'appel protégeait contre l'injure et l'arbitraire la vie et la dignité du soldat romain, les Latins eux-mêmes, ces amis les plus anciens et les plus fidèles de Rome qui leur devait sa grandeur, pouvaient dans les camps être frappés de la verge ou de la hache, en vertu d'une loi martiale qui n'offrait pour eux aucun recours devant le peuple ou le sénat. Dans la guerre de Jugurtha, Turpilius Silanus commandant la garnison de Vacca fut battu de verges et décapité; car, ajoute Salluste, il n'était que citoyen latin (1). Le discours d'un centurion sabin, dans Tite-Live, peut faire connaître à ce propos quelle

---

riers avaient imaginé de passer leurs obligations au nom des alliés qui n'étaient pas soumis à ces lois..... Un plébiscite ordonna que les alliés fussent tenus de suivre pour les prêts la jurisprudence établie à Rome (l. XXXV, 7). — En 566 un sénatus-consulte défendit que les Bacchanales fussent célébrées à Rome et dans toute l'Italie : « Neque Bacchanalia Romæ, neve in Italia essent (l. XXXIX, 18). »

(1) Condemnatus, verberatusque capite pœnas solvit : nam is civis ex Latio erat (*Bell.-Jugurth.*, c. 69).

était, même parmi les plus favorisés, la récompense de ces hommes qui versaient leur sang sur tous les champs de bataille : « Je suis Spurius Ligustinus, disait un vétéran aux tribuns en faisant l'état de ses services; mon père m'a laissé pour héritage un arpent de terre et la chaumière où je suis né ; je l'habite encore aujourd'hui. Quand je fus en âge de me marier, il me fit épouser la fille de son frère. Elle m'a donné six fils et deux filles. Quatre de mes fils ont la robe virile; les deux autres portent encore la prétexte. Enrôlé sous le consulat de P. Sulpitius et de C. Aurélius, j'ai fait pendant deux ans, comme soldat, la guerre en Macédoine. Ramené en Italie après la défaite des Macédoniens, j'ai suivi Porcius Caton en Espagne. J'ai combattu ensuite dans l'armée envoyée contre Antiochus et les Étoliens. Après leur soumission, nous revînmes en Italie, où je suis resté deux ans sous les drapeaux. J'ai encore servi deux années en Espagne, et, ramené par Flaccus pour prendre part à son triomphe, je ne tardai pas à retourner dans cette province. En peu d'années j'ai été quatre fois primipile, trente-quatre fois j'ai reçu de mes chefs des dons militaires, entre lesquels je suis fier de compter six couronnes civiques. J'ai fait déjà plus de vingt-deux campagnes et j'ai dépassé l'âge de cinquante ans. Quand même je n'aurais pas mérité le repos par mes travaux et par mon âge, pouvant donner quatre soldats à ma place, j'aurais le droit de demander ma

retraite (1). » Cependant Sp. Ligustinus, après de si glorieux services, n'avait encore que la cabane et le champ d'un arpent que lui avait laissés son père. Mais combien d'autres, moins heureux, étaient tombés dans ces marches incessantes ou sur tant de champs de bataille pour ne plus se relever! L'Italie envoyait ses enfants consumer leur vie au service de Rome sous les climats les plus divers, et recevait en échange des milliers d'esclaves qu'amenait dans la péninsule chaque nouvelle victoire.

Ces esclaves furent bientôt chargés de la culture des terres et remplacèrent les prolétaires, non-seulement parce que les bras manquaient, mais parce que, les hommes libres étant sujets au service militaire, l'intérêt des grands propriétaires était de n'employer aux travaux des champs que des mains serviles. Appien nous a tracé à ce propos un tableau de l'Italie qui nous apprend comment cette belle péninsule avait vu périr sa propriété agricole par l'accroissement disproportionné de la grande propriété : *Latifundia perdidere Italiam,* ainsi que Pline l'a écrit (2).

« Dans leurs conquêtes successives des diverses contrées de l'Italie, dit l'historien des guerres civiles, les Romains avaient l'habitude de s'approprier une partie du territoire et d'y fonder des villes nouvelles,

(1) L. XLII, 34.
(2) *H. N.*, XVIII, 7.

ou d'amener dans les villes déjà existantes une colonie composée de citoyens romains. Les terres dont s'était emparée la république étaient mises à l'enchère et données à bail à ceux qui se chargeaient de les exploiter moyennant une modique redevance en nature. On avait espéré favoriser ainsi les intérêts de la race des Italiens, la plus propre à supporter les travaux pénibles et à faire de bons soldats. Mais c'était le contraire qui était arrivé. Les riches capitalistes avaient accaparé la plus grande partie de ces terres, et, bien que simples amodiateurs, en avaient regardé la possession comme un droit inaliénable. De gré ou de force ils avaient acquis les champs des petits propriétaires qui les avoisinaient. Ce fut alors que terres et troupeaux furent confiés à des esclaves, car des hommes libres eussent été arrachés à leurs travaux par la nécessité d'aller servir dans les armées romaines. Il en résulta que les riches devinrent plus riches encore et que la multiplication des esclaves dans les campagnes fit de rapides progrès, tandis que la population des hommes libres diminuait chaque jour par suite du service militaire qui les accablait; et, lorsque les nécessités de ce service leur laissaient un peu de relâche, ils ne savaient comment s'occuper, puisque les travaux agricoles étaient entre les mains des esclaves préférés aux prolétaires pour la culture des champs ou la garde des troupeaux (1). »

---

(1) Appien, *De bell. civil.*, l. I, § 7, p. 286-287, éd. Did.

Quand Tibérius Gracchus traversa l'Étrurie pour aller en Espagne, il vit avec douleur cette disparition complète de la petite propriété en Étrurie, et ces vastes campagnes, que les efforts individuels avaient autrefois rendues si prospères, abandonnées aux travaux serviles de gens qui n'avaient aucune racine dans le pays (1). La mauvaise législation sur les grains contribuait encore à la décadence de l'agriculture, puisqu'on achetait à un prix presque fictif les blés de la Sicile qui étaient apportés à Rome, où ils rendaient toute concurrence impossible de la part des cultivateurs italiotes. Telles furent les causes de l'état de misère et d'épuisement où tomba rapidement l'Étrurie, ainsi que les autres provinces de la péninsule, dont l'infériorité politique se trouvait constatée chaque jour par de cruels sévices : tout aussi bien que les provinciaux, les Italiens se voyaient exposés aux abus de pouvoir des magistrats romains qui habitaient ou traversaient leur territoire. On en citerait bien des exemples où l'on ne sait de quoi s'étonner davantage, de la longanimité des alliés ou de l'insolence des dominateurs.

Tantôt la femme d'un consul passant à Téanum en Campanie a la fantaisie de se baigner au bain des hommes. Le questeur chargé de faire sortir ceux qui s'y trouvent n'y met pas tout l'empressement réclamé

(1) Plutarque, *Vie de Gracchus*, § VIII, p. 986, éd. Did.

par l'impérieuse matrone, et, pour punir cette faute, le premier magistrat de la ville est battu de verges sur la place du Forum (1). — Tantôt c'est un jeune patricien qui, porté en litière sur la Via Appia, est rencontré près de Vénuse par un habitant de la campagne. Le paysan se permet quelques plaisanteries sur le compte de l'équipage, et, frappé à coups de cordes, il les paye de sa vie. Caton flétrit en termes énergiques la conduite d'un autre magistrat romain qui prétendait que les décemvirs d'une ville alliée ne s'étaient pas occupés avec assez de zèle de ses provisions de bouche : « Il les fit déchirer à coups de verges par ses esclaves (2), dit-il, et une foule d'hommes ont vu cela ! Qui pourrait souffrir un pareil

---

(1) Aulu-Gelle, *N. A.*, X, 3. Les habitants de Calès, ancienne et importante colonie, à la nouvelle de ce qui venait de se passer à Téano, défendirent par un décret que personne approchât des bains lorsqu'un magistrat romain serait dans leur ville. A Férentinum, bien que ce fût une ville *optimi juris*, le préteur romain, pour un même motif, donna l'ordre d'arrêter les questeurs de la ville. L'un d'eux se précipita du haut des murs, l'autre fut battu de verges. (*Id.*, *ibid.*)

(2) Le texte dit : *Bruttiani verberavere*, et Aulu-Gelle ajoute à ce propos : « Ces mots de Caton veulent une explication ; la voici : Pendant le séjour d'Annibal en Italie, les Bruttiens furent les premiers qui passèrent de son côté. Après son départ et la défaite des Carthaginois, les Romains, dans leur ressentiment, refusèrent de recevoir les Bruttiens sous leurs drapeaux : ils n'en voulurent pas pour alliés, mais ils les mettaient comme esclaves au service des magistrats envoyés dans les provinces. Ils suivaient donc ces magistrats, jouant le même rôle que les *lorarii* dans les comédies, garrottant et battant de verges ceux qu'on leur désignait. » (*Nuits att.*, loc. cit.)

despotisme? Où sont les droits des Italiens? Où est la foi des ancêtres? Des injures publiques, des coups, des blessures, le ministère des bourreaux et l'infamie pour ces malheureux! Et cela dans leur patrie, sous les yeux de leurs concitoyens! L'audace d'un magistrat romain a tout osé; mais que de larmes, que de colères! Quels souvenirs pensez-vous que ces hommes de bonne race et de grande vertu gardent au fond de leur âme et garderont tant qu'ils auront un souffle de vie (1). »

§ V.

Pauvreté et servitude, tel était le lot des Italiens, marses, samnites, campaniens ou étrusques. Les classes élevées se voyaient soumises aux outrages; les classes pauvres, déshéritées de leur travail quotidien par l'emploi exclusif des esclaves en agriculture, mouraient de faim quand elles ne mouraient pas sur les champs de bataille. Ne nous étonnons donc pas après cela que Tibérius Gracchus ait pu dire dans le Forum : « Les animaux sauvages ont dans les forêts de l'Italie leurs tanières et y trouvent un abri; mais ceux qui versent leur sang pour la défense de cette belle contrée n'ont à eux que la lumière et l'air qu'ils respirent. Sans habitations, sans demeures fixes, ils errent de tous côtés avec leurs femmes et leurs en-

(1) Aulu-Gelle, l. c.

fants. Nos généraux les trompent quand ils les exhortent à combattre pour leurs tombeaux et leurs temples. Pas un d'eux n'a un autel domestique, pas un n'a une tombe où reposent ses ancêtres. S'ils combattent et meurent, c'est pour entretenir le luxe de nos patriciens. On les appelle les maîtres du monde, et ils n'ont pas une motte de terre qui soit à eux (1). »

Pour échapper à tant de tyrannie et de misère, chacun voulait se rapprocher de Rome. A Rome on obtenait le droit de cité qui protégeait le Romain dans sa personne, dans ses biens et dans sa dignité. Mais après l'asservissement complet de l'Italie le corps des citoyens avait serré ses rangs et ne s'ouvrait plus que difficilement devant les prétentions des alliés. Non-seulement on n'accordait plus la franchise, comme on l'avait fait dans les premiers temps, à des municipes tout entiers, mais les individus qui parvenaient à l'obtenir n'étaient que de rares exceptions. Le droit même d'émigrer à Rome et d'y acquérir par la résidence tous les priviléges de la cité, à l'exception du vote, ce droit conservé longtemps aux villes latines leur fut un jour refusé. Il attirait dans la capitale de l'État romain le peu de population libre qui peuplait encore les campagnes, et les villes alliées se trouvaient dans l'impossibilité de fournir à la république leurs contingents de guerre. Tout mouvement dans ce grand corps de l'État romain

(1) Plutarque, *Vie de Tibérius Gracchus*, § IX, p. 988, éd. Did.

se portait au cœur dont les battements s'accéléraient outre mesure; la vie y affluait et abandonnait les extrémités L'Italiote voulait devenir Latin, le Latin voulait habiter Rome. Nous voyons, vers la fin du sixième siècle, que les Samnites et les Péligniens, ne pouvant fournir aux armées romaines le nombre d'hommes exigé pour le service, donnaient comme excuse que dans la seule ville latine de Fregellæ quatre mille familles avaient émigré (1). Les Latins, à leur tour, se plaignaient que l'émigration à Rome rendît leurs campagnes désertes On employa un remède violent (2). Rome repoussa de ses murs les familles latines. Après avoir ruiné l'Italie, elle refusait un asile à ceux qu'elle avait dépouillés. La mesure était comble, et bientôt éclata la guerre sociale (3).

Cette grande et mémorable lutte n'affecta pas d'abord l'Étrurie. Elle se concentra chez les Samnites et chez ces pâtres guerriers des Abruzzes dont les Romains eux-mêmes disaient : « Qui pourrait vaincre les Marses ou sans les Marses ? » Ce fut plus tard que les Ombriens et les Étrusques, encouragés par les succès des

---

(1) Tite-Live, XLI, 8.

(2) Nihil acerbius socii latini ferre soliti sunt quam ex urbe exire a consulibus juberi. (Cic. *pro Sextio*, 13.)

(3) La loi Licinia Mucia, qui expulsa les Italiens de Rome en l'an de la ville 659, fut la véritable cause de la guerre sociale, d'après Asconius : « Ea lege ita alienati animi sunt principum italicorum populorum, ut ea vel maxima causa belli italici, quod post triennium exortum est, fuerit »

alliés, vinrent prendre part au mouvement. Nous pouvons croire à ce propos que, si les lucumonies se montrèrent plus patientes, c'est qu'elles avaient moins souffert des excès de la servitude. L'industrie, la religion, les arts, avaient uni Rome à l'Étrurie, par des liens plus étroits que vainqueurs ou vaincus ne le croyaient eux-mêmes. Déjà nous avons dit que l'impôt du sang avait été exigé des Étrusques avec moins de rigueur que des autres populations de la péninsule. Leurs habiles artisans étaient appréciés des Romains, et les bras employés à l'exploitation des mines, aux travaux des métaux ou à la fabrication des armes n'étaient pas moins nécessaires aux conquêtes de la république que les contingents fournis par les races belliqueuses des montagnes du Samnium. Nous en avons eu la preuve dans la part que chaque peuple d'Italie prit à l'expédition de Scipion prêt à attaquer l'Afrique vers la fin de la seconde guerre punique. Tandis que les lucumonies maritimes armaient des vaisseaux, et que la ville d'Arezzo, mettant ses ateliers en pleine activité, offrait aux Romains des boucliers, des casques, des piques, des javelots, et autres engins de guerre par milliers, les Ombriens, les Sabins, les Marses, les Péligniens, les Marrucins, offraient des soldats. C'est donc à l'aide de leur industrie que les Étrusques se rachetaient de ces levées formidables qui épuisaient les autres nations.

Nous avons vu aussi combien la doctrine augurale

des Étrusques avait eu d'influence à Rome dès les premiers temps de sa fondation, et on peut compter, pour ainsi dire, anneau par anneau, depuis les rois jusqu'à l'empire, la longue série des témoignages qui relient par une chaîne non interrompue les annales religieuses des deux peuples. Non pas que la religion romaine, prise dans l'ensemble de ses dogmes, n'ait pu être une création originale des races latines et sabelliques, mais la science des augures, l'interprétation de la volonté divine, qui jouent un rôle si important dans les croyances populaires chez les Romains, prennent leur source en Étrurie. Chaque fois qu'à Rome quelque phénomène céleste ou quelque fait extraordinaire troublait l'ordre naturel et frappait les esprits, c'est aux aruspices toscans qu'on avait recours. Cicéron fait de cette coutume un précepte dans son Traité des lois : « Que les prodiges, dit-il, soient déférés aux Étrusques; que les lucumons soient chargés d'enseigner la discipline (1). » Si Tibérius Gracchus, consul pour la seconde fois en 591, commet une erreur en présidant à l'élection de ses successeurs, Scipion Nasica et Marcius Figulus, le peuple s'émeut : on appelle les aruspices étrusques qui constatent l'irrégularité. En vain Gracchus se débat contre leur sentence et soutient qu'un patricien romain doit mieux connaître qu'un

(1) Prodigia, portenta ad Etruscos deferunto : Etruriæque principes disciplinam docento. (*De leg.*, II, 9.)

Toscan les rites de la discipline romaine. Il est obligé d'avouer sa faute, et les consuls irrégulièrement élus abdiquent pour faire place à P. Cornélius Lentulus et à Cn. Domitius Ahénobarbus (1). Au siècle suivant, sous le consulat de L. Aurélius Cotta et de L. Manlius Torquatus (an de Rome 689), l'année de la première conjuration de Catilina et de la naissance d'Horace, la foudre tombe sur le Capitole, et la louve de bronze allaitant Romulus en est frappée. Pour expier le prodige et prévenir la colère des dieux on fait venir des aruspices de toutes les contrées de l'Étrurie (2). Ils annoncent que la République est menacée de discordes civiles, prédiction facile à faire, après les sanglantes proscriptions de Marius et de Sylla : ils jugeaient de l'avenir par le passé.

On aurait tort, toutefois, de ne voir dans ces aruspices étrusques que des charlatans de bas étage, comme les Chaldéens qui plus tard vinrent à Rome tirer des horoscopes ou dresser des thèmes de nativité. C'est dans les familles les plus nobles de l'Étrurie que la science de la divination se transmettait de génération en génération, et nous voyons, vers la fin de la République, Cicéron féliciter Cæcina, issu des lucumons de Volaterræ, d'avoir été initié par son père

(1) Cic., *De nat. Deor.*, II, 4 ; cf. *De divin.*, I, 17 et II, 35 ; *Ep. ad Quint. frat.*, II, 2.
(2) Cic., *Catilin.*, III, 8.

à la haute discipline des augures (1). Sous l'Empire, Claude se plaint au sénat de la décadence dans laquelle est tombée la science des aruspices : « Autrefois, dit-il, les grands de l'Étrurie, soit de leur propre mouvement, soit d'après les conseils du sénat romain, cultivaient cette science et la transmettaient à leurs enfants (2). » Nous avons rappelé ailleurs, en effet, que, vers la fin du sixième siècle de Rome, le sénat avait ordonné que des jeunes gens appartenant aux premières familles seraient élevés dans la connaissance de la doctrine religieuse des Toscans, afin que cette noble science ne perdît rien de sa dignité et ne devînt pas un métier entre les mains des classes inférieures (3). Il n'est pas jusqu'aux temples des différents dieux qui, ainsi que nous l'apprend Vitruve, ne fussent placés dans la ville ou hors de ses murs selon les prescriptions des rituels étrusques (4) : y entrait-on, on les trouvait ornés d'œuvres dues à des artistes d'Étrurie.

En effet, loin de renoncer aux arts en perdant leur indépendance, les Toscans s'y livrèrent avec d'autant plus d'ardeur qu'ils n'étaient plus divisés par les factions ou les jalousies auxquelles Rome avait dû son triomphe. Qu'en thèse générale la liberté absolue

---

(1) *Ad fam.*, l. VI, 6.

(2) Tacite, *Ann.*, XI, 15.

(3) Voy. t. II, p. 235.

(4) Id autem etiam Hetruscis aruspicibus disciplinarum scriptis ita est dedicatum. (*De architect.*, l. I, c. 7.)

soit favorable au développement du génie de l'homme ; qu'il perde l'inspiration et le souffle vivifiant quand vient l'heure de la servitude, c'est possible, et l'histoire en offre plus d'un exemple. Mais nous ne pouvons nous dissimuler que, sans vouloir rabaisser l'art étrusque jusqu'au talent d'imitation servile et de patiente reproduction des Chinois, on chercherait en vain chez les Toscans cette puissance de création, ce merveilleux sentiment de la beauté plastique, cette harmonie de la forme, cette vigueur et cette souplesse qui n'appartiennent qu'à la Grèce.

Habiles dans les procédés les plus ingénieux de la main-d'œuvre, travaillant les métaux précieux avec l'instinct délicat qui leur venait de l'Orient, les artistes étrusques se montrèrent de fervents disciples et d'intelligents imitateurs. Ce genre de mérite avait surtout besoin de paix, d'encouragements et des excellents modèles que la Hellade, depuis le grand siècle de Périclès, offrait à l'Étrurie. Quant aux encouragements, ils ne manquaient pas. Pendant longtemps Rome accueillit avec la même faveur les produits des arts industriels exercés par les Étrusques, poteries communes, armes ou ustensiles, tout aussi bien que les œuvres d'un style plus élevé dont les populations agrestes du Latium n'avaient pas appris à reproduire les formes élégantes ou qu'elles ne recevaient pas encore directement de la Grèce. Pline nous apprend, sur l'autorité de Varron, que tout avait été toscan

dans es temples romains : *Tuscanica omnia in ædibus fuisse auctor est M. Varro* (1).

C'est ainsi que les croyances religieuses et les transactions pacifiques, le besoin de posséder des œuvres d'art d'une part, de l'autre le privilége de les produire, donnèrent aux relations de l'Étrurie avec Rome un caractère de conciliation qui éloignait les chances de rupture. Nous en avons pour preuve le silence même que les annalistes gardent sur la Toscane après la conquête. Les bruits de guerre retentissent toujours assez haut pour éveiller dans l'histoire des échos qui les répètent : il n'en est pas ainsi des arts de la paix. Ils ont cependant laissé en Étrurie des traces encore visibles de nos jours. Plusieurs routes consulaires traversèrent les différentes lucumonies pour relier les provinces occidentales à la capitale du monde romain, et la République ne se crut pas obligée, comme dans l'Italie méridionale, d'en assurer les communications par des lignes de postes fortifiés, preuve nouvelle de

(1) *H. N.*, XXXV, 45. Les statues travaillées par les artistes de l'Étrurie étaient recherchées dans toutes les contrées du monde ancien : « Signa quoque tuscanica per terras dispersa, quæ in Etruria factitata non est dubium. » (*Hist. nat.*, XXXIV, 16.) Pline ajoute qu'il y avait dans la bibliothèque du temple d'Auguste une statue colossale d'Apollon, œuvre de l'art toscan, dans laquelle on ne savait ce qu'on devait admirer davantage, ou la beauté du métal, ou la perfection du travail. D'après Cassiodore, les Étrusques avaient apporté l'art de la statuaire en Italie : « Statuas primum Thusci in Italia invenisse referuntur. » (Varr., VII, 15.) Horace a chanté les *Tyrrhena sigilla* comme faisant partie de ces magnificences qui ornent la maison du riche. (*Epist.*, II, 2, 180.)

l'état de sécurité relative dans lequel elle croyait être vis-à-vis des Toscans. A l'exception de Sutrium et de Népété, qui avaient été occupés par des colonies latines dès la conquête du territoire de Véies, les colonies romaines envoyées en Toscane furent presque toujours placées, ainsi que nous l'avons vu, sur le bord de la mer, dans un but d'influence commerciale ou d'agrandissement maritime.

Ce qui souffrait en Étrurie, c'était l'agriculture, autrefois si florissante, et par l'agriculture la classe entière des petits propriétaires qui, dès la fin du sixième siècle de Rome, avait presque entièrement disparu devant la ligue des traitants romains avec la vieille aristocratie des lucumons. De là les ressentiments qui décidèrent enfin une partie de la Toscane à s'unir aux populations des Abruzzes et du Samnium réclamant les armes à la main le droit de cité romaine. Il n'avait fallu rien moins que les échecs importants subis par les Romains dans les premiers temps de la guerre sociale, échecs qui coûtèrent la vie à deux consuls, pour réveiller les Ombriens et quelques villes isolées de l'Étrurie. Encore ce mouvement, combattu par L. Porcius Caton et Aulus Plautius qui avaient été dirigés, le premier contre les Toscans, le second contre les rebelles de l'Ombrie, fut-il soutenu avec peu d'énergie. Les légions obtinrent un avantage marqué sur presque tous les champs de bataille; mais Rome comprenait enfin qu'elle ne

pouvait refuser plus longtemps aux Italiens leur part dans la conquête du monde : voir les Toscans, jusqu'alors fidèles, prendre les armes, ce fut là le signal des concessions qu'elle accorda.

§ VI.

La loi Julia en l'an de Rome 664, et la loi Plautia Papiria en 665, donnèrent le droit de cité à toute l'Italie telle qu'on l'entendait dans l'ancienne signification de cette expression géographique (1). La même année, la loi Pompéia, due au consul Pompéius Strabon, père du grand Pompée. accordait le *jus latinum* aux habitants de la Transpadane, tandis qu'elle donnait aux habitants de la Cispadane le droit de cité complet.

Cependant Rome voulait, en cédant, garder l'intégrité de sa direction politique, et les nouveaux citoyens furent agglomérés dans huit tribus appelées la plupart du temps à exprimer leurs suffrages lorsque la majorité des autres avait emporté le vote. Nous n'avons pas à décider ici la question de savoir si la division de Rome et de son territoire faite par l'Étrusque Mas-

(1) Julia, qua lege civitas est sociis et latinis data. (Cic., *Pro Balbo*, 8, 21.) — Civitas universo Latio lege Julia data est. (Aulu-Gelle, IV, 4, 3.) — Cf. Appien, *B. C.*, I, 49. Quant à la loi Plautia Papiria portée par les tribuns M. Plautius Silvanus et C. Papirius Carbo, on lit dans Cicéron (*Pro Archia*, 4, 7) : « Data est civitas Silvani lege et Carbonis, si qui fœderatis civibus adscripti fuissent, si tum, cum lex ferebatur in Italia domicilium habuissent, etsi LX diebus apud prætorem essent professi. »

tarna, sous le nom de Servius Tullius, devint l'origine des tribus romaines, rustiques et urbaines, ou bien s'il ne faut faire remonter à cette époque que la formation des quatre tribus urbaines, tandis que les dix-sept tribus rustiques dateraient des premières années de la République, ainsi que le veut M. Mommsen (1). Ce qu'il peut y avoir d'important pour l'histoire de l'Étrurie, dans la division par tribus de la race dominante en Italie, c'est de rechercher quelles étaient les tribus nouvelles qui furent formées à mesure que le territoire de Rome s'agrandissait par la conquête et comment y furent classées les villes étrusques. Nous avons vu à ce propos que ce fut après la chute de Véies, en 367, que quatre tribus furent ajoutées pour la première fois aux anciennes sous les noms de *Stellatina*, *Tromentina*, *Sabbatina* et *Arniensis* (2). Trente ans plus tard on en ajoutait deux autres, la *Pomptina* et la *Poblilia* (3). En 421, il y eut dans l'État romain un nouveau recensement à la suite duquel on créa les tribus *Mæcia* et *Scaptia* (4), puis, quinze ans après, on y ajouta les tribus *Oufentina* et *Falerina* (5). Dix ans s'étaient écoulés depuis le passage de la forêt Ciminienne, lorsqu'en 455, l'*Aniensis*

(1) *Die römischen Tribus in administrat. Beziehung*, p. 9, sqq.
(2) Voy. t. II, p. 184.
(3) Tite-Live, VII, 15.
(4) *Ibid.*, VIII, 17, et Festus, s. v.
(5) Tite-Live, IX, 20.

et la *Terentina* furent encore adjointes aux tribus déjà existantes (1), et enfin, vers l'an 515, les deux dernières tribus, la *Velina* et la *Quirina*, portèrent le nombre total à trente-cinq, nombre qui ne fut pas dépassé depuis (2).

Ce qui frappe d'abord, en faisant ainsi le recensement des tribus qui prennent leur rang dans ces institutions successives, c'est qu'elles portent des noms de lieu alors que, dans la première série des tribus rustiques, toutes, à l'exception de la tribu Crustumina, empruntaient leur appellation à des noms de famille ou de *gens* (3). Il semble donc que la division géographique des pays annexés à l'État romain par les guerres heureuses de la République ait déterminé le nom des tribus nouvelles, et ce fut là sans doute la première pensée des législateurs; mais bientôt l'accroissement démesuré du territoire changea l'ordre établi et amena le morcellement des tribus dans tout l'empire, de telle sorte que la position de chaque ville admise au droit de cité sur la carte du monde romain ne fut plus en relation avec la tribu dans laquelle elle était inscrite. Or, les annalistes nous ayant bien rarement indiqué quelle avait été la tribu assignée aux villes dont ils mention-

(1) Tite-Live, X, 9.
(2) *Ibid.*, *Epitome*, 19.
(3) Æmilia, Camilia, Claudia, Crustumina, Cornelia, Fabia, Galeria, Horatia, Lemonia, Menenia, Papiria, Pollia, Pupinia, Romilia, Sergia, Veturia, Voltinia.

nent l'émancipation, c'est par le secours de l'épigraphie qu'on peut arriver à la reconnaître. On sait que pendant longtemps quiconque avait obtenu la cité romaine se parait du titre de citoyen romain, comme d'un droit de souveraineté sur le reste du monde. Ce titre se marquait sur les inscriptions par la mention de la tribu jusqu'à l'époque où Caracalla, en admettant toutes les provinces de l'Empire au droit de cité, mit hors d'usage le rappel d'une dignité qui, en s'étendant à tous, perdait pour chacun sa valeur; de telle sorte que ce qui était la règle devint l'exception (1). C'est donc le dépouillement des inscriptions appartenant à une localité qui nous apprend dans quelle tribu ses habitants étaient compris.

Nous trouvons souvent tout à la fois, surtout dans les inscriptions militaires, le nom du personnage auquel le monument était consacré, sa patrie et sa tribu (2). Or, comme tous les hommes libres par la naissance et appartenant à une même cité étaient inscrits dans une même tribu, un petit nombre de monuments dont l'origine est constatée suffit, dans un grand nombre de cas, pour classer les villes de l'Italie qui furent admises, à la fin de la guerre sociale, à

(1) A partir du règne de Caracalla on voit beaucoup plus rarement mentionner la tribu dans les inscriptions ; après le règne de Constantin il n'y en a presque plus d'exemples.

(2) Cf. l'inscription donnée par Fabretti : MILITES·LEG·II····· QVORVM·NOMINA·CVM·TRIBVBVS·ET·PATRIIS·INSERTA·SVNT····· (p. 339, n° 511).

jouir du droit des Quirites, ou droit de cité romaine (1). C'est ainsi que parmi les lucumonies nous pouvons constater que Cære se trouvait inscrite dans la tribu

---

(1) Les villes étrusques sont en général dans cette catégorie. Il en est autrement dans quelques provinces où, les villes n'ayant pas été appelées simultanément à jouir du droit de cité, il arrive quelquefois qu'on trouve sur un monument épigraphique portant indication de tribu et de patrie l'habitant inscrit dans une tribu, alors que la ville n'était encore qu'alliée. Il ne peut s'agir dans ce cas que d'une faveur particulière accordée soit à de hautes sollicitations, soit à des services rendus, et cette exception ne peut avoir de relation avec l'inscription assignée plus tard à la localité dans la série des tribus romaines. Dans les villes ayant le droit des Latins, *jus Latii*, les citoyens acquéraient le droit complet de cité romaine par l'exercice des charges municipales; ainsi nous lisons dans Asconius: « Pompeius enim non novis colonis eas (transpadanas colonias) constituit, sed veteribus incolis manentibus jus dedit Latii, ut possent habere jus quod ceteræ latinæ coloniæ, id est, ut gerendo magistratus civitatem romanam adipiscerentur,» et Appien confirme le fait: Πόλιν δὲ Νεόκωμον ὁ Καῖσαρ ἐς Λατίου δίκαιον ἐπὶ τῶν Ἀλπεῶν ᾠκίκει· ὧν ὅσοι κατ' ἔτος ἦρχον, ἐγίγνοντο Ῥωμαίων πολῖται· τόδε γὰρ ἰσχύει τὸ Λάτιον (*de Bell. civ.*, II, 26). On peut donc trouver des citoyens régulièrement inscrits dans une des tribus romaines et appartenant à des villes qui n'avaient encore que le droit des Latins, mais on est porté à croire que, dans ce cas, il y avait une tribu assignée d'avance aux magistrats municipaux appelés à jouir du droit complet de cité : du moins ce fait semble-t-il prouvé par la concordance du même nom de tribu sur les inscriptions d'une même ville. — Il y a encore quelques circonstances qui peuvent troubler l'ordre géographique des tribus romaines dans les inscriptions. Ainsi, par exemple, tandis que les affranchis ayant obtenu la liberté dans les formes régulières de la manumission étaient inscrits dans l'une des quatre tribus urbaines, leurs enfants se trouvent souvent inscrits dans le municipe où ils se sont fixés. On voit dans certains cas les fils nés avant l'affranchissement de leur père ne pas inscrire la tribu sur le même monument où les enfants nés du père devenu libre ont eu le droit de la mentionner. (Voy., par exemple, une curieuse inscription de

Crustumina (1), l'une des seize tribus rustiques qui formèrent la première division territoriale de l'État romain. Faléries appartenait à la tribu Horatia de la même série (2); Véies et Pérouse à la Tromentina (3); Clusium à l'Arniensis (4); Vulsinies, Arrétium et Népété à la Pomptina (5); Sutrium à la Papiria (6); Cortone, Tarquinies, Graviscæ à la Stellatina (7);

Spalatro, Henzen, 6425, et cf. Gruter CCCCXVI, 8; Mommsen, *I. R. N.*, 163, 1915, 3453, etc.) Il arrive encore que des citoyens romains amenés comme colons dans une colonie romaine ont échangé la tribu à laquelle ils appartenaient originairement pour celle de la colonie qui devenait leur patrie nouvelle, en sorte que deux tribus figurent sur le même monument épigraphique : DIIS MANIBVS ‖ L.ENNI.L. F. POM ‖ PTINA.OPTATO ‖ DERTONA.TRIB ‖ SCAPTIA.VETERA ‖ NVS.EX.COH.II.PR, etc. (Henzen, 6426. — Cf. Grotefend, *Imp. rom. tributim descrip.*, p. 15, sqq.)

(1) Murat., DXIX, 2.

(2) Kellerm., *Vig.*, 260; Fabr., p. 191, n° 446; Orelli, 1304, 3488; Henzen, 6666.

(3) Orelli, 4046, 3448. Cf. à l'atlas notre Appendice épigraphique, n°s 1 et 4. — Gruter, 569, 2; Cardinali, *Dipl. imp.*, p. 293, n° 576; Orelli, 95 et 97; Vermiglioli, *Isc. perug.*, II, n° 204 et notre Appendice, n° 30.

(4) Orelli, n° 3503; Murat., 1733, 2; Maffei, *Mus. ver.*, 367, 2; Gori, t. II, p. 434, n° 35. Cf. l'inscription de Fabretti, p. 174, n° 337 C.HELVIDIO.C.F ARN.PRISCO avec le passage de Tacite (*Hist.*, IV, 5): « Helvidius Priscus regione Italiæ septima, municipio Clusio... » Voy. Grotefend, *Imp. rom. trib. descr.*, p. 47.

(5) Kellerm., *Vig.*, 102 *a*, 103 *a*, 154, 191; Murat., 848, 4. — Orelli, 3547; Gori, II, 292, 298; Kellerm., *Vig.*, 102 *a*; 103, *a*; 152, 161, *a*. — Grut, 395, 1 et Murat., 1062, 8 où il faut lire à la seconde ligne POMPT au lieu de FRONT; Grut, 308, 2; Orelli, 2254.

(6) Orelli, 3807, 3976.

(7) Murat., 852, 5 et 722, 6. — Kellerm., *Vig.*, n° 102; Henzen, 6051; 7054 et notre Appendice, n°s 17 et 20. — Marini, *Fr. arv.*, II, 778.

Vétulonia probablement à la Scaptia ainsi que Fæsulæ (1); Volaterræ à la Sabatina (2).

Quand les Toscans sont ainsi reconnus comme citoyens romains, leurs rapports avec la ville souveraine deviennent chaque jour plus intimes. La cité étrusque disparaît. Le lucumon d'Arrétium ou de Pérouse brigue les magistratures de Rome et n'attache plus d'importance à celles de sa ville natale. Les annales de l'Étrurie viennent donc se confondre avec celles de la République ou de l'Empire : sa nationalité s'efface davantage, son histoire n'est plus que celle d'une province. Ajoutons cependant que ce malheureux pays ne jouit pas en paix de droits si chèrement payés : attaché au parti de Marius pendant les discordes civiles, il devient la proie de Sylla vainqueur.

En vain Volaterræ résista vaillamment aux légionnaires et soutint contre eux un long siége. Ses murailles furent démantelées, ses édifices incendiés, ses libertés supprimées, son territoire distribué aux soldats du dictateur. Fæsulæ, Cortone, Arrétium furent également partagés aux vétérans. Si les annalistes romains ne nous ont pas conservé les détails de cette persécution contre les lucumonies du centre, nous en

---

(1) Kellerm., *Vig.*, 103. Voy. sur les inscriptions de Vétulonia qui portent un nom de tribu, notre premier volume, p. 28-31. — Append. épigr., nos 34 et 35.

(2) Fabretti, p. 135, no 103; Kellerm., *Vig.*, 121, 130; Gori, t. II, p. 179; Murat., 688, 6; 2090, 3; Cardin., *Dipl. imp.*, p. 181, n° 300.

trouvons le cruel souvenir constaté par Cicéron, qui eut plus d'une fois à défendre leurs infortunés habitants contre les suites des proscriptions. C'est ainsi qu'il disait en 694, à propos d'une loi agraire et des amendements qu'il y proposait : « Je maintenais les dotations de Sylla, et je laissais aux habitants de Volaterræ ainsi qu'aux Arrétins les terres qu'il a confisquées sur eux, mais qui ne sont pas encore partagées (1). » Une autre fois, il nous apprend qu'il défendit contre Cotta, l'un des plus éloquents orateurs du barreau romain, la liberté d'une femme d'Arrétium : « Cotta, dit-il, avait fait naître des doutes dans l'esprit des décemvirs sur la validité de notre action, parce qu'on avait dépouillé les Arrétins du droit de cité. Je soutenais fortement qu'ils n'avaient pas perdu ce droit. Après une longue délibération, les décemvirs prononcèrent en notre faveur. C'était du vivant de Sylla que ce jugement fut rendu (2). » — Ailleurs il réclame contre l'outrecuidance de ceux qui voudraient nier à son client Cæcina ses droits d'héritier, parce qu'enveloppé dans la disgrâce des habitants de Volaterræ, il ne jouissait pas de tous les droits de citoyen (3). Il

(1) *Ep. ad Att.*, l. I, 19.

(2) *Pro Cæcina*, § 33. Cicéron ajoute dans un autre plaidoyer (*Pro domo sua*, 30) : « L. Sulla victor, republica recuperata, comitiis centuriatis, Volaterranis quum etiam essent in armis civitatem eripere non potuit : hodieque Volaterrani non modo cives, sed etiam optimi cives, fruuntur nobiscum simul hac civitate. »

(3) *Pro Cæcina*, § 7.

prouve à ce propos qu'il n'est pas moins illégal de priver un citoyen du droit de cité que de le priver de la liberté sans jugement, et que la loi de Sylla, étant contraire au droit reçu, devenait nulle. Mais tout cela était bon à dire depuis que Sylla avait abdiqué. Tant qu'il était resté à la tête de la République, personne n'avait douté de son droit, parce qu'on ne doutait pas de sa puissance. Aussi les malheureux habitants de l'Étrurie, chassés de leurs champs, erraient-ils sans asile, prêts à prendre part aux entreprises les plus désespérées. C'est encore Cicéron qui nous décrit la marche triomphante de Catilina, entouré d'une jeunesse turbulente et traînant à sa suite une armée de colons d'Arrétium et de Fæsulæ, parmi lesquels on remarquait, ajoute-t-il, les victimes des désastres du temps de Sylla (1).

Ces désastres n'étaient pas près de finir et les oracles s'accomplissaient. Au commencement de la guerre civile, dit Plutarque, on avait entendu retentir dans un ciel serein les accents lugubres de la trompette tyrrhénienne. Ces sons aigus, déchirant l'air, inspiraient la terreur, et les devins toscans, consultés sur la signification du prodige, avaient annoncé l'avénement d'un nouvel âge qui changerait la face du

(1) On peut ajouter au témoignage de Cicéron celui de Salluste qui dit en parlant de Catilina : « Sed ipse paucos dies commoratus apud C. Flaminium Flammam in agro arretino... Vicinitatem antea sollicitatam armis exornat. » (*Cat.*, c. XXXVI.)

monde (1). Tout s'écroulait en effet dans la vieille Étrurie, traditions, religion, coutumes, langage. César et les triumvirs ne s'étaient pas montrés plus cléments que Sylla. Volaterræ, Véies, Capène, devinrent des colonies militaires de César : Arrétium, Faléries, Florentia, fondée par Sylla sur les bords de l'Arno, furent les colonies des triumvirs (2). Enfin la victoire d'Octave sur le frère d'Antoine et l'incendie de Pérouse marquèrent l'accomplissement déjà si laborieux de l'unité italienne. C'est alors que Properce put compter au nombre des exploits d'Auguste la destruction des foyers de la race antique des Tyrrhènes :

Eversosque focos antiquæ gentis Etruscæ (3).

---

(1) Vie de Sylla, § 7, vol. I, p. 544, éd. Did.
(2) Frontin, *De colon.*
(3) II, 1, 29.

CHAPITRE XII.

L'Étrurie sous l'Empire.

§ I.

L'étude historique que nous nous sommes proposée ne serait pas complète, à ce qu'il nous semble, si nous ne suivions pas jusque sous l'Empire cette race étrusque dont nous avons recherché les origines et retracé les luttes contre Rome. Quel fut l'effet sur l'Étrurie de la transformation du monde romain lorsque la République eut abdiqué entre les mains du neveu de César? — Aucune partie de l'Italie, peut-être, n'avait plus souffert des récentes fureurs de la guerre civile, aucune n'avait un besoin plus grand du retour aux lois violées par de longs désordres. Voyons quelle a été sa destinée sous ce gouvernement d'Auguste qui fut d'abord réparateur et qui, comparé aux proscriptions de Sylla ou des triumvirs, semblait apporter plutôt le repos que la servitude. Il y aura quelque intérêt à suivre, dans cette phase nouvelle, les vicissitudes d'une des régions de la péninsule les mieux marquées par un caractère propre, et par les traditions d'un passé glorieux dont elle devait garder le souvenir avec un soin jaloux. Si les annales de Rome sont

muettes à ce sujet, nous rechercherons avec soin, dans l'histoire des institutions impériales que l'épigraphie nous apprend chaque jour à connaître davantage, ce qui est advenu des Toscans pendant les quatre premiers siècles de notre ère.

On voit, à l'avénement de l'Empire, s'effacer rapidement les nuances qui séparaient encore des habitants des provinces les habitants de l'Italie, appelés par la loi Julia à jouir des droits de la cité romaine. En effet, la souveraineté du peuple venait de passer entre les mains de l'Empereur, de telle sorte que les citoyens se rapprochaient des simples sujets par une soumission commune au chef de l'État. Il avait suffi pour cela de réunir en une seule main les différents pouvoirs des magistrats romains, pouvoirs despotiques dont chacun ne rencontrait d'opposition que dans le contrôle d'autres pouvoirs non moins absolus que le sien. Auguste reçut du sénat les titres républicains de proconsul, d'*imperator*, de tribun, de censeur. Par le pouvoir proconsulaire, son autorité, dans toutes les provinces, devint supérieure à celle des gouverneurs ordinaires. Elle lui permit d'exercer une action suprême sur les forces militaires de chaque pays, leurs revenus, leur juridiction, civile ou criminelle. En étendant cette autorité, réservée pour les provinces, à l'Italie entière, le pouvoir souverain d'Auguste était fondé de fait. Tout ce qui pouvait manquer à la puissance proconsulaire lui était accordé d'ailleurs avec

le titre d'*imperator*, titre qui resta accolé à son nom et rendit ce pouvoir plus militaire en attachant à sa personne le commandement perpétuel des armées, qu'il conservait tout aussi bien dans l'enceinte des murs de Rome que dans les provinces. Le peuple se soumettait ainsi de fait à la loi martiale, car on sait que le pouvoir des généraux romains pendant la guerre était absolu : *Noster populus in bello sic paret ut regi*, dit Cicéron (1). Avec le titre de tribun, Auguste put encore arrêter instantanément toute opposition formée, toute mesure prise par le peuple ou le sénat. Enfin, la censure complétait ce faisceau d'attributions souveraines dont la réunion lui donnait un pouvoir sans limites.

L'une des premières preuves qu'on puisse apporter de l'uniformité administrative qui s'établit entre l'Italie et les provinces, désormais parties égales d'un même État, c'est le cens général qui, par les ordres d'Auguste, fut appliqué, sous une forme nouvelle, à tout l'Empire. L'action de la censure impériale se distingua essentiellement des précédentes en ce qu'elle ne reposait pas sur l'idée religieuse des lustrations et ne tendait plus à fixer, comme par le passé, les droits politiques des citoyens, droits chaque jour plus effacés par l'initiative du souverain dans la nomination aux grandes charges de l'État. Elle eut pour but principal la répartition de l'impôt et se fit par les agents du

(1) *De Rep.*, I, 40.

prince qui, au lieu de prendre pour base d'opération la ville de Rome, où chaque citoyen devait autrefois se rendre pour le recensement, étendirent leur contrôle sur toute l'Italie, organisée à cet effet en onze régions ou districts. Parmi ces régions la septième, dont nous avons uniquement à nous occuper, était formée de l'Étrurie, limitée au nord par la Magra et l'Apennin, à l'est et au sud par le Tibre, à l'ouest par la Méditerranée.

Si nous examinons maintenant en détail quelle est l'action de l'administration impériale sur cette septième région, dont les frontières enferment l'Étrurie centrale tout entière, nous voyons d'abord qu'on avait respecté jusqu'à un certain point l'autonomie de la race étrusque, en ce sens du moins qu'on n'avait pas rompu les liens de son ancienne nationalité. Tout ce que nous savons de la Tuscie, pendant les premiers temps de l'Empire, c'est que le gouvernement impérial se montra pour elle paternel et réparateur. Véies, ou du moins ce qui en restait, avait cruellement souffert des fureurs de la guerre civile. César l'avait partagée à ses soldats : « Les plus forts l'emporteront, dit Cicéron dans une de ses lettres ; c'est le glaive qui fera la loi. On se partage en ce moment tout le territoire de Véies et de Capène (1). » Un passage assez obscur de Frontin porte à croire que Véies, après ce premier

(1) *Ad famil.*, IX, 17.

partage au profit des soldats de César, avait éprouvé quelque nouveau désastre au temps des triumvirs, puisque ses champs, redevenus déserts, furent une autre fois repeuplés par Auguste (1) : la colonie qu'il y avait établie prit le nom de *municipium Augustum Veiens*. Des preuves nombreuses de la renaissance de Véies et de sa prospérité sous les règnes d'Auguste et de Tibère ressortent de l'examen des ruines du municipe romain, qui n'occupa du reste qu'une partie de l'enceinte de la ville étrusque. C'est là qu'ont été découvertes les deux têtes colossales d'Auguste et de Tibère, ainsi que la statue assise de ce dernier empereur, qui ornent aujourd'hui la grande galerie du musée Chiaramonti au Vatican. C'est là aussi qu'on a trouvé les douze colonnes d'ordre ionique en marbre de Luni qui décorent le fond de la place Colonna à Rome, et douze autres colonnes de marbre gris, maintenant à la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église de Saint-Paul hors des murs. Ces beaux matériaux, qui gisaient sur le sol sans avoir été mis en œuvre par les Romains, avaient été apportés sans doute pour servir à l'ornementation de quelque basilique, et on peut supposer que la place où ils ont été retrouvés

(1) Colonia Veiens priusquam oppugnaretur, ager ejus militibus est assignatus ex lege Julia : postea deficientibus his, ad urbanam civitatem associandos censuerat divus Augustus..... Circa oppidum Veiens sunt naturæ locorum quæ vice limitum servant, sed non per multa millia pedum concurrunt, in quibus etiam termini siti sunt pro parte silicei, et alii tiburtini, etc. (Frontin, *De colon.*, éd. de 1614, p. 97.)

était celle où fut un jour le Forum de la Véies impériale. Mais ce que le site de cette cité a offert de plus profitable à l'archéologie, ce sont des inscriptions donnant sur la constitution du municipe véien d'intéressants détails. Nous apprenons de l'un de ces monuments épigraphiques, daté de la douzième année du règne de Tibère (an de Rome 779), que la ville avait son conseil municipal composé de cent membres qui s'intitulaient centumvirs (1).

On a hésité à reconnaître quel était en général, dans l'organisation des municipes devenus romains, le nombre des membres de la curie. Un passage de Cicéron avait déjà fait supposer qu'ils étaient cent. L'orateur romain, dans son second discours sur la loi agraire, dit au peuple : « Lorsque les duumvirs auront amené de nouveaux colons à Capoue, lorsqu'ils y auront établi cent décurions, dix augures, six pontifes, quel ne sera

(1) Voyez dans notre atlas, à l'Appendice épigraphique, l'inscription n° 1. Nous retrouvons dans cette inscription, maintenant conservée au musée du Capitole, l'organisation tout entière du municipe, duumvirs, questeurs, simples décurions. C. Julius Gelos, affranchi d'Auguste, ayant rendu, soit par son crédit, soit par sa fortune, de grands services aux habitants du nouveau municipe des Véiens, les décurions l'admettent, en récompense des bienfaits obtenus, au nombre des *augustales* avec les honneurs du *bisellium* au théâtre, le droit de siéger avec les centumvirs dans les banquets publics et l'exemption des taxes municipales pour lui et ses enfants. Les noms de Tarquitius, de Vetius, de Perperna rappellent par leur forme étrusque l'ancienne lucumonie véienne. Plusieurs autres inscriptions de Véies mentionnent également les centumvirs. Voyez au même Appendice les nos 2, 3, 4, 5 et 6.

pas l'orgueil de cette cité? » La présomption qu'on pouvait déduire de cette assertion se trouvait encore appuyée par la table de bronze de Canosa, conservée maintenant au musée de Florence (1). Cette inscription nous a conservé le rôle (*album*) des magistrats de la colonie de Canosa et contient les noms de cent décurions, de trente-huit patrons de la colonie et de vingt-cinq *prætextati*, ou jeunes gens, fils de décurions, qui, à l'imitation de ce qui avait lieu à Rome pour les fils de sénateurs, obtenaient dans les colonies et les municipes l'entrée du conseil. L'inscription de Véies, où les décurions s'intitulent centumvirs, est venue confirmer par une preuve nouvelle l'opinion qui fixe à cent le nombre des décurions, tout au moins dans les municipes formant un centre de population considérable.

Ce n'est pas là toutefois le seul enseignement que nous devions aux monuments épigraphiques de cette cité. Nous y constatons l'existence d'édifices importants, nous y suivons l'action d'une vie municipale jusqu'à l'époque de Constantin (2). Il est vrai que, dès le second siècle de notre ère, le témoignage de Florus, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (3), semble prouver que la ville des Véiens, rétablie par Auguste, n'avait dû à la fondation impériale qu'une prospérité bien

(1) Spon, *Misc. erud. antiquit.*, p. 280 ; Fabretti, p. 599, n° 91.
(2) Voy. notre Appendice, n°s 7, 8, 9, 10.
(3) Voy. plus haut, p. 115.

éphémère, puisque, selon l'abréviateur de l'histoire romaine, on en cherchait de son temps les vestiges. Mais cette éclipse ne dura pas. La série des marbres exhumés du sol de Véies y indique la persistance d'un municipe romain sous les Philippes, sous Valérien et Gallien, sous Dioclétien et Constance (1).

Les secours que l'épigraphie nous offre ainsi pour suivre sous l'Empire la destinée des Véiens, ne nous font pas défaut pour les autres cités de la confédération étrusque. Prenons Cære comme exemple. Même silence que pour Véies de la part des historiens. Festus nous dit que la ville des Cérites fut quelque temps gouvernée par un préfet, sous la juridiction du préteur de Rome, comme Fondi, Formies ou Venafrum (2), puis son nom ne revient plus dans les textes de l'ancienne latinité. Mais consultons les monuments : ils nous apprendront que si Cære avait été l'une des fidèles alliées de Rome à son berceau, l'Empire n'avait pas oublié ses longs services. Une inscription consacrée à Auguste par le peuple et le sénat des Cérites prouve que ce prince avait compris leur ville au nombre de celles où quelques faveurs accordées marquèrent son règne réparateur (3). Sous le règne de Tibère, Lucius Paulus Atticus, chef d'une corporation d'ouvriers de la ville de

(1) Voyez les nos 1 à 10 de l'Appendice.
(2) Voy. Festus au mot PRÆFECTURÆ.
(3) Voy. l'Appendice, no 11.

Cære, élève une statue à l'empereur en reconnaissance de certaines immunités accordées à la corporation qu'il préside (1). Une belle statue de Claude, l'empereur archéologue qui avait étudié avec tant de soin les annales étrusques, a été également retrouvée à Cervetri, il y a peu d'années. Nous avons dit ailleurs (2) comment, sur les faces du soubassement du trône où cette statue se trouvait assise, étaient représentés, par leurs noms et leurs emblèmes, les douze peuples d'Étrurie : ils avaient probablement consacré ce monument au prince, comme un témoignage de gratitude pour les soins qu'il avait apportés à illustrer leur histoire. Enfin l'ensemble des sculptures, fragments ou marbres écrits exhumés du sol de la ville antique, ne laisse aucun doute sur sa prospérité sous l'Empire (3).

Mais à la tête de tous ces monuments il nous faut placer une inscription remarquable par son étendue, sa belle conservation et les détails qu'elle nous donne sur l'organisation du municipe. Nous apprenons par elle que, sous Trajan, il était présidé par un dictateur, comme le furent à différentes époques quelques villes du Latium, et, à côté de ce chef des fonctionnaires

---

(1) Nous indiquons sous toute réserve cette inscription, reproduite avec des leçons entièrement différentes par Gruter (CCXXXV, 9), par Doni (cl. II, n° 27, p. 78), par Muratori (p. DXIX, 2), et dont la responsabilité pourrait bien remonter à Ligorio, trop connu par ses impostures épigraphiques.

(2) Vol. I, p. 69-70.

(3) Voyez les nos 12, 13, 14 et 15 de l'Appendice.

municipaux, nous voyons figurer l'ordre des décurions, l'édile *juridicundo*, le *præfectus ærarii*, l'édile de l'annone, le greffier, le curateur. Nous apprenons encore par ce curieux document que la ville avait un temple de Mars, un temple dédié aux empereurs que la mort avait mis au rang des dieux, une basilique appelée la basilique Sulpicienne, un palais du sénat ou de la curie. Il s'agissait d'élever un nouvel édifice pour la réunion du collége des *augustales*, et nous aimons à interroger en détail le texte où nous suivons, dans ses phases diverses, l'action municipale d'une ville étrusque sous le régime impérial.

Vesbinus, affranchi de l'empereur et admis au nombre des pontifes d'Auguste, se propose de faire les frais du nouveau monument. Il s'adresse aux décurions pour obtenir, sous le portique de la basilique Sulpicienne, le terrain nécessaire à l'exécution de son projet. La curie le lui accorderait volontiers; mais elle ne croit pas pouvoir le faire sans consulter Curiatius Cosanus, son curateur, qui demeure à Ameria. Nous apprenons ainsi que la résidence du curateur n'était pas obligatoire dans les municipes où existait cette magistrature imposée par les empereurs pour contrôler l'administration municipale. On écrit donc à ce sujet, en faisant observer à Curiatius que le terrain dont on se propose de faire la cession n'est d'aucun usage et ne rapporte à la ville aucun revenu. Aussi le curateur répond-il en accordant son plein consente-

ment et en donnant des louanges à quiconque veut contribuer aux embellissements du municipe. La proposition de Vesbinus datait des ides d'avril de l'année 113, sous le consulat de Publilius Celsus et de Clodius Crispinus. La lettre des décurions au curateur est datée des ides du mois d'août, sa réponse de la veille des ides de septembre, et au mois d'août de l'année suivante on faisait la dédicace du nouvel édifice. Nous ne croyons pas que l'expédition des affaires ait fait de grands progrès depuis le règne de Trajan (1).

Nous pourrions relever ainsi, dans chacune des lucumonies, les traces de la période impériale conservées par les monuments épigraphiques, à l'époque où les actes de la vie publique, et même ceux de la vie privée, se gravaient sur le marbre ou le bronze, comme ils s'inscrivent aujourd'hui sur le papier ou le vélin. Mais nous ferions l'histoire de l'administration romaine plutôt que celle des villes toscanes. N'oublions pas d'ailleurs qu'il faut le plus souvent regarder le passé comme on regarde un tableau quand on veut en saisir tout l'effet, c'est-à-dire à la distance voulue pour que l'œil puisse en embrasser l'ensemble. Le sacrifice de quelques détails donne alors plus de relief aux lignes principales et plus d'harmonie à la couleur. Nous nous

(1) Cette inscription, découverte à Cære au seizième siècle, a été transportée à Naples où elle se trouve maintenant dans le *Museo Borbonico*. Voir son texte, Appendice épigraphique, inscr. n° 16.

contenterons donc, sans entrer dans un examen plus minutieux, de constater à Tarquinies, à Vulci, à Cosa, à Vulsinies, à Clusium, à Rosellæ (1), dans toute l'étendue des Maremmes aujourd'hui désertes, des preuves évidentes que l'Empire et la paix avaient réparé les

(1) Un passage de Frontin (*De colon.*) rappelle la colonisation de Graviscæ, le port de Tarquinies, sous les règnes d'Auguste et de Tibère : « Colonia Graviscas ab Augusto deduci jussa est, nam ager ejus in absoluto tenebatur. Postea imp. Tiberius Cæsar jugerationis modum servandi causa lapidibus remensis Reipublicæ loca assignavit. » Dans les fouilles faites sur l'emplacement de la ville antique en 1829 on a trouvé plusieurs inscriptions faisant connaître l'importance du municipe à l'époque impériale. Voy. notre Appendice épigraphique, nos 17, 18, 19 et 20. — Sur Vulci et Cosa, sous la domination des empereurs, voyez notre chapitre des Maremmes, t. I, p. 77-78 et 83-84. — La ville de Vulsinies, reconstruite par les Romains, possédait un théâtre et plusieurs autres édifices. Voy. sur la Vulsinies romaine notre Appendice, nos 21 et 22, et Adami, *Storia di Volseno,* t. II, lib. IV. Séjan était né à Vulsinies, ainsi que nous l'apprenons de Tacite : « Ælius Seianus genitus Vulsiniis » (*Ann.*, l. IV, 1), et on lui attribue plusieurs des monuments dont on reconnaît encore les vestiges dans la ville romaine (Adami, t. I, p. 276, sqq.). Nous verrons plus tard que, sous le règne de Constantin, les Étrusques et les Ombriens se réunissaient encore à Vulsinies pour y sacrifier en commun et y célébrer des jeux qui rappelaient l'ancienne confédération. — Pline mentionne les *Clusini veteres* et les *Clusini novi*. Plusieurs inscriptions, dont quelques-unes ont été tout récemment exhumées, et des sculptures en grand nombre, constatent l'existence de Clusium sous l'Empire. Voy. notre Appendice, nos 23, 24, 25; cf. Gori, t. II, p. 319-424. Des inscriptions chrétiennes appartenant aux catacombes de Santa Mustiola, découvertes à Chiusi, ont été publiées en 1833, et en 1852 monseigneur Cavedoni a constaté le résultat de nouvelles fouilles dans son *Ragguaglio storico archeologico di un antico cimitero cristiano scopertosi di recente nelle vicinanze di Chiusi,* Modena, in-8o. Voyez à ce sujet le Bulletin de l'Inst. arch., 1853, p. 49-51. — Nous avons parlé de l'existence de Rosellæ, colonie romaine au temps de Pline, jusque dans le moyen âge. Voy. notre descr. des Maremmes, t. I, p. 57.

ravages des guerres civiles. Le neveu de César, sous le nom d'Octave, avait incendié Pérouse, mais, sous le nom d'Auguste, il la rétablit et l'orna de monuments qui comptent encore aujourd'hui parmi ses plus belles parures (1). Vétulonia, dont nous nous sommes

---

(1) Pérouse fut-elle colonisée par Auguste? Pline ne lui donne pas le nom de colonie (*H. N.*, l. III, 8). Cependant elle porte le nom d'*Augusta* dans plusieurs monuments épigraphiques. (Voy. notre Appendice, nos 26 et 27.) Nous avons aussi une inscription (*id.*, no 28), où Pérouse, rétablie dans son ancienne splendeur, en rend grâce à Auguste. Cependant le fait que ses habitants sont appelés *municipes* (Appendice, no 29), et que son protecteur s'intitule *patronus municipii* (*id.*, no 30), avait fait supposer à M. Zumpt (*Comment. epigraph.*, p. 436, 437) que Pérouse n'avait pas été mise au rang des colonies par le neveu de César et n'avait pris ce titre qu'au troisième siècle de l'Empire. Dans un savant mémoire sur l'inscription de la *porta Marzia* à Pérouse, Borghesi a prouvé que le cardinal Noris avait eu raison (*Cenot. pisan.*, p. 36) en comprenant Pérouse parmi les vingt-huit colonies qu'Auguste avait fondées en Italie, ainsi que nous le disent et Suétone (*Aug.*, c. 46) et l'inscription d'Ancyre. Non-seulement le nom d'*Augusta* donné à cette ville rappelle l'assertion de Velléius Paterculus (l. I, c. 14): *Coloniarum militarium et causæ et auctores ex ipsarum præfulgent nomine*, mais les monuments épigraphiques prouvent qu'elle était dirigée par des duumvirs, selon l'usage des colonies, et non pas par des quatuorvirs, comme l'étaient en général les municipes. Sans doute la première reconstruction de cette ville, lorsqu'elle eut été incendiée par Octave (Dion, l. XLVIII, c. 10) ne fut pas une colonisation, puisqu'on ne laissa guère aux habitants qu'une bande étroite de terrain autour de ses murailles et que le reste de son territoire fut distribué aux vétérans légionnaires, mais l'inscription déjà citée où nous lisons: AVGVSTO || SACRVM || PERVSIA . RESTITVTA prouve que postérieurement à l'année 727, au début de laquelle le sénat décerna au vainqueur d'Antoine le surnom d'Auguste, Pérouse avait été comprise au nombre des colonies italiennes. Nous lui trouvons plus tard, il est vrai, un sutre surnom, celui de *colonia vibia* que lui donne une inscription qu'on lit encore, encastrée dans un des bastions de la forte-

occupé dans notre tome Ier, fut reconstruite (1). Cortone, Fiésole, Volterra, Arezzo, conservent également des souvenirs de leur prospérité matérielle pendant les deux premiers siècles de notre ère (2).

---

resse (Append. n° 31). L'éminent épigraphiste de Saint-Marin a prouvé surabondamment (*Iscriz. perugina*, p. 15 à 20) que la ville de Pérouse devait cette appellation à l'empereur Vibius Trébonianus Gallus, originaire de cette ville où on retrouve les traces de sa famille (voy. notre Appendice épigraphique, n° 32), et qui aura doté sa patrie de faveurs assez grandes pour que la cité reconnaissante ait cru devoir prendre le nom du prince qui était né dans ses murs.

(1) Voy. la description des Maremmes, t. I, p. 28-31, où nous avons donné les inscriptions qui la concernent.

(2) Cortone, Fiésole, Volterra montrent encore aujourd'hui leurs murailles étrusco-romaines. Cortone est nommée dans une inscription consacrée à un philosophe de l'école stoïcienne qui était originaire de cette ville et qui a vécu probablement à l'époque des Antonins (voy. notre Appendice, n° 33). — Quant à Fiésole on pourrait croire que la colonie de Florentia, fondée tout près de ses remparts dès le temps de Sylla, avait hâté sa décadence, si nous ne trouvions la preuve de son existence sous l'Empire, d'abord dans les inscriptions (Kellerm., *Vig.*, 99 *a*, 1, 14; 99 *b*. 17, 30; 101 *a*. 2, 26; Appendice, n°s 33 et 34), puis dans les ruines de son théâtre d'époque impériale, dans un texte de Pline (l. VII, c. XI), et surtout dans ce fait décisif que Fiésole est le siége d'un des plus anciens évêchés de la Toscane; car on sait avec quelle constante régularité les circonscriptions ecclésiastiques nous rappellent les divisions du monde romain. — Volterra a vu naître sous l'Empire saint Lin, successeur immédiat de saint Pierre, Perse, le poëte satirique

> Qui dans ses vers obscurs mais serrés et pressants
> Affecta d'enfermer moins de mots que de sens,

et Décius Albinus Cæcina, préfet de Rome, qui en 444 partageait le consulat avec l'empereur Théodose (voy. notre Appendice, n° 36). — Arrétium semble avoir été plusieurs fois colonisé, et nous trouvons dans la description que Pline nous fait de l'Étrurie les *Arretini veteres*, les *Arretini fidentes* et les *Arretini julienses*. Les monuments épigraphiques nous donnent sous l'Empire plusieurs officiers

Les arts plastiques continuaient à être cultivés avec ardeur dans la plupart de ces cités. La poterie rouge d'Arezzo était préférée à toutes les autres pour le service de table au temps de Pline (1), c'est-à-dire sous le règne des Flaviens, et Tertullien, au second siècle, nous apprend que l'industrie des Toscans inondait Rome d'images des faux dieux (2). Quantité de vases, d'urnes, de bronzes ou de miroirs trouvés dans les cryptes des nécropoles étrusques, portent le cachet de l'époque impériale.

Des routes nouvelles avaient été ajoutées aux routes anciennes et rendaient encore plus faciles les rapports entre les différentes cités. Une décision prise par Auguste donna l'intendance de ces grandes voies à de hauts personnages, ayant déjà rempli tout au moins l'office de préteurs, qui, sous le nom de curateurs des routes, *curatores viarum*, avaient diverses attributions dont le caractère n'a pas encore été bien complétement défini. Les inscriptions nous font connaître un certain nombre de ces administrateurs qui réunissaient

---

légionnaires natifs d'Arrétium, si célèbre sous la République par ses fabriques d'armes (voy. notre Appendice, nos 37 et 38). Sous le règne de Gallien le sénat des Arrétins élevait un monument en l'honneur du consul Volusianus, son patron (*idem*, n° 39). Les décurions des anciens Arrétins, *Arretini veteres*, sont mentionnés sur un fragment d'inscription d'époque impériale (*idem*, n° 40).

(1) *H. N.*, l. XXXV, 46 : Retinet hanc nobilitatem et Arretium in Italia.

(2) Ingenia Tuscorum fingendis simulacris urbem inundaverant (*Apolog.*, 25).

la curatèle des différentes voies dont était sillonnée l'Étrurie, la *via Aurelia*, la *via Triumphalis*, la *Cornelia*, la *Claudia*, l'*Annia*, la *Cassia*, la *Ciminia*, l'*Amerina*, la *Nova Trajana* (1). Lorsque sous Nerva et Trajan fut fondée la grande institution d'assistance publique qui assignait à l'éducation et à l'instruction des jeunes enfants de condition libre en Italie des sommes considérables, l'intendance de ces revenus fut jointe à la charge des curateurs des routes : c'est ainsi que nous trouvons en Étrurie C. LVCILIVS SABINVS EGNATIVS PROCVLVS CVR*ator* VIAR*um* ET . PRÆF*ectus* ALIM*entorum* CLODIAE . ET . COHERENT*ium* (2).

§ II.

Ainsi se constituait peu à peu l'Étrurie impériale, qui avait d'autant moins de raisons pour regretter la liberté de l'époque républicaine qu'elle

---

(1) CVRATORI.VIAE.CLODIAE.ANNIAE.CASSIAE.CIMINIAE (Gruter, p. CCCXCIX, 6); CVRATORI.VIAE.CLODIAE.ANNIAE.CASSIAE.CIMINIAE.ET.NOVAE.TRAIANAE (id., p. MXCI, 8); CVRAT.VIARVM.CASSIAE.CLODIAE.CIMINIAE.NOVAE TRAIANAE (Orelli, 822); CVRATORI.VIAR.AVRELIAE.VETERIS.ET.NOVAE.CORNELIAE.ET.TRIVMPHALIS (Henzen, n. 6501); CVRAT.VIAR.CLODIAE.CASSIAE.CIMINAE (sic) (Borghesi, *Sull' iscriz. di L. Burbuleio*); CVR.VIAR.CLODIAE.ANNIAE.CASSIAE.CIMINAE.TRIVM TRAIANARVM.ET.AMERINAE (Orelli, 3306). Voy., sur la direction de ces différentes voies qui, ainsi que la voie Flaminia, traversaient l'antique Étrurie dans une partie de son territoire, Nibby, *Analisi*, t. III, p. 563 et suiv.

(2) Olivieri, *Marm. pisaur.*, p. 16, n° XXXVI.

n'en avait connu que les excès. Une révolution lente, bien que radicale, s'était opérée dans les municipes pendant le premier siècle de notre ère. Jusqu'à l'avénement d'Auguste les droits du citoyen romain ne s'exerçaient qu'à Rome, et ces droits, éminemment politiques, laissaient dans l'ombre la vie municipale: mais lorsque Auguste eut accordé à l'Italie le droit d'exprimer ses suffrages sous pli cacheté à l'adresse de la métropole, puis lorsque plus tard il n'y eut plus ni en Italie ni à Rome d'acte politique à accomplir, les municipes prirent une importance qu'ils n'avaient pas eue jusqu'alors. Les hommes considérables par leur rang ou leur fortune les quittèrent plus rarement. Ils reportèrent l'activité de leur esprit sur les affaires de leur cité, et le régime municipal se constitua avec des droits plus positifs, à défaut des garanties politiques supprimées au profit du pouvoir. Ce fut alors que les empereurs, voulant avoir une action sur ces libertés partielles, instituèrent les curateurs. Nous avons dit ailleurs comment ces administrateurs, d'abord créés extraordinairement par Nerva et Trajan, sous le prétexte de régulariser la gestion des finances, étaient bientôt devenus les agents ordinaires d'un pouvoir centralisateur qui voulait atteindre par son action toutes les branches de l'administration des communes (1).

Adrien ne se contenta pas de ce contrôle exercé sur

(1) Voy. *Essai sur Marc-Aurèle*, p. 49-53.

les municipes. Il confia l'administration supérieure de la péninsule à quatre consulaires, sur les attributions desquels on a émis, dans la pénurie de documents, des opinions très-diverses. Ce que nous pouvons supposer, c'est que l'institution du fils adoptif de Trajan était une première tentative pour ramener à un même niveau de complète soumission l'Italie et les provinces. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, et quel qu'ait été le caractère de la juridiction accordée à ces consulaires, ils disparurent bientôt après la mort d'Adrien, et l'institution survécut peu à son auteur (1).

Il nous faut arriver au règne de Marc-Aurèle pour retrouver une institution du même genre, qui cette fois devait être de plus longue durée : « L'empereur donna des juges à l'Italie, dit à ce propos Jules Capitolin, et il suivit en cela l'exemple d'Adrien qui avait chargé des consulaires de rendre la justice (2). » Nous avons étudié dans un autre ouvrage l'organisation de ces nouveaux juges ou *juridici* (3) et nous pensions avoir d'autant moins à y revenir ici que la comparaison de tous les monuments épigraphiques où ils sont men-

(1) Appien, *De bell. civ.*, l. I, c. 38. Nous trouvons, sous le règne d'Adrien, les noms de Beryllus et de Lecianus, cités dans les *Acta Sanctorum* comme étant proconsuls de la Toscane, sans que nous puissions décider s'il s'agit de quelqu'un des consulaires auxquels cet empereur avait confié l'administration de la péninsule. Voyez *Acta S. Sabinæ* au 29 août, et *Acta sancti Terentiani episcopi Tudertini*, au 1er septembre.

(2) Vie d'Adrien, ch. XXI.

(3) *Essai sur Marc-Aurèle*, p. 43-47.

tionnés avait fait supposer jusqu'à présent que la septième région, qui formait l'Étrurie, n'était pas soumise à leur pouvoir. C'était l'opinion de M. Borghesi, qui en recueillant les exemples offerts par les inscriptions, avait fixé le nombre des *juridici* à cinq, entre lesquels se trouvaient partagées les différentes régions de l'Italie à l'exception du Latium, de la Campanie et de l'Étrurie. Ces trois contrées, les plus voisines de la capitale, se trouvant placées dans le rayon de cent milles où s'exerçait, à partir du mille d'or, la juridiction du préfet de la ville, l'éminent épigraphiste de Saint-Marin avait cru pouvoir affirmer qu'elles n'avaient jamais été soumises à l'autorité d'un *juridicus*, mais que toutes les causes qui ressortissaient à cette magistrature dans les régions italiennes étaient portées à Rome (1). Vers la même époque où, dans son important mémoire sur une inscription de Concordia, M. Borghesi demandait ainsi à l'épigraphie les seuls documents qui nous soient parvenus sur cette partie de l'administration romaine (2), M. Mommsen arrivait à peu près au même résultat (3), avec la différence, toutefois, que n'attribuant pas aux *juridici* des limites bien fixées sous le rapport du

(1) Cf. les différents passages d'Ulpien (*Vat. fr.*, § 205, 232, 241) relatifs à la juridiction des provinces, à celle des régions de l'Italie *quæ sub juridicis sunt*, et à l'*urbica diœcesis*.

(2) *Ann. de l'Inst. archéol.*, 1853, p. 197-207.

(3) *Feldmesser*, vol. II, p. 192, sqq. cf. Henzen, *Ann. di corr. arch.*, t. XXXV, p. 281-282.

territoire soumis à leurs arrêts, il supposait que les différentes régions de la péninsule avaient été divisées entre ces hauts fonctionnaires d'après les nécessités du moment.

Une découverte toute récente faite sur l'emplacement de l'ancienne ville étrusque de Clusium paraît appuyer cette dernière supposition. On vient d'exhumer à Chiusi un piédestal en marbre sur lequel se trouve gravé le *cursus honorum* d'un membre de l'antique famille patricienne des Fabiens. M. Fabius Valérianus de la tribu Quirina, et, par un jeu de la fortune, l'arrière-neveu de ces implacables ennemis du nom toscan, est honoré dans le capitale de Porsenna comme le patron de la ville. Mais il avait passé d'abord par des charges nombreuses. Nommé, à son début dans la carrière des honneurs, *decemvir stlitibus judicandis*, il a été ensuite tribun laticlave de la onzième légion, questeur, sévir ou commandant de l'un des six escadrons de chevaliers romains, tribun du peuple, préteur; il a exercé deux sacerdoces; il a été curateur de la ville de Velitræ, curateur de la voie Latine, puis *juridicus* des deux régions alors réunies de la Tuscie et du Picénum, pour passer de cet emploi civil au commandement militaire de la première légion italique (1). C'est la charge de *juridicus* en Toscane, ainsi établie d'une manière indubitable par un docu-

(1) Voy. notre Append. épigr., n° 24.

ment authentique, qui donne à l'inscription nouvelle un intérêt réel pour nos recherches. Elle nous prouve une fois de plus combien il est difficile d'établir d'une manière générale quelles ont été les règles de cette politique impériale qui, n'ayant d'autre sanction que la volonté du souverain, variait souvent à chaque règne d'après les besoins du jour ou le caprice du maître. Nous n'admettrons donc pas, sur la foi de l'inscription de Clusium, que l'Étrurie ait été habituellement soumise aux *juridici* depuis l'institution de Marc-Aurèle; mais nous reconnaîtrons qu'elle a pu parfois, sous l'influence de circonstances exceptionnelles, être enlevée à la juridiction suburbicaire du préfet de la ville pour être soumise à l'autorité des nouveaux fonctionnaires institués en Italie. Une autre irrégularité ressort de la réunion de l'Étrurie au Picénum, alors que nous avons toujours vu les Toscans dans une union étroite avec les Ombriens, auxquels ils allaient être rattachés définitivement sous les correcteurs : cette anomalie nous confirme dans l'opinion qu'il ne s'agit sur notre inscription que d'une mesure transitoire.

Si nous recherchons maintenant la date du document, nous comprendrons d'abord qu'il faut de toute nécessité la circonscrire entre deux points extrêmes: d'une part, l'institution des *juridici* par Marc-Aurèle; de l'autre, l'époque où depuis le règne de Caracalla les charges sénatoriales et militaires formaient deux hiérarchies dont les dignités ne se confondaient plus

sur la tête du même personnage, et où, le droit de cité ayant été accordé à tout l'Empire, on n'indiquait plus la tribu sur les monuments épigraphiques que par une exception bien rare (1). Le M. Fabius Valerianus qui porte le titre de *juridicus* de l'Étrurie fut le légat de deux Augustes (LEG. AVGG.) lorsqu'il quitta sa juridiction pour passer au commandement de la première légion italique alors en garnison dans la Mœsie inférieure. C'est là un indice précieux : la souveraine puissance ne s'est ainsi trouvée partagée dans l'intervalle où nous devons placer le monument qui nous occupe que sous le règne de Marc-Aurèle et de Vérus, alors que furent institués les *juridici*, puis dans les dernières années du règne de Marc-Aurèle, quand cet empereur eut investi Commode de la puissance tribunitienne en l'associant à l'empire, ou bien enfin lorsque Septime Sévère eut pris pour collègue son fils Caracalla. Le caractère de la paléographie dans l'écriture de l'inscription indique une date plus récente que la première de ces trois époques (2) : c'est donc l'une des deux dates postérieures qu'il nous faut choisir, et M. Henzen a rapproché avec beaucoup de probabilité le Fabius Valérianus dont il est ici question d'un Valérianus qui commandait avec Anullinus les troupes de

(1) Voy. ce que nous avons dit des tribus, t. II, p. 361.

(2) Henzen, *Iscrizioni chiusine illustrate*, t. XXXV des *Annales de l'Inst. archéol.*, p. 283.

Septime Sévère, ainsi que nous l'apprend Dion Cassius, lorsque ce prince, dans les premières années de son règne, eut à combattre auprès d'Issus Pescennius Niger (1). Ce serait donc à l'époque où Commode et Marc-Aurèle portaient tous deux le titre d'auguste (de l'an 178 à l'an 180 de notre ère) que l'Étrurie aurait été exceptionnellement réunie au Picénum et placée sous l'administration d'un *juridicus* qui devint ensuite le patron de la ville de Clusium. Tout nous porte à croire que les Toscans restèrent soumis, dans les circonstances ordinaires, à la juridiction immédiate du préfet de Rome pendant la période où les différentes régions de la péninsule furent administrées par des *juridici*, c'est-à-dire jusqu'à la première moitié du troisième siècle de notre ère (2).

---

(1) Μετὰ δὲ ταῦτα ἐν Ἰσσῷ πρὸς ταῖς καλουμέναις Πύλαις μεγίστη γίνεται μάχη, τῷ μὲν Σεβηρείῳ στρατεύματι Οὐαλεριανοῦ τε καὶ Ἀνυλίνου ἐπιστατοῦντων, Νίγρου δὲ αὐτοῦ τοῖς οἰκείοις παρόντος τάγμασι, καὶ συντάσσοντος ἐς τὸ πόλεμον (l. LXXIV, 7).

(2) Les *Acta martyrum* nous font connaître deux personnages auxquels ils donnent le titre de *consularis* ou de *præses Thusciæ*, l'un, Promotus, sous Trajan Dèce, l'autre, Turcius, sous Aurélien : « Baronius, dit Tillemont, compte entre les martyrs de Rome les SS. Sécondien, Vérien et Marcellin dont nous avons des actes (bien qu'ils aient peu d'autorité). Ils souffrirent de grands tourments à Rome par ordre de Dèce et de Valérien, qui était alors, dit-on, préfet de la ville. Ils en souffrirent d'autres ensuite dans la Toscane où le consulaire Promotus leur fit enfin trancher la tête et où les églises de Toscanelle, de Civita-Vecchia et de Corneto les honorent encore aujourd'hui comme leurs patrons (Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. II, p. 145). » — Voyez Turcius figurer dans les actes des SS. Félix, Irénée et Mustiola où il semble qu'on doive le considérer comme un magistrat extraordinaire : « Il y eut une grande persécution sous

Nous trouvons, en effet, cette haute magistrature mentionnée sur les monuments épigraphiques jusque sous le règne de Valérien et de Gallien (1). C'est lorsqu'elle fut remplacée par des correcteurs que la Toscane retomba dans le droit commun.

§ III.

Les correcteurs dont parle Papinien (*Dig.*, l. I, 18, 20), qui fut préfet du prétoire sous Septime Sévère, étaient, ainsi que l'a démontré M. Borghesi, des magistrats extraordinaires : ils n'ont rien de commun avec les correcteurs appelés plus tard à gouverner les différentes régions de l'Italie (2). Quelle fut l'époque où

Aurélien, et ce prince, ayant su qu'il y avait plusieurs chrétiens à Sutri, dans la Toscane, y envoya Turcius pour les faire punir de mort. » (Tillemont, *ibid.*, t. IV, p. 146.)

(1) Une inscription a été consacrée par les habitants d'Arimiuum à M. Ælius Aurélius Théon IVRIDICO DE INFINITO PER FLAM. ET. VMBRIAM, etc. (voy. Tonini, *Rimini avanti l'era volgare*, p. 364). Rien ne date ce monument d'une époque certaine, mais une autre inscription s'est retrouvée, relative au même personnage et qui lui a été consacrée par les *optiones* et les centurions de la IIIe légion KVR (Cyrenaica) VALERIANA. GALLIENA (Burckhardt, *Travels in Syria*, p. 227, et Orelli, n° 3392 ; cf. les corrections de Borghesi, Mém. de l'Inst. arch., *Fasti sacerdotali*, p. 165). Le rapprochement des deux marbres nous fait ainsi connaître que Théon avait exercé les fonctions de *juridicus* sous le règne de Valérien et de Gallien, de telle sorte qu'il nous faut prolonger jusqu'au temps de ces deux empereurs la durée de l'institution des *juridici* à laquelle aurait succédé sans interruption celle des *correctores*.

(2) *Iscrizione onoraria di Concordia*, dans les *Annales de corr. archéol.*, 1853, p. 220, sqq.

ces derniers furent institués? Borghesi n'en avait rencontré d'abord dans les inscriptions qu'à partir du règne de Dioclétien et il avait peine par conséquent à admettre le témoignage de Trébellius Pollion qui en fait remonter l'institution à Aurélien (1); mais deux marbres sont venus confirmer l'assertion du chroniqueur. Le premier est consacré à Rufius Volusianus et lui donne le titre de correcteur de la Campanie (2), tandis que le second, découvert depuis peu d'années à Pouzzoles, est une dédicace du même personnage à Carin lorsqu'il n'était encore que césar : Volusianus y prend le titre de correcteur pour la seconde fois (3). Ce témoignage, déjà si authentique, est confirmé par celui d'Aurélius Victor, lorsqu'il raconte que le tyran Julianus étant correcteur en Vénétie se révolta contre Carin qui le défit et le mit à mort (4). Il est évident dès lors que ce n'est pas à Dioclétien, mais bien à Aurélien, qu'est due la nouvelle organisation de l'Italie. On conçoit d'ailleurs qu'à la suite du règne désastreux de Gallien, de la révolte d'Auréole et de l'irruption des Barbares qui s'étaient avancés dans la Péninsule jusqu'aux portes de Rome (5), le chef de l'empire ait cru

(1) Voy. une lettre de Borghesi à Cavedoni dans les *Antichi marmi modenesi* de ce dernier, p. 291 et suiv.
(2) Mommsen, *I. R. N.*, n° 6328.
(3) Voy. notre Append. épigr., n° 41.
(4) Aur. Victor, *de Cæsar*.
(5) Zosime, l. I.

devoir modifier une administration dont l'impéritie avait amené de telles catastrophes, et confier à de nouveaux agents le soin de corriger les abus. Ils empruntèrent donc leur nom à leur charge, et il est probable qu'en leur donnant ainsi un titre particulier on voulait laisser à l'Italie l'illusion de ne pas se croire confondue complétement avec les provinces.

Dès que l'Étrurie, devenue la Tuscie, a ses gouverneurs particuliers, nous pouvons suivre jusqu'à un certain point leur succession à l'aide des monuments épigraphiques nombreux à cette époque, et rétablir, quoique avec de grandes lacunes, les noms d'une partie de ces agents impériaux chargés de régir la contrée de l'Italie dont les riches cités avaient formé autrefois la confédération centrale des Étrusques. Le premier de ces noms qui soit parvenu jusqu'à nous est celui de C. Vettius Cossinius Rufinus, correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie, réunies désormais dans une même circonscription, puis de la Campanie, et enfin préfet de la ville en 315. C'était un administrateur équitable, si nous devons en croire les éloges quelque peu officiels de l'inscription honoraire consacrée à sa mémoire par les Campaniens reconnaissants, qui vantent sa justice au milieu des excès de la tyrannie de Maxence dont la cruauté se faisait alors redouter et haïr de l'Italie entière (1).

(1) Voy. notre Append. épigr., n° 42.

Nous devons peut-être nommer à la suite Publicius Ceionius Julianus, si nous le croyons parent du Ceionius Julianus qui partagea en 325 la première magistrature curule avec Sex. Cocceius Anicius Faustus Paulinus, consul pour la seconde fois. Quoi qu'il en soit, notre correcteur dut remplir ses fonctions à la louange de ses administrés, si nous voulons encore cette fois accepter comme document véridique l'inscription placée au bas de la statue qui lui fut votée par les habitants de Narni (1).

Il y a de cette inscription plusieurs leçons qui donnent à notre personnage les noms de Publilius, de Publius et de Publicius. C'est ce dernier que nous avons adopté sur la foi d'un manuscrit existant à Narni et qui a été communiqué à M. Mommsen par le marquis Eroli.

Un troisième correcteur de l'Étrurie, dont la gestion appartient évidemment au règne de Constantin, ainsi que le prouve l'inscription qui nous en a conservé le souvenir, est C. Julius Rufinianus Ablavius Tatianus (2). Les nombreuses charges qu'il a exercées sont gravées, ainsi que nous l'avons vu déjà dans les titres honoraires de ses prédécesseurs, sur la base d'une de ces statues décernées alors par les populations de l'Empire romain aux agents du pouvoir;

(1) Voy. notre Append. épigr., n° 43.
(2) *Idem*, n° 44.

hautes récompenses qui donneraient une grande idée du gouvernement impérial si nous pouvions croire qu'elles sont l'expression sincère de la reconnaissance des administrés pour le zèle bienveillant et l'intégrité des administrateurs. Malheureusement il serait trop hardi de fonder un jugement historique sur les témoignages de cette gratitude officielle. Dès le temps de la République nous voyons les proconsuls quêter auprès des peuples qu'ils avaient dépouillés des apologies qu'on ne savait pas leur refuser, et nous apprenons de Cicéron que la Sicile, avant qu'elle eût osé porter ses plaintes au sénat contre Verrès, lui avait dressé des statues dans la plupart de ses forums (1). Auguste reconnut l'abus de ces honneurs adressés par ordre aux agents de son administration : il défendit qu'on les leur déférât durant l'époque où ils exerçaient leur charge, ainsi que dans les soixante jours qui suivaient leur rappel (2). La mesure était bonne, mais il est à croire qu'elle tomba promptement en désuétude (3). Autrement la mémoire des populations n'eût pas été sans doute assez longue pour que leur reconnaissance rétrospective nous mît en possession du grand nombre d'inscriptions honoraires contenues dans nos recueils épigraphiques.

---

(1) *Verr.* Cf. II, 5, 62, 64; V, 22.
(2) Dion, l. LVI, § 25.
(3) Cf. Ammien Marcellin, l. XIV, c. 6.

Ce sujet, du reste, nous amène à traiter une question d'un haut intérêt pour l'histoire de l'Étrurie depuis la perte de son indépendance, c'est-à-dire à étudier quelle a été la somme des libertés nationales laissées aux différents peuples dont Rome avait fait la conquête. Le témoignage des administrés en faveur d'un administrateur pouvait être entaché d'un soupçon de complaisance et prendre sa source dans la crainte ou l'intérêt personnel ; toutefois il annonce la persistance d'une certaine initiative politique et du droit de manifester en commun ses sentiments, droit dont il est d'autant plus curieux pour nous de rechercher les traces qu'elles nous aideront à comprendre la docilité des populations conquises et l'habile politique des dominateurs.

§ IV.

Déjà, sous Néron, nous apprenons par les Annales de Tacite que Timarque, l'un des habitants de la Crète les plus influents par ses richesses et sa naissance, fut mis en jugement devant le sénat pour avoir dit qu'il dépendait de lui de faire décerner des actions de grâces au proconsul qui avait gouverné son pays. Ce procès fut pour Thraséas l'occasion d'une de ces protestations énergiques où les sénateurs retrouvaient tout leur orgueil patricien dès qu'il ne s'agissait plus de lutter contre la volonté impériale : « Opposons, disait-il, à la superbe des provinciaux une résolution

digne de la fermeté romaine : autrefois on envoyait non-seulement un consulaire ou un préteur, mais même un simple particulier pour s'assurer de la fidélité des provinces, et les peuples tremblaient devant un seul homme. Aujourd'hui nous flattons les étrangers, nous nous montrons pour eux pleins de déférence. Au moindre signe qu'ils nous font, nous votons des récompenses à nos agents ou nous sommes plus prompts encore à les décréter d'accusation. Que le droit d'accuser soit maintenu, il y va de la sécurité des provinces; mais que les éloges mensongers extorqués par des prières soient punis. Un service est souvent plus préjudiciable qu'une offense, et nos magistrats, irréprochables au début de leur administration, fléchissent à la fin en ambitionnant les suffrages comme des candidats (1). »

Ce discours a pour nous plus d'un enseignement. Il nous apprend d'une part comment la condition des provinces avait pu réellement s'améliorer sous l'Empire par les restrictions apportées à l'omnipotence des sénateurs dans leurs missions proconsulaires : il nous confirme, d'autre part, l'existence d'une espèce de représentation provinciale qui, sans être complétement indépendante du gouvernement, avait du moins le droit d'émettre des vœux et d'apporter au pied du trône la louange ou le blâme pour les agents du

(1) Tacite, *Ann.*, XVI, 20 et 21.

pouvoir. Il est évident, en effet, qu'il s'était conservé chez la plupart des peuples agrégés à l'Empire romain des institutions remontant jusqu'à l'époque de leur indépendance et qui, ayant pour but principal de conserver une certaine organisation religieuse, impliquaient un droit de réunion qui fut respecté (1). De là les assemblées nationales, *concilia*, qui se tenaient à des époques régulières. Ces manifestations d'une certaine liberté publique furent-elles rétablies promptement après la conquête, nous avons lieu de le supposer, surtout pour l'Orient, où les fêtes religieuses qui faisaient de toute antiquité partie des réunions politiques ne furent pas interrompues pour ainsi dire et, grâce à l'esprit de tolérance des Romains, continuèrent a ramener aux mêmes époques, dans les grands centres de population, des députés chargés de veiller

---

(1) Voy., dans Eckhel, le COM*mune* ASIAE ROM*æ* ET AVGVST*o* sur une monnaie de l'époque d'Auguste, et le KOINON ACIAC sur une monnaie du temps d'Adrien, le COM*mune* BIT*hyniæ* et le KOINON BEIΘYNIAC sur des monnaies d'Adrien et de Sabine, le KOINON KIAIKIAC sous Auguste, le KOINON KPHTΩN sous Tibère, le KOINON ΓAAATIAC, MAKEΔONΩN, ΣYPIAΣ, ΘECCAAΩN, etc. (*D. N. V.*, tome IV, p. 428 et sqq.) Suétone dit, en parlant d'Auguste : « Provinciarum pleræque super templa et aras ludos quoque quinquennales pæne oppidatim constituerunt (c. 60). » Nous lisons dans Spartien que l'empereur Adrien rétablit le temple d'Auguste à Tarragone, après avoir convoqué l'assemblée générale des députés espagnols : « omnibus Hispanis Tarraconem in conventum vocatis (*Hadr.*, c. XI). » Voyez encore le « sacerdos apud aram Ubiorum » dans Tacite (*Ann.*, I, 57).

à l'observance des cérémonies du culte. De la fréquence de ces conciles dans l'Asie antérieure, et du développement qu'on leur voit prendre (1), on peut conclure qu'ils étaient utilisés par les Romains dans un but de simplification administrative, en sorte que l'intérêt même des gouvernants les avait rendus tolérants à l'égard des franchises provinciales.

En effet, les *concilia*, *communia* ou κοίνα ne se retrouvent pas seulement dans les pays où ils dataient de la plus haute antiquité, comme en Lycie, par exemple (2), mais nous les voyons organisés d'une façon toute différente de leur institution première ou même institués pour la première fois d'après la délimitation des provinces après la conquête, délimitation qui souvent, il faut le reconnaître, n'était pas entière-

(1) Voy. Boeck, *C. I. G.*, nos 247, 1720, 2810 b, 3208, 3461, 3910, 5804, 5806 et passim. Sur les assemblées des villes d'Ionie pendant l'Empire, voyez encore Eckhel, t. II, p. 507 et suiv.

(2) « Les Lyciens, dit Strabon, sont toujours restés fidèles aux principes d'après lesquels était réglé leur gouvernement, connu sous le nom de *corps lyciaque*. Ce corps est composé de vingt-trois villes qui ont voix dans l'assemblée publique à laquelle chaque ville envoie des députés, et qui se tient dans celle qu'ils choisissent. Les plus considérables de ces villes ont chacune trois voix, les moyennes deux, et les autres une seule voix. Elles contribuent dans la même proportion aux dépenses et autres charges publiques. Dans leur assemblée, on commence par nommer un *lyciarque;* ensuite on procède à l'élection des autres charges; on y nomme aussi les juges de tous les tribunaux. Autrefois on y délibérait encore sur la guerre, la paix et les alliances; mais aujourd'hui cela ne peut plus se faire que du consentement des Romains, qui ne permettent le droit d'assemblée qu'autant que les délibérations ont pour objet leurs propres intérêts. » (L. XIV, c. 3, § 3.)

ment fondée sur les rapports ethnographiques. Cette concession aux croyances des populations annexées, faite d'abord dans un but quelque peu personnel aux conquérants, amena par la suite un état de choses qu'il était facile de prévoir. Les assemblées ainsi formées ou maintenues eurent une double action : l'une toute religieuse et c'était la principale, l'autre politique et plus timide, qui tendit cependant chaque jour à s'accentuer davantage.

De la destination principale de ces assemblées des provinces, ainsi que des monuments qui nous ont transmis quelques documents sur leur existence, il ressort qu'elles étaient composées de représentants choisis parmi les plus notables habitants des villes qui faisaient partie de la province ; que ces représentants étaient autorisés à procéder à l'élection du prêtre provincial, *sacerdos provinciæ,* ainsi que de ses acolytes ; à recouvrer et à administrer les contributions en argent ; à statuer sur l'entretien et l'érection des temples et des sanctuaires (1). Mais la politique avait sa part : on votait dans ces diètes des remercîments au

(1) Voyez les nombreux témoignages rassemblés sur les fonctions des *sacerdotes provinciæ* par Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, 3e vol., 1re partie, p. 269-273, et Henzen, *Annali*, t. XXXV, p. 285, sqq. Voyez encore, sur le *sacerdotium provinciæ,* en Afrique, l'inscription du correcteur de la Toscane, Festus Hymetius, trouvée récemment à Rome, et reproduite dans notre Appendice, n° 56, ainsi que les monuments donnés par M. Léon Rénier dans les *Inscriptions de l'Algérie*, sous les nos 1440 et 1528.

légat sortant; on envoyait des ambassades d'abord au sénat, du temps de la République, plus tard à l'empereur (1) : droit d'autant plus important qu'on l'exerçait, autant que nous en puissions juger, sans la participation du légat impérial, tandis que toute autre demande, qu'elle vînt d'une commune ou d'un particulier, devait lui être soumise d'abord.

Le discours que Thraséas adressait au sénat sous le règne de Néron et que nous avons cité tout à l'heure nous fait donc comprendre que si le sort des provinciaux s'est amélioré sous l'Empire, cette amélioration fut due sans doute à l'extension donnée au droit des assemblées publiques dans l'expression, jusqu'alors comprimée, de leurs vœux ou de leurs plaintes. C'est à l'époque où nous sommes arrivés dans notre revue des gouverneurs de l'Étrurie, c'est-à-dire c'est sous le règne de Constantin, puis de son fils Constance, que le droit de réunion accordé aux provinces se trouve confirmé dans les constitutions de l'Empire par plusieurs décrets et entre autres par celui qui donnait aux habitants de l'Afrique l'autorisation de se ras-

(1) Outre le discours de Thraséas que nous avons rapporté, et le passage de Dion auquel nous avons fait allusion, nous voyons, par un passage de Lampride, qu'Alexandre Sévère faisait grand cas des gouverneurs qui n'avaient pas mendié les louanges de leurs administrés (*Alex. Sev.*, 22). Sous le règne de Valentinien, Ammien Marcellin nous montre le philosophe Iphiclès envoyé auprès de l'empereur par les habitants de la province d'Épire, et faisant connaître les excès dont ils avaient été victimes (l. XXX, c. 5).

sembler pour délibérer en commun, avec défense à tout agent impérial de s'opposer aux libres communications des diètes avec le souverain (1).

Ce que nous venons de constater ainsi pour l'Asie et l'Afrique nous le retrouvons en Occident, surtout en ce qui regarde la célébration des cultes nationaux. C'est ainsi que sous le règne de Gordien, nous voyons mentionné en Dacie le *coronatus trium Daciarum*, dans lequel il serait difficile de ne pas reconnaître un ministre du sacerdoce dont le titre rappelle le στεφανηφόρος de la Grèce (2). Une inscription dédiée au même empereur et trouvée dans les ruines de la ville de Sarmizegetusa est encore plus concluante pour le fait que nous nous proposons de constater, puisqu'elle fait mention d'une assemblée de la province des trois Dacies (3).

Les trois provinces de la Gaule s'assemblaient également au confluent du Rhône et de la Saône, là où se dressait à Lyon l'autel de Rome et d'Auguste (4). Plusieurs monuments nous ont fait connaître les titres des

---

(1) « In Africanis provinciis, universis consiliis liberam tribuo potestatem, ut congruente arbitrio studii condant cuncta decreta, aut commodum quod credunt consulant sibi, quod sentiunt eloquantur decretis conditis, missisque legatis. Nullus igitur obsistat cœtibus dictator, nemo consiliis obloquatur. Dat. Kal. Aug. Med. Arbitione et Lolliano coss. » (*Cod. Th.*, l. XII, t. XII, l. 1.)

(2) Voy. Orelli, 2171.

(3) Henzen, *Iscrizioni chiusine*, extrait des Annales de l'Institut de correspondance archéologique, t. XXXV, p. 286.

(4) Voy. Strabon, l. IV, c. 3, § 2, p. 159, éd. Did.

divers agents qui figuraient dans les assemblées religieuses tenues chez nos ancêtres, agents qu'on a eu le tort de considérer quelquefois comme des officiers publics du gouvernement romain, alors qu'ils étaient au service de la diète provinciale dont l'attribution principale était la célébration d'un culte public dans les Gaules (1). Nous retrouvons les traces d'une institution semblable en Sardaigne (2), et quant aux régions de l'Italie, l'Étrurie a la plus grande part à cet apport de documents trop rares dans l'histoire encore peu étudiée de la vie représentative des différentes provinces de l'Empire romain.

Au premier rang de ces documents nous devons mettre l'important monument épigraphique d'Hispellum dont l'authenticité, longtemps mise en doute, a été victorieusement constatée par le consciencieux examen qu'en a fait M. Mommsen (3). En effet, sous le rapport du sujet, du texte, des formules, tout s'accorde complétement avec l'époque dont il est daté, c'est-à-dire avec ce règne de Constantin où la religion du peuple n'est plus la religion de l'État et où la politique du souverain tolère encore ce que la foi de ses successeurs défendra plus tard. La Tuscie et

(1) Voy. A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 260. Cf. Mommsen, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1853, p. 68.

(2) ADLECTO INTER SACERDOTALES PROV. SARD. Della Marmora. *Voyage en Sardaigne*, II, p. 482, n° 41, et Henzen, n° 5969.

(3) Voy. l'Append. épigr., n° 45.

l'Ombrie, réunies dans l'antiquité par des rapports de coutumes et de langage, alliées dans leur longue résistance à la conquête romaine, et ne formant qu'une même région dans la division faite de l'Italie lors de l'institution des correcteurs, avaient aussi une diète commune. Deux membres principaux d'un sacerdoce provincial, *coronati Tusciæ et Umbriæ*, nommés séparément par les Étrusques et les Ombriens, comptaient au nombre de leurs fonctions la mission d'organiser les jeux scéniques célébrés chaque année pendant la réunion de la diète. La métropole commune était Vulsinies, non pas la ville qui la dernière avait défendu son indépendance et dont nous avons raconté la complète destruction, mais la nouvelle Vulsinies que les Romains avaient élevée près de l'ancienne et qui conservait encore, après six siècles écoulés depuis sa transformation, ses droits au titre de capitale de l'Étrurie, *Etruriæ caput*, que Valère Maxime donnait à l'ancienne lucumonie (1).

Rien ne saurait mieux prouver à nos yeux la politique à la fois habile et tolérante des Romains que la persistance de cette réunion annuelle des Toscans ou des Ombriens autour du temple de Voltumna, situé sur le territoire vulsinien, là où nous avons vu si longtemps les lucumons délibérer en commun sur les destinées de la confédération. Ce n'était plus, il est vrai,

(1) L. IX, c. I, § 2, *ext.*

de la paix ou de la guerre qu'il s'agissait alors, mais de l'accomplissement de ces rites que les Toscans avaient mieux défendus que leur indépendance, et qu'ils avaient souvent imposés à leurs vainqueurs. Cependant les temps ont changé, et la prospérité de l'Étrurie a disparu pour de longs siècles. Les provinces se dépeuplent, les routes ne sont plus entretenues ; le chemin qui conduisait à Vulsinies est devenu trop long, trop pénible. Les Ombriens, séparés du temple de Voltumna par la chaîne des Apennins, ont supplié l'empereur de leur accorder une diète, une métropole et des spectacles particuliers, séparation toute religieuse qui n'affectera en rien l'union politique des deux pays. L'empereur, bien disposé en faveur des habitants d'Hispellum, fait droit à leur supplique : cette ville, située non loin de la *via Flaminia*, dans la plaine fertile qui s'étend entre Foligno, Assise et Pérouse, deviendra le centre religieux où se réuniront désormais les Ombriens. Elle prendra le nom d'*Urbs Flavia Constans* et la construction d'un nouveau temple marquera sa nouvelle dignité.

L'étude de ce document, si intéressant pour l'histoire de l'Étrurie impériale, nous amène à examiner rapidement une question depuis longtemps controversée. Quel a été le sens précis des actes de Constantin à partir de l'époque où les traditions religieuses veulent qu'il ait été converti au christianisme? Ces actes nous semblent empreints d'un esprit de tolé-

rance qui ressort d'un grand nombre de témoignages. Nous n'examinerons avec quelques détails que ce qui a trait à l'Étrurie et à l'art divinatoire dont les Toscans sont restés les derniers représentants. En 321, Constantin, chrétien depuis plusieurs années, acceptait encore les arrêts de cet art fulgural dû aux prescriptions de Tagès et réglait la manière dont les aruspices doivent être consultés quand les lieux publics sont atteints par le tonnerre. « Si notre palais ou tout autre grand monument, » écrit-il à Maxime, préfe de la ville, « vient à être frappé de la foudre, on consultera les aruspices en se conformant à l'ancienne observance, afin de connaître ce que cet événement indique, et les actes nous seront envoyés. Les particuliers auront également le droit de recourir à l'aruspicine fulgurale en pareille circonstance, pourvu qu'ils s'abstiennent des sacrifices secrets, qui sont expressément défendus (1). »

L'examen des décrets publiés par le premier des empereurs chrétiens à propos de la divination fait reconnaître aisément que comme chef politique d'un État où l'élément païen était représenté par une population compacte, comme souverain pontife, *pontifex maximus,* il ne répudiait l'art divinatoire que lorsqu'il était indûment exercé, dans un but de spéculation, à l'aide de pratiques plus ou moins dange-

(1) *Cod. Theod.*, l. XVI, t. x, l. 1.

reuses ou criminelles, tandis qu'il permettait l'accomplissement des vieux rites, célébrés au grand jour dans les édifices consacrés au culte. « Fréquentez les autels publics, » dit-il, dans le Code Théodosien, « et accomplissez les solennités de votre ancien culte (1). »

L'édit en faveur des habitants d'Hispellum est encore postérieur de plusieurs années à ces actes de tolérance. Sans pouvoir lui assigner une date certaine, nous sommes assurés par la mention des fils de l'empereur, au nombre desquels ne figure pas Crispus, qu'il est postérieur à la mort de ce prince, c'est-à-dire à l'an 326 de notre ère. Non-seulement l'érection d'un temple païen se trouvait autorisée par le chef de l'État, mais, d'après le texte même du décret, les combats de gladiateurs, qui, depuis un temps immémorial, marquaient de leur empreinte sanglante les grandes réunions religieuses de l'Étrurie, recevaient la sanction du pouvoir impérial.

Le temps a également épargné une inscription relative à l'un des premiers agents de ces pompes du culte dont Hispellum devenait désormais la métropole. Ce monument est consacré par les habitants de

(1) « Adite aras publicas atque delubra et consuetudinis vestræ celebrate solemnia. » (*Cod. Theod.*, l. IX, t. XVI, l. 2.) — « S'il convient de réprimer, dit Constantin dans un autre édit, ceux qui se livrent à la magie et cherchent à entraîner ainsi les âmes pures vers le libertinage, il serait injuste de punir ceux qui n'emploient l'art de la divination que dans l'intérêt de leur santé ou pour détourner les fléaux qui menacent les biens de la terre. » (*Ibid.*, l. 3.)

la nouvelle capitale, devenue *Urbs Flavia Constans*, à un certain Matrinius Aurélius Antoninus, stéphanophore de la Tuscie et de l'Ombrie, *coronatus Tusciæ et Umbriæ* (1). L'acte qui constatait la séparation des deux contrées en ce qui concerne l'accomplissement des rites religieux n'avait donc pas détruit leur unité administrative, et les titres donnés aux divers agents de la diète nationale, quel que fût le lieu de sa réunion, indiquaient toujours l'union des deux peuples.

Bien qu'un témoignage aussi précieux de la persistance des diètes nationales en Étrurie n'apparaisse qu'au temps de Constantin, nous n'en avons pas moins la certitude qu'elles dataient de la plus haute antiquité. Les Romains n'en avaient probablement interrompu le cours qu'à l'époque qui suivit immédiatement la conquête, alors qu'on pouvait craindre que les souvenirs de l'ancienne nationalité n'amenassent des troubles et un nouvel appel à l'indépendance (2). A mesure que l'assimilation s'était faite et alors que toute résistance aux armes romaines eût été une folie, la politique des vainqueurs s'était relâchée de ses exigences et avait compris que, quand on veut tout

(1) Voy. l'Append. épigr., n° 46.

(2) Nous avons plusieurs exemples de mouvements punis, chez les peuples alliés des Romains, par l'interdiction de leurs assemblées nationales : « Ceteris latinis populis connubia commerciaque et concilia inter se ademerunt. » (Tite-Live, VIII, 14.) — « Anagninis, quique arma Romanis intulerant, concilia connubiaque adempta. » (*Ibid.*, IX, 43.)

obtenir, il ne faut pas trop exiger. Non-seulement les habitants d'Hispellum, dans leur requête, donnent à la diète le nom d'institution très-ancienne, *institutum consuetudinis priscæ*, mais une inscription récemment publiée et que les accents apposés sur les mots, ainsi que le caractère de la paléographie, font remonter jusqu'au premier siècle de notre ère, on tout au moins jusqu'à la première moitié du second, nous parle d'un édile d'Étrurie, *ædilis Etruriæ* (1). Ce titre, ainsi exprimé, ne pouvant appartenir ni à une administration municipale, ni aux grandes magistratures de Rome, nous reporte probablement à la diète nationale qui dut avoir des agents chargés de l'entretien des édifices où se réunissaient les délégués des anciennes lucumonies.

C'est encore l'organisation des assemblées toscanes qui nous rend compte d'un autre titre que nous retrouvons sur quelques monuments épigraphiques et dont il serait bien difficile autrement de déterminer le sens précis. Quelques personnages sont appelés sur des inscriptions *prætores Etruriæ quindecim populorum* (2). Il est difficile de ne pas rattacher ces dignitaires au sacerdoce provincial dont nous venons de constater la persistance. Le titre de préteur n'a rien qui s'oppose à une semblable inter-

(1) Voy. l'Append. épigr., n° 47.
(2) *Idem*, n°s 48, 49, 50, 51, 52.

prétation, puisque nous trouvons un *prætor sacrorum* à Interamna et des *prætores sacris Volkano faciundis* à Ostie (1), ce qui prouve que cette charge pouvait en certains cas prendre rang dans la hiérarchie des dignités sacerdotales. Nous ne saurions déterminer quelles sont les circonstances qui avaient altéré le nombre de douze cités dont la confédération forma l'ancien empire de l'Étrurie centrale, et qui avaient porté à quinze le nombre des populations représentées à la diète. Ce changement radical, dû peut-être à la création de nouveaux centres ou à l'adjonction de quelques villes ombriennes, atteste du moins que l'ancienne ligue politique, avec son nombre fatidique des douze cités, s'était rompue pour ne laisser subsister que les traditions religieuses. Deux des monuments qui mentionnent les *prætores quindecim populorum* remontent jusqu'à Trajan, un troisième à l'époque de Septime Sévère; un autre au troisième siècle de notre ère, et nous relions ainsi par une suite de témoignages la diète qui se réunissait au temple de Voltumna, lors du siége de Véies, à cette diète religieuse où Étrusques et Ombriens célébraient sous Constantin les jeux scéniques et les autres cérémonies ordonnées par leurs antiques traditions.

---

(1) Voy., sur le *prætor sacrorum* d'Interamna, le Bull. de l'Inst. arch. de Rome, 1851, p. 190, et, sur les *prætores sacris Volkano faciundis*, Orelli, 1381; 2166; 2205; et Henzen, 7011.

§ V.

Revenons maintenant à ces *correctores* dont nous avons interrompu la recherche par la nécessité où nous étions d'apprécier à leur valeur celles des libertés publiques qui avaient survécu à l'indépendance et pouvaient modifier l'action du gouvernement sous le régime impérial. Les inscriptions nous en indiquent encore quelques-uns dont nous pouvons constater les droits à figurer parmi les gouverneurs de l'Étrurie.

Dans la cour de l'hôtel de ville à Terni se trouve un piédestal de marbre sur lequel est gravée l'inscription d'un Julius Eubulida, décemvir, *præfectus ærarii* et correcteur de la Toscane. Les habitants d'Interamna lui avaient voté ce monument honoraire en reconnaissance de l'affection qu'il avait montrée pour eux pendant le cours de son administration (1).

Sous le règne de Constance et de Constant deux inscriptions nous font également connaître le nom de L. Turcius Apronianus comme correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie (2). Elles se trouvaient au bas de statues qui lui avaient été décernées par les habitants de Spolète et de Lucques en reconnaissance de sa bonne administration, et sont datées de l'année qui

(1) Voy. Appendice épigr., n° 53.
(2) *Idem*, n°s 54 et 55.

suivit le consulat d'Amentius et d'Albinus, c'est-à-dire de l'an de notre ère 346 (de Rome 1099).

Ammien Marcellin nous apprend à son tour que sous le règne de Constance, en 355, un certain Dynamius, attaché à la direction des équipages de l'empereur, fut nommé correcteur de la Toscane (1). Les moyens indignes par lesquels il parvint à cette charge élevée, d'après le récit de l'historien, ne nous permettent guère de supposer qu'il l'ait exercée pour le bonheur des populations dont le sort avait été ainsi remis entre ses mains.

C'est également sous le règne du fils de Constantin qu'il nous faut placer l'administration de la Toscane par J. Festus Hymétius, plus tard consulaire de la Campanie, *vicarius præfectus* de la ville de Rome et proconsul d'Afrique (2). Comme la charge qu'il occupait à Rome en qualité de *vicarius præfectus* est datée de l'année 362 par une loi du Code Théodosien (3), et qu'entre cette charge et celle de correcteur de la Tuscie il avait été consulaire de la Campanie, il nous faut remonter de quelques années pour fixer les limites de l'époque où il put être correcteur chez les Toscans et les Ombriens. Une grande et belle inscription, retrouvée en 1852 dans les fondements du palais Savo-

(1) L. XV, c. v, § 14.
(2) Voy. l'Append. épigr., n° 56.
(3) L. XI, t. xxx, l. 29.

relli, près de l'église des SS. Apôtres à Rome, contient sur ce personnage et son administration en Afrique d'intéressants détails : ils complètent le texte d'Ammien Marcellin qui raconte les péripéties de son gouvernement proconsulaire. Nous apprenons ainsi que parmi les faits qui avaient mérité à Hymétius l'honneur d'une statue on comptait au premier rang son zèle en faveur de ce sacerdoce provincial, *sacerdotium provinciæ*, dont nous avons parlé tout à l'heure comme de l'institution qui a le plus contribué sous l'Empire à maintenir, malgré la centralisation, les rapports ethniques et les traditions nationales.

En 362, un édit de l'empereur Julien, daté du 16 des calendes de février, sous le consulat de Cl. Mamertinus et Fl. Nevitta, est adressé à Auxonius, correcteur de la Tuscie (1).

Deux ou trois ans après et sous le règne de Valentinien et de Valens, la Toscane fut témoin d'un prodige qui mit en défaut ses plus habiles aruspices. Un jour, à Pistoja, devant une foule nombreuse, un âne monta au tribunal du préteur vers la troisième heure du jour, et se mit à braire de la façon la plus retentissante, à la grande stupéfaction de tous les assistants. On s'épuisa d'abord en conjectures sur le

(1) « Imp. Julianus A. ad Auxonium correctorem Tusciæ datur XVI kal. febr. Constantinopoli, Mamertino et Nevitta coss. » (*Cod. Theod.*, l. VIII, t. I, l. 6.)

sens de ce pronostic, qui ne tarda pas à être expliqué par l'événement. Un boulanger de la ville nommé Térentius, homme probablement illettré, ayant accusé de péculat l'ancien préfet Orphitus, fut en récompense investi des fonctions de correcteur de la Tuscie (1). Ce n'était pas sans doute la première fois, et ce ne fut pas la dernière, qu'un ignare fut investi de hautes fonctions sans que, toutefois, son avénement ait été annoncé d'une manière aussi bruyante. Des édits des deux princes alors maîtres de l'Empire sont adressés, pendant les années 364 et 365, ainsi que nous l'apprend le Code Théodosien, à ce même Térentius, correcteur de la Toscane (2).

Une inscription nous fait savoir encore que Vettius Agorius Prætextatus avait été correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie avant d'être consulaire de la Lusitanie, proconsul d'Achaïe, préfet de la ville, préfet du prétoire pour l'Italie et l'Illyrie, puis enfin consul désigné (3). Il eût exercé, en 385, la plus élevée des magistratures curules si la mort n'eût prévenu son avénement. Quant

(1) Ammien Marcellin, l. XXVII, c. 3.

(2) « Impp. Valentinianus et Valens AA. ad Terentium correctorem Tusciæ. Dat. kal. jun. Mediol. divo Joviano et Varroniano coss.» (*Cod. Theod.*, l. II, t. I, l. 4.) — « Idem AA. ad Terentium correctorem Tusciæ. Dat. v kal. nov. divo Joviano et Varroniano coss.» (*Idem*, l. XII, t. I, l. 61.) Les principaux habitants de la ville de Vulsinies qui auraient obtenu le titre de patrons de la ville sont exemptés par cet édit de peines corporelles dans le cas où ils viendraient à encourir quelque châtiment.

(3) Voy. l'Appendice épigraph., n° 57.

à la charge de correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie, de longues années s'étaient écoulées depuis qu'elle lui avait été confiée, puisqu'à partir de l'année 370 nous voyons ce titre aboli et remplacé par un autre.

Le dernier correcteur dont nous ayons pu trouver la trace est Maximinus, qui, après avoir reçu une éducation médiocre et s'être essayé sans succès au barreau, fut successivement administrateur de la Corse et de la Sardaigne, puis enfin correcteur de la Toscane (1). Un rescrit lui est adressé à Florence, daté de Reims et dicté par les empereurs Valentinien et Valens, le 15 des calendes de décembre 366, sous le consulat de Fl. Gratianus et de Dagalaïphus (2).

§ VI.

A partir de l'année 370 ce ne sont plus des correcteurs, mais des consulaires que nous trouvons à la tête de l'Étrurie. La translation du siége de l'Empire de Rome à Constantinople avait achevé d'enlever à l'Italie ses dernières prérogatives. Elle devenait une province et ne devait plus conserver le faible avantage de se distinguer des autres parties de l'État romain par le titre particulier donné jusqu'alors aux hommes placés à la tête de son administration.

---

(1) Ammien Marcellin, l. XXVIII, c. I, donne de longs détails sur ce personnage.

(2) *Cod. Theod.*, l. IX, t. I, l. 8.

Sous le règne des empereurs Valentinien, Valens et Gratien apparaît dans le Code Théodosien un édit de ces trois augustes adressé de Trèves à Olybrius, consulaire de la Toscane, et daté de l'année 370 (1).

Une inscription trouvée dans les manuscrits du Pogge et publiée par M. de Rossi, fait mention d'un Bétitius Perpétuus Arçugius, consulaire de la Tuscie et de l'Ombrie, auquel les habitants des deux pays votèrent une de ces statues honoraires dont l'érection officielle nous a transmis la plupart des documents, malheureusement trop concis, que nous ayons sur l'administration des provinces romaines. L'inscription ainsi retrouvée dans les notes manuscrites du Pogge, permet de corriger ce marbre publié très-inexactement par Mazocchi, Grüter, Appien, etc. (2). La famille Bétitia, connue par plusieurs monuments épigraphiques d'Æclanum, en Apulie, avait parcouru évidemment, pendant la durée du quatrième siècle, la carrière des grandes magistratures romaines, et une inscription du recueil de Muratori (3), mentionne un Bétitius Perpétuus, correcteur de la Sicile sous le règne de Constantin. Mais, ainsi que l'a fait observer M. de Rossi (4), les consulaires de la Toscane n'ayant succédé dans l'ad-

(1) L. XII, t. I, l. 72.
(2) Voir l'Append., n° 58.
(3) Murat., CCLXIX, 2.
(4) *Le prime raccolte d'antiche iscrizioni compilate in Roma*, p. 165.

ministration de cette province aux correcteurs que vers l'an 370, il ne peut s'agir dans les deux monuments du même personnage. Tout au plus pourrait-on supposer que le nom insolite Arçugius gravé dans notre inscription est une erreur de transcription pour Argyrius, et que nous pouvons l'identifier avec le gouverneur d'une province inconnue auquel est adressé sous ce dernier nom un édit de Constance daté de l'année 349 (1).

Nous voyons encore figurer en 389 un Claudius, consulaire de la Tuscie, auquel Valentinien jeune adresse un rescrit. Godefroy, le savant annotateur du Code Théodosien, fait observer avec toute espèce de probabilité, que ce Claudius était sans doute le père du Claudius Rutilius Numatianus qui nous a laissé les deux premiers livres d'un poëme sur son voyage en Gaule et qui nous dit en termes explicites que son père a été gouverneur de la Toscane.

S'il faut en croire le témoignage d'un fils tendre et respectueux, le gouvernement du père de Numatianus avait été une époque de bonheur pour les Toscans, et les Toscans eux-mêmes montraient déjà ce caractère d'aménité et de douceur dont ils ont conservé, jusqu'à notre époque, le sympathique privilége : « C'est à Pise, dit Rutilius, c'est au milieu de son forum, que s'offrit à mes yeux l'image d'un père vénéré. Tout

(1) *Cod. Theod.*, l. IV, t. XIII, l. 2.

ému de cet hommage rendu à celui dont je pleure la perte, je ressentais une joie triste qui fit couler mes larmes avec plus d'abondance. Mon père avait, en effet, gouverné la Toscane comme consulaire, et, précédé des six licteurs, il dictait des ordres toujours écoutés. Souvent il m'avait dit que de tant de charges qu'il avait remplies, c'était son gouvernement de Toscane dont il conservait le plus doux souvenir. Ni la questure, ni l'édilité, ni le maniement des deniers de l'Empire, ni même le gouvernement de la ville de Romulus ne l'emportaient à ses yeux sur le plaisir qu'il avait eu à faire le bonheur des Toscans. Et il était payé de retour. Les témoignages de leur reconnaissance, gravés sur le marbre, passeront à la postérité. Pas de vieillard qui ne vante à ses enfants tant de justice et de douceur. Je recueille aujourd'hui, dans la carrière des honneurs que je parcours après lui, le fruit de l'attachement que mon père a inspiré, et la sympathie pour ma personne s'accroît de toute celle que l'on garde à sa mémoire (1). »

Le gouvernement de Claudius, dont nous devons le souvenir à cet élan de piété filiale, n'est pas le seul enseignement que nous donne le poëme de Numatianus sur la série des consulaires d'Étrurie. Il nous apprend aussi que vers l'an 420, c'est-à-dire à l'époque où le poëte accomplissait son voyage, la Toscane

(1) *Itin.*, l. I, vv. 575 et suiv.

obéissait à un Décius, digne de commander à la population aimable et polie de cette belle contrée : « Les mœurs des Toscans, nous dit-il à ce sujet, ont gardé la franchise et la pureté des temps antiques. Puissent-ils n'avoir jamais que des administrateurs qui sachent les apprécier ! Tel est aujourd'hui Décius, noble rejeton de Lucilius qui revit avec toute sa gloire dans le plus illustre de ses descendants (1). »

Nous ne trouvons plus ensuite que le nom d'un Rogatianus, consulaire de la Tuscie suburbicaire sous l'empereur Majorien (2). C'est donc à Rutilius que nous devons, pour ainsi dire, les derniers échos qui répètent le nom de cette Étrurie dont nous suivons les destinées depuis plus de dix siècles. En revenant par mer de Rome dans les Gaules, Rutilius aborde chaque soir, selon la coutume timide des anciens navigateurs, sur ces plages des Maremmes que nous avons décrites au début de notre livre et que nous retrouvons au moment d'achever notre histoire. La vie se retirait de ces contrées jadis florissantes ; la gloire des cités étrusques était éclipsée depuis longtemps : le poëte évite les campagnes de Graviscæ déjà pestilentielles ; il déplore la chute de Cosa et la ruine de Populonia, riche autrefois de ses mines d'argent et de

(1) *Itin.*, l. I, vv. 587 et suiv.

(2) *Norell. Major.*, t. IX. Édit des empereurs Léon et Majorien adressé à Rogatianus, consulaire de Toscane, et daté d'Arles, le 15 des kalendes de mai de l'année 459.

fer : « Les cités meurent, dit-il en contemplant ses remparts démantelés, et l'homme s'indigne d'être mortel ! » Pensée que le Tasse devait reproduire en deux beaux vers de sa *Jérusalem délivrée :*

> Muojono le città, muojono i regni,
> E l'uom d'esser mortal par che si sdegni.

La révolution qui s'avançait à grands pas en dissolvant l'Empire romain ne détruisait pas seulement les solides murailles des Étrusques, elle emportait leurs vieilles croyances. Une partie du monde ancien, cependant, était restée fidèle aux traditions païennes, ou du moins à ce mélange de philosophie et de scepticisme qui leur avait succédé depuis longtemps au sein de l'aristocratie romaine, scepticisme que la passion de la vieille littérature, tout aussi bien que le goût des arts, revêtait encore des formes extérieures du paganisme. La nef qui portait Rutilius Numatianus, en côtoyant les Maremmes, laissait à sa gauche les îles de Toscane où des cénobites chrétiens, auxquels le poëte païen n'épargne pas les épigrammes, allaient demander un asile contre les tentations de la vie mondaine, tandis que sur le rivage opposé Rutilius assistait à la fête d'Osiris (1). C'est que la terre des Toscans, *mater superstitionum*, ainsi que l'appelle Arnobe, devait céder

(1) Voy. notre description des Maremmes, t. I, p. 23.

la dernière au souffle puissant qui renversait les dieux du paganisme.

Il semble, du reste, que l'Étrurie meure tout entière avec ses traditions, ses croyances, ses devins et ses aruspices. Pour suivre les dernières traces de leur influence il faut désormais nous transporter à Rome. Déjà, pendant le siége de cette grande cité par Alaric, alors qu'elle se voyait entourée d'ennemis acharnés à sa perte, le préfet de la ville, Pompéianus, avait appris de quelques Toscans que la ville de Népété, également menacée, s'était délivrée du péril en faisant des sacrifices expiatoires, et que la foudre attirée du ciel avait mis les Barbares en fuite. Telle était la foi qu'on avait encore dans les prescriptions de la discipline augurale que le magistrat suprême crut devoir célébrer en grande pompe, au Capitole, les rites indiqués par les livres des pontifes. Le pape Innocent Ier aurait consenti, s'il faut en croire Zosime, à ce retour momentané des anciennes coutumes; mais l'historien païen qui nous transmet cette tradition constate que les Romains refusèrent de consacrer par leur présence les cérémonies du rituel toscan, et qu'on eut recours à d'autres moyens pour apaiser les Barbares (1).

Vers la même époque Claudien, commençant ses invectives contre Eutrope, s'écriait : « Que la sa-

(1) L. V, c. 41.

vante Étrurie consulte les éclairs et la foudre, que ses aruspices cherchent dans les entrailles des victimes la cause de nos disgrâces (1) ! » Ni les entrailles des victimes, ni les éclats du tonnerre, ne pouvaient révéler les causes de la dissolution de l'Empire romain. Le vieil Olympe avait vécu, et ses dieux devaient périr, selon les prophéties de l'Étrurie elle-même, qui ne les croyait pas immortels. Au culte matériel des forces de la nature venait de succéder le dieu de l'âme et de l'intelligence; les deux principes se combattaient encore au moment où nous finissons notre histoire, mais la victoire n'était plus douteuse. Pendant plus d'un siècle, cependant, les peuples de l'Italie écoutent encore avec respect les arrêts des aruspices toscans. Procope nous dit que sous le règne d'Atalaric, alors que l'eunuque Narsès se préparait à la conquête de l'Italie, un troupeau de bœufs, amené de la campagne, traversait le Forum, lorsque l'un d'eux, se détournant brusquement de sa route et escaladant une vieille fontaine, vint se poser sur une vache de bronze, peut-être l'œuvre célèbre de Myron. Un Toscan, qui venait à passer, mit aussitôt à profit ses connaissances dans l'art divinatoire, car, ajoute l'annaliste, les Étrusques sont encore adonnés à la divination, et il annonça que le maître de Rome serait mis en fuite par un en-

(1) L. I, v. 12-13.

nemi sans virilité (1). Bientôt, en effet, l'Italie, incapable de résistance, allait devenir la proie du premier conquérant qui voudrait l'asservir : d'ingrats dominateurs allaient lui faire expier cruellement, pendant de longs siècles, la gloire qu'elle peut revendiquer d'avoir apporté deux fois à l'Europe la civilisation et les arts.

---

(1) *De bello Gothico*, l. IV, c. 21.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME DEUXIÈME.

Pages.

TROISIÈME PARTIE. — Histoire de l'Étrurie. 1

Chapitre premier. L'Étrurie depuis la fondation de Rome jusqu'à l'avénement de Servius Tullius. 1

Chapitre II. Les deux derniers rois d'origine étrusque à Rome. — Colonies étrusques dans la mer Tyrrhénienne. — Invasion des Gaulois dans l'Étrurie circumpadane. 45

Chapitre III. Guerre de Porsenna. — Derniers efforts du parti des Tarquins. 88

Chapitre IV. Commencement des guerres de Véies contre la république romaine : destruction du clan des Fabius par les Véiens. — Les Étrusques de la Campanie en lutte contre les colonies grecques. 114

Chapitre V. Continuation de la lutte des Véiens contre Rome ; mort du roi de Véies Tolumnius. — Destruction de Fidènes ; siége de Véies. — L'émissaire du lac d'Albano. — Prise de Véies par Camille. 135

Chapitre VI. Dissolution de la confédération des Étrusques en Campanie. — Tableau de l'Étrurie centrale à cette époque. — Celtes et Ligures. — Soumission de Faléries. — Les Gaulois à Clusium et à Rome 165

Chapitre VII. Siége de Sutrium et de Népété. — Expédition des Tarquiniens et des Cérites contre Rome. — Division de l'Italie des Alpes au Tibre. — Renouvellement de la guerre. Passage de la forêt Ciminienne par le consul Fabius . . . 207

Pages.

CHAPITRE VIII. Première bataille du lac Vadimon. — Incertitude des documents laissés par les annalistes romains à propos de l'Étrurie. — État intérieur de la confédération: ses rapports avec les colonies grecques 242

CHAPITRE IX. Défaite des Ombriens; les Grecs dans l'Adriatique; les Romains à Arrétium. — Continuation des guerres de l'Italie centrale. — Alliance des Toscans avec les Gaulois et les Samnites; bataille de Sentinum. 268

CHAPITRE X. Suite de la bataille de Sentinum. — Les dépouilles des vaincus transportées à Rome. — Derniers efforts des lucumonies indépendantes. — Alliance nouvelle des Étrusques et des Gaulois. — Ruine de Vulsinies. 297

CHAPITRE XI. Mouvements en Étrurie; révolte des Falisques. — Attitude de l'Étrurie pendant la seconde guerre punique. — Troubles à Arrétium. Part de l'Étrurie dans le développement de la marine romaine. — Condition de l'Étrurie sous la République. — Liens de l'Étrurie avec Rome; soulèvement partiel de l'Étrurie pendant la guerre sociale. — L'Étrurie admise au droit de cité romaine; distribution des villes étrusques dans les tribus. 321

CHAPITRE XII. L'Étrurie sous l'Empire. 368

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

INDEX

DES

TOMES I, II ET III DE L'ÉTRURIE ET LES ÉTRUSQUES.

A

Abbattone (*monte*). T. I, p. 93.

Abella, la grande majorité de sa population était osque et étrusque, I, 244.

Achéruntiens. Voyez Livres.

Achille. Son sacrifice aux mânes de Patrocle, III, 18. — Son départ de Scyros, *ibid.*, 31.

Acrisius. I, 179.

Acula. I, 27.

Adige, fleuve. I, 224.

Adonis. I, 298.

Adria. I, 210, 220. — Travaux hydrauliques des Étrusques à —, I, 222. — Canalisation de son territoire, I, 223. — Changements produits par les atterrissements du Pô, I, 224. — Ruines découvertes à —, I, 225. — Son importance au temps des Étrusques comme port de commerce, I, 226. — Traditions helléniques relatives à —, I, 227; — I, 238. — Entrepôt du commerce des Étrusques avec les pays septentrionaux, I, 265. — Adria du Picenum, I, 238; II, 171, 221.

Adrias. Nom ancien de la Vénétie, I, 225.

Adriatique (mer). Origine de ce nom, I, 211, 225. — Sillonnée par les navires syracusains, II, 171, et grecs, II, 270. — Les corsaires étrusques dans l'— menacent le commerce d'Athènes, II, 222.

Adrien, empereur, restaure le temple de la déesse Cupra, I, 287; — confie l'administration des provinces italiennes à quatre consulaires, II, 384.

Ædilis *Etruriæ*. II, 409.

Æmilia (tribu). II, 360.

Mam. Æmilius Mamercinus, dictateur, voyez Emilius.

M. Æmilius Scaurus, voy. Emilius.

Ænaria. II, 166.

Æsar. I, 285.

Æs grave. I, 236; — *rude*, I, 257; II, 62; — *signatum*, I, 257.

Æthalia (île). Mines de fer à —, I, 19, 166.

Agamemnon. Sa représentation dans une peinture de Vulci, III, 21.

Agathocle, tyran de Syracuse. II, 264. — Étrusques, Samnites et Gaulois dans l'armée d' — à l'attaque de Carthage, II, 256, 266.

Ager gallicus. Ravagé par le consul Dolabella, II, 313; — *picentinus*, I, 250; — *publicus*, II, 340.

Agger à Ardée, I, 181.

Agriculture en Étrurie, II, 178; — dans les plaines du Pô au temps de Polybe, II, 223.

Agylla, voyez *Cæré*. — Étymologie proposée de ce nom, I, 259. — Ville d'Afrique, I, 259.

Aharna. II, 287.

Aigle. Représenté sur le sceptre des lucumons, II, 73.

Aisa. I, 302.

Alabastron, avec des hiéroglyphes, trouvé à Santa-Marinella, I, 256.

Alalia. II, 75.

Alaria, voyez *Alalia*.

Alatri. I, 73.

Alba Marsorum. Ses murs cyclopéens, I, 74.

Albano, II, 100. — (lac d') crue inusitée du — pendant le siége de Véies, II, 152.

Albanus (*rivus*). II, 157.

Albe. Légende relative à sa fondation, I, 173. — Destruction d'—, I, 15,

L. Albinus transporte à Cære les objets du culte de Rome, II, 201.

Albula, voyez *Tibre*, I, 189.

Alesus. I, 297.

Allia (l'). Emplacement de la bataille de l'—, II, 200.

Alliées (villes). Condition des —, sous la République, II, 341. Voy. Socii.

Allobroges. II, 82.

Alpes cottiennes. Défilés des —, II, 83.

Alphabets. Questions que soulève l'origine de l'alphabet étrusque, III, 40. — Opinion d'Ot. Müller sur ce sujet, *ibid.*; — de M. Mommsen, *id.*, 41. — Formation d'un tableau comparatif des alphabets sémitiques avec les alphabets grecs et italiotes, *id.*, *ibid.* — Discussion sur l'époque à laquelle on doit faire remonter les monuments les plus anciens de l'écriture phénicienne, *id.*, *ibid.* — Opinions diverses sur l'origine de l'alphabet phénicien, *ibid.*, 43. — Alphabet communiqué par M. de Vogüé, *ibid.*, 45. — Alphabet étrusque de Bomarzo, comparé à l'alphabet phénicien et au grec, *id.*, *ibid.* — Alphabet de l'inscription de Pérouse, *ibid.*, 47. — Alphabet de Vulci, des inscriptions du Musée de Florence, des miroirs, *id.*, *ibid.* — Alphabets ombrien et samnite, *ibid.*, 49. — Alphabet du Latium, *id.*, *ibid.* — Alphabet grec trouvé à Cære, *ibid.*, 50. — Ne remonte pas à une très-haute antiquité, *id.*, *ibid.* — Alphabets corinthiens, *id.*, 53. — Alphabet des vases dits italo-grecs, *id.*, *ibid.* — Alphabet des colonies achéennes et chalcidiennes, *ibid.*, 54. — Alphabet de Théra et de Mélos, *ibid.*, 55. — Alphabet de Gortyne, *ibid.*, 56. — Alphabet de Sigée, *id.*, *ibid.* — Alphabet phrygien, *id.*, *ibid.*; — lycien, *id.*, *ibid.* — Conclusion, *id.*, 58.

Alsium. I, 92. — Colonie romaine, II, 341.

Altinum. I, 221.

Amazones. Leur représentation sur les vases, III, 11. — Traditions qui les concernent, *ibid.*, 12.

Ambarres. II, 82.

Ambre de la Baltique. Arrive en Étrurie par la voie du commerce, I, 255. — Traditions de l'antiquité relativement à l' —, I, 264, 265.

Ameria, II, 290.

Amerinum (*Castellum*). II, 244.

Amilcar. Vaincu par les Syracusains à Himère, II, 131. — Étrusques dans l'armée d' — à cette journée, II, 265.

Amphores grecques. Arrivent en Étrurie par la voie du commerce maritime, I, 255.

Anamans. II, 158.

Anaxilas, tyran de Rhégium. II, 131.

Ancône, I, 238. — (port d'—). II, 171, 223.

Ancus Marcius. II, 18. — Circonstances de sa mort, II, 44.

Ane (tête d') représentée sur les vases, III, 9. — Symbolisme de cet animal, *ibid.*

Anemo, fleuve. I, 232.

Aniensis (tribu). II, 359.

Animaux fantastiques sculptés dans les tombeaux de l'Étrurie, I, 136; — représentés sur les vases de pâte noire, III, 13; — trouvés à la Cucumella de Vulci, *ibid.*, 14.

Anio. Défaite des Étrusques au confluent de l'Anio et du Tibre, I, 14.

C. Annæus Firmus de Vetulonia, I, 30.

Annales des Étrusques. Leur disparition complète, I, 100. — de Rome, détruites dans l'incendie de la ville par les Gaulois, II, 96.

Annalistes de Rome. Leur autorité fortement contestée à partir du XVIIIe siècle, II, 1. — Valeur douteuse des sources auxquelles ils ont dû puiser, II, 253. Voy. Historiens.

Annibal. Dépouille le sanctuaire de Féronia, II, 269. — Sa traversée des Apennins et son entrée en Étrurie, II, 326.

Annius de Viterbe. Ses impostures épigraphiques, I, 31.

Ansedonia. Nom moderne de Cosa, I, 79.

Antiates, navigateurs et pirates, I, 243 et 244. — se déclarent contre Rome, II, 210.

Anticlide d'Athènes. Son témoignage sur l'origine des Étrusques, I, 103.

Antiquité figurée. Son importance comme source historique, I, 101.

Antium. I, 185, 243. Refuge de pirates tyrrhéniens, II, 170. — Assiégée par Camille, II, 211. — Colonie romaine à —, II, 227. — Navigation interdite aux habitants d' — par les Romains, *ibid.*

Anton, fils d'Hercule, II, 254.

Antonins. L'époque des — a dû être pour l'Étrurie une ère réparatrice, I, 21.

Aoust en Diois. II, 82.

Apelles, amiral syracusain. S'empare d'Æthalia, II, 167.

Aplu, Aplun. Voy. Apollon.

Apollon. Son culte à Spina, I, 229. 296; — représenté sur des vases, III, 4, 32.

Appien. Tableau qu'il a tracé de la condition des campagnes en Italie, II, 345.

Appius Claudius, préteur. II, 287.

Aprilis (lacus). I, 45.

Apulie. I, 164.

Apulu. Voy. Apollon.

Aqua acetosa. II, 157.

Aquæ Apollinares. I, 257.

Archéologues modernes. Leurs opinions sur les origines des Étrusques, I, 130. — Sur la langue étrusque, III, 33 et suiv.

Architecture. Spécimen de l'— étrusque à Volterra, I, 202. — enseignée aux Italiotes par les Étrusques, I, 309.

Ardée, capitale des Rutules, I, 179. — Colonie argienne d'après les auteurs grecs et latins, I, 179. — — assiégée par Tarquin le Superbe, II, 71. — Fouilles tentées à — en 1852, I, 180. — Description de son *agger*, I, 181. — Son emplacement, I, 183. — Ses murailles, *ibid.* — Sa citadelle, I, 184. — Similitude de sa nécropole avec celles des Étrusques, I, 185. — Peintures existant à — du temps de Pline, I, 186.

Aretium, voyez *Arretium.*

Arezzo. I, 199. Voy. *Arretium.*

Argile. Perfection du travail de l' — chez les Étrusques, I, 312.

Argonautes. Fondateurs de Télamone, I, 60.

Argyrophlebs. II, 80.

Aricie. Siége d' — par Aruns, II, 99.

Ariminum, fleuve. I, 237. — ville, I, 238. — Voy. *Rimini.*

Arimnus, roi étrusque. I, 237.

Aristocratie sacerdotale en Étrurie, I, 147. — de Vulsinies appelle les Romains pour réprimer ses esclaves révoltés, II, 316.

Aristodème Malachus, tyran de Cumes, II, 105. — Accorde l'hospitalité à Tarquin le Superbe, II, 112. — Sa mort, 130.

Armes offensives et défensives des Étrusques. III, 1 et 2.

Arminia, fleuve. I, 79.

Arniensis (tribu). Sa création, II, 184, 359. — La ville de Clusium inscrite dans la —, II, 363.

Arno, fleuve. I, 7. — Prospérité de la vallée supérieure de l'Arno au temps d'Annibal, II, 327.

Arnus, voyez Ocnus.

Arpi. I, 164.

Arpino. Constructions pélasgiques à —, I, 54.

Arretium. I, 199. — Faisait partie des douze cités de la confédération centrale, I, 203. — Son industrie, II, 179, 382. — Implore la paix auprès des Romains, II, 243. — II, 263. — Troubles à —, II, 271. — Implore de nouveau la paix, II, 300. — Tombé au pouvoir des Romains, est assiégé par les Vulsiniens unis aux Sénones, II, 312. — Bataille d' — gagnée par les Étrusques unis aux Sénones, II, 313. — Tentative de soulèvement à —, après l'achèvement de la conquête romaine, II, 328. — est classé dans la tribu Pomptina après son admission au droit de cité romaine, II, 363. — Son territoire partagé aux vétérans de Sylla, II, 364. — devient une des colonies militaires des triumvirs, II, 367. — Sa prospérité au temps de l'Empire, II, 381. — Célèbre par ses fabriques d'armes et ses poteries rouges, II, 382. — Ses inscriptions, II, 381.

Art étrusque. Son caractère primitivement asiatique, I, 262. — II, 174. — L'utilité pratique est son caractère dominant, II, 175. — Importé à Rome par la conquête, II, 308. — Son extension par suite de la protection romaine, II, 355.

Artémis. Représentée sur deux vases de Vulci, III, 8.

Aruns, fils de Tarquin le Superbe. Tué par Brutus, II, 91.

Aruns, fils de Porsenna. Assiége la ville d'Aricie, II, 99.

Aruns de Clusium, II, 197.

Aruspice de Véies. Enlèvement d'un —, II, 153

Aruspices. La science des — révélée par le génie Tagès, I, 150. — Leur rôle dans l'édification des cités, I, 278. — président à la construction du Palatin, II, 4. — passaient dans l'antiquité pour posséder l'art de diriger la foudre, II, 9. — de l'Étrurie, chargés de l'expiation des prodiges chez les Romains, II, 152, 352.

Aruspicine étrusque. Son importance sous la République et sous l'Empire, II, 351, 354; — sous Constantin, II, 406. — Sa persistance jusqu'à la chute de l'Empire, II, 422.

Arvernes. II, 82.

Aryas (famille des). Berceau commun des ancêtres de la famille hellénique et de la famille italique, selon quelques philologues, I, 165.

Ascagne, fils d'Énée. I, 174.

Asiatique (élément) dans la civilisation étrusque, I, 134, III, 58.

Asie Mineure. Ses monuments comparés à ceux de l'Étrurie, I, 135. — Langues des peuples de l' —, III, 38.

Aspides. Boucliers étrusques, II, 59.

Assemblées des états de la confédération. Annuelles, I, 270. — Extraordinaires, *ibid.* — religieuses sous l'Empire, II, 390. — en Asie, II, 391. — en Afrique, II, 392. — en Gaule, II, 392. — en Étrurie, II, 398. — Leur antiquité, II, 400. Voy. Concilia.

Assise. II, 293.

Assyrie. Ses rapports avec la Lydie pour la mythologie et l'art, I, 138.

Athènes. Mur pélasgique autour de son acropole, I, 110. — Ses vases panathénaïques imités en Étrurie, I, 263. — recherche les bronzes de l'Étrurie, *ibid.* — Guerre d' — contre Syracuse, II, 170. — établit une colonie sur les côtes de l'Adriatique pour protéger sa marine contre la piraterie des Étrusques, II, 222.

Athos (mont). Traces de l'habitation des Pelasges Tyrrhéniens au —, I, 127.

Atria, voyez *Adria*. — Du Picénum, — *idem*.

Atrianus. I, 223.

Atrias. Signification de ce nom proposée par O. Müller, I, 225.

Atrium, II, 176. — Origine de ce mot, II, 177; — *tuscanicum*, II, 177.

Atticus. Sa généalogie de la famille Junia, II, 253.

M. Attilius Regulus, consul. Triomphe des Vulsiniens, II, 299. — défait les Samnites, II, 301.

Attinum. II, 289.

Attius Nævius. II, 39

Atunis. I, 298.

Atys, roi de Lydie. I, 103, 104. — Dieu des Phrygiens, I, 136.

Aucnus, voy. Ocnus.

Audace (l'), divinité. II, 14.

Aufidena. Constructions pélasgiques à —, I, 54.

Augures. Leur origine orientale, I, 143. — de l'Étrurie. Leur importance à Rome au temps de Cicéron, II, 352.

Auguste. Il incendie Pérouse à l'époque des guerres civiles, II, 367, 380. — Effet sur les provinces de la concentration de tous les pouvoirs entre ses mains, II, 369. — établit l'uniformité administrative dans les provinces, II, 370.—Statue d'—découverte à Véies, II, 372. — rétablit Pérouse, II, 380.—Ses prescriptions au sujet des statues honoraires, II, 393.

Aulerques. II, 82.

Aulétès, héros étrusque. I, 211.

Aunus, voy. Ocnus.

Aurinia. Ses murailles pélasgiques, I, 203, 294.

Aurore (l'). II, 173.

Auser, fleuve, I, 7; — embouchure de l'—, I, 8.

Auspices. III, 25.

Autonomie. Espèce d' —, laissée aux Étrusques après la conquête romaine, II, 331. — Persistance d'une certaine — sous l'Empire, II, 395.

Auxonius, correcteur de la Tuscie. II, 413.

Averne (lac). I, 245. — Bataille du —, II, 244.

Axia. II, 239.

B

Babylone. Document que les fouilles à — ont fournis à l'histoire de l'alphabet, III, 43.

Bacchanales. Étaient venues de l'Étrurie à Rome, I, 145.

Bacchiglione. I, 224.

Bacchus. Enlevé par les Tyrrhéniens, I, 105; — portait en étrusque le nom de Phuphluns, I, 296.

Bagno del Re ou *Bagni Vetuloniesi*. I, 38.

Banditaccia. I, 93.

Barberousse (Frédéric). I, 5.

Bassano (*lago di*). II, 244.

Baudrier étrusque, III, 2.

Bellovèse. II, 82.

Beloria (Nécropole de). I, 15.

Betitius Perpetuus Arçugius, consulaire de la Tuscie et de l'Ombrie, II, 416.

Betulone. I, 32.

Beulé (M.). Médailles de la double Minerve, III, 4.

Bevagna. II, 251.

Bibbona. I, 15.

Bieda, II, 238; — occupe peut-être la place de l'antique Blera, II, 239.

Bighe (grotte *delle*). I, 90.

Bijoux étrusques, I, 311. — perfection des — *ibid.*; — découverts à Vulci, III, 26.

Bilingues. *Voy*. Inscriptions.

Biturgia. I, 27.

Bituriges. II, 82.

Blé. Antiquité de la coutume de conserver le blé dans les silos en Italie, I, 280.

Blera. II, 239, 240.

Blesa. I, 27.

Boïens. Défaits à Télamone, I, 61; — se rendent maîtres de Felsina, I, 213; — I, 230; — II, 158, 182, 223; — prennent part à la lutte suprême de l'Étrurie contre Rome, II, 313.

Bois de charpente exploités en Étrurie. II, 181.

Bolgari. I, 15.

Bologne. Tombeaux étrusques, découverts à —, I, 212; — I, 216, 230.

Bolsena. I, 291; — II, 303; — (lac de), II, 239; — emplacement de la nouvelle cité de Vulsinies, II, 318.

Bomarzo. Fouilles faites à —, III, 45. — Alphabet de —, *ibid.*

Bonaparte (le prince Lucien). I, 80.

Bononia. I, 211. Voy. *Bologne*.

Borghesi prouve que Pérouse a été colonisée par Auguste, II, 380; — avait pensé que l'Étrurie ne fut jamais administrée par des *juridici*, II, 385. — Cité passim.

Boucles d'oreilles étrusques. III, 27.

Bouclier étrusque. III, 1.

Bracciano (lac de). II, 158.

Bracelets d'or des Sabins. Leur provenance, II, 11.

Braun (M. Émile). Son rapport sur les fouilles faites à Ardée, I, 180. — Son opinion sur le vase à alphabet trouvé à Cære, III, 51. — Cité passim.

Brenta (la). I, 222.

Brescia. Prise par les Cénomans, II, 182.

Bronze. Travaillé par les Étrusques, I, 137; — Art de couler le —, invention lydienne ou phrygienne, I, 137.

Bronzes trouvés à Rosellæ, I, 59.

Bronzes étrusques trouvés à Vulsinies, I, 311; — étrusques, recherchés à Athènes, I, 263.

Brunn, secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, I, 197. Cité passim.

Brutus, neveu de Tarquin. II, 88; — consul, II, 92.

Bruttiens. Leur condition après la guerre punique, II, 347.

Buche delle fate. I, 21.

Bulle d'or. Attribuée aux rois étrusques, I, 142 et 273. — Son importation à Rome, II, 33.

Burano (étang de), I, 79.

C

Cabires. I, 296. — Traditions qui les concernent, III, 10.

Cachrylion. Sa signature sur des vases, III, 30.

Cæcina de Volaterræ (famille des). Son histoire, I, 11.

Cæcina (Albinus), II, 10, 381; — emplacement de sa villa, I, 11.

A. Cæcina, de Volaterræ. Amène ses quadriges aux courses du Cirque Maxime, II, 35.

Aulus Cæcina. Auteur d'un livre sur la discipline religieuse des Étrusques, I, 11.

Cæcina, défendu par Cicéron contre l'effet des confiscations de Sylla, II, 365.

Cælius (mont). II, 6, 15. — Origine de ce nom, II, 46.

Cære, I, 27; — soubassement du trône de Claude, trouvé à —, I, 69; II, 376. — Nécropole de —, I, 93. — Importance archéologique des découvertes faites à —, I, 95. — Tombe Regulini-Galassi, III, 49. — Le vase à alphabet de Cære ne provient pas de cette tombe, *ibid.* — Voisinage de — du berceau commun de la nation étrusque, I, 157. — l'une des premières villes de la confédération centrale, I, 170. — Étymologie de son nom selon Strabon, I, 170. — Voie ordinaire des communications de l'Étrurie avec l'Orient, I, 259. — donne asile à Tarquin le Superbe, II, 71. — Courses de chars ordonnées à — par l'oracle de Del-

phes en expiation du meurtre des prisonniers phocéens, II, 76. — Tombe des Tarquins à —, II, 89. — Pillage du temple de Pyrgos par les Syracusains, II, 172.— Produits agricoles de —, II, 179. — Vin de —, II, 180. — reçoit le dépôt des objets sacrés après la prise de Rome par les Gaulois, II, 201. — compromise dans la lutte des Tarquiniens avec Rome, II, 217. — Sa marine mise de bonne heure au service de Rome, II, 334. — Premier municipe sans droit de suffrage, II, 202 et 338. — Inscrite dans la tribu Crustumina, II, 363. — Sa prospérité sous l'Empire, II, 375. — Organisation de ce municipe sous Trajan, II, 376.

J. Cæsar. Envoie des colonies militaires à Volaterræ, à Véies, à Capène, II, 367.

Calabre. Inscriptions trouvées en —, I, 164.

Caldana (la). I, 39.

Calès, II, 347.

Caletra. I, 15.

C. Calpurnius. II, 329.

Calpus, fils de Numa. II, 254.

Camars ou Camers. Ancien nom de Clusium, I, 194.

Camera del morto (grotte). I, 90.

Camerata. II, 290.

Camerinum. II, 290.

Camerium. S'insurge contre la colonie romaine établie dans ses murs, II, 339.

Camertes. I, 194. — Ombriens, II, 235. — II, 290.

Camilia (tribu). II, 360.

Camille (Furius Camillus), dictateur, II, 150, 159. — Victoires sur les Falisques et les Capénates, II, 160. — prend la ville de Véies, II, 163.— II, 184. — assiége Antium, II, 211. — conduit la guerre contre les Falisques, II, 184 et 195. — Récit légendaire de la prise de Faléries par —, II, 195. — dictateur pour la troisième fois, II, 207. — s'empare de nouveau de Népété, II, 221. — Ses rigueurs contre les vaincus après la prise de cette ville, *ibid.* — Dernières victoires de — sur les Celtes, II, 219.

Camillus. Surnom de Mercure chez les Étrusques d'après Macrobe, I, 297.

Campana (le marquis). I, 94.

Campanari (M.). Ses collections, I, 81.

Campanie. Établissement des Étrusques en Campanie, I, 241. — Fécondité des plaines de la —, I, 244.

Campiglia (collines de). I, 19.

Canaux d'écoulement et de desséchement construits par les Étrusques, I, 97.

Canopes. III, 14.

Canosa. I, 164. — Table de bronze de —, II, 374.

Capénates. Défaits par Camille, II, 160.

Capène. Colonisée par un roi de Véies, d'après Caton, I, 189.— prend part à la défense de Véies, II, 150. — inscrite dans la tribu Stellatina, II, 184. — devient une des colonies militaires de César, II, 367, 371. — Son emplacement, II, 184. — Fouilles faites à —, *ibid.* — Nécropole de — reconnue au colle San Martino, III, 48.

Capitole. Fondation du —, par Tarquin l'Ancien, II, 32. — Son achèvement sous Tarquin le Superbe, II, 67. — assiégé par les Gaulois, II, 202.

Capoue, I, 241, 244. — Époque de la fondation de —, I, 245.— Sa splendeur au temps de la République, I, 247. — Nom plus moderne de Vulturnum, II, 169. — Etymologie proposée du nom de —, *ibid.* — II, 225.

Cappadoce. I, 136.

Capys, nom d'homme. II, 169. — Signification de ce mot en étrusque, *ibid.*

Cardinale (grotte *del*). I, 90.

Carie. Traces de l'habitation des Pélasges-Tyrrhéniens en —, I, 127, 136.

Carnutes. II, 82.

Caron. I, 306. Voy. Charon.

Carthage. Héritière des relations commerciales de Tyr, I, 260. — Ses guerres avec les colonies grecques, II, 171. — Ses armées composées de mercenaires, II, 265. — Sa flotte est défaite par les Syracusains, secondés par les Étrusques, II, 266.

Carthaginois. S'allient aux Étrusques contre les Phocéens, II, 76. — Défaits à la bataille de l'Himère, II, 131. — s'emparent de la Corse après la bataille de Vadimon, II, 315.

Carvilius, consul. Met le siége devant Troïlium, II, 302. — enrichit le trésor de Rome des dépouilles de l'Étrurie, II, 304. — élève un temple à la Fortune, II, 305. — élève à Jupiter une statue de bronze, fondue avec le métal des armures de la Légion sacrée des Samnites, II, 309.

Casinum, II, 167.

Casque étrusque, III, 1.

Cassandre. Sa représentation sur les peintures, III, 21.

Cassides. Casques étrusques, II, 59.

Cassitéride (île). I, 266.

Caste aristocratique et sacerdotale des lucumons, I, 271. — Sa déchéance morale au moment de la conquête de l'Étrurie par les Romains, II, 262. — Existence d'une caste asservie en Étrurie, II, 319.

Castel d'Asso. I, 34, 136. — Caractère oriental de l'architecture des tombeaux de —, I, 257, II, 258.

Castel Giubileo. II, 137.

Castellani (Alessandro). Retrouve en partie les procédés de la bijouterie étrusque, III, 26. — Détails qu'il a donnés sur cette fabrication, *ib.*, 27.

Castellum Axia. II, 239.

Castel Savello. II, 155.

Castiglione Bernardi. I, 40.

Castiglione della Pescaja (étang de). I, 45.

Castiglione (lac de). Modifications qu'il a subies depuis l'antiquité, I, 49.

Castor. Voy. Dioscures.

Castula. II, 249.

Castur. Nom de l'un des Dioscures en étrusque, I, 298.

Catane. I, 254.

Catilina. Entraîne dans son parti des habitants d'Arrétium et de Fæsulæ, II, 368.

Caton, historien, II, 256.—Ses invectives à propos de la cruauté des magistrats de la République, II, 347.

Cavalerie étrusque, II, 38. — romaine. Son accroissement sous Tarquin l'Ancien, II, 39. — campanienne. Sa réputation, II, 225.

L. Cécilius Métellus, préteur. Vaincu auprès d'Arrétium par les Étrusques unis aux Gaulois, II, 313.

Cecina (la), fleuve, I, 11. — Embouchures de la —, I, 14.

Celeres. Un des anciens noms des chevaliers romains, II, 303.

Célès Vibenna. Voy. Vibenna.

Cellini (Benvenuto). Son opinion sur la bijouterie étrusque, III, 26.

Celtes. I, 230. — Descendent en Italie sous la conduite de Bellovèse, II, 82. — Nouvelle invasion de —, II, 158. — envoient à Rome demander réparation au sujet de l'affaire de Clusium, II, 199. — Sac de Rome par les —, II, 200. — défaits dans le Latium par Sulpicius Peticus, II, 220. — de l'Étrurie circumpadane. Caractères de leur occupation, II, 223. — dans l'armée d'Agathocle lors de son agression contre Carthage, II, 265. — Hordes de — en Étrurie, II, 277. — surprennent une légion romaine commandée par L. Scipion, et la détruisent, II, 291. — Vaincus à Sentinum, II, 295. — s'unissent au suprême effort du parti national étrusque, II, 312. — Voy. aussi aux mots Gaulois, Sénones et Boiens.

Cénomans. Elitovius, chef des —, II, 182. — II, 223.

Cens (le). Sous Servius Tullius, distinction à faire pour en estimer la quotité, II, 57, 58. — nouveau dans l'Empire, ordonné par Auguste, II, 370.

Censorin. Son témoignage sur la période séculaire des Étrusques, I, 159.

Centaures. Combat des — et des Lapithes figuré sur un vase de Vulci, III, 28.

Centum Cellæ. I, 91.

Centumvirs des municipes devenus romains. II, 373.

Centuries. Division du peuple romain en —, II, 57.

Cerbère à trois têtes. I, 95.

Céréales. Culture des — en Étrurie, II, 179.

Cérès. I, 300, 301.

Cérites. Leurs bonnes qualités, au rapport de Strabon, I, 259. — attaquent, selon Strabon, les Celtes chargés du butin fait à Rome, II, 202. —Voy. *Cære*, *Agylla* et *Pyrgos*.

Cervetri. Tombeau des Tarquins trouvé près de —, I, 158.—Voy. *Cære*.

Chaise curule. Origine étrusque de la —, I, 25, II, 73.

Chalcidiens de la Grande Grèce. Leur influence dans l'introduction de l'alphabet en Italie, III, 53.

Chambre sépulcrale. Description d'une —, avec des peintures en relief, découverte à Cære, I, 94, III, 1.

Charès. Sa signature sur des vases, III, 52.

Charon étrusque (le). Son caractère oriental, I, 139. — Sa représentation sur une peinture à Vulci et sur les vases, III, 20.

Charrue. Sert à marquer le contour des murailles lors de la fondation des villes, I, 281.

Charun ou Charu. I, 306. V. Charon.

Charybde et Scylla. Symbole de la terreur inspirée par les pirates tyrrhéniens. I, 253.

Chaussure tyrrhénienne. I, 141.

Chevaliers romains. Prennent la ville de Trossulum sans le secours de l'infanterie, II, 302.

Chien (sacrifice du) sur les vases, III, 6.

Chimères. I, 136.

Chiusi. I, 135. Voyez *Clusium* et *Camars*, I, 194.

Christianisme. Son introduction en Étrurie, II, 420.

Chronologie des monuments romains. II, 281.

Cicéron. A consulté les livres des Étrusques. Valeur des notions qu'il nous a transmises sur la science augurale, I, 151. — Son appréciation des anciens historiens de Rome, II, 256. — défend les victimes de la guerre civile en Étrurie, II, 365.

Ciel. Subdivisions du — dans la religion étrusque, I, 279.

Cilniens (famille des). I, 199, II, 263. — Elle obtient le secours des Romains pour se faire rétablir à Arrétium, II, 271.

Ciminien (mont), I, 86. — Les campagnes de l'Etrurie centrale vues du sommet du —, II, 208 et 236.

Ciminienne (forêt). I, 33. Description de la —, II, 233. — Légendes sur la —, II, 234.

Cimino (mont). Voy. *Ciminien* (mont).

L. Cincius, historien romain. II, 256.

Circé (la magicienne). I, 253.

Circumpadane. Voyez Confédération.

Cirque Maxime. Sa construction sous Tarquin l'Ancien, II, 33.

Cités étrusques. Généralement placées sur des hauteurs et entourées de solides remparts, I, 219. — gauloises. Généralement placées dans la plaine et ouvertes, *id.*, *ib.*

Civita Castellana. Crue placée sur le lieu où avait été Véies, II, 115. — II, 189. — Reconnue comme l'emplacement de Faléries, II, 190, 191, 193.

Civita Vecchia. I, 91.

Claude, empereur. I, 70. — Son témoignage sur l'identité de Servius Tullius et de Mastarna, II, 51. — Monument élevé à — à Cære, I, 69, 83, II, 376. — Famille des —, II, 113.

Claudia (tribu). II, 360.

Claudius. Consulaire de la Tuscie, II, 417.

Claudius Rutilius Numatianus. Sa description des côtes de l'Étrurie, I, 4 et suiv. — Tableau de l'administration de son père en Étrurie, II, 417.

M. Claudius Marcellus, consul. I, 4.

Clélie. II, 96.

Clementino (*porto*). I, 86.

Cléonyme. II, 270.

Cloaca *maxima*. Sa construction par les ouvriers étrusques, II, 68.

Clou enfoncé par les pontifes étrusques dans les murs d'un temple pour marquer les années, I, 158, II, 283. — Sa valeur symbolique chez les anciens, I, 158. — planté dans la cella consacrée à Minerve au Capitole, II, 74.

Clusium, I, 27, 135. — I, 194. — Son rang dans la confédération, I, 195. — Objets trouvés à —, I, 196. — — a fait partie des douze cités de la confédération centrale, I, 203. — II, 92. — Tombeau de Porsenna à —, II, 100. — Découvertes faites à —, II, 102. — Son industrie, II, 179. — sa poterie noire, III, 12. — assiégée par les Sénones, II, 197. — réclame le secours de Rome contre les Gaulois, II, 198.— prend part à la lutte étrusco-samnite contre Rome, II, 230, 290. — Campagnes de —, ravagées par Cn. Fulvius, II, 298. — est classé dans la tribu Arniensis après son admission au droit de cité romaine, II, 363. — Existence d'un *Clusium vetus* et d'un *Clusium novum* sous l'Empire, II, 379. — Ses inscriptions, *ibid.* et 386.

Clusius, fils de Tyrrhénus. I, 194.

Cnémides ou jambières, III, 2.

Colliers étrusques, III, 27.

Collina (tribu). II, 57.

Colmate (méthode des), pour le desséchement des Maremmes, I, 47.

Colonies romaines en Étrurie, II, 338. — Condition des cités qui devenaient une colonie, II, 339. — latines en Étrurie, II, 341.

Colonna di Buriano. I, 61. — II, 110.

Comacchio (lacs de). I, 221, 223.

Comète de l'an 708 de Rome. Marque le commencement du dixième siècle étrusque, I, 161.

Commerce maritime de l'Étrurie. I, 255.

Communia. Voy. Concilia.

Compitalia. Fêtes en l'honneur des Lares instituées par Servius Tullius, II, 54.

Concilia. Persistance de ces assemblées religieuses en Étrurie jusqu'au règne de Constantin, II, 398. — Leur réunion favorise l'extension de la vie politique, II, 400.

Conestabile (comte Giancarlo). I, 197, III, 36 et passim.

Confédération campanienne. I, 241, 270.

Confédération circumpadane. Les douze villes de la —, I, 206, 210.

Confédération centrale de l'Étrurie. Sa formation, I, 149. — Villes de la —, fondées par Tarchon, I, 155. — Ses assemblées, I, 270. — Les États de la — refusent leur concours aux Véiens, II, 144. — Causes probables de son inertie pendant l'occupation de Rome par les Gaulois, I, 204. — Les troupes de la — assiégent Sutrium, II, 231. — Causes du malaise de la — à l'époque qui précède immédiatement la conquête, II, 264. — Causes probables de la dissolution de la —, II, 306.

Constantin, empereur. Accorde aux Ombriens une métropole religieuse distincte, II, 405, III, app. ép., p. IV. — Tolérance de ce prince en faveur des traditions religieuses de l'Étrurie, II, 405.

Constitution de Servius Tullius, II, 56. — Son caractère hellénique, II, 61.

Construction. Différence du système de —, sur les deux rives du Tibre, I, 75.

Constructions cyclopéennes. Voyez Constructions pélasgiques.

Constructions des Étrusques appelées par Vitruve *humiles*, *barycephalæ*, I, 186. — identiques à Ardée et dans l'Etrurie, I, 187. — par blocs et assises régulières à Volaterræ, I, 201.

Constructions pélasgiques. Difficulté de les distinguer dans certains cas de la construction par assises régulières, I, 58. — à Palestrine, *ibid.* — à Norba, *ibid.* — à Segni, *ibid.* — à Alatri, *ibid.* — à Ferentino, *ibid.* — à Alba Marsorum, *ibid.* — à Aurinia, I, 203. — à Rosellæ, I, 52. — à Cosa, I, 54 et 72. — à Pyrgos, II, 173.

Consulaires préposés par Adrien à l'administration des quatre provinces de l'Italie, II, 385. — chargés de l'administration de l'Étrurie, II, 415.

Corchiano. II, 193.

Corcyre. L'un des débouchés du commerce étrusque, I, 263. — Inscription archaïque trouvée à —, III, 53.

Cornelia (tribu). II, 360.

Ser. Cornélius. II, 117.

P. Cornélius Cossus, II, 138. — Discussion sur l'époque à laquelle doit être rapporté son fait d'armes. II, 140. — tribun militaire, II, 183.

P. Cornélius Dolabella, consul, ravage l'*ager gallicus*, II, 313. — prend part à la seconde bataille du lac Vadimon, II, 314.

Ser. Cornélius Lentulus, consul. II, 269.

P. Cornélius Scipion. Tribun militaire, II, 183.

Cornélius Scipion Barbatus, consul. II, 279.

Corneto. I, 87.

Cornia (la), fl. I, 16 et 24.

Cornu, ou trompette recourbée. III, 13.

Coronati. II, 402. — *Coronatus trium Daciarum*, ibid. — *Coronati Tusciæ et Umbriæ*, II, 404, 408.

Correcteurs. Institution de ces administrateurs par Aurélien, II, 391. — Motifs de leur création, II, 393. — Suite de ces administrateurs depuis Constance jusqu'à l'an 370 de notre ère, II, 411.

Corse (la), II, 75. — tombée au pouvoir des Carthaginois, II, 77 et 315.

Cortona, I, 27. Voyez *Cortone*.

Cortone, I, 95. — Les Pélasges s'emparent de cette ville selon Hellanicus de Lesbos, I, 109. — I, 111. — I, 195. — I, 197. — Antiques traditions qui s'y rattachent, I, 198. — Fouilles à —, I, 199. — Monnaies frappées à —, *ibid.* — a fait partie des douze cités de la confédération centrale, I, 203. — est comprise dans la tribu Stellatina après son admission au droit de cité romaine, II, 363. — Son territoire partagé aux vétérans de Sylla, II, 364. — Sa prospérité sous l'Empire, II, 381. — Ses inscriptions, *ibid.*

T. Coruncanius. Triomphe à Rome des *Vulsinienses* et des *Vulcenses*, II, 315.

Corythus. Voyez *Cortone*.

Cosa. Constructions pélasgiques à —, I, 54 et 72. — Colonie romaine à —, I, 72, II, 341. — dépendance de Vulci, I, 76. — Sa fidélité à la république romaine, I, 76. — La famille Domitia possédait de grands domaines à —, I, 77. — Vespasien élevé par son aïeule à —, I, 78. — Inscriptions de —, *ibid.* — *Ansedonia*, nom moderne de —, I, 79.

Cosme Ier. Ses tentatives pour l'assainissement de la maremme de Castiglione, I, 45.

Côtes de l'Étrurie maritime. Modifications de leur forme dans le voisinage des fleuves, I, 50. — Leur salubrité relative dans l'antiquité, I, 96.

Cothurne lydien. I, 141.

Cotta, avocat romain. II, 365.

Courroie bigarrée. I, 141.

Crémère (la), torrent, II, 114. — Emplacement de la forteresse des Fabiens sur —, II, 120.

Crestoniens. I, 111.

Creta nera. Voyez Vases noirs, I, 196.

Critique historique (la) a battu en brèche l'autorité des annalistes de Rome, II, 1.

Crustumena. I, 242.

Crustumina (tribu). II, 360. — Cære est inscrite dans la —, II, 359.

Crustumium. Voyez *Crustumena*.

Cucumella (la), tumulus à Vulci. I, 135, II, 101, III, 14.

Culture des campagnes étrusques. Florissante au temps de la confédération, II, 238. — abandonnée aux esclaves après la conquête, II, 344.

Cumes. Fournit du blé aux Romains pendant la guerre de Porsenna, II, 95. — secourt la ville d'Aricie assiégée par Aruns, II, 99. — Les Tyrrhéniens veulent s'emparer de —, II, 128. — Bataille de —, II, 129. — attaquée par les Étrusques, implore le secours d'Hiéron, II, 132. — tombe au pouvoir des Samnites, II, 169. — I, 244. — colonie chalcidienne, I, 254. — Son influence sur la civilisation de l'Étrurie campanienne, I, 262.

Cuniculi ménagés dans la construction des villes étrusques, II, 161.

Cupra, I, 238. — I, 286. — *maritima* I, 287.

Cupra. Junon étrusque, I, 251.

Curatores viarum. II, 382.

Cures. II, 11.

Curiatius Cosanus. Curateur de la ville de Cære, II, 377.

Cvelne, Cvelnes, Cvenle, Cvenles, II, 263.

Cybèle, I, 136. — divinité phrygienne, I, 145.

Cyzique. Traces de l'habitation des Pélasges-Tyrrhéniens à —, I, 127.

D

Danaé. I, 179.

Dardanus. I, 198.

Dates. Divergence à propos des dates des premières époques de l'histoire de Rome, II, 281.

Dauniens. II, 128.

Décadence morale des Étrusques à l'époque qui précède la conquête. II, 262.

Décimal (système) chez les Romains. II, 63.

Décius. Consulaire en Étrurie, II, 419.

P. Décius Mus, consul, II, 248. — défait les Tarquiniens, II, 249. — Consul pour la quatrième fois, II, 287. — se dévoue à Sentinum pour sauver l'armée romaine, II, 294.

Décurions des municipes devenus romains. II, 373.

Démarate de Corinthe. II, 18, III, 47.

Dennis (M.). Son opinion sur la construction de Rosellæ, I, 55. — Découverte de l'emplacement de Vetulonia, I, 64. — signale l'emplacement de Graviscæ, I, 86. — reconnaît l'emplacement de Fescennium, II, 194. — Cité passim.

Denys de Phocée. S'établit en Sicile, I, 254.

Denys d'Halicarnasse. Son témoignage sur l'origine des Tyrrhéniens, I, 107. — Son jugement sur les anciens historiens de Rome, II, 256. — Cité passim.

Denys, tyran de Syracuse. II, 171.

Dépopulation produite dans le Latium maritime et la Campanie par la conquête romaine. II, 229, 346.

Dés (jeu de) attribué aux Lydiens, introduit chez les Étrusques. I, 142.

Devins étrusques. Leur rôle sous Tarquin le Superbe, II, 73. Voyez Aruspices.

Dévouement Formule du —, II, 294.

Dia, déesse. II, 21.

Diadème. Porté par les rois étrusques et les triomphateurs à Rome, I, 273.

Diane. Temple de — élevé par Servius Tullius sur l'Aventin, II, 53.

Dicæarchia. I, 244, 245.

Dictateur. Premier — nommé à Rome, II, 108. — Prérogatives du —, *ibid.*

Dictature. Son origine, II, 109.

Diètes religieuses des Étrusques. Voy. Assemblées et Concilia.

Dii *consentes*, I, 289. — *complices*, I, 289. — *involuti*, I, 290. — *novensiles*, II, 294.

Diomède. I, 227.

Dioscures, I, 296. — apparaissent à Rome le soir de la bataille du lac Régille, II, 111. — Temple des — à Rome, *ibid.*

Discipline religieuse des Étrusques révélée à Tarchon, I, 150. — I, 152. — I, 278. — Plusieurs cérémonies dans les jeux du cirque paraissent se rapporter à ses rites, II, 36.

Divination (art de la). Son origine orientale, I, 143. — Son rôle dans la religion des Étrusques, I, 278.

Divinités inférieures. I, 280.

Documents historiques. Leur incertitude dans la question de l'origine des Étrusques, I, 133.

Domitia (famille). Possédait de grands domaines à Cosa, I, 77.

Domitius Ahénobarbus. I, 77.

Cn. Domitius Calvinus consul. Prend part à la seconde bataille de Vadimon, II, 314.

Douze États confédérés. Voy. Confédération, I, 270.

Douze villes comme dans l'Ionie composent chacune des confédérations étrusques, I, 271.

Drainage. Pratiqué en Étrurie, I, 97.

Droit de cité romaine accordé à l'Étrurie, I, 358. — Ses effets, II, 364.

Druides de la Grande-Bretagne. Leurs imprécations contre l'ennemi, II, 215.

Dualisme oriental. Paraît se retrouver chez les Étrusques, I, 139, 284.

Duumvirs. De la marine romaine, II, 333. — des municipes devenus romains, II, 373.

Dynamius. Correcteur de la Toscane, II, 412.

E

Écriture. Voy. Alphabet.

Éduens. II, 82.

Effroi (l'), divinité. II, 14.

Égypte. Ses relations commerciales avec l'Étrurie, I, 255. — Opinion qui lui attribue l'invention de l'alphabet dit phénicien, III, 44.

Elbe (île d'), II, 166. Voy. *Æthalia*.

Électrides (îles). I, 264.

Electrum. Voyez Ambre, I, 264.

Q. Emilius Barbula, consul. II, 231.

Emilius Mamercinus, dictateur, II, 137. — II, 139. — II, 145. — s'empare de Fidènes, *ibid.* — II, 207.

Emilius Scaurus. I, 6.

Émissaire. Percement d'un — pour les eaux du lac du mont Albain, II, 155.

Empire. Devient pour l'Étrurie une ère réparatrice, II, 368.

Enceinte de Servius à Rome. Sa construction est étrusque, II, 55.

Énée. Son arrivée en Italie, d'après Denys d'Halicarnasse, I, 172; — d'après Tite-Live, I, 176. — La famille Acilia prétendait descendre d' —, II, 254.

Énéide. Discussion sur la valeur historique des récits de Virgile en ce qui concerne les Étrusques, I, 171.

— Incertitude des documents dont Virgile a pu se servir, I, 172.

Épée étrusque. III, 2.

Epeur. I, 298.

Épigraphie. Fournit le moyen de déterminer les tribus dans lesquelles ont été classées les villes étrusques II, 358. — permet de suivre en partie la succession des magistrats de l'Étrurie sous l'Empire, II, 392.

Ère (formation de l') des Étrusques d'après Censorin, I, 159. Fixation approximative de sa date. I, 161. — Ère romaine d'après Varron, II, 281. — capitoline, II, 281. — adoptée par Caton, II, 281. — par Polybe, II, 282. — par Fabius Pictor, II, 282. — par Cincius Alimentus, II, 283. — Opinion de Niebuhr, *ibid.*

Erichthonius (mythe d') comparé à celui de Tagès, I, 155.

Éridan. Voyez *Pô* (le).

Esclaves. Les — révoltés contre l'aristocratie subjuguent la ville de Vulsinies, II, 316. — chargés de la culture des terres conquises en Étrurie, II, 344.

Esino, fleuve. I, 231. — II, 183.

Esis. Voyez *Esino.*

Esquiline (tribu). II, 57.

Étain des îles Cassitérides. Arrive aux Étrusques par la voie du commerce maritime, I, 255. — Route par laquelle il entrait en Étrurie, I, 266.

Étrurie campanienne. Son origine et ses limites, I, 241 à 251.

Étrurie circumpadane. Ses limites, I, 229. — Tableau de son extension complète, I, 239.

Étrurie centrale. Aspect de ses campagnes avant la conquête romaine, II, 238. Importance et durée de sa lutte avec Rome, II, 306. — Sa déchéance matérielle au temps des Gracques, II, 346-350. — Sa soumission à l'époque des guerres puniques, II, 325-330. — forme la septième région sous Auguste, II, 371. Voyez Confédération et passim.

Étrusque (famille) au point de vue de la philologie comparée. I, 163; III, 33. Voy. Langue.

Étrusques. Origine des —, I, 99. — Nom donné aux Tyrrhéniens par les Romains, I, 112. — Leur sensualité, I, 146. — Leur invasion dans l'Italie septentrionale, I, 207. — Leurs travaux d'endiguement du Pô, I, 221. — Les — apprenaient-ils le grec, III, 52. — En partie dépossédés, après la conquête, par les capitalistes romains, II, 345. — Liens qui les rattachent aux Romains lorsqu'éclate la guerre sociale, II, 351.

F

Fabia (tribu). II, 360.

Fabiens (famille des), II, 113. — Leur forteresse sur la Crémère, II, 119. — Destruction du clan des —, II, 123. — Envoyés à Clusium pour accommoder son différend avec les Sénones, II, 198.

C. Fabius Ambustus, consul, II, 213. — Défait par les Tarquiniens, II, 214.

Fabius Celer. II, 257.

Q. Fabius Gurgès, consul. Marche contre les esclaves révoltés de Vulsinies, II, 317.

Fabius Pictor, le plus ancien des historiens romains, I, 178. — Doutes sur la véracité de ses récits, II, 253, 256.

Q. Fabius (Maximus) Rullianus, consul, II, 232. — défait les Étrusques à la seconde bataille de Sutrium, II, 233. — envoie reconnaître le passage de la forêt Ciminienne, II, 234. — Stratagème qu'il emploie pour la franchir, II, 236. — gagne la première bataille du lac Vadimon, II, 248. — défait les Étrusques aux environs de Pérouse, *ibid.* — Dictateur, II, 272. — Consul pour la quatrième fois, II, 284. — Consul

pour la cinquième fois, II, 287. — Stratagème de — à Sentinum, II, 292. — remporte à Pérouse une victoire sur les troupes de cette lucumonie, II, 299.

Fabius (Kæso) va reconnaître le passage de la forêt Ciminienne, II, 234.

M. Fabius Valerianus, patron de la ville de Clusium. Son *cursus honorum*, II, 387. — Détermination de l'âge de ce monument, II, 388.

K. Fabius Vibulanus, consul, II, 117, 119, 139.

Fabriano. II, 289.

Fæsulæ, I, 27. — I, 203. — Ses remparts, *ibid.* —, II, 249. — Annibal campe sous les murs de —, II, 326. — a fait probablement partie de la tribu Scaptia, II, 364. — Son territoire est partagé aux vétérans de Sylla, II, 364. — Sa prospérité sous l'Empire, II, 381. — Ses inscriptions, *ibid.*

Faisceaux (Origine étrusque des). I, 25.

Falériens. I, 203. — Placée sous la protection de Junon, I, 287. — prend part à la défense de Véies, II, 150, 188. — Prise de — par Camille, II, 194. — Sénat et forum à —, II, 196. — se soulève contre les Romains, II, 214. — Ses campagnes dévastées par les Romains, II, 218. — Site de l'ancienne —, II, 191. — Révolte de —; son remplacement par une ville nouvelle du même nom, II, 191, 323-325. Voyez Falisques.

Falériens (la nouvelle). Son emplacement, II, 189. — est inscrite dans la tribu Horatia, II, 363. — devient une des colonies militaires des triumvirs, II, 367.

Falerii, I, 27. Voyez *Falériens*.

Faleria (tribu). II, 359.

Falesia. Description de — par le poëte Rutilius, I, 23.

Falisca, *Faliscum*. II, 186, 189, 193. Voy. *Falériens*.

Faliscus (ager). Description de l'—, II, 185, 192.

Falisques, I, 213. — Origines incertaines des —, II, 186. — sont distincts des Tyrrhéniens, suivant Strabon, II, 188. — Langue et alphabet des —, III, 48. — Unis aux Véiens pour défendre Fidènes, II, 137. — s'arment au nom de l'indépendance étrusque, II, 302. — Obligés de fournir cent mille livres pesant de cuivre pour obtenir la paix, II, 304. — Soulèvement des — après la conquête romaine. Voyez *Falériens* et *Faliscum*.

Familles romaines. Soin apporté par les — à se créer des ancêtres illustres, II, 254.

Fannius, historien. II, 256.

Farnese (*isola*). II, 114.

Faunus proclame la victoire des Romains sur l'armée d'Aruns, II, 91. — Voyez Silvanus.

Felathri, I, 212, voyez *Volaterræ*.

Felsina, I, 211. — Forme étrusque de ce nom, I, 212. — Tombeaux étrusques à —, *ibid.* — est pris par les Boïens, I, 213. — I, 230.

Femmes admises aux festins en Étrurie, I, 145. — Leurs mœurs, selon Théopompe, II, 261.

Fer. Mines à Populonia, I, 19.

Ferentia. I, 27.

Ferentum. II, 303.

Feronia (bois sacré de). Son emplacement probable, I, 268. — déesse. Inscriptions consacrées à —, I, 268. — Le sanctuaire de — dépouillé par Annibal, II, 269.

Ferrare, I, 207.

Fescennins (vers). I, 194.

Fescennium, II, 187. — Détermination de l'emplacement de —, II, 193.

Festins en Étrurie, I, 145. — Somptuosité des —, II, 260.

Fiano. II, 115.

Fidénates. Massacrent la garnison romaine établie dans leurs murs, II, 144.

Fidène. Voyez *Fidènes*.

Fidènes, I, 68. — Amphithéâtre de —, I, 69. — Sénat de —, *ibid.* — I, 242.

— en lutte avec Rome sous Tullus, II, 13.— prise par les Romains pendant la guerre des Tarquins, II, 108.—Meurtre de quatre ambassadeurs romains à—, II, 136. — Prise de — par les Romains, II, 139. — Nouvelle prise de —, par le dictateur Ser. Structus Crispus, II, 142. — Tombée huit fois au pouvoir des Romains, II, 143. — Rite singulier accompli pour la défense de —, II, 145. — est prise une dernière fois et livrée aux flammes, II, 145. — Conjectures sur son emplacement, II, 146.

Fiesole. I, 203. Voy. *Fæsulæ*.

Fiora (la), fleuve. I, 79.

Fitto di Cecina (village de). I, 12.

Flaminius, consul. Sa défaite par Annibal, II, 328.

Flavius Valerius Severus, césar. I, 83.

Flexuminis. Un des anciens noms des chevaliers romains, II, 303.

Florentia. I, 27. — devient une des colonies militaires des triumvirs, II, 367.

Flute. En usage chez les Pélasges-Tyrrhéniens, I, 128. — (double) introduite à Rome par les Étrusques, I, 137.

Foligno. II, 293.

Forlivesi (le P. Jannicola). I, 89.

Fortune (la). I, 300. — Servius Tullius lui rend un culte particulier, II, 53. — Carvilius lui élève un temple en honneur de ses victoires sur les Étrusques, II, 305.

Forum Aurelii. I, 85.

Forum Claudii. I, 27.

Fossa Carbonaria. I, 223.

Fossiones Philistinæ. Voyez *Philistinæ*.

Fossombroni (le comte). A donné une grande impulsion aux travaux d'assainissement dans les maremmes, I, 49.

Foudre. Interprétation des signes de la —, I, 279. — Différentes espèces de —, I, 290. — Tullus Hostilius est consumé par la —, II, 17. — L'empereur Constantin règle la manière d'interpréter les accidents causés par la —, II, 399.

Fourches caudines. II, 229.

Francesca (grotte). I, 90.

François (Alessandro), excavateur. Fouilles à Populonia, I, 22, II, 17. — Fouilles à Rosellæ, I, 59. — Tentatives pour pénétrer dans la Cucumella de Vulci, III, 14. — Fouilles à Vulci, *id*. et suiv. — Sa mort, *id*., 15.

Fregellæ. Voyez *Fregenæ*.

Fregenæ, I, 96. — Colonie romaine, II, 341.

Frères arvales, I, 293. — Premier siége du collége des —, II, 21.

Fullonica (village de). I, 43.

M. Fulvius Flaccus reprend la ville de Vulsinies sur les esclaves révoltés, II, 317.

Cn. Fulvius Maximus Centumalus, II, 279. — ravage les campagnes de Pérouse et de Clusium et détruit l'armée des Étrusques, II, 298.

M. Fulvius Pætinus, consul. II, 162.

Furius Camillus, voyez Camille.

G

Galeria (tribu). II, 360.

Galesa. II, 193.

Gallia togata. I, 238.

Gallicus *tumultus*, II, 206, 209. — *Ager* —, voyez *Ager*.

Gaulois. Défaits en 528 av. J.-C. près de Télamone, I, 61. — Différence entre leurs habitudes et celles des Étrusques pour le choix de l'emplacement des cités, I, 219. — Les habitants d'Ariminum leur ont peut-être enseigné l'usage de la monnaie, d'après l'opinion de Borghesi, I, 237. — à la bataille du Tessin, II, 84. — Prise de Rome par les —, II, 200. — Voyez Sénones et Boïens.

Géants. Leurs combats contre les dieux, III, 29.

Gellius Egnatius, général des Samnites, II, 286. — Sa mort à Sentinum, II, 295.

Gélon. II, 131.

Génies blanc et noir, chez les Étrusques, I, 298. — représentés sur les peintures de Tarquinies, I, 91.

Genius Jovialis. I, 300, 302.

Cn. Génucius Augurinus, tribun militaire. II, 159.

Gerhard, membre de l'Académie de Berlin. Sa collection de miroirs, III, 48. — Ses travaux sur les vases de Vulci, *ib.*, 47. — Cité passim.

Géryon. Représenté sur une amphore de Vulci, III, 31.

Gladiateurs. Les combats de — sont venus à Rome par l'intermédiaire de l'Étrurie, II, 262.

Gortynæa. Voyez *Cortone.*

Grains. Action de la législation sur les — en Étrurie après la conquête, II, 346.

Graviscæ, port de Tarquinies, I, 86. — Vins de —, II, 180. — Colonie romaine, II, 341, 379. — est classée dans la tribu Stellatina par suite de l'admission de l'Étrurie dans la cité romaine, II, 363. — Ses inscriptions, II, 379.

Grèce. Ses relations commerciales avec l'Étrurie, I, 255. — Son influence précoce sur les arts de l'Étrurie, I, 262. — Ses alphabets archaïques, III, 50.

Grecs. Crainte que leur inspire la puissance maritime de l'Étrurie, I, 254. — attaquent les Salentins et les Vénètes, II, 270.

Grégorien (Musée). I, 81, et passim.

Griffons. I, 130.

Grisons. II, 220.

Grosseto. I, 46, 51.

Grotta del Tifone, I, 305. — *del Cardinale*, ibid.

Grotte a mare. I, 287.

Guardistalla. I, 15.

Guerre civile. Misère qu'elle fait peser sur l'Étrurie, II, 364.

Guerre sociale. Voyez Sociale (guerre).

Guerres de l'Étrurie et du Samnium. Incertitude, d'après Tite-Live, des documents qui s'y rapportent, II, 258.

Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Acad. des inscriptions. Cité passim

H

Halésus, I, 203. — Héros éponyme des Falisques, selon Servius, II, 186.

Haruspicini (*libri*). Voy. Libri.

Heba. I, 27.

Hélène enlevée par Pâris, III, 5. — poursuivie par Ménélas, *id.*, 32.

Hellanicus de Lesbos. Son témoignage sur l'origine des Tyrrhéniens, I, 109.

Henzen, secrétaire de l'Institut archéologique romain. Son travail sur les inscriptions de Chiusi, II, 387. — Cité passim.

Heracles, I, 295. Voy. Hercule.

Herculanum. Occupée durant un certain temps par les Toscans, I, 250.

Hercule, I, 108. — phénicien, I, 258. — italiote, I, 294. — se confond avec l'Hercule grec, I, 295. — présente à Jupiter les pommes d'or des Hespérides, III, 3. — avec Minerve et Iolas, *id.*, 5. — combat le triple Géryon, *id.*, 31.

T. Herminius Aquilinus. II, 104.

Hérodote. Valeur de son témoignage sur l'origine des Étrusques, I, 103, III, 57. — Son récit de l'expédition des Lydiens en Italie, I, 104. — Difficultés opposées à sa narration, I, 105. — Auteurs anciens qui ont suivi son opinion sur l'origine lydienne des Étrusques, I, 113. — Cité passim.

Hiéron, tyran de Syracuse, II, 132. — détruit en partie la flotte tyrrhé-

nienne à la bataille du cap Misene, II, 133. — II, 166.

Hiéropolis (temple d') couvert de sculptures semblables à celles de l'Étrurie, au dire de Strabon, I, 256.

Himère, I, 254. — bataille de l' —, II, 265.

Hinthial. Signification de ce mot en étrusque, III, 20.

Hispellum. Importance du monument épigraphique trouvé à —, II, 403. — Cette ville devient la métropole religieuse des Ombriens, II, 404.

Histoire. Elle ne commence qu'avec la civilisation, I, 149.

Historiens de Rome (anciens). Jugement sur leur compte exprimé par Denys d'Halicarnasse, Polybe et Cicéron, II, 256.

Holstenius désigne l'emplacement de Véies, II, 115. — et celui de Trossulum, II, 303. — Cité passim.

Horatia (tribu). II, 360. — comprend la ville de Faléries, II, 363.

Horatius Coclès. II, 96.

M. Horatius Pulvillus, consul. II, 96. — II, 125.

Horta, ville étrusque. II, 244.

Horta, déesse. I, 295.

Hostilia (famille). II, 14.

Hostilius Saserna. II, 14.

C. Hostilius Tubulus, propréteur en Étrurie. II, 329.

Hubert, abbé du monastère de saint Justinien à Falesia. I, 23.

Hymetius (Julius Festus), correcteur de la Toscane. II, 412.

I

Iapygienne (famille) au point de vue de la philologie comparée, I, 163. — Son aptitude à se confondre dans la nationalité hellénique, I, 164. — supposée l'une des premières qui ait peuplé l'Italie, I, 165.

Ibères établis en Sardaigne. I, 78.

Idiomes ombriens et sabelliques, formant un anneau de la chaîne des langues de souche indo-européenne. I, 166. Voy. Langues.

Iliade. Scène de l'—, représentée dans une crypte de Vulci. *I*, 139, et II, 48.

Iliens. II, 79.

Ilithye-Leucothea. II, 173.

Illyriennes (tribus). Leur présence en Italie au moment où se formait la nationalité étrusque, I, 168.

Imbros. Traces de l'habitation des Pélasges tyrrhéniens à —, I, 127.

Imperium. Signification primitive de ce mot, II, 59.

Influence de l'Étrurie sur la Rome des rois, II, 102. — sur la Rome républicaine, II, 308.

Inscription consacrée à Véjovis, I, 293. — relative à L. Albinus, II, 201. — de Scipion Barbatus, II, 283. — phénicienne d'Aschmoun-Ezer, III, 41. — de Marseille, *ib.*, 52.

Inscriptions honoraires. Lieu de la ville où on les plaçait, I, 4. — trouvées sur la via Aurelia nova, I, 6. — funéraires des Étrusques. Elles mentionnent la descendance maternelle, I, 144. — bilingues, III, 36. — latines mentionnant le nom maternel, I, 144. — présumées iapygiennes, I, 164. — des tables de Claude, découvertes à Lyon, II, 46. — étrusques relatives aux Tarquins, II, 89. — hiéroglyphiques sur des vases trouvés à Vulci, I, 256. — consacrées à la déesse Féronia, I, 268. — relatives à des villes étrusques et portant un nom de tribu, II, 363. — relatives aux correcteurs et aux consulaires. Voy. III, Appendice épigr.

Inscriptions de Luna, I, 4. — relatives à Vétulonia, I, 28. — de Cosa, I, 78. — trouvées à Vulsinies, II, 318. — de Véies, II, 373 et Append. — de Cære, II, 375 et Append. — de Graviscæ, II, 379 et Append. — de Clusium, II, 379, 386 et Append. — de Pérouse, II, 380 et Append. — de

Cortone, II, 381 et Append. — de Fiesole, *ibid.* — de Volterra, *ibid.* — d'Arezzo, *ibid.* — de Faléries, III, 48.

Insignes de la royauté chez les Étrusques, I, 140. — de la magistrature romaine, empruntés aux rois d'Étrurie, I, 273.

Insubres. II, 223.

Iolaüs de Thèbes. II, 79.

Iole. II, 79.

Ischia. II, 166.

Iscrizione (grotte *delle*). I, 90.

Italie centrale. Peuples qui l'occupaient avant l'établissement des Tyrrhéniens, I, 165. — Division topographique des races qui se sont partagé l'—, II, 221. — Ses sacrifices dans sa lutte contre Rome, II, 307. — Ce qu'elle a gagné à la conquête romaine, II, 307.

Italique (famille), au point de vue de la philologie comparée. I, 163, III, 33.

Iuno Quiritis. I, 287. Voy. Junon.

Ivoire. Pénètre en Étrurie par la voie du commerce maritime, I, 255.

J

Jahn (M. Otto) retrouve le nom de Mastarna dans les peintures de Vulci, II, 49, III, 23.

Jambières. Voyez Cnémides.

Janicule. Les Véiens sur le —, II, 125.

Janus. I, 295.

Jason présente à Aétès la lettre de Pélias, III, 10.

Jeux venus d'Asie en Étrurie, I, 141. — du cirque venus à Rome directement de l'Étrurie, II, 34. — en usage à Véies, II, 35. Les — du cirque rappellent quelques rites de la discipline étrusque, II, 36. — scéniques. Accompagnent la réunion annuelle de la diète de l'Étrurie et de l'Ombrie sous Constantin, II, 399.

Sex. Julius Clémens de Vétulonia. I, 30.

Julius Eubulida. Correcteur de la Toscane, II, 411.

C. Julius Iulus, consul. II, 117. — tribun militaire, II, 158.

C. Julius Rufinianus Ablavius. Correcteur de l'Étrurie sous Constantin, II, 394.

Juniores. II, 59.

C. Junius Bubulcus Brutus, consul. II, 231.

Junon. Son temple sur le Silarus, I, 251. — Feronia, I, 268. — Protectrice de Véies et de Faléries, I, 287. — adorée au Capitole, II, 32. — Temple de —, à Véies. Prodige accompli dans ce temple, II, 160. — Sa statue transportée à Rome, II, 163. — Son culte à Faléries, II, 187.

Jupiter. Ses insignes sur les vases étrusques, I, 274, 286, III, 3. — Elicius. Son temple sur l'Aventin, II, 9. — adoré au Capitole, II, 52. — *latialis*. II, 67.

Juridici. Institution des — par Marc-Aurèle, II, 385.

Juridicus de la Tuscie et du Picénum. II, 387.

M. Justinus Pudens. *Augustalis Vetuloniæ*, I, 29.

K

Kalias (promontoire de). Traces de l'habitation des Pélasges-Tyrrhéniens au —, I, 127.

Kirchhoff (M.). Son histoire de l'alphabet grec, III, 50.

Klausen. II, 178.

Kyrnos. II, 75.

L

Labyrinthe du tombeau de Porsenna. II, 100.

Lævi-Ligures. II, 182. Voy. Ligures.

Laine. Production de la — en Étrurie, II, 180.

Lala, Lalan. I, 298.

Lamone, fl. I, 232.

Langue étrusque. Forme un idiome à part de ceux de l'Italie et de la Grèce, I, 124. — a été rapprochée de différentes langues aryennes ou sémitiques, III, 33. — a été rapprochée spécialement du grec, par Lanzi, *id.*, *ib.* — de l'hébreu par MM. Lanci, Tarquini et Stickel, *id.*, 34. — des idiomes celtiques par M. Alf. Maury, *id.*, 35. — Opinion de M. Mommsen sur la classification de la —, *id.*, 35. — Travaux de M. Conestabile, *id.*, 36. — Rareté de monuments utiles à l'explication de la —, *ibid.* — Inscriptions bilingues, *ibid.* — La — a subi des influences de la part de races très-diverses, *ibid.*, 37. — peut-elle se rattacher aux langues des peuples de l'Asie Mineure? *ibid.*, 38. — Caractères que lui assigne l'histoire, *ibid.*, 39. Voy. Alphabets.

Langues. Langue des Pélasges tyrrhéniens : sa parenté intime avec le grec, I, 125. — lydienne, I, 138, III, 38-39. — Familles de — qui se partageaient l'Italie à l'origine des temps historiques, I, 163. — Langue des Falisques, III, 48. — des Phrygiens, *id.*, 56. — des Lyciens, *id.*, 57.

Lanzi. Cité passim.

Sp. Larcius Rufus, II, 104. — Dictateur à Rome, II, 108.

Lares, I, 299, 301, 303. — Leur culte favorisé par Servius Tullius, II, 54.

Laricia. II, 99.

Laris. I, 301.

Lars. II, 104.

Lars Tolumnius. Voy. Tolumnius.

Larth. I, 301. — Représentation de lars sur les peintures de Vulci, III, 23.

Larves. I, 303.

Lasæ. I, 301 et 302.

Lasa vecu, I, 303. — thimræ, *ib.* — racuneta, *ibid.* — sitmica, *ibid.*

Lases. Voy. Lasæ.

Lassen. Analyse de ses travaux sur les langues de l'Asie Mineure, III, 38.

Latifundia. Effets de leur extension croissante, II, 344.

Latines (tribus) liguées contre Rome en faveur des Tarquins, II, 109.

Latins. I, 165. — Droit des —, II, 342.

Latinus, roi. I, 173, 253.

Latone encourage Apollon citharède, III, 8.

Laurente. Lieu de débarquement d'Énée, selon Denys, I, 172.

Lausus, fils de Mézence. I, 175.

Lavinia, fille de Latinus, et femme d'Énée. I, 174.

Lecné. II, 263.

Légende religieuse. Son intérêt pour la détermination des races, I, 282.

Leinth. I, 298.

Lemonia (tribu). II, 360.

Lesbos. Traces de l'habitation des Pélasges tyrrhéniens à —, I, 127.

Lesina. II, 171.

Lestrigons (Fable des). Sa signification, I, 244.

Lettres étrusques. Jeunes Romains instruits dans les —, II, 234.

Lévy (le Dr). Son travail sur la date de l'inscription d'Aschmoun-Ezer, III, 42.

Libri *haruspicini*, I, 153. — *fulgurales*, I, 154 et 279. — *lintei*, II, 255.

Liburnes. I, 233.

Libyens. Des — s'établissent en Sardaigne, II, 78.

Licinius. Voy. Cilnius.

Licinius Macer. II, 257.

Licteurs. Origine étrusque des —, I, 25, II, 73.

Ligures (tribus). Leur présence en Italie au moment où se formait la nationalité étrusque, I, 168. — (marchands) voyagent en Asie, I, 266. — repoussés par les Celtes, font refluer les Toscans de Luni à Pise, de la Macra à l'Arno, II, 221. — II, 224. — II, 265. — Ligures-Liburns, II, 182.

Lin (saint), pape. Est né à Volaterræ, II, 381.

Lingones ou Lingons, I, 225 et 230. — II, 158, 182.

Liris (le), fleuve. I, 244.

Lissa (île de). II, 171.

Lissus (port de). II, 171.

Lituus. Bâton augural des aruspices, I, 278.

Livius, pontife. II, 295.

Livres achéruntiens, I, 153. Voy. Libri.

Loi Julia. Son application à l'Étrurie, II, 358.

Lombardie. Aspect des plaines de la — au temps des Étrusques, I, 220.

Losna. I, 298.

Louve d'airain du Capitole. Jugée de travail étrusque, II, 307.

Lucaniens. Alliés aux Romains contre les Samnites, II, 284.

Lucères. II, 41.

Lucerus. II, 6.

Lucine. Son temple à Pyrgos, II, 173.

Lucius. Étymologie proposée de ce prénom, I, 272.

Lucius Paulus Atticus. Son inscription à Cære, II, 376.

Lucrèce. II, 69.

L. Lucrétius, tribun militaire. II, 197.

Lucumo, chef étrusque. I, 272.

Lucumon. II, 18. Voy. Tarquin l'Ancien.

Lucumonies. Incertitude sur quelques-uns des noms des — ou villes confédérées, I, 170.

Lucumons. Réunissent le sacerdoce au pouvoir exécutif, I, 271. — écrivent la discipline de Tagès, I, 272.

Ludiones. I, 140.

Luna ou *Luni*. Position de —, I, 3. — Fouilles faites à —, *ibid.* — Son enceinte à plus d'un mille de la mer, I, 4. — Inscription trouvée à —, *ibid.* — Vins de —, II, 180. — Colonie romaine à —, II, 341. — (port de), ensablement du port de —, I, 5.

Q. Lutatius Cerco, consul. II, 192. — triomphe des Falisques, II, 324.

Luynes (le duc de). Son travail sur l'inscription d'Aschmoun-Ezar, III, 42. — Cité passim.

Lycie. I, 136. — Existence des *concilia* en —, II, 399.

Lyciens. Ils portaient de préférence le nom maternel, I, 144. — Leur langue et leur alphabet, III, 56.

Lycophron. Son témoignage est la source primitive de la légende d'Énée, I, 177. — Cité passim.

Lydie. I, 102. — Les Étrusques rapportent eux-mêmes leur origine à la —, I, 144. — I, 136. — Relations probables de la — avec l'Assyrie, I, 138. — Rois de —, vêtus de pourpre, I, 140.

Lydienne (langue). Voyez Langue *lydienne*. — (colonie), époque de son départ, selon Velléius Paterculus, I, 171.

Lydiens. Leur vie efféminée, I, 145.

Lydus, roi des Lydiens. I, 108 et 109.

Lyncée (le), fl. d'Étrurie. I, 24.

M

Macarese (*Tenuta di*). L'ancienne Fregenæ, I, 96.

Mæcia (tribu). II, 359.

Mæon, roi de Phrygie, I, 136. — dieu des Lydiens et des Cariens, *ibid.*

Mæoniens. Voyez Lydiens, I, 127.

Magistrats romains. Leur dureté à l'égard des alliés au temps de la République, II, 346.

Magliano. I, 63, 65.

Magra (la), fl. I, 3.

Malaria. Action de la —, dans les maremmes, I, 1, 2, 14 et 80; III, 16. — ressentie à Rome au temps de la République, II, 141.

Malée (promontaire de). Traces de l'habitation des Pélasges-Tyrrhéniens au —, I, 148.

Malévent. II, 285.

Mamers. I, 294. Voy. Mars.

Mamertine (prison). Construite par Ancus Marcius, II, 24.

Mamilius. II, 103, 107.

Manes. I, 299, 303.

Manès, roi de Lydie. I, 104.

Mania. I, 305.

Manliana. I, 15.

Cn. Manlius Cincinnatus, consul. II, 117.

A. Manlius Torquatus Atticus, consul, II, 192. — triomphe des Falisques, II, 324.

T. Manlius Torquatus, consul. II, 162. — Sa mort, II, 279.

Manto (la prêtresse). I, 214.

Mantoue, I, 213. — Étymologie supposée de ce nom, I, 214. — Vers de Virgile sur son origine, *id.* — Tombe étrusque trouvée à —, I, 217. — demeurée étrusque jusque sous l'Empire, II, 221.

Mantus, divinité chthonienne des Étrusques. I, 214, 305.

Marc-Aurèle, empereur. Nomme des *juridici* pour administrer les régions de l'Italie, II, 385.

Marche triomphale. Imitée des pompes du cirque en Étrurie, II, 34.

Marcina. Fondée par les Étrusques au dire de Strabon, I, 250.

Q. Marcius Philippus, consul. Triomphe des Étrusques, II, 315.

C. Marcius. Commande un corps de réserve à la bataille de Sentinum, II, 295.

C. Marcius Rutilus, dictateur, II, 215. — défait les bandes étrusques, II, 216.

Marcus Valerius Corvus, dictateur. Défait l'armée étrusque, II, 276.

Mare (grotte *del*). I, 90.

Marecchia, fleuve. I, 237.

Maremmes (les). I, 1. — Description des —, *id.*, *ib.* — Causes de l'insalubrité des —, I, 2 et 47. — Aspect des —, I, 44. — Cartes des —, dressées à différentes époques, I, 49. — pontificales, I, 79.

Marine. Aptitude des Étrusques pour la —, I, 311. — étrusque. Décadence de la —, II, 170. — fournit son contingent à l'armée navale d'Athènes contre Syracuse, II, 170. — se porte au secours d'Agathocle menacé par les Carthaginois, II, 266. — mise au service de Rome dès les premiers temps de la république, II, 333. — des Romains. — Contradictions des historiens au sujet des origines de la — romaine, II, 332. — des colonies grecques désole le rivage d'Antium et l'embouchure du Tibre, II, 220.

Marinella (la). Fouilles faites à —, I, 3.

Maristhalna, Maristhusrnana, Maristuran, I, 303.

Marius. Son débarquement à Télamone, I, 60.

Mars. Dieu tonnant chez les Étrusques, I, 294.

Marseille. Inscription phénicienne de —, III, 43. Voy. *Massilia*.

Marses, I, 166. — Alliés aux Romains pour la conquête de la Campanie, II, 226. — Leur part dans la guerre sociale, II, 350.

Marta (la), fl. I, 85.

Marte, I, 294. Voyez Mars.

Marzobotto. Nécropole étrusque découverte à —, I, 212.

Massalie, II, 82. Voyez *Massilia*.

Massicus. I, 195.

Massilia. En relation avec Rome, II, 95.

Mastarna. Voy. Servius Tullius.

Matrinius Aurélius Antoninus, II, 408.

Maury (Alfred). Son travail sur la langue étrusque, III, 35. — Cité pass.

Maximinus, correcteur de la Toscane, II, 415.

Mean. I, 303.

Mécène, I, 199. — II, 263.

Medeacus minor. I, 224.

Mediolanum. Voyez *Milan*.

Mégare. I, 248, 254.

Melpum. Conjectures sur son emplacement, I, 218. — Prise de —,

par les Celtes, le jour même où Véies était prise par les Romains, *ibid.* et II, 182.

Melzi. I, 218.

Men. Divinité lunaire chez les Lydiens, I, 138.

Ménélas poursuit Hélène dans le palais de Priam, III, 32.

Menenia (tribu). II, 360.

Menenius Lanatus, consul. II, 122.

Mercure. I, 296.

Messala. Sa généalogie de la famille des Jules, II, 254.

Messapie. I, 164.

Messine (détroit de), I, 353. — tombe au pouvoir des Grecs, II, 132.

Métaux précieux. Leur usage précoce en Étrurie, I, 257. — Habileté des Étrusques à travailler les —, I, 311, III, 26.

Métèques. II, 87.

Metropolis. Voyez *Tyrrha*, I, 107.

Mettus Fuffetius, II, 13.

Mevania, II, 250. — Son emplacement, II, 251.

Mézence, roi de Cære. I, 171, 174.

Micali. Son opinion sur l'origine des Étrusques, I, 116. — Cité passim.

Mignone, fl. I, 86.

Milan, I, 219. — Fondé par les Celtes, II, 86.

Minerve. Adorée à Sorrente, I, 249. — I, 287, 288. — Diverses étymologies proposées pour ce nom, I, 288. — Salpinx, III, 2. — figure sur les vases panathénaïques, *id.*, 4. — avec Hercule et Iolas, 5. — protége Thésée dans son combat contre le taureau de Marathon, *ib.*, 29. — combat le géant Encelade, *ib.*, 30. — Mythe de la double —, *ibid.*, 4.

Miroirs étrusques. Leur intérêt pour l'étude de la théogonie des Toscans, I, 287.

Misène (cap). Bataille navale du —, II, 133.

Modène. Tremblement de terre à —, I, 154, 219.

Mommsen (M.). Son opinion sur l'origine des Étrusques, I, 131. — sur la langue étrusque, III, 35. — Sa doctrine sur l'alphabet étrusque, *ib.*, 51. — sur Rome comme emporium du Latium, II, 21-23. — sur les *juridici*, II, 386. — établit l'authenticité de l'inscription d'Hispellum, III, App. ép., p. IV. — Cité passim.

Monnaies. Frappées à Cortone, I, 199. — italiotes, I, 258 et passim.

Montalto. I, 85.

Monte Argentaro (presqu'île de). I, 44, 60 et 71.

Monte Fiascone. II, 303.

Monte Milone. Lampadaire étrusque trouvé à —, I, 239.

Monte Rotondo. Ruine de —, I, 40.

Monts Ciminiens. Voyez *Ciminiens.*

Monuments d'antiquité figurée. Leur témoignage dans la question de l'origine des Étrusques, I, 134. Voy. Nécropoles, Sarcophages, Tombeaux, Tombes, Peintures, Vases, etc.

Morrius, roi de Véies. Instituteur du sacerdoce des Saliens d'après Servius, I, 189.

Mots étrusques transmis par des auteurs grecs et latins. III, 35.

Mots lydiens. III, 56.

Müller (Otfried). Son interprétation du récit d'Hérodote, I, 126. — Son opinion sur l'origine des Étrusques, *ib.* — Exposé de son système sur la situation respective de Rome et de l'Étrurie sous les Tarquins, II, 26. — Difficulté que rencontre son système de l'asservissement de Rome à l'Étrurie sous les Tarquins, II, 31. — Son opinion sur l'alphabet étrusque, III, 40. — Cité passim.

Mundus. Signification de ce mot, I, 280.

Municipes. Constitution des —, II, 338. — Importance du municipe sous l'Empire, II, 384.

Munk (M.). Son travail sur l'inscription d'Aschmoun-Ezer, III, 42.

Murailles des villes étrusques. Leur solidité, I, 309.

Murelle. I, 85.

Musée grégorien. I, 93. — Cité passim.

Musiciens à Rome au temps de Numa. II, 12.

Musignano (château de). I, 81.

Musique. Importée à Rome par les Étrusques, d'après Strabon, II, 12.

Mutius Scévola. II, 96.

Mycènes. Constructions pélasgiques à —, I, 54.

Myrsile de Lesbos. Son témoignage au sujet des Tyrrhéniens, I, 109.

Mythes grecs engendrés par la terreur des pirates tyrrhéniens, I, 254. — étrusques. Voyez Religion.

N

Nanas, roi des Pélasges. I, 109.

Nanos. Voyez Ulysse.

Narni. II, 277.

Narnia (la), rivière. II, 277.

Naxos. I, 248, 254.

Neapolis. I, 244.

Nécropole de Populonia, I, 21 et 22. — de Rosellæ, I, 59. — de Vulci, I, 80, 81, 82; III, 16. — de Tarquinies, I, 87, 91. — d'Ardée, I, 184. — de Véies, I, 189, 190. — de Vulsinies, I, 193. — de Clusium, I, 196. — de Cortone, I, 199. — de Pérouse, I, 199. — d'Arrétium, I, 199. — de Volaterræ, I, 202. — de Falériés, II, 191. — de Sutrium, II, 209. — de Népété, II, 212. — de Castel d'Asso, II, 238 : marque peut-être l'emplacement de Castellum Axia, II, 239. — de Bieda, II, 240. — de Norchia, II, 240. — de Cære, I, 93 et suiv., III, 50.

Nécropoles étrusques. Époque comparativement récente de leur découverte, I, 64. — de l'Étrurie centrale. Leur caractère, II, 240. Voir la carte.

Népété, II, 211. — Emplacement de —, *ibid.* — Ruines à —, *ibid.* — Siége de — par Camille, *ib.* — Tombée au pouvoir des Romains et attaquée par les Étrusques, *ib.* — Reprise par Camille, II, 212. — Inscription relative à —, III, App. ép., VIII. — Colonie latine à —, II, 211, 341. — est classée dans la tribu Pomptina après son admission au droit de cité romaine, II, 363.

Nepetum. I, 27. Voy. *Nepete*.

Nepi, II, 160, 211, 269. Voyez *Nepete*.

Neptune. Le pin consacré à —, I, 70. — Son culte en Étrurie, I, 296, 297. — combat contre les géants, III, 29.

Nequinum. Sa prise à l'aide du percement d'une galerie souterraine, II, 162. — Siége de — par les Romains, II, 277.

Nestor. Sa représentation sur les peintures de Vulci, III, 22.

Nethuns, I, 296. Voyez Neptune.

Nicæa, ville de Corse. II, 77.

Niebuhr. Son opinion sur la tradition lydienne, I, 119. — Son sentiment sur la langue étrusque, III, 34. — Ses doutes sur le récit de la campagne de Fabius dans l'Étrurie centrale, II, 248. — Cité passim.

Nissen et Zangemeister. Inscriptions trouvées par eux en Étrurie, III, App., VII et VIII.

Nocera. I, 250.

Nola, I, 241. — La grande majorité de ses habitants était osque et étrusque, I, 244.

Nom maternel. Son importance chez les Lyciens et les Étrusques, I, 144, III, 36.

Nomentum. Bataille près de —, en Sabine, I, 142.

Noms de nombre en Étrurie, II, 64.

Noms propres en Étrurie, III, 36.

Nora. II, 78.

Norba. I, 73.

Norchia, I, 34, 136. — Caractère oriental de l'architecture des tombeaux de —, I, 257. — II, 238, 239, 240.

Nortia, déesse. Son temple à Vulsinies, I, 191. — Inscriptions relatives à la déesse —, I, 191. — I, 295. — I, 300 et 301.

Nuit. Représentation de la — sur le vase de la double Minerve, III, 5.

Numa, II, 3. — Son avénement comme roi de Rome, II 7. — passe pour connaître l'art de détourner la foudre, II, 9. — organise son peuple en corps de métiers, II, 11.

Numérius. Préfom du Fabius qui survécut à l'affaire de la Crémère, II, 124.

Numicus. I, 174.

Numération. Système de — des Romains, II, 62. — des Étrusques, II, 64, 65.

Numius. Commande à l'attaque de Trossulum, II, 303.

Nyrtia. II, 239.

O

Ocnus. Héros étrusque, I, 211, 214.

Ocrisia. II, 46, 54.

Œufs d'autruche trouvés dans des tombes étrusques. I, 256.

Olybrius, consulaire de la Toscane. II, 416.

Ombrie. I, 49, 124, et passim. — Extermination des fugitifs cantonnés dans les montagnes de l' —, II, 269.

Ombriens, I, 48. — composent le fond de la population étrusque, I, 124. — Influence de leur idiome sur la langue des Tyrrhéniens, I, 125, 165, III, 39. — Leur extension dans l'Italie septentrionale, I, 209. — I, 231. — Dominés par l'influence de la civilisation étrusque, I, 234. — II, 128. — doivent l'alphabet aux Étrusques, III, 49. — Soulèvement des —, après la bataille de Vadimon, II, 250. — Leur armée est mise en déroute par Fabius, II, 251. — Faible part des — dans la guerre sociale, II, 350. — Leur défaite par A. Plautius, II, 357. — réclament sous Constantin une métropole religieuse distincte de celle des Étrusques, II, 405.

Ombro, fl. I, 124. Voyez *Ombrone*.

Ombrone, fl. Modifications que son embouchure a subies depuis l'antiquité, I, 49. — Navigable dans l'antiquité et jusque sous l'Empire, I, 48 et 51.

Omphale. I, 108, 138.

Orbitello. I, 71. — Constructions pélasgiques à —, *ibid*.

Ordre intermédiaire de citoyens en Étrurie. I, 275.

Ordre toscan, I, 309. — Son caractère, II, 176.

Orfévres à Rome sous Numa. II, 13.

Orgie (suites de l') représentées sur un rhyton, III, 9.

Orient. Relations de l'Étrurie avec l' —, I, 257, III, 38 et suiv.

Orioli (le prof.). Restitution d'une ville de Surrina près de Viterbe, I, 34. — Cité passim.

Orte. II, 244.

Orvieto, I, 203. — II, 197.

Osari, fl. Voyez *Auser*.

Osinius. Prétendu roi des Clusiens, I, 195.

Osiris. Fête d' — en Toscane au ve siècle, I, 23 et II, 420. Voy. Tagès.

Osques. I, 166, III, 49 et passim.

Ostentarpa. I, 154.

Ostie (port d'). Fondé par Ancus Marcius, II, 20.

Ostium Caprasiæ, I, 223. — *Sagis*, *ibid*.

Oufentina (tribu). II, 359.

Ouvriers étrusques. Construisent les murailles du Palatin, II, 5. — concourent à l'achèvement du Capitole, II, 67. — construisent la *Cloaca maxima*, II, 68. — Cités passim.

P

Padouans. Repoussent l'attaque de Cléonyme, II, 270.

Paganico. I, 59.

Palatin. Construction des murailles du —, II, 4.

Palatine (tribu). II, 57.

Palès. I, 300, 301.

Palestre. Exercices de la — représentés sur un vase, III, 30.

Palestrine. I, 243.

Paleur (la), divinité. II, 14.

Pallas-Athéné. I, 288. — Légende de la double Minerve, III, 4.

Palma. I, 238.

Palo. I, 92.

Paludamentum. Origine étrusque du —, I, 26.

Panique à Rome à l'annonce d'un succès remporté par les Étrusques, II, 273.

Pantano (*il*). II, 110.

Papiria (tribu). II, 360. — La ville de Sutrium, après son admission au droit de cité romaine, est inscrite dans la —, II, 363.

Papirius Cursor, dictateur. II, 244.

Pâris. Enlèvement d'Hélène par — sur un vase peint, III, 5.

Parme. I, 219.

Parques. I, 302.

Pasquinelli (Tommaso), ingénieur. I, 63.

Peintures de Vulci représentant plusieurs sujets grecs et étrusques, II, 46 et 50; III, 18 et suiv.

Pélasge. Roi des Pélasges, d'après Hellanicus de Lesbos, I, 109.

Pélasges, I, 105, 108, 109. — Tyrrhéniens, I, 105. — Chassés par les Hellènes, abordent en Italie, I, 109. Les — s'emparent de Cortone, d'après Hellanicus de Lesbos, I, 109. — fondent Tyrrhenia, *ibid*. — se livrent à la piraterie, I, 127, 128. — Rapprochement entre les Tyrrhéniens de l'Italie et les Pélasges-Tyrrhéniens de l'Asie occidentale, d'après Otf. Müller, I, 129. — Confusion entre les traditions qui se rapportent aux Pélasges et celles qui sont relatives aux Étrusques, d'après M. Mommsen, I, 132, 133.

Pélignians. Alliés aux Romains pour la conquête de la Campanie, II, 226.

Pénates. I, 299.

Penus (le). I, 299.

Peregrini. II, 340.

Pérouse, I, 27. — Fouilles à —, I, 199. — a fait partie des douze cités de la confédération centrale, I, 203. — I, 211. — Son temple de Vulcain, I, 294. — Son industrie, II, 179. — prend part à la lutte étrusco-samnite contre Rome, II, 230. — implore la paix auprès des Romains, II, 243. — Défaite des Étrusques dans les environs de —, par Fabius, II, 248. — tombe au pouvoir des Romains, II, 248. — II, 293. — Ses campagnes dévastées par Cn. Fabius, II, 298. — Bataille sous ses murs, gagnée par Fabius sur les troupes de cette lucumonie, II, 299. — implore la paix des Romains, II, 300. — est classée dans la tribu Tromentina après son admission dans la cité romaine, II, 363. — est incendiée par Octave, II, 367. — rétablie et colonisée par Auguste, II, 380. — prend le titre de *Colonia Vibia* sous l'empereur Gallus, II, 381. — Ses inscriptions, à l'Appendice.

Perrot (Georges). Découverte d'une inscription archaïque à Gortyne, III, 56.

Perse, poëte satirique. Est né à Volaterræ, II, 381.

Persée. I, 298. — combattant contre des guerrières sur un vase peint, III, 11. Voy. Phersé.

Perusia. Voyez *Pérouse*.

Pesaro. I, 234.

Phalère. Ornement d'origine tyrrhénienne, II, 38; III, 2.

Phalésus ou Phalérus. Héros éponyme de Faléries, II, 187.

Phéniciens. Intermédiaires probables du commerce de l'Étrurie avec l'Égypte, I, 256, 258. — Leur rôle dans l'introduction de l'alphabet en Grèce et en Italie, III, 45 et suiv. Voy. Alphabet.

Phersé. Transcription étrusque du Persée des Grecs, I, 298.

Philistinæ (*fossiones*). Origine probable de ce nom, II, 171.

Philistus, général syracusain, II, 172.

Philologie comparée. Son rôle dans la question des origines des tribus italiotes, I, 166; III, 33. Voy. Langues et Alphabet.

Phlégréens (*Champs*) I, 241.

Phocéens. Leur piraterie, I, 253. — Leurs navigations dans la mer Tyrrhénienne, I, 261. — Époque probable de la formation de leurs rapports avec l'Étrurie, I, 262. — fondent la ville d'Alalia en Corse, II, 75. — fondent Massalie, II, 82. combattent sur mer les Étrusques alliés aux Carthaginois. — Les prisonniers — lapidés à Cære, II, 76.

Phrygiens. Tombeaux des — creusés dans le roc comme ceux des Étrusques, I, 135. — Débris de la langue des —, III, 56. — Alphabet des —, *ib.*, *ib.*

Phuphluns. Bacchus des Étrusques, I, 296.

Piano di Voce. I, 80.

Picenum. Réuni à l'Étrurie sous l'administration d'un *juridicus*, II, 390.

Pierre, évêque de Luna. I, 5.

Pilumnus. I, 180.

Pin. Consacré à Neptune, I, 71.

Piombino. I, 22.

Piraterie des Pélasges-Tyrrhéniens, I, 127, 128. — des Étrusques, I, 244 et pass. — des Phocéens, I, 253.

Pise, I, 7 et 27. — Tradition relative à sa fondation, I, 203.

Pison, historien. II, 256.

Plakie. I, 127.

C. Plautius Proculus, consul. II, 213.

Plutarque. Son opinion sur l'origine des Étrusques, I, 114. — Cité passim.

Pluton. I, 305.

Pô (le), fleuve. I, 206. — Bassin du —, I, 206. — Endiguement du — par les Étrusques, I, 221, 222. — Changements produits par le temps dans la direction de son bras principal, I, 224. — I, 264. — Les campagnes du — tombent en la possession des Celtes, II, 182.

Poblilia (tribu). II, 359.

Poggio di Vetulonia, I, 40. — *a Gajella*, I, 136.

Poids et mesures. Époque probable de leur introduction à Rome, II, 62.

Policastro. Inscription archaïque trouvée à —, III, 53.

Pollia (tribu). II, 360.

Pollux. Voyez Dioscures.

Polybe. Son jugement sur l'historien Fabius Pictor, II, 256. — Cité passim.

Pompéi. Occupée à une époque reculée par les Toscans, d'après Strabon, I, 252.

C. Pomponius Firmus de Vetulonia. I, 29.

Pomptina (tribu). II, 359. — Les villes de Vulsinies, Arrétium et Népété, après l'admission de l'Italie à la cité romaine, font partie de la —, II, 363.

Ponte Felice. II, 193.

Ponte Salara. II, 137.

Pontife. Élu par les états de la confédération centrale, pour présider aux fêtes religieuses de la diète nationale, I, 270.

Ponzano. II, 115.

Populonia. Murailles de —, I, 17. — Traditions sur sa fondation, I, 18. — Son industrie au temps des Étrusques et de la République, I, 19. — Mines de fer à —, *ibid.* — Sa description par Strabon, I, 18. — Mosaïque de —, I, 20. — Statue de Jupiter à —, I, 21. — Statue de Minerve à —, I, 21. — Nécropole de —, I, 21. — Monnaies de —, I, 22 et 258. — I, 132. — I, 199. — I, 297. — donne du fer à l'armée romaine, II, 179. — Vigne à —, II, 181.

Porsenna. Vainqueur aux jeux du cirque, II, 35. — prend les armes contre Rome, I, 92. — assiége cette ville, I, 94-96. — Les Romains vaincus lui envoient les insignes de la royauté, II, 97. — Vente fictive des biens de —, II, 98. — envoie son fils Arruns assiéger Aricie, II, 99. — meurt à Clusium :

description de son tombeau, I, 100-102.

Porta (lago di), I, 6. — *del Arco*, I, 201.

Portique. D'origine étrusque, selon Diodore, II, 177.

L. Portius Cato. Défait les bandes étrusques lors de la guerre sociale, II, 357.

Porto Baratto. I, 16.

Porto di Volano. I, 221.

Porto Primaro. I, 221 et 222.

Porto San Stefano. I, 78.

Porto Vecchio, di Piombino. I, 16.

Portus Cosanus. I, 77.

Portus Herculis. I, 78.

Possidonia. I, 250.

A. Posthumius Albinus Regillensis, tribun militaire. II, 158.

Sp. Posthumius Albinus, consul. II, 230.

L. Postumius Mégellus, consul. Triomphe des Étrusques, II, 299.

Poterie. Art de la —, chez les Étrusques, I, 313. — rouge d'Arezzo, II, 382. — noire de Chiusi, III, 12. Voy. Vases.

Potiers à Rome sous Numa, II, 12.

Pouzzoles. I, 244.

Prætores *Etruriæ quindecim populorum*, II, 409. — *Prætores sacris Volkano faciundis*, II, 410.

Prætutia. I, 238.

Préale. I, 298.

Prelius (lac). Aujourd'hui l'étang de Castiglione della Pascaja, I, 44.

Preller (M.). Son opinion sur les rapports intimes des mythes de l'Étrurie avec ceux de l'Asie Mineure, I, 139.

Préneste. Sa nécropole offre un caractère étrusque, I, 243.

Présages de la bataille de Trasymène, II, 328. — de la bataille de Sentinum, II, 293-94.

Prétexte (la). Attribuée aux rois d'Étrurie, I, 273.

Prille (Amnes). I, 45.

Propertius, roi de Véies. I, 189.

Propriété. Disparition successive de la petite — en Étrurie après la conquête, II, 344.

Proserpine. I, 305.

Ptolémée. Ordre dans lequel il range les cités étrusques, I, 27. — Importance archéologique de ses tables, I, 36. — Cité passim.

Publicius Ceionius Julianus. Correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie, II, 394.

Pulthisph. I, 298.

Pulture, I, 298. Voyez Dioscures.

Punicum, I, 91. — I, 256. — Origine possible de ce nom, I, 259.

Pupinia (tribu). II, 250.

Pupluna, nom étrusque de Populonia, I, 23. — I, 297. Voyez *Populonia*.

Pyrgi Veteres. I, 91.

Pyrgos, port de Cære. Pris et ravagé par la flotte de Denys, II, 172. — Son emplacement, II, 173.

Pyrrhus, roi d'Épire. II, 315.

Q

Querciola (grotte de la). I, 90.

Quintiana. I, 85.

Quintus Servilius Fidenas, tribun militaire. II, 184.

Quirina (tribu). II, 360.

R

Rasena. Nom que se donnaient à eux-mêmes les Étrusques, suivant Denys d'Halicarnasse, I, 112. Voy. Rasènes.

Rasènes. Difficulté que soulève l'opinion qui les concerne, I, 122. — Conjectures sur l'origine de ce nom, I, 22. — I, 216.

Ratumène (porte). Origine de son nom, II, 35.

Ravenne, I, 221. — Fondée par des Thessaliens, I, 233. — Remarque sur les inscriptions étrusques attribuées à cette ville, I, 235.

Regæ. I, 85.

Régille (bataille du lac). II, 110.

Religion des Étrusques. I, 278 à 307; II, 351.

Rhamnes. II, 41.

Rhétie. Population étrusque refoulée en —, par les invasions des Celtes, II, 220.

Rhétiens. Les Étrusques supposés des —, par Niebuhr, I, 120. — Leur origine selon Tite-Live, I, 210.

Rimini. Les inscriptions qu'on attribue à cette ville ne sont pas étrusques ou n'ont pas été découvertes à —, I, 234. — Cryptes ayant l'apparence de cryptes étrusques, découvertes à —, I, 236. — *Æs grave* de —, I, 236.

Riparbella. I, 15.

Rites solennels pour l'édification des villes. I, 278.

Rituels étrusques, I, 153. — Leur contenu, au rapport de Festus, I, 169.

Rogatianus, consulaire en Étrurie. II, 419.

Rois d'Étrurie, I, 25. — Leurs insignes, I, 273.

Rome, considérée par quelques auteurs comme une ville tyrrhénienne, I, 111.— L'emplacement de la ville de Rome peut avoir été primitivement occupé par des Étrusques, I, 242. — défendue à l'origine par des fortifications dans le système étrusque, II, 5. — considérée comme l'emporium du Latium, II, 20. — Avantages de sa position topographique, II, 21. — a-t-elle fait partie de l'Étrurie sous les Tarquins? II, 26. — Siége de — par Porsenna, II, 96. — Prise de — par les Gaulois, II, 200. — Difficulté de son extension primitive, II, 297. — participe à la civilisation de l'Étrurie vaincue, II, 308. — redoute le soulèvement des lucumonies, II, 329-30. — Origines de la marine de —, II, 332. — Ses traités avec Carthage, *ibid.* — Mode suivant lequel elle distribuait les franchises aux cités vaincues, II, 338. — Obstacles apportés à l'immigration des alliés dans —, II, 349. — Nature de ses relations avec l'Étrurie à l'époque de la guerre sociale, II, 350-357. Citée passim.

Romilia (tribu). II, 360.

Romulus, I, 177. — Est-il un personnage mythique? II, 3. — Événements de son règne où se fait sentir l'influence étrusque, II, 4-7.

Ronco, fleuve, I, 231. — II, 183, 223.

Rosa (M. Pietro) détermine l'emplacement de la bataille de l'Allia, II, 200. — Sa visite à Vulci, III, 17.

Rosellæ, ville étrusque. Ses ruines, I, 51. — *Bagni di* —, I, 51. — Murailles de —, I, 55. — Nécropole de —, I, 59. — Fouilles de M. Alessandro François à —, I, 59. — II, 179. — a été probablement un des Etats appartenant à la confédération centrale, I, 194. — prend part à la lutte étrusco-samnite, II, 230. — Les Étrusques sont battus près de —, par le dictateur Valerius Corvus, II, 276. — Prise de — par les Romains, II, 300. — Son existence sous l'Empire, II, 379. — Colonie romaine sous l'Empire à —, I, 57. — Le siége épiscopal de Rosellæ est transporté à Grosseto, I, 57.

Rosignano. I, 9.

Rostra. Origine des —, de la tribune aux harangues, II, 228.

Rougé (M. de). Son opinion sur l'origine de l'alphabet phénicien, III, 44.

Royauté chez les Étrusques, I, 272.

Rufius Volusianus. Correcteur de la Campanie, II, 391.

Rusellæ, I, 27. Voy. *Rosellæ*.

Rutilius. Voy. Claudius.

Rutules. Leur affinité avec les Étrusques démontrée par les fouilles d'Ardée, I, 188.

S

Sabate. Son emplacement, III, App. ép., p. vii. — Ses inscriptions, *id.*, *ib.*

Sabatina (tribu). Sa création, II, 184, 359.

Sabatinus (*lacus*). II, 158.

Sabins. Leur influence sur le développement de la civilisation romaine, II, 10. — s'arment pour la cause des Tarquins, II, 107.

Sacco (vallée du). I, 243.

Sacis ad Padum. I, 223.

Sacrifices humains sous Tarquin le Superbe, II, 66. — offerts à Junon dans la ville de Faléries, I, 288. — représentés par les peintures de Vulci, II, 48 ; III, 20.

Sæna. I, 27.

Saint-Oreste, village. I, 268.

Salerne. I, 251.

Saliens. Institués par un roi de Véies, selon Servius, I, 189.

Salii ou Saluves. II, 82.

Salines (les). II, 203.

Salluves. II, 82 et 182.

Salpinates. Attaqués par les Romains. II, 197.

Salpinum, I, 15. — I, 203. — Incertitude sur son emplacement, II, 197.

Saltus Juliæ Alpis. II, 83.

Samnites, I, 166. — sont d'origine sabellique, II, 167; — reçoivent l'alphabet des Étrusques par l'intermédiaire des Ombriens, III, 49; — s'emparent de Vultnrnum, II, 168 ; — se rendent maîtres de Cumes, *id.*, *ib.*; — II, 225. — Leurs guerres avec Rome, II, 229. — entraînent les Étrusques dans leur lutte contre Rome, II, 230. — figurent dans l'armée d'Agathocle, allant assiéger Carthage, II, 265. — Recrutement de leurs armées dans toute la Péninsule, II, 268. — sont vaincus par Fabius et Décius, II, 284. — demandent le concours actif de la confédération étrusque, II, 285. — vaincus à Sentinum, II, 295. — défaits de nouveau par Attilius Régulus, II, 301. — Leur rôle dans la guerre sociale, II, 350.

Samnium. Importance des richesses du —, selon les historiens de Rome, II, 309.

Samothrace. Traces de l'habitation des Pélasges-Tyrrhéniens dans l'île de —, I, 127.

San Giovanni in Selina. II, 197.

Sandales tyrrhéniennes. I, 141.

Sandon ou Sandan. Hercule lydien, son origine assyrienne, I, 138.

Sant' Angelo in Vado. Bourg remarquable par sa bijouterie de tradition étrusque, III, 26.

Santa Chiara (couvent de). I, 201.

Santa Maria di Falleri. II, 190 et 193; III, App. ép., VIII.

Santa Marinella, I, 91 et 256.

Santa Severa, I, 91. — II, 173.

Santerno, fleuve. I, 232.

San Vincenzo (tour de). I, 15 et 37.

Sarcophages. D'un usage plus fréquent dans les nécropoles de la partie méridionale de l'Étrurie centrale, I, 87. — Sarcophage de Scipion Barbatus, II, 307.

Sardaigne. Colonies phéniciennes en —, I, 259. — occupée par les Étrusques et les Carthaginois, II, 78.

Sardes, habitants de la Sardaigne, II, 79. — défont les Carthaginois dans une sanglante bataille, II, 80.

Sardes, ville de Lydie. Les Étrusques reconnaissent leur consanguinité avec les habitants de —, I, 114 et 118.

Sardi *venales*. Origine de cette locution, I, 142. — II, 7.

Sardo, femme de Tyrrhénus. II, 80.

Sardos, fils de l'Hercule de Libye. Sa présence en Sardaigne, II, 78.

Sarzane. I, 4.

Saternus, fleuve. I, 232.

Saturne. I, 294.

Saturnia. Constructions pélasgiques à —, I, 54. — Colonie romaine à —, II, 341.

Saturniana colonia. I, 27.

Satyres. Représentés sur différents vases, III, 9, 11.

Saxa Rubra. II, 120.

Scaptia (tribu), II, 359. — comprenait probablement les villes de Vetulonia et de Fæsulæ, II, 364.

L. Scipion, II, 288. — est surpris par les Gaulois avec la légion qu'il commande, II, 291.

Scipion Barbatus. Doutes sur la réalité de ses succes en Étrurie, II, 282. — Inscription qui le concerne, II, 283. — Sarcophage de —, II, 307.

Scrofa nera (grotte de la). I, 90.

Scylak. I, 127.

Scyros, I, 127. — habitée par les Pélasges-Tyrrhéniens, I, 128.

Secchi (le P.). Son explication du mot *hinthial*, III, 20. — Son opinion sur l'étude du grec en Étrurie, *ib.*, 52.

Segni. I, 74.

Sénat romain. Augmentation du nombre de ses membres par Tarquin l'Ancien, II, 40. Mentionné passim.

Seniores. II, 59.

Sénones, I, 226, 231. — II, 82, 183. — assiégent *Clusium*, II, 197. — Prise de Rome par les —, II, 200. — Caractère de leur établissement, II, 223. — secondent les derniers efforts pour l'indépendance de l'Étrurie, II, 312. — unis aux Étrusques, défont le préteur Métellus sous les murs d'Arrétium, II, 313.

Sentinum, II, 289. — Fabius éloigne les Étrusques de —, par un stratagème, II, 292. — Bataille de —. Dévouement de Décius, II, 294 et 295. — Conséquences de la journée de —, II, 297.

Sépultures étrusques. Recherche de l'or dans les —, pendant la durée du moyen âge, I, 88. — Mentionnées passim.

Serchio (fleuve). Voy. *Auser*. — Vallée du —, mauvaises conditions de ses endiguements lors du passage d'Annibal, II, 326.

Sergia (tribu). II, 360.

Servilius, consul. II, 125.

Q. Servilius Structus Fidenas, dictateur. II, 139.

Servius Tullius. Son origine étrusque affirmée par l'empereur Claude, II, 45; — confirmée par les peintures de Vulci, II, 49-51. — rendait un culte particulier à la Fortune, II, 53. — Légende sur sa naissance, II, 54. — Constitution qui porte son nom, II, 56. — Sens militaire de l'organisation qu'il a donnée au peuple romain, II, 59. — On lui attribue l'introduction à Rome des poids, des mesures et de la monnaie, II, 62.

P. Sestius. I, 77.

Sethlans, I, 294. Voy. Vulcain.

Sicile. Colonies phéniciennes en —, I, 258.

Sicules. I, 238.

Siècle. Sa durée chez les Étrusques, I, 159.

Sienne. Urnes trouvées à —, I, 235.

Signia. Voy. *Segni*.

Silarus, fleuve, I, 244. — Temple de Junon sur le —, I, 251.

Silvanus, I, 295. — proclame la victoire des Romains sur l'armée d'Aruns, II, 91.

Sirènes (cap des). I, 250.

Smyrne. Port de départ de l'expédition des Lydiens en Italie, d'après Hérodote, I, 104. — l'une des villes qui se disputaient l'honneur d'élever un temple à Tibère, I, 114.

Soana (tombeaux de). I, 90, 136.

Sociale (guerre). Causes de la —, II, 348. — Part de l'Étrurie dans la —, II, 351.

Socii. Condition des — sous la République, II, 342. — Cruautés dont ils sont victimes, II, 346.

Solde. Établissement de la — à Rome à l'occasion du siége de Véies, II, 149.

Solonates. I, 27.

Solonie. I, 27.

Sommavilla (village de). II, 10.

Soriano. I, 34.

Sorrente. I, 249.

Spezzia (golfe de la). Décrit par Strabon, I, 5.

Sphinx. I, 136.

Spina, I, 218, 221, 227. — Entrepôt de marchandises pour l'Étrurie, I, 265.

Spurius Ligustinus. Son discours, II, 343.

Stackelberg (grotte). I, 90.

Statonia. I, 15.

Statuaire chez les Étrusques. I, 312. — II, 356.

Statues décernées aux magistrats gouverneurs de provinces, II, 394. — Examen de la valeur morale de ces honneurs publics, II, 395.

Stellatina (tribu). Sa création, II, 184, 359. — comprend les villes de Cortone, Tarquinies, Graviscæ, II, 363.

Stratagème employé pour la défense de Fidènes, II, 145. — tenté par les Étrusques à la bataille de Rosellæ, II, 274.

Ser. Structus Crispus, dictateur, II, 141. — s'empare de Fidènes par surprise, II, 142.

Suana, I, 27. Voyez *Soana*.

Subcosa. I, 72.

Subulones. II, 12.

Suburrane (tribu). II, 57.

Succin, I, 265. Voyez Ambre.

Sudernum, I, 27. Voyez *Sudertum*.

Sudertum. I, 15.

Summanus. I, 293.

Surianum, I, 34. Voyez *Surrina*.

Surrina Nova, I, 34. — *Vetus*, I, 35.

Sutri, II, 208. Voyez *Sutrium*.

Sutrium, I, 27. — Dépendance de Véies, II, 208. — Son emplacement, *ibid.* — Ruines étrusques à —, *ibid.* — Porte *Furia* à —, II, 210. — tombé au pouvoir des Romains, est assiégé par les Étrusques, *ibid.* — Reprise de — par Camille, II, 209. — Retombé au pouvoir des Romains, et attaqué par les Étrusques, II, 211. — assiégé par les troupes de la confédération, II, 231. — Bataille de —, *ibid.* — Défaite complète des Étrusques à —, II, 233. — Massacre des Étrusques et des Ombriens à — par les légions romaines, II, 243. — Colonie latine, II, 341. — Inscription relative à cette colonie, III, App. épigr., viii. — est compris dans la tribu Papiria après son admission à la cité romaine, II, 363,

L. Sylla, dictateur. Ravage l'Étrurie centrale, II, 364. — détruit Volaterræ et partage à ses légionnaires les territoires de Cortone, Fæsulæ et Arrétium, II, 364.

Sybarites. Leurs rapports avec les Étrusques, II, 128.

Syllabaires découverts à Cervetri et à Colle, III, 53.

Syracuse. Attaquée par les Athéniens et les Étrusques, II, 170. — Sa marine détruit la flotte athénienne et étrusque, II, 171. — est secourue par les Étrusques contre les Carthaginois, II, 266.

T

Table de bronze de Canosa. II, 374.

Tables de Claude du Musée de Lyon, II, 45.

Tacite. Confiance que méritent ses récits, II, 45. — Cité passim.

Tagès. Traditions relatives à —, I, 150. — Livres de —, I, 152. — Sa légende comparée à celles d'Hermès, d'Osiris, de Triptolème, de Bouzygès, d'Erichthonius, I, 154. — Discipline de — écrite par les lucumons, I, 272.

Tanaquil. II, 19. Une — figure sur une peinture de Vulci, III, 25.

Tarchetius. II, 54.

Tarchnas. Forme étrusque du nom de Tarquin, II, 89.

Tarchon. Héros éponyme des Tarquiniens, I, 150. — La discipline religieuse lui est révélée par le génie Tagès, I, 150. — Traditions qui le concernent, I, 154. — assimilé à Tyrrhénus par Otf. Müller, I, 156. — fondateur des douze cités de la grande confédération et des douze colonies au-delà de l'Apennin, d'après les traditions nationales, I, 168. — I, 194, 203, 210, 214.

Tarchunies, III, .

Tarcontius. Mentionné dans une inscription, III, App. ép., VII.

Tarquin l'Ancien élève à Saturne un temple dans le Forum, I, 294. — Il vient à Rome sous le nom de Lucumon ou de Lucius, II, 19. — Il succède à Ancus Marcius, II, 24. — n'a pas conquis l'Étrurie, II, 25 et 26. — fonde le Capitole, II, 32. — importe à Rome le cérémonial, les jeux et les insignes de l'Étrurie, II, 33 et 34. — accroit le nombre des cavaliers romains, II, 39, — et celui des sénateurs, II, 40. — Sa mort, II, 43 et 44.

Tarquin le Superbe, I, 312. — Son avénement, II, 64. — Achèvement du Capitole sous son règne par des ouvriers étrusques, II, 67. — Construit la *Cloaca maxima*, II, 68. — Sa chute, II, 71. — se retire à Tusculum, II, 103. — Sa mort à Cumes, II, 112.

Tarquinies, I, 87. — Nécropole de —, I, 87. — Berceau de la nationalité étrusque, I, 130 et 149. — sert d'asile au Corinthien Démarate, II, 18. — O. Müller suppose qu'elle a été suzeraine de Rome à l'époque des Tarquins, II, 29. — Son industrie, II, 179. — Sa participation à la révolte des Véiens pendant l'occupation de Rome par les Gaulois, II, 204. — Ses campagnes ravagées par les Romains, II, 218. — est admise dans la tribu Stellatina par suite de l'exécution de la loi Julia, II, 363.

Tarquinii, I, 27. Voyez *Tarquinies*.

Tarquinius. Voyez Tarquin l'Ancien.

Tarquins (les). Ligue des peuples italiques contre les —, I, 26. — Inscriptions trouvées à Cervetri et concernant les —, I, 158. — Traditions relatives à leur avénement sur le trône de Rome, II, 24. — Leur existence mise en doute par O. Müller, II, 26. — étaient alliés aux grandes familles de Rome, II, 88. — Ruine du parti des — à la suite de la bataille du lac Régille, II, 112. — Leur tombeau à Cære, II, 89.

Tarsimène (lac). Voy. *Trasymène*.

Tartessus. I, 261.

Taurins. Vallée des —, II, 82.

Teanum. Traitement infligé au magistrat municipal de —, II, 347.

Télamone (cap), I, 59. — Port de — I, 60. — Emplacement où s'est livrée la bataille de —, I, 61. — Découverte d'une ville importante près de —, I, 63.

Télémaque. I, 195.

Télèphe. I, 108.

Témoignages. Nécessité d'une sevère critique des — apportés par les historiens de l'antiquité, I, 246.

Temple de Voltumna. Lieu de réunion des membres de la confédération étrusque, I, 269 et passim.

Templum. Signification de ce mot, I, 279.

Terentina (tribu). II, 360.

C. Terentius Varron. II, 329.

Térentius. Correcteur de la Toscane, II, 414.

Termenios. I, 127.

Terminus. I, 295.

Tessin (bataille du). II, 84.

Thalna, I, 286. Voyez Junon.

Thebris, roi de Véies. A donné son nom au Tibre, d'après Varron, I, 189.

Thémistocle. I, 266.

Thénon (Léon). Découverte d'une inscription archaïque en Crète, III, 56.

Théogonie des Étrusques. Résumé de la —, I, 306.

Théron. II, 131.

Thésan. I, 298. — II, 173.

Thésée. Ses exploits, III, 11, 29.

Thraséas. Ses réclamations contre les libertés provinciales, II, 396.

Tibère, emp. I, 114. — Sa statue à Véies, II, 372.

Tibérius Gracchus. II, 346. — Tableau qu'il a tracé du sort des alliés, II, 348. —, en conflit avec les aruspices étrusques, II, 352.

Tibre. I, 189, et passim.

Tifernum. II, 285.

Tifone (grotte *del*). I, 90, 305.

Timarque de Crète. Son procès devant le sénat, II, 394.

Tinia, I, 286. Voyez Jupiter.

Tiphanati. I, 298.

Tirynthe. Murs de —. I, 52.

Titans. Leurs combats contre les dieux, III, 29.

Tite-Live. Son récit de l'établissement d'Énée en Italie, I, 176. — Son sentiment sur l'époque de la bataille où fut tué Tolumnius, II, 139. — Restitution d'un texte de —, II, 231. — Ses doutes sur l'exactitude des documents relatifs aux guerres d'Étrurie et du Samnium, II, 258. — Contradiction de certaines parties de son récit de la guerre étrusco-samnite avec les Fastes, II, 304. — Perte de la deuxième décade de —, II, 305. — Cité passim.

Tities. II, 41.

L. Titinnius Pansa, tribun militaire. II, 159.

Todi. Marbres découverts à —, I, 230.

Toga picta. Ornement des rois étrusques et des triomphateurs à Rome, I, 273, III, 25.

Toge. Origine étrusque de la —, I, 25.

Toile. Fabrication de la — en Étrurie, II, 179.

Tolumnius, roi de Véies, I, 142. — Sa perfidie à l'égard des Romains, II, 135. — Sa mort, II, 138. — Son armure consacrée dans le temple de Jupiter Férétrien, II, 139.

Tombe. Voyez Tombeau.

Tombeau d'Alyatte, I, 135, III, 15. — de Tantale, I, 135. — des Tarquins à Cære, II, 89. — de Porsenna, II, 100-102. — dit tombe Campana, à Cære, III, 1. — tombe *Regulini-Galassi*, III, 53.

Tombeaux étrusques à Riparbella, Guardistalla, Bibbona, Bolgari, I, 15. — Analogues à ceux de l'Asie Mineure, I, 135, III, 14. — Cités passim.

Torrhébiens. I, 107, 127.

Torrhébus. I, 109.

Toscanella. I, 26.

Trajanus Portus, I, 43.

Trasymène (lac). II, 327.

Travaux publics chez les Étrusques, I, 310. — d'assainissement attribués à Tarquin l'Ancien, II, 37.

Trebonianus, emper. Inscriptions de Pérouse relatives à sa famille, III, App. ép., III, col. 3. Voy. Vibius.

Tribus. Iapygiennes. Voyez Iapygienne (famille), I, 164. — italiotes. Ordre présumé de l'immigration des diverses —, I, 165. — latines, l'une des branches de la famille aryenne, I, 167. — romaines, leur origine, II, 41. — urbaines, II, 57. — nouvelles créées après la prise de Véies, II, 184. — dans lesquelles sont inscrites les villes étrusques, après l'admission de l'Italie à la cité romaine, II, 358. — Morcellement des tribus dans l'Empire par suite de l'extension du territoire, II, 360. — Détermination par le secours de l'épigraphie des tribus dans lesquelles sont classées les cités étrusques, II, 361.

Tricastins. II, 82.

Triclinium (grotte du), I, 90. — II, 176.

Triomphateurs romains. Sont revêtus des insignes de Jupiter, d'après Servius, I, 274, III, 3.

Triomphe. Pompe du — empruntée probablement à celle des rois d'Étrurie, I, 273.

Troïlium. Siége de — par le consul Carvilius, II, 302.

Tromentina (tribu). Sa création, II, 184, 359. — comprend la ville de Véies, II, 363, — et celle de Pérouse, *ibid.*

Trompette. En usage chez les Pélasges-Tyrrhéniens, I, 128, III, 2. — d'airain. Introduite à Rome par les Étrusques, I, 137. — Sa représentation, III, 2-3.

Trossano (vado) ou *Vado di Trosso*. II, 303.

Trossuli. Nom porté à une certaine époque par les chevaliers romains, II, 302.

Trossulum. Prise de — par des cheva-

liers romains sans le secours de l'infanterie, II, 302. — Détermination de l'emplacement de cette ville par Holstenius, II, 303.

Troyens. Circonstances de leur débarquement en Italie, selon Denys, I, 173.

Tuder, II, 290. Voyez *Todi*.

Tuficum. II, 289.

Tullies. Les deux —, II, 64.

Tullus Hostilius. Sa lutte contre les Véiens, II, 13. — voue un temple à la Pâleur et à l'Effroi, II, 14. — détruit Albe, II, 15. — remporte la victoire sur les Sabins et les mercenaires étrusques près de la forêt *Maliciosa*, II, 16. — Ses superstitions, *ibid.* — Sa mort, II, 17.

Tumulus. Voyez Tombeau.

Tunique palmée. Ornement des rois étrusques et des triomphateurs à Rome, I, 273.

Turan, I, 296. Voyez Vénus.

Turcius Apronianus, correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie, II, 411.

Turms. I, 296. Voyez Mercure. — Aitas, I, 296.

Turnus, chef des Rutules. I, 174.

Turpilius Silanus. II, 342.

Tuscie. Nom donné à l'Étrurie centrale sous l'Empire, II, 371.

Tuscus vicus à Rome, I, 147. — II, 6. — Les débris de l'armée étrusque vaincue à Aricie viennent habiter le —, II, 100.

Tyria, I, 107. Voyez *Tyrrha*.

Tyrol. Reçoit les débris de la population étrusque refoulés par les invasions des Celtes, II, 220. — Monuments étrusques découverts dans les vallées du —, II, 221.

Tyrrha, ville de Lydie, I, 107, 127. — Traces de l'habitation des Pélasges-Tyrrhéniens à —, I, 127.

Tyrrhénia. Ville fondée par les Pélasges, d'après Hellanicus de Lesbos, I, 109.

Tyrrhénienne (mer). Origine de ce nom, I, 210. — Conquêtes de la marine étrusque dans la —, II, 75. — Citée passim.

Tyrrhéniens. Origines proposées de ce nom, I, 105 et 107. — Légendes homériques sur les —, I, 105. — Traditions qui concernent les —, I, 106 et 108. — considérés comme autochthones en Italie par Denys d'Halicarnasse, I, 112. — Opinion de Niebuhr sur les Tyrrhéniens-Pélasges, I, 120. — d'Italie. Leur similitude avec les Tyrrhéniens-Pélasges, selon Otf. Müller, I, 129. — Cités passim.

Tyrrhénus, I, 103. — Héros éponyme des Etrusques, I, 104. — Même personnage que Tarchon, suivant Otf. Müller, I, 156.

U

Ufizio *dei fossi*, créé à Grosseto pour l'assainissement de la Maremme, I, 46.

Ulysse. I, 195.

Umbro, I, 48. Voyez *Ombrone*.

Uni, I, 287. Voyez Junon.

Urbs Flavia Constans. Voy. *Hispellum*.

Urnes trouvées à Sienne. I, 235.

Usil, I, 297. Voyez Apollon.

Utis (l'), fleuve. I, 231.

V

Vada. Port de —, I, 10.

Vadimon (lac), II, 244. — Description du — par Pline le jeune, II, 245. — Son importance comme point stratégique, II, 246. — Première bataille du —, II, 247. — Conséquences de la bataille du —, II, 247. — Seconde bataille du lac Vadimon, II, 314. — Elle porte le coup fatal à la puissance de l'Étrurie, II, 315.

M. Valerius Corvus, dictateur, II, 272. — défait les Étrusques près de Rosellæ, II, 274. — Consul, dévaste le territoire des Étrusques, II, 279.

M. Valérius Lacturinus Maximus, tribun militaire. II, 184.

Valerius Publicola, consul. II, 92, 96.

Valle al vetro. I, 39.

Varron. Son livre des familles troyennes, II, 253. — Cité passim.

Vase de Clusium, dit vase François. I, 196. — de Bomarzo, III, — de Cære, III, 53.

Vases peints, I, 80. — noirs de Chiusi, I, 196, III, 12 et suiv. — d'Adria, I, 226. — égyptiens découverts à Vulci, I, 255. — grecs pénètrent en Étrurie par la voie du commerce maritime, I, 255. — panathénaïques, imités en Étrurie, I, 263, III, 4. grecs contrefaits en Étrurie, III, 31. — Cités passim.

Véiens. Vaincus par Romulus, II, 7. — en lutte avec Rome sous le règne de Tullus, II, 13. — battus près des *Saxa rubra*, II, 120. — s'emparent de la forteresse des Fabiens sur les bords de la Crémère, II, 123. — concluent avec Rome une trêve de quarante années, II, 126. — Leur longue lutte et leur destruction, voyez *Véies*.

Véies, I, 68. — faisait partie des douze lucumonies de la confédération centrale, I, 188 et 190. — Rois de — nommés par les historiens, I, 189. — Propertius, roi de —, *ibid*. — Il colonise Capène, *ibid*. — Morrius, roi de —, institue le sacerdoce des Saliens, d'après Servius, *ibid*. — Thébris, roi de —, aurait donné son nom au Tibre, d'après Varron, *ibid*. — Fouilles faites sur l'emplacement de —, I, 189. — Découverte de l'emplacement de —, II, 114. — Sa haute antiquité démontrée par les monuments qui y ont été découverts, I, 190. — Caractère oriental de la tombe archaïque trouvée à —, I, 256. — Monuments de l'époque impériale découverts à —, II, 372-375. — Jeux du cirque à —, II, 35. — accorde son alliance à Tarquin le Superbe, II, 91. — entame la lutte avec Rome, II, 116. — Siége de —, II, 146. — Dissensions à —, *ibid*. — se donne de nouveau un roi, II, 147. — Prodiges pendant le siége de —, II, 151 à 157. — Chute de —, II, 163. — L'aile gauche des Romains se réfugie à —, après la bataille de l'Allia, II, 200. — essaye de se révolter pendant l'occupation de Rome par les Gaulois, II, 203. — est classée dans la tribu Tromentina après son admission au droit de cité romaine, II, 363. — devient une des colonies militaires de César, II, 367, 371. — est repeuplée et colonisée par Auguste, II, 115, 372. — Sa prospérité sous ce prince et sous Tibère, *ibid*. — Inscriptions qui la concernent, III, App., n^os de 1 à 10.

Velimnas. Voyez Volumnius.

Velina (tribu). — II, 360.

Vélites. II, 60.

Vénètes, I, 239. — II, 224.

Venise (lagunes de). I, 222.

Vennonius. historien. II, 256.

Venosa. I, 164. — Aventure d'un paysan de —, II, 347.

Vénus, I, 296. — protége Hélène contre la fureur de Ménélas, III, 32. Voyez Turan.

Vérone. Prise par les Cénomans, II, 182.

Vers Fescennins. Voyez Fescennins.

Vertumnus. I, 295.

Vesbinus. Inscription remarquable de — trouvée à Cære, II, 376, et III, Appendice, n° 16.

Vespasien. Élevé par son aïeule à Cosa, I, 78.

Vésuve (*bataille* du). II, 227.

Vetralla. II, 239.

C. Vettius Cossinius Rufinus. Correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie, II, 393.

Vettius Agorius Prætextatus. Correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie, II, 414.

Vetulonia, ancienne ville d'Étrurie, I, 15. — Recherche de son emplacement, I, 24, 40, 64. — L'une des lucumonies, I, 194. — Son importance au temps des rois de Rome, I, 25. — Colonie romaine à —, I, 26. — Son existence sous l'Empire, I, 28. — Inscriptions qui la concernent, I, 28. — Hypothèse de deux villes portant

ce nom, I, 35. — Ruines décrites par Léandro Alberti comme celles de —, I, 37. — Découverte de l'emplacement de —, I, 64. — Ruines romaines découvertes près de —, I, 67. — appartenait probablement à la tribu Scaptia, II, 364.

Vetulonienses. I, 70.

Vetulonium, I, 27. Voyez *Vetulonia*.

Veturia (tribu). II, 360.

Via Æmilia. I, 6.

Via Amerina. II, 244, 383.

Via Aurelia. I, 71, 91, II, 383.

Via Aurelia nova. I, 6.

Viareggio (port de). I, 6.

Vibenna (Cæles), II, 6. — représenté sur les peintures de Vulci, II, 46, III, 24.

Vibius Trebonianus Gallus, empereur. Est né à Pérouse, II, 381.

Vicarello. Monnaies de bronze découvertes à —, I, 257.

Victoire (la). Figure sur un vase, III, 6.

Vie future. Doctrine de la —, chez les Étrusques, I, 139.

Vigne. Culture de la —, en Étrurie, II, 180.

Villes étrusques, détruites au temps de la conquête et reconstruites sous l'Empire, I, 68. — d'Étrurie. Double origine qui leur est attribuée par la confusion des traditions helléniques et étrusques, I, 228. — Rites solennels qui président à leur édification, I, 278. — Citées passim.

Vin du Latium apporté en tribut au roi des Étrusques, d'après Denys, I, 174.

Vinalia (fête des). Traditions et monuments qui s'y rapportent, I, 174.

Vins étrusques. Célébrés par Martial, II, 180.

Virgile. Son récit d'une alliance entre les Étrusques et les Rutules appuyé par les monuments, I, 188. — Vers de — sur l'origine de Mantoue, I, 214. — Cité passim. Voyez Énéide.

T. Virginius Rutulus, consul. II, 118.

Viterbe, I, 30, 33. — Étymologie de son nom, I, 35. — Inscriptions relatives à —, III, App. ép., viii.

Vitis, fl. I, 231.

Vogué (M. le comte de). Son travail sur la paléographie phénicienne, III, 45.

Voie sacrée à travers les Alpes. I, 264.

Vol des oiseaux. Augures tirés de leur origine dus aux Cariens, selon Pline, ou aux Phrygiens, d'après Clément d'Alexandrie, I, 143. — III, 25.

Volane. I, 223.

Volaterræ, I, 27. — a fait partie des douze lucumonies de l'Étrurie centrale, I, 199 et 203. — Sa position inexpugnable, I, 200. — Ses ruines, I, 201. — Constructions de ses murailles par blocs et assises régulières, I, 201. — Riche nécropole de —, I, 202. — Fertilité de son territoire, I, 179. — Bataille sanglante près de —, entre les Étrusques et l'armée romaine, II, 280. — ravagée et détruite par Sylla après un long siége, II, 364. — devient une des colonies militaires de César, II, 367. — Sa prospérité au temps de l'Empire, II, 381. — Ses inscriptions, *ibid.* — Patrie du poëte Perse, du pape saint Lin et de Décius Albinus Cæcina, *ibid.*

Volci, I, 26. Voyez *Vulci*.

Volsinies. Voyez *Vulsinies*.

Volsinium, I, 27. Voyez *Vulsinies*.

Volsques. Ont été soumis aux Étrusques d'après une tradition, I, 243. — unis aux Véiens à la bataille de la Crémère, II, 123. — Le pays des — devient par l'effet de la conquête romaine la solitude des marais Pontins, II, 229.

Volterra. Voy. *Volaterræ*.

Voltinia (tribu). II, 360.

Voltumna, déesse. Réunion des députés de la confédération dans son temple près de Vulsinies, I, 192 et 269. — I, 295. — Convocation des douze lucumonies dans le temple de —, à l'occasion de la prise de Fidènes, II, 143. — Nouvelle assemblée au temple de —, pour décider si l'Étrurie secourra les Véiens, II, 158. — Les diètes religieuses se

réunissent au temple de — jusqu'au temps de Constantin, II, 399.

Volumnius. I, 212.

Volusianus, consul. Monument élevé à —, par les Arrétins, II, 382.

VULCAIN. I, 293.

Vulcatius, aruspice. I, 161.

VULCENTES ou VULCIENTES, I, 82. Voyez *Vulci*.

Vulci. Découverte de —, I, 80. — a peut-être fait partie à une certaine époque de la confédération centrale, I, 194. — Nécropole de —, *ibid.* — Epoque probable de la fermeture de cette nécropole, III, 48. — La Cucumella à —, III, 14. — Importance de Vulci au temps de la conquête romaine, I, 82. — Les habitants de — livrent les derniers combats pour l'indépendance de l'Étrurie, II, 315. — Ses habitants sont nommés sur le bas-relief de Cervetri, I, 83. — Persistance de son existence sous l'Empire, I, 83. — Inscriptions trouvées à —, I, 83. — Vases égyptiens trouvés à —, I, 255. — Découverte du principal hypogée de —, III, 16. Peintures historiques découvertes à —, par Alessandro François et l'auteur, II, 47; leur description, III, 16.

VULSINIENS. Défaits par les Romains, II, 197. — Décius Mus fait raser plusieurs de leurs places fortes, II, 249. — sont défaits par M. Attilius Régulus, II, 299. — implorent la paix des Romains, II, 300. — Voyez *Vulsinies*.

Vulsinies, I, 27, 28, 83. — Son emplacement, I, 191. — L'une des douze villes confédérées, *ibid.* — Temple de Nortia à —, *ibid.* — Ses deux mille statues, au témoignage de Métrodore, I, 193. — Bronzes et bijoux étrusques trouvés à —, *ibid.* — Temple de Voltumna près de —, I, 269. — prend part à la lutte étrusco-samnite, II, 230. — tient en Étrurie le premier rang après la chute de Tarquinies, II, 311. — figure dans les dernières luttes de l'Étrurie contre Rome, II, 315. — Révolte des esclaves à —, II, 263 et 315. — Réduction de — par M. Fulvius Flaccus, II, 317. — La ville ancienne est rasée et remplacée par une ville nouvelle, II, 318. — est classée dans la tribu Pomptina après son admission au droit de cité romaine, II, 363. — Son existence sous l'Empire, II, 318, 379. — Patrie de Séjan, *ibid.* — Métropole religieuse de l'Étrurie et de l'Ombrie jusque sous Constantin, II, 399. — Inscriptions découvertes dans les ruines de la nouvelle —, *ibid.* — Citée passim.

Vulturne, fleuve. II, 129.

Vulturnum, I, 244. — reçoit de la colonie grecque de Cumes une influence favorable au développement de sa prospérité, I, 262. — accueille les exilés de Cumes, II, 130. — tombe aux mains des Samnites, II, 168. Voyez *Capoue*.

W

Witte (baron de). Son explication du mythe de la double Minerve, III, 4. — du sacrifice du chien, III, 6. — constate la contrefaçon de vases grecs en Étrurie, III, 31. — Découverte de la lettre *psi* sur des monuments très-archaïques, *ib.*, 52. — Cité passim.

X

Xanthus de Lydie. Son témoignage au sujet des fils d'Atys, I, 108.

Z

ZEND-AVESTA. I, 139.

FIN DE L'INDEX.

9772

DEC 15 1952